

281
JER

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 473

JÉRÔME

**DÉBAT ENTRE UN LUCIFÉRIEN
ET UN ORTHODOXE**

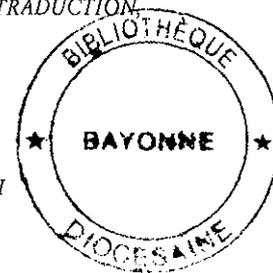
(ALTERCATIO LVCIFERIANI ET ORTHODOXI)

INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE, TRADUCTION,
NOTES ET INDEX

PAR

Aline CANELLIS

*Maître de conférences de latin
à l'Université Lumière-Lyon II*



*Ouvrage publié avec le concours du Conseil Général du Rhône
et le GDR 2135 « Textes pour l'histoire de l'Antiquité tardive »*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29 Bd LA TOUR-MAUBOURG, PARIS
2003

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(U.M.R. 5035 du Centre National de la Recherche Scientifique).*

*A mes grands-parents.
Noël 2000,
A. C.*

© Les Éditions du Cerf, 2003
www.editionsducerf.fr
ISBN : 2-204-07115-3
ISSN : 0750-1978

INTRODUCTION

Même si la date de sa rédaction n'est pas établie de façon certaine à quelques années près ¹, la première œuvre importante – et, par certains aspects, insolite – de Jérôme, que l'on trouvera ci-après, s'attaque aux séquelles de l'arianisme en Occident, mais aussi en Orient, à cause du rôle qu'a joué Lucifer de Cagliari dans ce qu'on appelle le « schisme d'Antioche ». L'arrière-plan sur lequel se détache ce *Débat entre un Luciférien et un Orthodoxe* demande donc que l'on retrace rapidement les événements de la crise arienne qui ont eu une incidence en Occident entre 325 et 350, avant de suivre l'extension même de ce « fléau » à l'Occident à partir de 353, et les répercussions qu'a entraînées la capitulation de l'épiscopat occidental – dupé ou (et) craintif – devant le pouvoir impérial en 360.

I. LE CADRE HISTORIQUE : LA LUTTE POUR NICÉE

Loin de mettre un terme aux discussions sur la Trinité, le concile de Nicée, convoqué par Constantin en 325, n'a consacré que pour quelques années seulement la victoire des tenants de l'*homoousie* (consubstantialité) du Père et du Fils sur le subordinatianisme d'Arius.

1. Voir *infra* I. 4. B, p. 28.

Autant que des discussions et des divisions religieuses, à l'intérieur surtout de l'Orient (Égypte et Tripolitaine, Palestine, Syrie, Cappadoce, Thrace), les affrontements sont venus des oppositions des pouvoirs politiques, voire de leurs revirements. Constantin condamne Arius en 325, mais le rappelle bientôt d'exil et, en 335, il exile Athanase, le nouvel évêque d'Alexandrie, sur les bords lointains de la Moselle. L'empereur sera baptisé, peu avant de mourir, par un sectateur d'Arius. Ses trois fils qui lui succèdent ne sont pas d'accord entre eux, même sur le plan religieux. Constantin II, qui règne en Occident, est favorable à Athanase exilé en sa capitale. De même, Constant qui obtient la part de son aîné en 340. Mais Constance II, l'empereur d'Orient de 337 à 361, sera toujours foncièrement hostile à Athanase, quitte à accepter sa présence à Alexandrie lorsque les nécessités politiques l'imposent. A partir de 353, il règne seul, après avoir lentement récupéré sur l'usurpateur Magnence la partie occidentale de l'Empire que son frère Constant a perdue avec la vie en 350. Il entend alors faire prévaloir ses conceptions religieuses sur l'ensemble de l'Empire. C'est au nom de « l'unité de la foi », comme le dira Jérôme¹, que le concile de Rimini sera réuni en 359 et 360.

1. L'ARIANISME EN ORIENT (c. 330-350)

A) Les événements en Orient (328-335)

Au lendemain du concile de Nicée et après le retour des Pères dans leurs églises, malgré la condamnation officielle de l'arianisme, l'Église d'Orient continue à être troublée par

1. *Alterc.* 17 et 19 ; *Chron. a. 359* (éd. HELM, GCS 47, Eus. W. 7, p. 241).

des remous doctrinaux – qui opposent des théologies différentes – en même temps que des querelles de personnes. Parmi les signataires du symbole de Nicée figurent des évêques favorables à Arius ; trois d'entre eux retirent bientôt leur signatures : Maris de Chalcédoine, Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée¹, dont nous trouverons les noms dans l'*Altercatio*². Dans un premier temps, Constantin obtient la déposition d'Eusèbe et de Théognis.

Cependant, la politique de l'empereur devient vite ambiguë : il rappelle Eusèbe et Théognis, et leur rend leurs sièges. Inversement, il confirme la déposition du nicéen Eustathe d'Antioche, obtenue, lors du concile d'Antioche de 330, par les amis d'Arius, au nombre desquels Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée, Eusèbe de Césarée et quelques autres³. L'évêque d'Antioche n'est pas la seule victime : durant la même période, Marcel d'Ancyre, accusé de sabellianisme, est lui aussi déposé et exilé⁴.

Bientôt même, Constantin consent au rappel d'Arius et d'Euzoïus d'Antioche exilé en même temps que lui ; en outre, il réunit à Tyr, en 335, un synode dans lequel Eusèbe de Nicomédie, Eusèbe de Césarée, Théognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, et deux évêques pannoniens promis à un grand avenir, Valens de Mursa et Ursace de Singidunum⁵, mettent en accusation Athanase qui a succédé à

1. J. R. PALANQUE, G. BARDY, P. de LABRIOLLE, *La paix constantinienne à la mort de Théodose*, dans A. FLICHE-V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, t. 3, 1936 (dans bibliog. PALANQUE-BARDY), p. 94-95 ; J.-M. MAYEUR, Ch. et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, *Histoire du Christianisme*, t. 2, *Naissance d'une chrétienté (250-430)*, Desclée, Paris, 1995, p. 265-267 (dans bibliog. PIETRI).

2. Sur Eusèbe de Nicomédie, voir *Alterc.* 20, l. 3 ; sur Théognis de Nicée, voir *Alterc.* 20, l. 3-4. Seul Maris de Chalcédoine n'est pas nommé par JÉRÔME.

3. Voir PALANQUE-BARDY, p. 102 s. ; PIETRI, p. 278.

4. Voir PALANQUE-BARDY, p. 104 s. ; PIETRI, p. 279.

5. Voir M. MESLIN, *Les Ariens d'Occident 335-430*, Paris, 1967 (dans bibliog. MESLIN), p. 72.

Alexandre sur le siège d'Alexandrie (8 juin 328)¹. Athanase gagne alors Constantinople pour demander audience à l'empereur ; Constantin convoque les évêques présents à Tyr, mais seuls se présentent à l'audience Eusèbe de Nicomédie, Eusèbe de Césarée, Valens, Ursace et deux autres évêques hostiles à l'évêque d'Alexandrie : Athanase est exilé à Trèves dès la fin 335. Quant à Arius, il meurt peu après, à la veille de sa réintégration dans l'Église².

B) Échos en Occident (337-340)

L'Occident ne suit d'abord que de loin ces conflits orientaux. Dès le 17 juin 337, le fils aîné de l'empereur qui vient de mourir (22 mai 337), Constantin II, autorise Athanase à rentrer à Alexandrie. Pendant les cinq mois de son « voyage triomphal »³, le prélat noue des contacts et rencontre même plusieurs fois Constance en Orient.

Son retour ne réjouit que ses partisans ; car les ariens, eux, reconnaissent pour seul évêque d'Alexandrie, Pistus, consacré, depuis la déposition d'Athanase, par Secundus de Ptolémaïs⁴. Aussi dépêchent-ils au pape Jules une délégation avec mission de lui prouver l'illégalité du retour d'Athanase. Mais l'évêque de Rome ne donne pas sa communion à Pistus ; il apprend en outre les manœuvres des ariens par des messagers d'Athanase, qui viennent de se réunir en un concile à Alexandrie (338), pour protester

1. Voir PALANQUE-BARDY, p. 99, p. 108 s. ; PIETRI, p. 280.

2. Voir A. LEROY-MOLINGHEM, « La mort d'Arius », *Byzantion* 38, 1968, p. 105-111 ; A. MARTIN, « Le fil d'Arius : 325-335 », *RHE* 84, 1989, p. 297-333.

3. Il arrive à Alexandrie le 23 novembre 337 : voir Index syriaque des *Lettres Festales* par Michelle Albert (SC 317, p. 237) ; PALANQUE-BARDY, p. 116 ; A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au 4^e s.* (328-373), BÉFAR 216, Rome, 1996, p. 393-398.

4. Voir PALANQUE-BARDY, p. 115 s. ; PIETRI, p. 293-294.

contre les décisions prises à Tyr et démontrer la légitimité de l'élection d'Athanase.

Tout en demandant au pape de réunir un concile où il serait l'arbitre, les Orientaux, à la mort de Pistus, placent le cappadocien Grégoire sur le siège d'Alexandrie. Impuissant, Athanase quitte la ville (339), mais il envoie à tous les évêques une encyclique indignée ; le pape Jules l'invite à Rome, où il acquiert des connaissances et des amis, et convoque les Orientaux au concile qu'ils ont sollicité. Ceux-ci refusent d'y participer. Sans eux, le concile, qui a lieu en 340, reconnaît Athanase comme évêque d'Alexandrie. Sur ce, Jules adresse une lettre à tous les Orientaux pour les informer des décisions prises lors de ce concile ; mais cette lettre demeure sans réponse¹. Athanase demeure en Occident, tandis que les évêques orientaux, tout en se désolidarisant d'Arius, émettent des professions de foi hostiles à la foi de Nicée, entachée selon eux de sabellianisme.

C) Implication de l'Occident (340-350)

Les relations entre les deux évêchés d'Orient et d'Occident s'interrompent jusqu'à ce que Constant, qui règne désormais de l'Atlantique à l'Illyricum, presse son frère Constance d'accepter de réunir un synode à Sardique, en 343². Les Occidentaux et quelques rares Orientaux favorables à Athanase se groupent autour du vieil Ossius de Cordoue ; les Orientaux, parmi lesquels Acace de Césarée de Palestine, Maris de Chalcédoine, sont rejoints par les deux Illyriens Ursace et Valens³. Ces évêques orientaux refusent de siéger avec les Occidentaux, parce que ces der-

1. Voir PALANQUE-BARDY, p. 119 s. ; PIETRI, p. 294-297.

2. Voir PALANQUE-BARDY, p. 123 s. ; PIETRI, p. 299 s.

3. Voir MESLIN, p. 74.

niers ont accueilli Athanase et Marcel d'Ancyre qui, pour eux, sont toujours condamnés.

Avant de quitter Sardique, ils rédigent une lettre destinée à tout l'épiscopat catholique, dans laquelle ils dénoncent l'hérésie de Marcel d'Ancyre et la culpabilité d'Athanase. Ils condamnent aussi Jules de Rome, Ossius de Cordoue et Maximin de Trèves, qui ont admis à la communion Athanase et Marcel. Les Occidentaux réagissent en réhabilitant Marcel et Athanase. Le retour d'Athanase à Alexandrie, prévu dès Sardique, ne deviendra effectif que trois ans plus tard à la faveur de la mort de Grégoire de Cappadoce († 345) qui occupait le siège d'Alexandrie depuis 339. Après un nouveau séjour en Italie, en Gaule auprès de Constant, à Rome auprès de Jules, Athanase s'embarque pour l'Orient mais se rend d'abord auprès de Constance à Antioche; il ne rentrera triomphalement à Alexandrie que le 21 octobre 346¹, déposant et excommuniant sur sa route les Orientaux, au nombre desquels Acace de Césarée, ainsi que les Illyriens Ursace et Valens.

Toutefois, les échanges reprennent entre les deux évêques. Photin de Sirmium, disciple de Marcel d'Ancyre, est plusieurs fois menacé, y compris par les Occidentaux dès 345 semble-t-il. En 347, lors d'un nouveau concile occidental réuni à Milan, les évêques reçoivent une lettre de Valens et d'Ursace, qui, après avoir fait profession de foi orthodoxe, demandent à renouer des rapports de communion avec l'Église romaine... Ils écrivent même à Jules de Rome pour lui présenter leur soumission après leur condamnation par les Occidentaux à Sardique: ils condamnent la doctrine d'Arius, adressent à Athanase une lettre pleine de déférence, et recouvrent ainsi la direction de leurs Églises².

1. Voir PALANQUE-BARDY, p. 135 s.; PIETRI, p. 309; Index des *Lettres Festales*, a. 346 (p. 247); *Histoire acéphale* 1, 1 (A. MARTIN, SC 317, p. 138-139).

2. Voir PALANQUE-BARDY, p. 136-137; MESLIN, p. 75.

Dès lors, Athanase triomphe, et la paix semble revenue: Constant favorise l'orthodoxie en Occident. Il a même une certaine influence sur son frère. Mais cet équilibre précaire est soudain rompu par la mort de Constant, due à l'usurpateur Magnence (350). Il faut trois ans à Constance pour mettre un terme à la crise politique; il lui en faudra plus de dix pour restaurer à son avantage l'unité religieuse.

Constance place tout d'abord ses hommes dans des évêchés stratégiques au fur et à mesure de sa reconquête de la partie occidentale: il renforce l'arianisme en Illyricum; à Valens de Mursa et Ursace de Singidunum, il adjoint Germinius, sur le siège de Sirmium. Dès l'automne 351, un concile chasse Photin, qui avait réussi à se maintenir jusque-là sur son siège¹. Seul empereur en 353, Constance tente d'imposer en Occident ce qu'il a réussi à faire en Orient et en Illyricum.

2. L'ARIANISME EN OCCIDENT

(353-c. 360)

A) *Conciles d'Arles (353), de Milan (355), et formules de foi de 357 et 358*

En Arles où il passe l'hiver après la défaite de Magnence, Constance II, malgré la demande de Libère qui proposait la ville d'Aquilée pour une réunion d'ordre doctrinal, exige la condamnation d'Athanase toujours sous le coup, selon lui, de la sentence du concile de Tyr de 335, et qui a usé contre Constance de l'influence de son frère Constant. Tous les évêques signent, sauf Paulin de Trèves, qui est déposé et

1. Sur l'importance de l'arianisme entre 340 et 380 en Illyrie, voir MESLIN, p. 59 s.

condamné à l'exil. Le pape Libère ¹ tente de s'opposer à la politique de Constance : il réclame la réunion d'un autre concile qui doit *d'abord* confirmer la foi de Nicée. Comme porteurs de sa missive auprès de Constance, qui est venu s'établir à Milan, Libère dépêche Lucifer de Cagliari, le prêtre romain Pancrace et le diacre Hilaire ².

Le concile se réunit finalement à Milan. Ursace et Valens ³ réclament, au lieu de la signature du symbole de Nicée, la condamnation d'Athanase ⁴ : presque tous les évêques signent, à l'exception de Lucifer de Cagliari, Denys de Milan et Eusèbe de Verceil ⁵. Avec Pancrace et le diacre romain Hilaire, ils sont exilés ⁶. En 356 ⁷, Hilaire de Poitiers est lui aussi condamné à l'exil après avoir tenté, au concile de Béziers, d'empêcher l'action des ariens en Gaule. Libère lui-même est envoyé en exil en Thrace en 356. En revanche, le Cappadocien Auxence prend possession – pour vingt ans – du siège de Milan.

Ces résistances disparues, les discussions reprennent en Illyricum et en Orient, où l'on retrouve les thèses d'Arius, parfois durcies : durant l'été 357, une réunion épiscopale tenue à Sirmium, avec les évêques Valens, Ursace et Potamius de Lisbonne, établit une formule de foi (la

1. Il a succédé à Jules en 352. La lettre de Libère a été conservée par les *Fragmenta historica* d'HILAIRE (= Ed. A. FEDER, CSEL 65, Series A VII, p. 89 s.) ; *Ep. Liberii Lucifero* 7, p. 319 ; *Ep. Liberii papae ad Constantium imperatorem*, p. 315, l. 164-166, éd. G. F. DIERCKX, CCSL 8) ; HIER., *Vir.* 95 (éd. A. CERESA-GASTALDO, Nardini Editore, Centro internazionale del libro, *Biblioteca Patristica* 12., Firenze, 1988, p. 200) ; voir J. HÉFÉLÉ, *Histoire des conciles* (dans bibliog. HÉFÉLÉ), I 2, p. 870-871.

2. C'est alors que Lucifer entre pour nous dans l'histoire.

3. Voir MESLIN, p. 71-84.

4. C'est son troisième exil (volontaire) dont il ne rentrera qu'après l'édit de Julien, mais pas immédiatement : Athanase est d'abord sommé de se présenter à Constance.

5. PALANQUE-BARDY, p. 142-144.

6. HIER., *Chron. a. 355* (éd. HELM, GCS 47, p. 239-240).

7. *Ibid.*, a. 356 (p. 240).

« deuxième formule de Sirmium »), déclarant que « le Père est plus grand que le Fils » et interdisant l'emploi des termes *substance* et *consubstantiel*, ainsi qu'*homoiousios*. Abusé, le vieil Osius de Cordoue ratifie cette condamnation du consubstantiel nicéen ¹. Ce texte est mal accueilli par les évêques occidentaux. Aussi, en 358, Constance réunit-il à Sirmium, où il se trouve, un nouveau concile. Au lieu de rédiger un nouveau texte, les évêques présents juxtaposent des articles du Symbole du Concile de la Dédicace de 341 et de celui de Sirmium de 351. Cette « troisième formule de Sirmium » est signée par le pape Libère, qui dément rapidement l'accusation selon laquelle il rejette le consubstantiel ². Ainsi, sans y parvenir encore, Constance essaie de faire passer en Occident une formule de foi élaborée lentement. La dernière est datée du 22 mai 359. Nous la retrouverons bientôt au concile de Rimini où elle sera d'abord rejetée par la majorité nicéenne.

B) Les exilés et leur action

Exilé à la suite du concile de Milan, Denys de Milan meurt quelques années après. Eusèbe de Verceil, relégué à Scythopolis de Palestine, puis en Cappadoce, enfin en Thébaidé, poursuit sa lutte contre les ariens, sans que nous sachions grand chose de son action avant 362 ³. Lucifer est envoyé successivement à Germanicie (ou Germania) en Syrie, à Éleuthéropolis de Palestine, enfin au fond de la Thébaidé, multipliant contre Constance les pamphlets sarcastiques, qui

1. PALANQUE-BARDY, p. 152-154.

2. *Ibid.*, p. 158-159.

3. Y.-M. DUVAL, « Vrais et faux problèmes concernant le retour d'exil d'Hilaire de Poitiers et son action en Italie en 360-363 », *Athenaeum* 48, Pavie, 1970 (dans bibliog. « *Le retour...* »). Voir *infra* p. 22, n. 6.

restent sans réponse (356-361) ¹. Sa « geste » et ses miracles sont relatés dans le *Libellus Precum* rédigé par ses partisans une quinzaine d'années après sa mort ². Libère rentre à Rome dès 358 après avoir donné au moins quelques gages. Quant à Hilaire de Poitiers, exilé en Phrygie, il se documente avant de pouvoir assister au concile de Séleucie. Athanase, quant à lui, a dû quitter une troisième fois Alexandrie et demander refuge auprès des moines de Haute Égypte.

C) Les conciles de Rimini et de Séleucie (359) et leurs suites

Pour préparer le travail des évêques qui devaient se réunir lors d'un grand concile qui se tiendrait, en Occident, à Rimini, et en Orient, à Séleucie d'Isaurie, Constance a pris soin de faire établir un document, le fameux *Credo daté* de Sirmium (22 mai 359), qui affirme que le Fils est simplement semblable (ὁμοιος) au Père. Cette formule fait toutefois des mécontents, y compris parmi les ariens les plus virulents. Valens de Mursa refuse de dire que le Fils est « semblable au Père en toutes choses », et cherche à escamoter ces mots qui figurent dans le texte proposé ³.

Le concile de Rimini s'ouvre au début de l'été 359. La majorité de l'assemblée est nicéenne ; la fraction opposée se regroupe autour d'Ursace, Valens, Germinius de Sirmium, Auxence de Milan, Épictète de Centumcellae et Saturnin

1. PALANQUE-BARDY, p. 240. Sur cette violence verbale, voir M. GUSTAFSON, « Lucifer and Constantius in conversation » (Communication présentée lors du *Thirteenth International Conference on Patristic Studies*, Oxford, 16-21 août 1999, mais non publiée dans les actes).

2. Voir *infra* p. 24, n. 1 s.

3. Voir PALANQUE-BARDY, p. 163 ; PIETRI, p. 328-329 ; MESLIN, p. 266-285.

d'Arles ¹. Ceux-ci cherchent, mais en vain, à faire signer à leurs collègues la formule de foi élaborée quelques mois plus tôt à Sirmium, en présentant la lettre de Constance qui ordonne de la signer.

Après avoir réaffirmé le dogme de Nicée et excommunié, le 21 juillet, Ursace, Valens, Germinius et Gaius de Sabaria ², les Nicéens envoient dix délégués auprès de l'Empereur. Leurs adversaires homéens en font autant. Constance fait bon accueil aux délégués ariens, mais refuse de recevoir les autres – conduits par Restitutus de Carthage : l'empereur les fait attendre à Nikè en Thrace. Sous la pression des ariens, ils finissent par souscrire la formule de foi de Sirmium, présentée par Ursace et Valens – mais sans les mots *en toutes choses* –. Reste à faire signer aux évêques demeurés à Rimini ce *protocole de Nikè* du 10 octobre 359, cependant qu'à Séleucie les Orientaux se divisent.

A Rimini, les Nicéens, dont Phébadé d'Agen et Servais de Tongres ³, ne veulent pas signer la formule hétérodoxe ; pour les rassurer, Ursace et Valens acceptent de la modifier quelque peu : après avoir anathématisé Arius et sa doctrine, précisé que le Fils est semblable au Père et éternel comme lui, ils ajoutent que le Fils n'est pas une créature *comme les autres*. Tous signent, sans y voir malice ⁴.

L'homéisme finit par l'emporter ⁵. C'est lui qui est reconnu par l'empereur à Constantinople le 1^{er} janvier 360, cependant que les interprétations données par Valens à la

1. Voir PALANQUE-BARDY, p. 163-165 ; PIETRI, p. 328-330.

2. Voir MESLIN, p. 64-84.

3. Sur Phébadé et Servais, voir Y.-M. DUVAL, « La 'manœuvre frauduleuse' de Rimini, A la recherche du Liber aduersus Vrsacium et Valentem », dans *XVI^e centenaire de la mort d'Hilaire, Hilaire et son temps*, Actes du colloque de Poitiers, 29 septembre-3 octobre 1968, Études Augustiniennes, Paris, 1969 (dans bibliog. « La 'manœuvre'... »).

4. *Alterc.* 17 ; PALANQUE-BARDY, p. 161 s. ; PIETRI, p. 330 ; MESLIN, p. 285-291 ; Y.-M. DUVAL, « La 'manœuvre'... », p. 61-63.

5. Voir PALANQUE-BARDY, p. 165-169 ; PIETRI, p. 330-332.

formule finalement acceptée à Rimini dévoilent et accentuent son caractère homéen. Le Fils, sans être une « créature comme les autres », est néanmoins une créature. Le mot *ousie* est écarté, le mot *hypostase* interdit. Les évêques homéens, comme Euzoïus à Antioche ou Eudoxe à Constantinople, viennent remplacer les évêques orthodoxes, déposés, bannis, ou persécutés. Hilaire, passé de Séleucie à Constantinople, peut regagner la Gaule. Il y arrivera au moment où l'usurpation de Julien commence à se développer. Constance meurt le 3 novembre 361, alors qu'il marche contre Julien, qui a pris le pouvoir en Gaule et bientôt en tout l'Occident. Celui-ci abolit toutes les mesures religieuses de son cousin.

3. LUCIFER ET LES LUCIFÉRIENS (c. 360-385)

A) *Lucifer à Antioche (362/363)*

Lucifer se trouve relégué en Thébaïde lorsque le rejoint l'édit de Julien autorisant le retour des évêques exilés¹. Dès le printemps 362, Lucifer est convié par Athanase – revenant de son troisième exil² –, au concile d'Alexandrie³, le « concile des Confesseurs » selon le mot de Rufin d'Aquilée⁴. En plus d'évêques égyptiens y participent Eusèbe de Verceil, des délégués de Paulin d'Antioche, le prêtre

1. *Alterc.* 19, l. 22-25 ; sur le retour d'Hilaire, voir PIETRI, p. 357-359, mais surtout DUVAL, « *Le retour...* », p. 266, n. 63.

2. Il est resté au désert d'Égypte du 9 février 356 au 21 février 362. Il connaîtra un quatrième exil, sous Julien, du 24 octobre 362 au 5 septembre 363, puis un dernier exil, sous Valens, du 5 octobre 365 au 31 janvier 366. Il meurt le 2 mai 373.

3. Voir F. CAVALLERA, *Le schisme d'Antioche*, Paris, 1905 (dans bibliog. CAVALLERA, *Le schisme...*), p. 102-106 ; PIETRI, p. 359 s.

4. RUFIN, *HE* 1, 1 (*PL* 21, col. 497).

d'Eustathe d'Antioche, Asterius de Petra en Palestine¹. Mais le Sarde préfère ne pas s'y rendre ; il se fait représenter par ses deux diacres Herennius et Agapetus. Il prétexte que la situation d'Antioche l'oblige à se rendre dans la cité syrienne pour mettre un terme aux dissensions religieuses².

A son arrivée, l'Église d'Antioche, troublée depuis que son évêque Eustathe a été déposé dans le contexte des réactions antinicéennes³, est alors divisée en trois communautés : une minorité arienne, réunie autour de l'évêque Euzoïus, un vieil ami d'Arius ; une majorité antiarienne – mais pas d'observance nicéenne – qui suit Méléce, élu par les Homéens pour remplacer Eudoxe passé à Constantinople au début de 360⁴ et bientôt exilé pour la foi (c. 360/361)⁵, et un groupe minoritaire de nicéens fidèles à la mémoire d'Eustathe, ralliés au prêtre Paulin⁶.

Au lieu d'attendre les décisions du concile d'Alexandrie, Lucifer consacre Paulin évêque d'Antioche⁷, envenimant ainsi le « schisme d'Antioche » (362)⁸. Ainsi se trouvent à

1. Voir PIETRI, p. 359 s.

2. Voir G. KRÜGER, *Lucifer Bischof von Calaris und das Schisma der Lukiferianer*, Breitkopfs und Härtel Verlag, Leipzig, 1886 (dans bibliog. KRÜGER), p. 51 ; RUFIN, *HE* 1, 27 (*PL* 21, col. 565-566) ; CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 102-103.

3. Pour des détails sur la succession épiscopale d'Antioche, voir CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 325.

4. Sur son élection et les problèmes qu'elle a suscités, voir CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 71-77.

5. En fait ses propos sont si ambigus qu'il est difficile de déterminer sa « nuance doctrinale ». *Ibid.*, p. 86 s. et 95-97.

6. *Ibid.*, p. 42 s.

7. PALANQUE-BARDY, p. 243 s. Les partisans de Paulin reçoivent alors le nom de « Lucifériens ».

8. Sur le Schisme d'Antioche, voir PALANQUE-BARDY, p. 265 s. ; CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 115-117 ; M. SIMONETTI, « Appunti per una storia dello scisma luciferiano », *Atti del Convegno di Studi religiosi sardi (Cagliari, 24-26 maggio 1962)*, Padova, 1963, CEDAM, p. 71-72 ; Id., *La crisi ariana nel IV secolo*, Institutum Patristicum « Augustinianum », Studia Ephemeridis « Augustinianum » 11, Roma, 1975 (dans bibliog. *La crisi...*), p. 360-362.

Antioche deux évêques orthodoxes : Paulin nouvellement ordonné, à la tête d'un groupe de purs¹, et Méléce, qui rentre d'exil et dirige un ensemble d'homéens assez flous dans leurs convictions². La division est consommée, ce qui est le contraire de ce que recherchait le concile d'Alexandrie, qui souhaitait la réconciliation des orthodoxes. A son arrivée à Antioche, porteur des décisions prises à Alexandrie, Eusèbe de Verceil trouve une situation irrémédiablement compromise par l'attitude de Lucifer : il regagne l'Italie³.

Mécontent de l'attitude d'Eusèbe, Lucifer refusa également d'avaliser la signature de ses deux diacres au « Tome aux Antiochiens⁴ » qui contenait les décisions du concile des Confesseurs. Ce « Tome », qui sera signé par Paulin, précisait dans un sens bienveillant les questions de vocabulaire (*ousia* et *hypostasis*) qui avaient longtemps troublé les débats⁵, et il édictait, sans les durcir, les conditions de réconciliation de ceux qui avaient donné leur accord à la formule de Rimini-Constantinople. Par son refus de reconnaître la signature de ses diacres, Lucifer entravait l'œuvre qui sera celle d'Eusèbe de Verceil et d'Hilaire de Poitiers en Occident⁶.

B) *Le retour de Lucifer et le schisme luciférien* (c. 362-384/385)

Désavoué, Lucifer devient un nicéen intransigeant. Il rentre en Sardaigne en passant par Naples et Rome⁷. On

1. Voir CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 118.

2. *Ibid.*, p. 14.

3. *Ibid.*, p. 117.

4. *Ibid.*, p. 106-111.

5. Voir PIETRI, p. 359-364.

6. Voir *supra* p. 17, n. 3.

7. FAUSTINUS, *Libellus precum*, 63 (M. SIMONETTI, CCL 69, 196, p. 375 – voir p. 24, n. 3).

perd ensuite sa trace. Selon Jérôme¹, il meurt sous Valentinien I (364-375), en 370, d'après la *Chronique*². Peu de temps après, à son exemple ou à sa suite, on ne sait trop, se développe une secte de « Lucifériens », d'intégristes, résolu à ne jamais transiger avec les évêques qui ont « pactisé » avec les ariens³, c'est-à-dire tous ceux qui avaient plus ou moins cédé ou été trompés lors de la deuxième session du concile de Rimini à la fin de 359. Ces évêques, à s'en tenir à la législation canonique de l'époque, auraient dû être soumis à la pénitence publique et donc déposés et remplacés. Moyennant le désaveu de leur signature et leur adhésion confirmée à la foi de Nicée, on les laissa en place, selon les décisions prises à Alexandrie et entérinées par l'évêque de Rome Libère († 366).

Cette « secte », qui refuse le nom de secte et le sobriquet de « Lucifériens »⁴, est connue par l'activité du diacre romain Hilaire, l'un des exilés de 355⁵, mais surtout par le

1. *De Vir.* 95 (p. 200-201).

2. *Chron. a. 370* (HELM, p. 246).

3. M. SIMONETTI, *La crisi...*, p. 443-445.

4. FAUSTINUS, *Lib. Prec.*, 84, l. 745 ; 86, l. 758.

5. P. BATHIFOL, « Les sources de l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* », dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920 (dans bibliog. BATHIFOL), p. 99 : « Plus tard Hilarius dut se séparer du pape Libère et embrasser l'intransigeance de Lucifer de Cagliari. Il était mort quand Jérôme écrit son dialogue (...) Il avait été le chef des Lucifériens de Rome, petite église sans évêque et sans prêtre n'ayant donc, assure Jérôme, ni baptême ni eucharistie (...) Mais Hilarius avait écrit (...) Jérôme avait lu ces libelles : il y a relevé qu'Hilarius reconnaît que les papes Jules (337-352), Marc (336), Silvestre (314-335), et les autres anciens évêques (de Rome apparemment) ont admis les hérétiques à la pénitence (n. 27) ; ce qui permet à Jérôme de conclure que ces évêques reconnaissent la validité du baptême des hérétiques. Remarquez qu'Hilarius nomme les trois prédécesseurs immédiats du pape Libère. On peut conjecturer de là que les libelles d'Hilarius étaient dirigés principalement contre le pape Libère, contre les mesures de pacification qu'il avait prises au lendemain du concile de Rimini, et qui avaient été l'occasion du schisme luciférien. » Voir KRÜGER, p. 88 ; P. SMULDERS, « Two passages of Hilary's *Apologetica responsa* rediscovered », dans *Bijdragen* 39, 1978, p. 234-243.

Libellus precum que les prêtres Faustin et Marcellin¹ adressent en 383/384 aux empereurs Valentinien II, Théodose et Arcadius². Dans cette requête, les deux clercs, originaires de Rome, semble-t-il, au service d'Ephesius, l'évêque – promu on ne sait quand ni comment – de la communauté luciférienne de Rome, présentent les grandes figures des groupes schismatiques de l'Empire romain de Rome à l'Espagne, en Occident, de l'Égypte à la Palestine, en Orient, et demandent la protection impériale. En face du « bienheureux Lucifer », salué comme un saint³, ils décrivent Damase comme un persécuteur plus cruel et plus impitoyable que les ariens eux-mêmes⁴. Les Lucifériens obtinrent, sinon gain de cause, du moins un certain soutien impérial, à lire le rescrit adressé au Préfet du Prétoire d'Orient, Cynegius (383-388)⁵, en réponse à la supplique de Faustin et de Marcellin. Dès lors, reconnus légalement, ils ne font guère plus parler d'eux. Sans doute ont-ils déjà disparu à l'époque de saint Augustin... Mais il est probable que l'*Altercatio* de Jérôme soit antérieure à la plainte même des deux prêtres réfugiés en Palestine.

1. Sur Faustin et Marcellin, voir la notice (à paraître) du *HLL* (n° 645, 3).

2. L'ouvrage s'adresse à Valentinien (II), Théodose et Arcadius. Il est donc postérieur à la mort de Gratien (25/8/383) et à la nomination d'Arcadius comme Auguste (19/1/383). Il est, d'après plusieurs allusions, écrit en Orient et sans doute à Constantinople (*Lib.* 6, p. 360, l. 1-2).

3. Ed. O. GÜNTHER, *CSEL* 35, 1, 1895, p. 5-46, dans la *Collectio Auellana* = M. SIMONETTI, *CCSL* 69, 1967, p. 360-391 sous le titre *De confessione verae fidei et ostentatione sacrae communionis*. Nos références sont données d'après le *CC* 69.

4. Voir A. CANELLIS, « Arius et les 'Ariens' vus par les Lucifériens dans le *Libellus Precum* de Faustin et Marcellin », dans *Studia Patristica*, 36, Leuven, 2001, p. 489-501 : Communication à la *XIIIth International Conference on Patristic Studies* (Oxford, 16-21 août 1999).

5. *CCSL* 69, p. 391-392.

4. L'INTERVENTION DE JÉRÔME : L'UNITÉ DE LA FOI ET DE LA DISCIPLINE

A) *Le départ de Jérôme en Orient et le séjour à Antioche*

En Orient, depuis la consécration de Paulin par Lucifer, la situation de la cité syrienne ne s'est pas améliorée. La visite d'Athanase à Antioche, en 363, s'est soldée par un échec ; car Méléce a refusé d'entrer en communion avec lui, alors que Paulin a accepté¹. Le nouvel empereur, Valens, favorable aux ariens, est monté sur le trône d'Orient en 364, et il séjourne à... Antioche, où il résidera souvent jusqu'à quelques semaines avant sa mort (378)². Méléce est exilé par lui en 365, puis en 371/372³. La persécution sévit dans toute la Syrie, puis, après la mort d'Athanase (3 mai 373), elle gagne l'Égypte⁴. La Cappadoce n'est pas non plus épargnée⁵.

Basile de Césarée intervient durant cette période : scandalisé de voir que Méléce d'Antioche a pour rivaux non seulement un arien, mais, plus grave, un nicéen en communion avec Athanase d'Alexandrie, il prend contact avec Athanase pour qu'il profite de ses bonnes relations avec le pape Damase et lui demande d'obtenir que les Occidentaux reconnaissent Méléce comme évêque d'Antioche. Au lieu d'adresser à Rome le message de Méléce et de Basile, Athanase se contente d'envoyer à Méléce et Basile, un émissaire de Rome, Sabinus, porteur des décisions prises à un récent concile de Rome : la condamnation de l'arien Auxence de Milan et le renouvellement de l'attachement à la foi de Nicée. Ces nouvelles sont bien accueillies par les

1. PALANQUE-BARDY, p. 245-246 ; 266. PIETRI, p. 361-362, 372.

2. Voir CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 136 s.

3. PALANQUE-BARDY, p. 261 ; CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 325.

4. PALANQUE-BARDY, p. 261-263 ; PIETRI, p. 380 s.

5. PALANQUE-BARDY, p. 263 s. ; PIETRI, p. 381 s.

deux Orientaux. Sabinus repart pour Rome peu avant la mort d'Athanase. Mais le successeur d'Athanase sur le trône d'Alexandrie, son frère, Pierre, considère Paulin comme le véritable évêque d'Antioche, et Méléce comme un usurpateur hérétique. Aussi, Pierre, chassé bientôt d'Alexandrie et réfugié à Rome, n'aide-t-il en rien la paix ¹.

En réalité, l'Occident ne cherche pas à se rapprocher de Basile et de Méléce, comme le prouve la dure missive que le prêtre d'Antioche, Évagre – celui-là même qui était rentré en Italie en 362 avec Eusèbe de Verceil – rapporte de Rome en Orient (c. 373/374) ². A son arrivée à Antioche, Évagre accepte la communion de Paulin et rejette celle de Méléce. Se sentant abandonné de tous côtés, Basile ne renonce pourtant pas : il fait porter par le prêtre Dorothée une lettre adressée aux évêques de Gaule et d'Italie (375) ; dans le même temps, il apprend que Damase vient de reconnaître officiellement Paulin comme évêque d'Antioche et d'entrer en communion avec lui. Cette décision a été en partie motivée par les manœuvres d'un prêtre de Méléce, Vital, qui professe des idées apollinaristes : à Rome, il est parvenu à s'attirer la confiance de Damase, qui lui remet des lettres pour Paulin ³.

Basile aussi reçoit une lettre de Damase, rapportée par Dorothée, qui peut laisser espérer des négociations ultérieures. Au printemps 377, Basile envoie sa réponse par Dorothée. Mais Rome n'est pas en accord avec les Orientaux et ne souhaite pas organiser un concile où le dialogue serait ouvert. La situation doctrinale d'Antioche est

compliquée, voire inextricable ⁴. C'est alors que, avant de se porter contre les Goths qui ont franchi le Danube, Valens révoque toutes les sentences d'exil qui avaient frappé les catholiques. Méléce revient à Antioche ⁵.

Valens meurt dans la bataille d'Andrinople, le 9 août 378. Règnent bientôt deux orthodoxes : Gratien en Occident et Théodose en Orient. Basile meurt le 1^{er} janvier 379 ou peu auparavant ⁶. Le concile d'Antioche réuni par Méléce en 379 consacre l'adhésion des Orientaux à l'enseignement de Damase ⁷. Il ne reste plus aux deux partis catholiques qu'à s'entendre, puisque le pape a condamné la doctrine apollinariste de Vital. Au lieu de cela, la discorde avec les Pauliniens se trouve accrue, car la direction des Églises est confiée à Méléce ⁸ par le général de Théodose, Sapor ⁹. En 381, Méléce meurt durant le concile de Constantinople qu'il préside après l'éviction de Grégoire de Nazianze comme évêque de la capitale ¹⁰, et sa mort pose à nouveau le problème du schisme d'Antioche : pour les Orientaux, Paulin n'a jamais été évêque d'Antioche ; Méléce est le seul évêque qu'ils reconnaissent, et, malgré Grégoire de Nazianze, ils lui choisissent pour successeur Flavien (381-404) ; inversement, pour les Occidentaux, Paulin reste l'évêque légitime, et ce jusqu'à sa mort en 388, où il sera remplacé par Évagre, devenu entre temps le protecteur de Jérôme ¹¹.

1. PALANQUE-BARDY, p. 272-275 ; PIETRI, p. 378-379.

2. CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 211 s.

3. PALANQUE-BARDY, p. 276 ; PIETRI, p. 386.

4. PALANQUE-BARDY, p. 283 ; CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 212-213 ; PIETRI, p. 386-387.

5. CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 216-231.

6. *Ibid.*, p. 215.

7. PALANQUE-BARDY, p. 288 s. ; CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 220-231 ; PIETRI, p. 387-388.

8. CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 245-262.

1. PALANQUE-BARDY, p. 268 ; PIETRI, p. 893 s.

2. Basile et les siens devaient signer une formule sans changer un mot et préparer une ambassade pour l'Occident, formée d'hommes considérables et munie des pouvoirs de l'épiscopat oriental. Basile ne pouvait évidemment pas accepter. Voir PALANQUE-BARDY, p. 269 ; PIETRI, p. 375 s.

3. PALANQUE-BARDY, p. 270-271 ; CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 162-166 ; PIETRI, p. 376 s.

C'est dans ce contexte politique et religieux troublé que Jérôme est arrivé en Orient vers 374¹ ; parvenu à Antioche, il est accueilli, malade, par cet Évagre, qu'il a dû connaître en Italie du Nord, et qui vient de prendre le parti de Paulin. Les aspirations de Jérôme le conduisent au désert de Chalcis (375-377) où il reçoit la visite d'Évagre dont il fréquente un domaine en marge du désert. Selon sa correspondance (en particulier les *ep.* 1, 3, 7, 14 ou 17²), il est pris dans les discussions de l'actualité religieuse orientale. Le paroxysme est atteint lorsque, au milieu des dissensions sur le vocabulaire trinitaire, ne sachant à quel évêque d'Antioche se vouer – Mélèce, Vital ou Paulin –, il s'adresse à Damase (*ep.* 15 et 16)³, dont nous n'avons malheureusement pas la réponse. Le choix de l'évêque de Rome s'est sans doute porté sur Paulin. C'est à lui en tout cas que s'en remet Jérôme. De retour à Antioche, il est, vraisemblablement en 379⁴, ordonné prêtre par lui. Ce second séjour à Antioche s'achève lorsque Jérôme part pour Constantinople (379), où il restera près de trois ans.

B) Datation de l'Altercatio Luciferiani et Orthodoxi

Par sa teneur, l'*Altercatio* trouve sa place dans ce contexte historique et doctrinal, où s'affrontent hérétiques ariens, schismatiques lucifériens et nicéens orthodoxes, sans compter d'autres tendances hétérodoxes⁵... Mais l'œuvre hiéro-

1. F. CAVALLERA, *Saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, Paris, 1922, I, 1, p. 27 s. ; p. 153 ; I, 2, p. 12-13.

2. Voir CANELLIS, « *Saint Jérôme et les Ariens...* », p. 171, n. 86 s.

3. *Ibid.*, p. 172-173, n. 91-97 s. ; CAVALLERA, *Le schisme...*, p. 199-205.

4. Nous ne savons pas de façon sûre à quelle date exactement Jérôme a été ordonné prêtre par Paulin.

5. Voir *Alterc.* 23-24.

nymienne soulève néanmoins questions et étonnement, car on ne sait ni *quand* exactement ni *où* Jérôme l'a rédigée, ni même *pour qui* ou *pour quoi*. Dès lors, les hypothèses de datation n'ont pas manqué. Jérôme peut avoir composé cette *Altercatio* entre 376 et 377 au désert de Chalcis, à Antioche en 379, à Constantinople entre 379 et 381, à Rome entre 382 et 384. On a même parlé de Bethléem en 387-388¹ ! Les arguments proposés pour justifier ces datations sont de trois ordres : bibliographique², historique³ et lin-

1. Rédaction à *Antioche*, en 378/379 : CAVALLERA, *Saint Jérôme...*, I, 1, p. 56-58 ; I, 2, p. 18-19, 154 ; J. N. D. KELLY, *Jerome, his life, writings, and controversies*, London, 1975, p. 62-64. – Rédaction à *Constantinople*, avant 382 : J. GRIBOMONT, Art. « Jérôme » dans *DSp.*, 8, Paris, 1974, col. 901-918, et partic. col. 908 ; Id., « Les traductions : Jérôme, Rufin », dans J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Église*, Paris, 1986, p. 312. – Rédaction à *Rome* entre 382 et 385 : KRÜGER, p. 60-61, G. GRÜTZMACHER, *Die Abfassungszeit der Altercatio Luciferiani et Orthodoxi des Hieronymus*, ZKG 21, 1900, p. 1-8 ; Id., *Hieronymus, Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte*, Leipzig, 1901, p. 58-59 ; BATIFFOL, p. 97-113, et partic. p. 97. – Rédaction à *Bethléem*, en 387/388 : P. NAUTIN, Art. « *Hieronymus* » *ThRe*, 15, Berlin, 1986, p. 304-315, surtout p. 306. Pour le détail des argumentations, voir CANELLIS, « *Saint Jérôme et les Ariens...* », p. 157-161, n. 12-22.

2. Les hypothèses s'appuient sur les éléments fournis par JÉRÔME dans son *De Viris* (notice 135) où l'*Altercatio* figure *après* la *Lettre à Héliodore* (*ep.* 14) et *avant* la *Chronique*, écrite à Constantinople en 380-381. Certains (Martianay, Vallarsi, Cavallera, Kelly et Penna), confiants en Jérôme, reconnaissent dans sa liste un classement globalement chronologique de ses œuvres et datent l'*Altercatio* du premier séjour de Jérôme en Orient – des années 375-381. L'œuvre aurait alors été rédigée dans le désert de Chalcis, à Antioche, ou à Constantinople.

3. Jérôme aurait eu de bonnes raisons de rédiger l'*Altercatio* à *Antioche* : le milieu nicéen y voue de l'admiration à Lucifer, car il est, avec Athanase et quelques autres, l'un des rares à ne jamais s'être compromis avec les ariens (Cavallera). Le Romain orthodoxe qu'est Jérôme voit en lui celui qui a ordonné Paulin en 362, ce Paulin qui l'a lui-même ordonné prêtre et qu'il reconnaît comme son évêque, ce Paulin qui est nicéen et soutenu par l'Occident, contre Mélèce que lui préfère l'Orient. Lucifer ne peut donc qu'inspirer du respect à Jérôme, en désaccord toutefois avec son illogisme disciplinaire. – A *Constantinople*, Jérôme aurait composé l'*Altercatio* pour justifier la position de Paulin, ordonné par Lucifer (Gribomont), devant Damase, aux prises alors à Rome avec la secte luciférienne très agitée. Rien

guistique¹ ; mais, divergents et souvent réduits à des suppositions non fondées, ils n'aident guère à dater cette œuvre. Seul, le bon sens invite à accorder foi à la notice même du

de surprenant si, dans sa *Chronique*, contemporaine dès lors de l'*Altercatio*, Jérôme rend hommage à Lucifer. Jérôme aurait agi à l'instigation de Grégoire de Naziance qui soutenait le parti de Paulin (B. JEANJEAN, *Saint Jérôme et l'hérésie*, Institut des Études Augustiniennes, Coll. des Études Augustiniennes, Série Antiquité 161, Paris, 1999, (dans bibliog. JEANJEAN), p. 24, n. 33, qui discute les arguments que nous avons présentés dans notre thèse de doctorat soutenue le 2 décembre 1995 à Lyon). – En rédigeant l'*Altercatio* à Rome, Jérôme aurait aidé Damase à réduire les derniers partisans de Lucifer. Sur place, il aurait été bien informé sur les activités et les motivations du diacre Hilaire (Krüger et Grützmacher). – A Bethléem, il aurait voulu prouver à Sirice, qui avait obtenu son départ de Rome en 385, qu'il n'était point un Luciférien, bien que Paulin l'eût ordonné prêtre (Nautin en 1986).

1. Les arguments linguistiques appuient tous des hypothèses curieuses et sont parfois caducs. 1) Invoquer le nom d'*Helladius* pour alléguer une rédaction à Antioche (Cavallera) est vain, car *Helladius* est un nom d'emprunt, banal à l'époque. On objectera facilement aussi que JÉRÔME choisit, à des fins littéraires, les noms grecs d'*Atticus* et de *Critobulus* dans son *Altercatio Attici et Critobuli* (*adv. Pel.*, *Prol.* 2, 24-26, éd. C. MORESCHINI, dans *CCSL* 80, p. 5). 2) Les références à Platon et à Aristophane font croire à une composition de l'*Altercatio* à Antioche (Cavallera et Kelly). Certes, les Occidentaux n'étaient pas rompus à ce programme scolaire ; mais, *Aristophanis* (*Alterc.* 11, l. 14 ; cf. note critique 26 du CC 79 B) est une leçon injustifiable dans l'*Altercatio*, ainsi que dans toute polémique doctrinale : les hérétiques sont toujours accusés d'être des dialecticiens ou des philosophes, non des comiques, fussent-ils grecs. 3) L'*Altercatio*, qui trahit une certaine inexpérience (Cavallera et Kelly) n'a pu être écrite à Bethléem en 387-388, car, à cette époque Jérôme, tant par ses lettres (*l'ep.* 22, de 384, par exemple) que par son *Adversus Helvidium* (383/384), a fait ses preuves. 4) Prétendre que Jérôme a composé l'*Altercatio* à Rome parce qu'il connaît bien les activités du diacre romain Hilaire (Krüger et Grützmacher) n'est pas non plus un argument décisif : Jérôme semble avoir lu les *libelli* d'Hilaire et peut les avoir connus par l'intermédiaire de l'œuvre d'Hilaire de Poitiers ou par ses amis comme Évagre. 5) Les noms de *Campitae* ou de *Montenses* (*Alterc.* 28, l. 9-10) n'auraient pas été compris à Antioche pas plus que l'allusion *ob Sardorum tantum mastrugam* (argument aussi réfuté par Cavallera) ? Même s'ils ne repéraient pas les allusions littéraires, les Orientaux n'avaient pas besoin de saisir le sens de *mastruga* pour sentir l'ironie de cette expression puisqu'il s'agit de la *mastruga* des Sardes. L'allusion aux *Campitae* et aux *Montenses* intervient dans une énumération

De Viris, 135¹, et à penser, à la suite de F. Cavallera, que l'*Altercatio* a été rédigée par Jérôme lors de son premier séjour en Orient, et non en Occident ou à Bethléem.

En effet, aucun élément précis, aucune allusion à quelque événement historique déterminé ne permettent de dater l'*Altercatio*². A la rigueur, l'évocation d'Euzoïus, qui succéda en 360 à Eudoxe comme évêque d'Antioche,

d'hérétiques. Donc sans comprendre directement l'allusion, on peut percevoir le sens général. 6) La précision « Hilaire, diacre de l'Église de Rome » serait mal venue si le « dialogue avait lieu à Rome » (Cavallera), mais outre qu'elle lève l'ambiguïté avec Hilaire, l'évêque de Poitiers, l'expression souligne la réprobation ironique de l'interlocuteur devant l'attitude d'un simple diacre ; de plus, Jérôme, s'il est en Orient, a-t-il besoin de préciser qu'Arius, Euzoïus et Achillas (*Alterc.* 20, l. 9-10) sont du clergé d'Alexandrie ?

1. En fait, dans sa notice 135, 2 JÉRÔME récapitule les œuvres qu'il a écrites jusqu'à son *De Viris* : « ...Vitam Pauli monachi, Epistularum ad diuersos librum unum, Ad Heliodorum exhortatorium, *Altercationem Luciferiani et Orthodoxi*, Chronicon omnimoda historiae... » (ed. CERESA-GASTALDO, p. 230). La *Chronique*, écrite à Constantinople dans les années 380-381, fournit un *terminus ante quem*. Dans ce catalogue, Jérôme semble grouper ses œuvres par période et par genre (NAUTIN, *La liste des œuvres* ...) : en ce qui concerne le style, il est meilleur d'invoquer la *Lettre à Héliodore* après avoir cité le *recueil de lettres*, puisque celle-ci est un « petit traité » qui mérite d'être signalé pour lui-même au sein du livre (NAUTIN, *La liste des œuvres* ..., p. 324). Cela ne veut pas dire que cet ouvrage soit postérieur au recueil. D'ailleurs, Jérôme procède de la même façon plus loin dans sa notice : la *Lettre de consolation à Paula sur la mort de sa fille*, insérée dans un ensemble de lettres à Marcella, est très importante. On ne peut, semble-t-il, rien déduire de la place assignée par Jérôme à la *Lettre à Héliodore*. La première œuvre signalée par Jérôme est contemporaine ou très peu antérieure à la *Lettre 10*, car Jérôme y parle de la *Vie de Paul*. Même si sa date de rédaction est controversée ou incertaine, cette lettre a été vraisemblablement rédigée dans les années 375-376. La *Lettre à Héliodore* date, dit-on, de 376-377. Les premières œuvres mentionnées correspondent donc au séjour de Jérôme dans le désert de Chalcis. L'*Altercatio* est mentionnée ensuite.

2. Le seul élément qui pourrait servir à la datation est une parenté littéraire de l'*Altercatio* (18, l. 29-31 et 19, l. 1-29) avec le *De Fide* (3, 16, 130, l. 6-12) d'AMBROISE de Milan (ed. O. FALLER, *CSEL* 78, Vienne, 1962, p. 153) ; mais rien ne garantit qu'il ne s'agit pas là d'un souvenir que Jérôme et Ambroise auraient repris à leur source commune, Hilaire de Poitiers : voir DUVAL, « *La 'manœuvre'...* », p. 85, n. 166 ; p. 92, n. 199.

pourrait servir à la datation¹ : Euzoïus n'est plus évêque d'Antioche à ce moment-là ; sa mort est survenue en 375/376. Mais cet élément aide peu. La critique interne, à l'exception des critères stylistiques, n'apporte rien, constatait déjà F. Cavallera². L'*Altercatio* présente des parentés stylistiques et thématiques avec l'*ep.* 14, en particulier un rapprochement avec une œuvre d'un Pseudo-Tertullien, l'*Aduersus omnes haereses*³, que Jérôme n'utilise que dans l'*Altercatio*⁴. Ces échos textuels avec les premières lettres, notamment celles des années 376-377, donnent une meilleure idée de la période de rédaction de l'*Altercatio*, sans pour autant être déterminants. Caractérisée par un relatif manque de maturité, celle-ci est indéniablement une œuvre

1. *Alterc.* 20, l. 7-8.

2. CAVALLERA, *Saint Jérôme...*, I, 2, p. 18-19.

3. Cf. *Alterc.* 5, l. 17-19/*ep.* 14, 5, l. 16-18 (*CUF* 1, p. 38) ; *Alterc.* 19, l. 16-20/*ep.* 14, 6, l. 18-19 (p. 39) ; *Alterc.* 5, l. 59-60/*ep.* 14, 6, l. 4-7 (p. 40) ; *Alterc.* 21, l. 9-10/*epist.* 14, 8, l. 5-9 (p. 41) ; *Alterc.* 5, l. 15-16/*ep.* 14, 8, l. 16-19 (p. 41) ; *Alterc.* 23, l. 18-19 ; 23, l. 28 ; 7, l. 32-34 ; *Alterc.* 15, l. 49/*ep.* 14, 9, l. 28, 1-8 (p. 42-43) ; *Alterc.* 5, l. 2-6/*ep.* 14, 9, l. 20-28 (p. 43) ; *Alterc.* 11, l. 14-15/*ep.* 14, 11, l. 10-12 (p. 45) ; *Alterc.* 23, l. 23-24/*ep.* 14, 9, l. 28, 1-8 /*Ps. TERT., adu. Haeres.* 1, 6 - 2, 1 (*CCSL* I, 2, p. 1403). Pour les rapprochements avec l'*ep.* 15, voir A. CANELLIS, « *Saint Jérôme et les Ariens...* », p. 172 s.

4. D'après le *Thesaurus Hieronymi*. Peut-être faudrait-il ajouter à cette liste un double parallèle avec le Ps.-Tertullien : JÉRÔME emploie le verbe *odisse* dans une de ses lettres (*ep.* 14, 9, *CUF* 1, p. 43, l. 1-8), verbe utilisé par le Ps.-Tertullien. Cette rencontre pourrait n'être que fortuite si un autre fait de langue similaire ne s'ajoutait et ne confirmait cette remarque. JÉRÔME recourt en général à l'expression *de radice* (nous renvoyons au *Thesaurus Hieronymi* ; trois fois seulement il emploie la tournure *ex radice* (*Altercatio*, 23, l. 23-24, *Lettre* 14, 9). Le troisième cas (*ep.* 130, 6 : « quasi ex radice fecunda, multae simul uirgines pullularunt... », *CUF* 7, p. 171, l. 28-29) ne présente aucun intérêt pour notre présente étude). L'expression, prise dans son sens figuré, est un emprunt de Jérôme au Ps.-Tertullien. Or l'*Altercatio* et la *Lettre* 14 sont les deux seuls textes où Jérôme utilise le démonstratif *ille* avec *ex radice* et où il use de cette expression pour parler des hérésies (nous rappelons que Jérôme ne parle que quatre fois des Ophites, dans l'*Altercatio*, 23, les *Lettres* 14 et 147 (non datée), et dans le *Commentaire de Paul aux Galates* de 386).

de jeunesse. Si la datation 387-388 est sans conteste invraisemblable, la datation en 380-381 et la localisation à Constantinople étonneraient, car dans la *Chronique*, Jérôme est plus mûr, plus rigoureux, plus cultivé, plus orienté vers l'Est que vers l'Occident, et fermement engagé en faveur de Paulin¹. La datation dans les années 382-384 nous paraît peu vraisemblable, car Jérôme n'est pas étourdi au point d'insérer au milieu de la liste de ses œuvres composées en Orient, un ouvrage écrit à Rome.

Nous daterions donc volontiers l'*Altercatio* des années 376-377, mais le contexte historique de l'époque ne permettrait pas de comprendre pourquoi Jérôme aurait écrit cette œuvre qui prône l'apaisement au moment où il est lui-même le plus désemparé². A la fin de 377, en revanche, la politique impériale s'infléchit : avant de partir guerroyer contre les Goths, Valens édicte, d'Antioche, la révocation des sentences d'exil qui frappaient les Orthodoxes. Cette politique est confirmée par Gratien en 378³. L'hypothèse de datation la plus plausible, selon nous, est celle des années 378-379, peut-être même de 379, à Antioche, car elle concilie plusieurs paramètres : elle ne suspecte pas la bonne foi de Jérôme dans son *De Viris*, correspond à la tendance politique du moment, et laisse augurer de l'attitude du nouvel empereur. Arrivé au pouvoir au début de 379⁴, Théodose instaure une politique ecclésiale et religieuse favorable aux nicéens, qui commence à être perçue dès 380.

Toutefois, malgré la vraisemblance de cette datation, il demeure une marge d'incertitude : certaines similitudes – signalées par Y.-M. Duval⁵ – avec le *Libellus precum* écrit

1. Voir CANELLIS, « *Saint Jérôme et les Ariens...* », p. 172 s.

2. *Ibid.*

3. Sur ce point voir PALANQUE-BARDY, p. 280 ; PIETRI, p. 385 s.

4. Voir CANELLIS, « *Saint Jérôme et les Ariens...* », p. 157 s.

5. Y.-M. DUVAL, « Saint Jérôme devant le baptême des hérétiques, d'autres sources de l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* », *REAug* 14, 1968 (dans bibliog. « *Le baptême...* »), p. 153, n. 38 ; p. 176, n. 139 ; *Ibid.*, « *La*

en 383/384 pourraient faire penser que les deux œuvres sont contemporaines... Témoin à Rome de la politique anti-arienne et antiluciférienne de Damase, Jérôme aurait tenté, par son *Altercatio*, moins de se justifier que de calmer les esprits... Pour accepter cette hypothèse, il faudrait alors admettre qu'un copiste distrahit a déplacé malencontreusement le titre de l'*Altercatio* dans le catalogue des œuvres hiéronymiennes du *De Viris*¹... La question de la datation et du lieu de rédaction de l'*Altercatio* a pour corollaire le sens de l'intervention de Jérôme, tout aussi difficile à déterminer, étant donné l'incertitude relative à laquelle nous devons reconnaître être réduits.

C) Sens de l'intervention de Jérôme

Jérôme ne rédige pas un pamphlet contre les ariens, mais il présente un débat portant sur des questions disciplinaires occidentales. Les évêques occidentaux, *faillis* de Rimini², s'étaient ressaisis après les mesures d'apaisement prises par Hilaire de Poitiers³ en 360 au concile de Paris, le concile d'Alexandrie en 362⁴ et le pape Libère en 362/363⁵. Alors

'*manœuvre*'... », p. 92, n. 199. Vont dans ce sens des rapprochements avec l'*Ad. Helvidium*, 1 : *et solus in uniuerso mundo et laicus et sacerdos* (PL 23, c. 183 A 7-8); cf. *Alterc.* 21, l. 14-15; *adu. Helu.* 2 (c. 185 A et note c) : ... *ut intellegat se legere potuisse quae scripta sunt et non intellegere potuisse qua [e] scripta sunt*; cf. *Alterc.* 28, l. 15-16.

1. Notice 135 (p. 230-233).

2. Pour les détails concernant le déroulement du Concile de Rimini, nous renvoyons à *Alterc.* 17-19 : les notes historiques, suivant la chronologie des événements et faites *ad loc.* pour éclairer le texte de Jérôme, reprendront plus précisément la présentation d'Y.-M. DUVAL (« La 'manœuvre'... »).

3. Sur Hilaire de Poitiers, voir *Alterc.* 19, l. 23-24.

4. Sur le Concile d'Alexandrie, voir *Alterc.* 20, l. 32-39.

5. Sur l'attitude du pape Libère, que ne cite pas JÉRÔME, voir *Alterc.* 20, l. 32-39.

que l'évêque gaulois, le pape et les « confesseurs » considéraient que les *faillis* de Rimini avaient été *trompés*, les Lucifériens estimaient qu'ils avaient commis le péché irrémédiable de l'*apostasie*. C'est pourquoi, loin d'accepter les mesures de clémence prises par Hilaire, Eusèbe ou Libère, Lucifer et Grégoire d'Elvire¹ ne reçurent dans leur communion aucun des *faillis* de Rimini.

Selon les Lucifériens, ces *évêques*, entachés par l'hérésie d'Arius, devaient, une fois admis à la pénitence, être réduits à la communion laïque ; ce qui revenait à les priver de leur charge. Mais ils admettaient dans leur Église, en tant que pénitents et après imposition des mains, les *laïcs* baptisés par les évêques ariens ou arianisants, sans les rebaptiser. Parmi les Lucifériens, seuls les Hilariens, compagnons du diacre romain Hilaire, étaient conséquents : ils s'accordaient avec les Lucifériens pour le traitement à imposer aux *évêques*, mais ils jugeaient aussi nécessaire de rebaptiser les *laïcs*, car, pour eux, le baptême des hérétiques n'était pas valable.

Cette distinction établie par les Lucifériens entre le traitement des évêques et celui des laïcs paraît illogique à Jérôme. Il préférerait qu'évêques et laïcs fussent traités de la même façon – c'est l'objet de la première partie de son *Débat* – et que les évêques de Rimini fussent réintégrés dans l'Église, car, selon lui, ils n'ont pas véritablement failli – c'est l'objet de la deuxième partie, plus historique, de l'*Altercatio* –. Jérôme prône donc la réconciliation générale. Son *Altercatio* exprime son objectif obsessionnel : l'unité de la foi et de l'Église, la communion entre l'Orient et l'Occident².

1. Évêque d'Elvire en Espagne bétique, Grégoire a toujours refusé de céder devant l'arianisme. Il est connu pour son intransigeance et sa fermeté : pour réfuter la formule riminiennne de 359, il écrivit le *De fide*. Sur Grégoire d'Elvire, voir M. SIMONETTI, dans J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Église*, IV, *Les Pères latins*, Paris, 1986, p. 128-134.

2. Sur la reconstitution des événements dans les chapitres 17 à 20, voir *infra* p. 60, n. 3 et 4.

II. L'ALTERCATIO LUCIFERIANI ET ORTHODOXI

1. MISE EN SCÈNE ET DÉROULEMENT : LES PROBLÈMES LITTÉRAIRES

A) Dialogue ou altercatio ?

Longtemps considérée, à tort, comme le compte rendu sténographié d'un débat réel¹, l'*Altercatio* n'a pu être regardée comme une *œuvre littéraire*². En réalité, elle obéit, comme son titre invite à le penser³, à des règles plus précises que celles d'un simple dialogue. Inspirée de la procédure judiciaire qu'est l'*altercatio* – décrite par Quintilien au livre VI de son *Institution oratoire*⁴ –, elle conserve son caractère de passe d'armes verbale. Héritière aussi de la rhétorique classique, elle est influencée par la distinction gorgianique, entre la manière d'écrire en polémiste, γυμναστικῶς, et la manière d'écrire comme un philosophe qui expose sa pensée, δογματικῶς⁵.

Aussi l'*Altercatio* est-elle formée de deux grandes parties : l'une illustre le γυμναστικῶς – rendu chez Jérôme par le verbe *contendere* – ; l'autre, le δογματικῶς – où abonde le *docere*⁶. La première moitié de cette *altercatio* (§§ 2-13) est un échange vif entre les interlocuteurs, que rehaussent nombre de « recettes » dialectiques. Elle aboutit à une mise

1. Voir CAVALLERA, *Saint Jérôme...*, I, 1, p. 57.

2. Pour un historique des *a priori* négatifs, voir A. CANELLIS, « La composition du *Dialogue contre les Lucifériens* et du *Dialogue contre les Pélagiens* de Saint Jérôme, A la recherche d'un canon de l'*altercatio* », *REAug* 43, 1997, p. 247-249 (dans bibliog. « La composition... »).

3. Sur le titre, voir *Ib.*, p. 251 et dans le CC note critique 1.

4. QUINT., *Inst.* 6, 4 (éd. J. COUSIN, *CUF* 2, p. 64 s). Pour plus de précisions, voir CANELLIS, « La composition... », p. 253-255.

5. Sur cette distinction connue de Jérôme, *ibid.*, p. 257.

6. *Ibid.*, p. 259-262.

en échec partielle du Luciférien, grâce à l'utilisation de pièges et stratagèmes divers qui poussent jusqu'à l'absurde l'ensemble des thèses lucifériennes. Cette *joute oratoire* cède alors la place à un récit historique et à un exposé doctrinal, qui occupent la seconde partie de l'*Altercatio* (§§ 15-27). Les questions du Luciférien ne sont alors que prétexte à de longues *explications* de l'Orthodoxe, en qui l'on reconnaît facilement Jérôme¹. Grâce à cette démarche didactique à but protreptique, Helladius se laisse séduire, *persuader* – ultime mot de l'épilogue.

A y regarder de plus près, l'*Altercatio* présente aussi une structure en chiasme. L'épilogue sous forme de dialogue répond au prologue narratif, comme le *docere* fait écho au *contendere*. Cette composition est soulignée par un élément symbolique. Le double patronage, en quelque sorte, de Tertullien², évoqué dans le prologue, et de Minucius Felix³, cité dans l'épilogue, est judicieux : la première partie, un *Contre les Lucifériens*⁴, rivalise avec l'*Adversus Iudaeos*, œuvre polémique où l'Africain s'élève contre le judaïsme ; la seconde partie, un *Pour les Orthodoxes*⁵, rappelle

1. Sur la polyphonie, *ibid.*, p. 268-269 ; 274-277.

2. TERT., *adv. Iud.* 1, 1 (éd. A. KROYMANN, *CCSL* 2, Turnhout, 1954, p. 1339) : « *Proxime accidit*. Disputatio habita est Christiano et proselyto Iudaeo. Alternis uicibus *contentioso* fune uterque diem in uesperam traxerunt. Obstrepentibus etiam quibusdam inexpertibus singulorum, nubilo quodam ueritas obumbrabatur. » L'italique met en évidence (de même dans la note suivante), les reprises et les analogies repérées dans l'*Altercatio*, 1. Sur cette reprise, voir Y.-M. DUVAL, « Tertullien contre Origène sur la résurrection de la chair dans le *Contra Iohannem Hierosolymitanum* 23-36 », *REAug.* 17, 1971, p. 272, n. 194.

3. MIN. FELIX, *Octav.*, 40, 1 (éd. J. BEAUJEU, *CUF*, p. 67) : « *Vicimus et ita : ut improbe, usurpo uictoriam. Nam ut ille mei uictor est, ita ego triumphator erroris.* » A comparer avec *Alterc.* 28, l. 20-21. Sur cette découverte, voir Y.-M. DUVAL, « La lecture de l'*Octavius* de Minucius Felix à la fin du IV^e s. : la fin des Protreptiques », *REAug.* 19, 1973, p. 56-68, et particulièrement p. 61 s.

4. *Alterc.*, 2-14.

5. *Ibid.*, 14-27.

l'*Octavius*, œuvre apologétique à la gloire du christianisme. Jérôme considère donc son libelle comme une apologie contre les schismatiques Lucifériens, mais il ménage toujours Lucifer, en répétant que l'ultra-nicéen est en contradiction avec l'orthodoxie sur le plan de la discipline, mais non sur celui de la foi. Jérôme montre ainsi qu'il distingue hérétiques et schismatiques¹.

B) Art de la polémique

Cette charpente rhétorique soignée est sous-tendue par des procédés oratoires. Pour « faire vrai », le lexique de l'échange verbal est bien représenté, quoiqu'il vire parfois au soliloque². Mais la recherche du naturel ne parvient pas à masquer totalement les artifices dialectiques et rhétoriques traditionnels mis en œuvre dans la démarche argumentative³.

Pour dynamiser sa démonstration, Jérôme recourt en effet à des métaphores profanes héritées des auteurs classiques, qu'il retravaille et modifie parfois, et/ou à des thèmes plus chrétiens, qui souvent prolongent cette tradition littéraire, comme ceux de l'affrontement physique ou intellectuel, du cheminement géographique ou spirituel, de la situation de communication, sans compter les réminiscences littéraires ou les allusions à la sagesse populaire, et les *topoi* plus spécifiquement chrétiens⁴.

1. Pour l'étude de détail du prologue et de l'épilogue, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 263-269.

2. *Ibid.*, p. 274-275.

3. *Ibid.*, p. 276-278.

4. *Ibid.*, p. 279-285.

C) Clausules et cursus

Au confluent du classicisme cicéronien et d'une langue en pleine évolution, la prose rythmique de l'*Altercatio*, outre quelques rares clausules épiques, compte à la fois des clausules quantitatives cicéroniennes¹, très majoritaires (surtout dispondée, dichorée, spondée crétique, crétique spondée, et spondée dichorée) ainsi que, en très petit nombre, des clausules non cicéroniennes (spondée péon 4^e ou trochée crétique, par exemple), et des clausules accentuelles.

Pour les fins de phrases, cinq *cursus* sont utilisés, classés par ordre de préférence dans la liste ci-après² : 1) *cursus uelox* (' - - - - ' -), 2) *cursus planus* (' - - ' -), 3) *cursus dispondaicus* ou *trispondaicus*³ (' - - - ' -), 4) *cursus tardus* (' - - ' - -), 5) *cursus medius*⁴ (' - ' - -). Jérôme emploie, dans l'*Altercatio*, surtout deux types de clausules fixés par M. C. Herron, le type γ pour les *cursus planus, tardus, dispondaicus et medius*, le type δ pour le *cursus uelox*, comme il le fait dans ses autres œuvres⁵. Il utilise autant les *cursus dispon-*

1. L. NOUGARET, *Traité de métrique latine classique*, Paris, Klincksieck, Paris, 1956, p. 117-119.

2. La question du *cursus* est complexe : nous écartons volontairement les problèmes de terminologie ; d'après M. C. HERRON (*A study...* p. 66), qui suit en cela l'avis des grammairiens, seuls les trois premiers types sont des *cursus* réguliers. Cependant elle ajoute à son étude les deux autres formes de *cursus*. Nous la suivons dans sa démarche.

3. Le *cursus dispondaicus* ou *trispondaicus* est l'héritier de la fameuse clausule cicéronienne *esse uideatur*. Même si le nom donné à ce *cursus* est impropre (d'après les grammairiens), il faut cependant le nommer. Nous avons arbitrairement choisi de le nommer *cursus dispondaicus*. Les termes « dispondaique » et « trispondaique » sont dus à la terminologie médiévale, selon laquelle toute cadence qui n'est pas dactyle est spondée. Voir HERRON, *A study...* p. 87-88, qui fait une synthèse.

4. Le *cursus medius* n'est généralement pas reconnu comme une catégorie régulière. Elle est même considérée comme une forme rare de *cursus*. *Ibid.*, p. 89-90.

5. *Ibid.*, p. 78, 81, 84, 87, 89.

daicus, *planus* et *uelox*, mais le *cursus tardus* est un peu moins employé et le *cursus medius* guère représenté. Contrairement à ce qu'il fait dans ses autres œuvres¹, Jérôme ne montre pas, dans l'*Altercatio*, une prédilection pour le *cursus tardus*. Au lieu de choisir ses *cursus* en fonction du genre littéraire, il se laisse guider par son inspiration², tout en recherchant des effets stylistiques calculés, adaptés à l'humeur des interlocuteurs. Le *cursus uelox*, expression de l'agressivité, contraste avec les autres *cursus*, moins vifs.

L'attention à ces raffinements d'écriture ne doit pas être considérée trop vite comme inutile. Clausules et *cursus* impriment au texte sa tonalité, qui varie selon les moments de la discussion ou de l'exposé. Cette utilisation n'est donc pas gratuite. Les emplois massifs ou alternés des *cursus* sont, dans quelques passages, d'excellent aloi. Dans le prologue, l'harmonie formelle, marquée par l'alignement d'un *cursus tardus*, d'un *cursus dispondaicus*, d'un *cursus uelox* et un *cursus planus* au milieu de quelques clausules, est brisée par la violence et l'arrogance qui inaugurent le programme polémique de l'*Altercatio* : si le *cursus planus* (*mane conueniretur*³) correspond à l'aspect narratif et anecdotique du passage, les trois autres *cursus tardus* (*facundiam exercuit*⁴), *dispondaicus* (*ecclesia lupanar*⁵) et *uelox* (*filium descen-*

1. Dans ses *Lettres*, Jérôme utilise, dans un ordre décroissant : le *tardus*, le *planus*, le *uelox*, le *medius* et le *dispondaicus* ; dans le *De Viris* : le *tardus*, le *medius*, le *uelox*, le *planus* et le *dispondaicus* ; dans le *Contre Rufin* : le *tardus*, le *planus*, le *uelox*, le *medius* et le *dispondaicus* ; dans le *Dialogue contre les Pélagiens* : le *tardus*, le *planus*, le *medius*, le *uelox* et le *dispondaicus* ; dans le *Commentaire sur Isaïe* : le *tardus*, le *uelox*, le *planus*, le *medius*, et le *dispondaicus* : *ibid.*, p. 66.

2. Voir le jugement de L. LAURAND, *Pour mieux comprendre l'Antiquité classique, Histoire et méthode historique, pédagogie, linguistique*, Paris, Éditions Auguste Picard, 1936, « Le *cursus* dans les *Lettres* de saint Jérôme », p. 180-182.

3. *Alterc.* 1, l. 13.

4. *Ibid.*, l. 3.

5. *Ibid.* 1, l. 5.

*disse*¹) soulignent l'agressivité des personnages, en particulier celle de Jérôme narrateur ou récitant². Celui-ci marque ainsi de sa griffe ce prélude à une *altercatio* brutale. A cette véhémence initiale s'oppose la sérénité relative de l'épilogue : le *cursus planus* de *persuaderi* clôt l'*Altercatio* au terme d'une alternance assez régulière de *cursus planus*, *tardus* et *dispondaicus*. La disparition du *cursus uelox* dans la fin de l'*Altercatio*³ symbolise le retour au calme et la conversion du Luciférien par l'Orthodoxe.

Inversement, la fréquence du *cursus uelox* dans les chapitres 3-4 et 14⁴ correspond aux temps forts de la discussion. Dans le premier passage, l'Orthodoxe reprend textuellement les expressions du Luciférien pour mieux rétorquer⁵, ce que du reste il fait remarquer⁶. Dans le second, le ton et la tension montent jusqu'à ce qu'Helladius cède devant la supériorité de son adversaire⁷.

Outre ces deux passages où le *cursus uelox* intensif rend au mieux la polémique, le reste de l'*Altercatio* est ponctué de nombreux emplois de *cursus uelox*, qui correspondent à des piques, des emportements ou des révoltes de l'interlocuteur⁸. Néanmoins ce *cursus* n'apparaît pas beaucoup plus que dans l'exposé dogmatique, alors que l'*altercatio* en justifierait l'emploi constant.

1. *Ibid.* 1, l. 8.

2. Sur Jérôme narrateur ou récitant, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 268-269.

3. Le dernier est en *Alterc.* 26, l. 19 : *aliter christianus*.

4. De 3, l. 21 à 4, l. 28, on le retrouve onze fois, et dans 14, l. 9-24.

5. *Alterc.* 4, l. 8-24.

6. *Ibid.* 4, l. 20-24.

7. Sur la victoire de l'Orthodoxe, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 261, 265, 267.

8. L'Orthodoxe réfute le point de vue du Luciférien qui interprète mal le baptême de Jean : c'est selon lui un baptême sans Esprit saint. L'Orthodoxe réplique que le baptême de Jean annonce en fait le baptême parfait du Christ. Trois emplois du *cursus uelox* se retrouvent dans ce paragraphe : *digito demonstrare, angelus nuncupetur, Domini praecursorem* (*Alterc.* 7, l. 23 ; l. 25 ; l. 32).

Les autres *cursus*, régulièrement répartis dans l'*Altercatio*, montrent que toute réplique est travaillée et réfléchie. Ce polissage, qui ne laisse rien au hasard de la spontanéité, est accompagné d'une musique intérieure où résonnent homéotéleutes, assonances, allitérations, isocolies¹, rythmes inhabituels des phrases, clausules et *cursus* internes². Tous ces procédés oratoires servent aussi bien la discussion tendue entre les protagonistes que l'exposé irénique de l'Orthodoxe.

2. L'ARGUMENTATION DIALECTIQUE ET SES SOURCES

A) Baptême et pénitence des hérétiques

Comme les Donatistes, les Lucifériens réactualisent en partie les problèmes du III^e s. : la coutume africaine obligeait en effet à rebaptiser ceux qui avaient été baptisés par des schismatiques ou des hérétiques³. D'autre part, la disci-

1. Par exemple : *Alterc.* 19, l. 18-22 : *Dominus excitatur, increpat tempestatem / bestia moritur, tranquillitas redit, et, ut manifestius dicam, omnes episcopi, qui de propriis sedibus fuerant exterminati, per indulgentiam novi principis ad Ecclesias redeunt* ; *Alterc.* 20, l. 45-47 : *In tali articulo Ecclesiae, in tanta rabie luporum, segregatis paucis ouibus, reliquum gregem deseruit, bonus quidem ipse pastor, sed multam praedam bestiis relinquens.*

2. Devant une ponctuation autre que la ponctuation forte, c'est-à-dire devant les virgules, à la fin des protases, des relatives, des ablatifs absolus ..., ou devant des compléments circonstanciels, des coordinations...

3. La question est d'ailleurs toujours d'actualité en Afrique, au IV^e s., à cause du schisme des Donatistes : ils reprennent la pratique (et la théorie) cypriennes du rebaptême des hérétiques (à commencer par les fidèles de la grande Église). En 314, le Concile d'Arles (canon 9 (8)) essaie de mettre fin à la manière de faire des Africains (y compris alors les membres de la grande Église) en demandant de s'en tenir à une interrogation sur la Trinité et en se contentant de l'imposition des mains « pour recevoir le Saint-Esprit ». Il ne semble pas que Jérôme connaisse ce canon. Les Lucifériens paraissent avoir adopté la pratique africaine.

pline pénitentielle était telle, depuis le III^e s. au moins, que les clercs admis à la pénitence publique pour l'une ou l'autre des fautes graves – apostasie, meurtre, adultère... – étaient réduits à l'état laïc. Les Lucifériens voulaient appliquer ces mesures à tous les évêques qui, selon eux, avaient, en signant la formule de Nikè acceptée lors de la deuxième session du concile de Rimini, trempé dans l'hérésie, assimilée à l'apostasie. Toutefois, ils accueillaient les simples fidèles baptisés par ces évêques devenus pour eux hérétiques et apostats. Toute l'argumentation de Jérôme dans la première partie de l'*Altercatio* consiste à souligner l'illogisme d'une telle position, en poussant jusqu'au bout le principe de la nullité du baptême conféré par les hérétiques. Pour cela¹, il « a composé son *Altercatio* avec le dossier baptismal de Cyprien sous les yeux². Il l'a justifié et parfois corrigé en recourant à Tertullien et principalement à son *De baptismo*. Le tout est adapté à la situation qui était celle du dernier tiers du IV^e s.³ ». Le baptême des hérétiques est dénué de toute valeur⁴.

Reprenant les idées de Cyprien pour prouver l'inconséquence des Lucifériens⁵ qui accueillent les baptisés et reconnaissent donc la validité de leur baptême, tout en refusant de reconnaître les pouvoirs des évêques qui ont conféré ce baptême, Jérôme ne réussit guère cependant à résoudre les

1. Nous reprenons les grandes lignes des articles de P. Bauffol et d'Y.-M. Duval, en particulier les rapprochements entre l'*Altercatio* et les œuvres de Tertullien et de Cyprien.

2. Aucun indice ne prouve que Jérôme ait utilisé le *De rebaptismate* du Pseudo-Cyprien.

3. DUVAL, « *Le baptême ...* », p. 147.

4. *Ibid.*, p. 146 : « Tous deux refusaient toute valeur au baptême des hérétiques, mais si telles sont les sources de Jérôme, on comprendra comment, placé devant la question du baptême des hérétiques, il (Jérôme) ne sache pas la résoudre au fond ... »

5. *Ibid.*, p. 148 : « Jérôme utilise contre les Lucifériens l'argumentation qui était celle de Cyprien contre ses adversaires. »

problèmes concernant le « baptême des hérétiques » lui-même¹. De Tertullien, le *De baptismo*² surtout inspire sa doctrine baptismale, mais aussi le *De paenitentia*³, le *De pudicitia*⁴ et le *De corona*⁵, au point que certaines expressions des deux Africains émaillent sa prose⁶. Le polémiste recourt au *De unitate ecclesiae catholicae*⁷ de Cyprien, mais avant tout à sa correspondance : *ep.* 67⁸, 69⁹, 70¹⁰, 73¹¹, 74¹², qui appartiennent au dossier des échanges provoqués par la question baptismale. Il cite même explicitement les missives à Étienne (*epist.* 72, 3, 1)¹³ et à Jubaianus (*ep.* 73, 26)¹⁴. De la sorte, Jérôme marque une différence entre Tertullien et Cyprien puisqu'il nomme et cite le second, mais imite le premier sans jamais mentionner son nom. Tertullien demeure le Montaniste ! Jérôme reprend aussi à

1. Nous évoquons très sommairement les idées développées par Y.-M. Duval et renvoyons à son article.

2. TERT., *Bapt.* 3, 2 ; 4, 1 ; 5, 5 ; 8, 3-4 ; 10, 3 ; 10, 5 ; 10, 6 ; 10, 7 ; 15, 1-2 ; 17, 1-2, rapprochements faits par Y.-M. DUVAL, « *Le baptême...* », p. 155-156, 159-160, 163.

3. TERT., *De paen.* 8, 1-2 (*Ibid.*, p. 173-174).

4. TERT., *De pud.* 19, 5 (*Ibid.*, p. 150).

5. TERT., *Cor.* 3, 1-4, rapprochement fait par P. Batiffol, repris par Y.-M. DUVAL (« *Le baptême...* », p. 161, n. 70).

6. A Tertullien, Jérôme reprend les expressions *denuntiatio dominica* (*Alterc.* 5, l. 32), *sed quale est* (*Alterc.* 9, l. 4-5) ; à Cyprien : *castra diaboli* (*Alterc.* 3, l. 5), *confessores reuertentes de paelio* (*Alterc.* 19, l. 23-24), *scindere ecclesiam* (*Alterc.* 19, l. 46), *unitatem scindere* (*Alterc.* 17, l. 4-5), et *existere* au sens d'être (*Alterc.* 20, l. 10).

7. CYP., *Vnit.* 1, 1 ; 14, rapprochement fait par Y.-M. DUVAL, « *Le baptême...* », p. 153, n. 41.

8. CYP., *ep.* 67, 1, 2 ; 67, 3, 1-2 (*Ibid.*, p. 153-154).

9. CYP., *ep.* 69, 6 ; 69, 10-11 (*Ibid.*, p. 154).

10. CYP., *ep.* 70, 2, 1 (*Ibid.*, p. 167).

11. CYP., *ep.* 73, 4, 1-2 ; 73, 9, 1 (*Ibid.*, p. 161-162 ; p. 165-166).

12. CYP., *ep.* 74, 5, 4 (*Ibid.*, p. 157).

13. *Alterc.* 25, l. 10-21.

14. *Ibid.*, l. 22-33.

Hilaire de Poitiers quelques maximes¹. Tels sont les états de sa propre théologie, qui ne débouche parfois que sur des apories dans toute la partie dialectique².

B) Liturgie du baptême

Jérôme est un bon témoin de la vie liturgique du IV^e s.³. Dans les chapitres 8 et 9 où le Luciférien et l'Orthodoxe présentent tour à tour des rites et traditions qui ne remontent pas aux Écritures, Jérôme fournit des renseignements sur la vie liturgique de son époque : à cause de l'éloignement de l'évêque, les prêtres et les diacres administrent le baptême aux malades et aux mourants – c'est le baptême des *cliniques* – et ils baptisent normalement dans les campagnes⁴. Ignace d'Antioche, déjà, laissait entendre aux Smyrniotes qu'avec

1. Souvenirs d'Hilaire de Poitiers en *Alterc.* 2, l. 26-27 ; 28, l. 10-11 ; 3, l. 25-27 ; 5, l. 68 ; 28, l. 15-16. Cf. HIL., c. *Const.* 2 : *denique exinde nihil in tempora maledictum, nihil in eam, quae tum se Christi Ecclesiam mentiebatur, nunc autem antichristi est Synagoga, famosum ac dignum ipsorum impietate, scripsi aut locutus sum* (éd. A. ROCHER, SC 334, p. 172-173 ; voir DUVAL, « *Le baptême...* », p. 151, note 30) ; HIL., *trin.* 7, 23 (*PL* 10, col. 215 ou 9 AC) : *scribitur : Tulerunt lapides Iudaei ut eum lapidarent (Jn 10 33)... At tu uero, haeretice, quid agas ac profitearis agnosce ... Quanto tu irreligiosior Iudaeo : lapides ille in corpus eleuat, tu in Deum ; ille in ignoratum, tu in confessum ; ille dicit : « Cum sis homo » (Jn 10 33) ; tu dicis : « Cum sis creatura »* (voir DUVAL, « *Le baptême ...* », p. 154, n. 32).

2. *Ibid.*, p. 168 s.

3. Y.-M. DUVAL (« *Le baptême...* », p. 178-179) conclut ainsi son article : « Si l'approfondissement théologique de Jérôme est nul, si sa documentation nous ramène, de façon quelque peu surprenante à Tertullien et à Cyprien, il ne faut pas cependant en conclure trop vite que cette *Altercatio* n'est plus d'aucun intérêt (...) Cette *Altercatio* présente sur le baptême, les rites qui le constituent ou l'accompagnent, la confirmation, la pénitence, une série de documents d'une rare précision (...) Jérôme a soit recopié, soit complété et corrigé ses sources. L'évolution et l'état des faits à la fin du IV^e s. me paraissent contenus dans ces apports ou ces réductions. »

4. *Alterc.* 9, l. 1 s., 24 s.

l'autorisation de l'évêque, d'autres pouvaient administrer le baptême ; cela s'explique : les paroisses de campagne se sont multipliées et le baptême par le prêtre est devenu un usage courant ; mais ce ministère, pour éviter les discussions selon Jérôme, ne s'effectue pas sans la permission de l'évêque ; le chrême¹ de l'onction baptismale est fourni par l'évêque ; parfois le laïc peut être ministre du baptême, dans des cas de nécessité².

Jérôme rapporte quelques détails précis sur les rites baptismaux de son époque ; après la renonciation au Démon – non mentionnée –, le catéchumène, pour faire sa profession de foi, devait répondre *credo* après chacune des questions de l'*interrogatio fidei* ; mais Jérôme ne donne pas les formules rituelles dans leur totalité : les siennes³, résumées et simplifiées⁴, s'apparentent davantage à celles du rituel africain, reconstituées par V. Saxer d'après les textes de Cyprien⁵.

1. *Ibid.*, l. 32. Le chrême (*χρίσμα* en grec et *chrisma* en latin), mélange d'huile et de baume, sert à l'onction post-baptismale. Le terme *chrisma* est peu employé par Jérôme. Les seules autres occurrences apparaissent en 393 dans l'*in Habacuc* (6 fois) et dans l'*in Sophoniam* (1 fois) d'après le *Thesaurus Hieronymi*. Cela prouve que Jérôme reprend ici ce terme à l'un de ses modèles : TERT., *Bapt.* 7, 1 (SC 35, p. 76) et CYP., *Ep.* 70, 2, 2 (éd. BAYARD, t. 2, p. 254).

2. Y. BODIN : « Il ressort donc de tout ceci que l'administration du baptême apparaît comme un acte de la hiérarchie : la pratique normale du baptême est assurée par les ministres inférieurs, au moins dans les campagnes, encore que cette pratique est toute suspendue à l'autorisation épiscopale. On pourrait souhaiter une explication plus claire de cette dernière : *ad honorem potius sacerdotii quam ad legem necessitatis* (= *Alterc.* 9, l. 23-24) ; il n'en est pas moins affirmé que l'évêque, chef de la communauté chrétienne, reste le maître et le juge de l'administration baptismale » (p. 262).

3. *Alterc.* 12, l. 28-30.

4. Par rapport à celles que donne, dans les années 390, AMBROISE de Milan, dans son *De sacramentis* 2, 7 (PL 16, col. 429).

5. Voir V. SAXER, *Vie liturgique et quotidienne à Carthage vers le milieu du III^e s.*, *Le témoignage de saint Cyprien et de ses contemporains d'Afrique*, Città del Vaticano, 1969, p. 125.

En fait, Jérôme « adapte la formule de Cyprien au *Credo* du IV^e s. »¹ dont témoigne Rufin d'Aquilée².

Jérôme évoque encore deux éléments importants du rituel baptismal, la triple immersion³ et le rituel post-baptismal de la dégustation de lait et de miel⁴ pour symboliser l'enfance⁵ ; en suivant d'ailleurs Tertullien⁶, Jérôme indique les deux prescriptions à ne pas transgresser pendant la « Pentecôte⁷ ». Il faut ne point, le jour du Seigneur et durant ces Cinquante jours, prier à genoux, et ne point jeûner. Ces rites étaient toujours en usage au IV^e s.

1. Voir DUVAL, « *Le baptême...* », p. 166, note 92, qui fait le rapprochement avec Rufin.

2. RUFIN, *Exposit. symb.* 34, éd. M. SIMONETTI, CCSL 20, Turnhout, 1961, p. 169-170. Date : c. 404.

3. *Alterc.* 8, l. 12-13. La triple immersion a un sens trinitaire comme le dit TERTULLIEN (*adu. Prax.* 26, 9, éd. A. GERLO, CCSL 2, Brepols, Turnhout, 1954, p. 1198).

4. *Alterc.* 8, l. 13-14. Le rite a une valeur *eschatologique* : cette valeur du verbe *praegustare* (une « dégustation anticipée » du bonheur éternel comme nouvelle Terre promise) est éclairée par la *Tradition apostolique* d'HIPPOLYTE (chap. 21) : *Le lait et le miel sont mélangés pour l'accomplissement de la promesse faite à nos Pères, où il a parlé de « la terre où coulent le lait et le miel »* (*Ex* 3, 8 ; *Nb* 16, 14). Ce mélange était aussi un symbole de charité fraternelle, ce qui explique ici le terme de *concordia*. Sur ce thème voir TERT., *Cor.*, éd. J. FONTAINE, PUF, coll. « Érasme », Paris, 1966, p. 66.

5. *Alterc.* 8, l. 14. Le lait symbolise *l'enfant* qui vient de naître ; le chrétien qui vient d'être baptisé est nouvellement né, rené ; il est comme le nourrisson qui ne peut absorber des éléments solides.

6. *Ibid.*, l. 10-19 (cf. TERT., *Cor.* 3, 2-4, 1).

7. L'origine chrétienne de la Pentecôte – *les Cinquante jours* – remonte à l'événement décrit dans *Ac* 2, 1-11. Elle apparaît cependant davantage comme le temps des « sept semaines » que comme un seul et unique jour de fête. Elle se caractérise par la joie, d'où l'interdiction du jeûne. Durant la « Pentecôte », la « Cinquantaine », on chantait l'*Alleluia*, on lisait les *Actes des Apôtres*, et l'on rappelait les merveilles accomplies par le Seigneur dans son Église. C'est au cours du 4^e s. que se fixe l'usage de célébrer la Pentecôte en la faisant coïncider avec le *dernier* des cinquante jours du temps pascal, dont elle constitue la clôture solennelle. Sur la Pentecôte, voir l'article de V. SAXER-F. COCCHINI, dans *Dictionnaire encyclopédique du Christianisme ancien*, Cerf, Paris, 1990, p. 1989-1991.

La pensée de Jérôme sur la « Confirmation » n'est pas aussi nette. D'aucuns¹ estiment que Jérôme ignore le sacrement de la Confirmation : le baptême donnerait l'Esprit Saint et l'imposition des mains ne serait qu'une cérémonie honorifique. Cette interprétation s'explique par la complexité du principe énoncé par Jérôme et qui lui vient ici encore de Tertullien : *ut enim accipit, quis ita et dare potest*². Jérôme veut dire, d'après Y. Bodin, que si la Confirmation a lieu, il n'empêche pas qu'il y ait déjà eu infusion du Saint-Esprit dans le baptême et que cet usage très ancien remonte aux Apôtres.

L'initiation n'est pas terminée ; les néophytes doivent participer à l'Eucharistie : ils assistent pour la première fois à la prière universelle. L'Eucharistie est décrite par Jérôme avec réalisme³ : *adtrectare corpus Domini*⁴ ou, expression plus rare, *conficere Eucharistiam*⁵, désignent l'action des évêques et des prêtres, qui, seuls, célèbrent l'Eucharistie. Les diacres, comme Hilaire⁶, n'en ont pas le droit⁷.

A la question du baptême est intimement liée celle de la pénitence publique. Dans la vie d'un chrétien, celle-ci apparaîtrait en deux circonstances : avant le baptême et après de graves fautes, comme l'apostasie à laquelle est assimilé le passage à l'hérésie. Selon Tertullien, le baptême de Jean qui est un « baptême de pénitence » selon *Matth.* 3, 1-2⁸, pré-

1. Y. BODIN (p. 263) citant le Père LÉCUYER, *La Confirmation chez les Pères*, dans *Maison-Dieu*, 54 (1958), p. 30.

2. *Alterc.* 9, l. 34-35.

3. BODIN, p. 266.

4. *Alterc.* 3, l. 22.

5. *Ibid.*, 21, l. 9-10.

6. Sur Hilaire diacre romain, voir *ibid.*, l. 8 s.

7. BODIN, p. 275.

8. *Alterc.* 7, l. 37. cf. TERT., *Bapt.* 10, 5. A Carthage, Parménien reprenait l'exemple donné par CYPRIEN (*Ep.* 73, 24), d'après ce que rapporte AUGUSTIN (*C. Pet.*, 2, 37, 86). OPTAT de Milève (*C. Don.*, 5, 5) insiste sur la différence entre baptême de Jean et baptême du Christ. Voir DUVAL, « *Le baptême...* », p. 159-160 ; OPT., *C. Don.*, ed. M. LABROUSSE, *SC* 412, Paris, 1995, p. 89-91 ; *SC* 413, Paris, 1996, p. 134-140.

pare historiquement celui du Christ. C'est la première pénitence. Jérôme, sans parler de première ni de seconde pénitence¹, donne un témoignage intéressant de ce qu'était la pénitence publique à son époque². Il mentionne l'ordre des pénitents³ ; il prouve surtout que l'acte pénitentiel est un acte public⁴. Le pénitent rentre dans la communauté ecclésiastique et participe à la prière publique. Le prêtre intercède pour lui. Puis le pénitent, sous certaines conditions et après un délai déterminé, obtient la réconciliation (*reconciliatio*), qui se fait en présence de la communauté des fidèles⁵. Mais, de l'acte de la réconciliation pénitentielle, Jérôme ne dit que le strict nécessaire pour son sujet⁶. Le laïc et l'évêque n'ont cependant pas, devant la pénitence canonique, le même statut et les règles les concernant sont différentes : le laïc pénitent est réintroduit dans l'Église, après la prière de la communauté et celle en particulier de l'évêque ; mais l'évêque soumis à la pénitence publique perd son titre d'évêque⁷. Toutefois, l'Orthodoxe coupe court au raisonnement hors sujet du Luciférien⁸ sur ce thème ; car il ne s'agit pas, dans l'*Altercatio*, de savoir si l'évêque peut ou non faire péni-

1. Sur la distinction entre ces deux pénitences, voir TERT., *Paen.* 9 s. (éd. C. MUNIER, *SC* 316, Paris, 1984, p. 180-181).

2. *Alterc.* 5, l. 13-19.

3. *Ibid.*, l. 25-26.

4. Mieux vaudrait parler, pour éviter tout contre-sens, de pénitence « canonique », ou « antique », ou « officielle » ou encore « ecclésiastique » plutôt que de pénitence « publique », puisqu'il n'y a pas de pénitence privée avant le VIII^e s. Voir C. VOGEL, *Le pécheur et la pénitence dans l'Église ancienne*, Cerf, Paris, 1966, p. 10.

5. *Alterc.* 5, l. 13 s.

6. Il n'évoque pas la durée de la pénitence pour l'apostat ou l'hérétique, ni la discipline à respecter (mortification, revêtement du cilice, cendres), comme le fait TERTULLIEN (*Paen.* 9, 1-5, éd. Ch. MUNIER, *SC* 316, 1984, p. 180-181).

7. *Alterc.* 13, l. 15 s. ; sur ce thème voir aussi le *Libellus precum*, 13, 50 (DUVAL, « *Le baptême...* », p. 148, n. 14).

8. *Alterc.* 13, l. 15-17.

tence. Mais la chute des évêques suscite nombre de difficultés auxquelles l'ecclésiologie de Jérôme s'efforce de répondre, comme elle le peut.

C) *Ecclésiologie*

On ne trouvera pas dans l'*Altercatio*, malgré la nature du conflit, d'exposé en forme sur l'Église. On a même du mal, à l'aide de toute son œuvre, à synthétiser sa pensée. L'*Altercatio* laisse cependant apparaître quelques idées-forces et utilise nombre d'images ou de paraboles scripturaires dont il faut relever les principales. L'Église selon Jérôme est opposée à toute innovation. Fidèle à ses origines, elle est apostolique¹, elle respecte les traditions ancestrales². Cette tradition remonte à Pierre, premier évêque de Rome³. Les évêques sont les héritiers et les substituts des Apôtres⁴; la hiérarchie ecclésiastique a, selon lui, trois niveaux : épiscopat, presbytérat et diaconat. C'est à cette hiérarchie qu'aboutit la description de l'Arche⁵. L'évêque est au faite, il a tous les pouvoirs. Le prêtre a, selon lui, les mêmes pouvoirs, mais se soumet à l'évêque pour éviter les divisions. Le diacre, intervenant dans la liturgie baptismale, a un pouvoir inférieur, dépendant de celui de l'évêque. Rien de surprenant à ce que Jérôme insiste sur la nécessité de la pureté des évêques et à ce qu'il accorde une importance considérable à leur baptême, en reprenant les grands thèmes cyprianiques⁶.

1. Y. BODIN (*Saint Jérôme et l'Église*, p. 175) fait remonter ce thème à Origène. *Alterc.* 28, l. 5-7.

2. Cette idée est reprise à Y. BODIN, p. 175. *Alterc.* 23, l. 6-9.

3. *Alterc.* 23, l. 3-4.

4. Sur ce que Jérôme dit ailleurs sur l'origine de l'épiscopat, voir BODIN, p. 196 s.

5. Cf. *Alterc.* 22.

6. Voir *supra* p. 44, n. 6 s.

Seul l'évêque peut conférer l'Esprit Saint dans le baptême. Le prêtre peut baptiser, avec l'autorisation de l'évêque. Le diacre ne le peut nullement : exemple, le diacre Hilaire, dont la secte s'est éteinte en même temps que lui¹. Les sacrements, et notamment le baptême, sont essentiels pour l'appartenance à l'Église. Ils sont le signe de son unité.

L'Église a pour symbole la jeune fille de l'image paulinienne : elle est intègre², vierge³, pure, simple et sainte. L'Église est aussi « suave » ; le *sapor* de l'Église est essentiel. Cette saveur agréable est associée à l'assaisonnement en sel. C'est pourquoi Jérôme développe le thème de la parabole du sel⁴. L'Église serait même « trop salée » – par crainte de l'affadissement – par les Lucifériens, dont Jérôme évoque la *nimia salsitas*⁵. L'Église est aussi lieu de lumière, qui s'oppose à la ténèbre hérétique ; Jérôme reprend ainsi la parabole du candélabre⁶. Le sel et la lumière sont susceptibles de toucher tout le monde, ce qui renforce l'unité de l'Église.

L'Église est le lieu du salut. Elle est, dans l'Ancien Testament, symbolisée par les huit âmes sauvées du déluge sur l'Arche de Noé ; prise dans la tourmente doctrinale du IV^e s., elle est « la barque des Apôtres⁷ » ballottée sur les vagues et les remous hérétiques. Dans sa description, Jérôme s'empare d'éléments traditionnels qu'il dote, avec originalité, d'une touche apocalyptique, car le monstre de l'Apocalypse⁸ n'est autre que le « monstre de la persécution ».

1. *Alterc.* 21, l. 8-13.

2. *Ibid.* 9, l. 5-6.

3. *Ibid.* 3, l. 29.

4. *Ibid.* 5, l. 1 s.

5. *Ibid.* 14, l. 31 ; note critique n° 31 du CC 79 B ; A. CANELLIS, « Saint Jérôme et l'*Altercatio Luciferiani* : 'A nimia salsitate Sardorum' », *Studia Patristica* 33, Peeters, Leuven, 1997, p. 289-294.

6. *Alterc.* 5, l. 45 s.

7. *Ibid.* 19, l. 16 s.

8. Ap 11, 7-8.

tion¹ », Constance. Jérôme joue sur le double emploi du mot *bestia*², qui désigne le monstre qui monte de la mer³, et qui est une injure classique. Par ce récit à double sens, Jérôme donne un aspect épique à la narration des événements, annonçant ainsi le ton du paragraphe suivant, dans lequel il parle des trois confesseurs orthodoxes comme de héros revenant du combat. Jérôme ajoute à la tempête de la péricope évangélique⁴ la valeur épique primitive de toute tempête, odysseenne ou virgilienne. La barque apostolique sort victorieuse de la tourmente des hérésies.

L'Église orthodoxe s'oppose à son double négatif, la Synagogue⁵. Les hérétiques, les ariens, sont des païens, et pires que les juifs⁶. On comprend alors mieux l'emprunt à l'*Adversus Iudaeos* de Tertullien, à l'*incipit* de l'*Altercatio*⁷ ! Les hérétiques sont en effet ceux qui ont quitté l'Arche, ceux qui sont en dehors de l'Église⁸. Ce sont des dialecticiens, des philosophes de mauvais aloi⁹. Ils sont la possession du Diable, le camp de Satan¹⁰, le domaine de l'Antichrist¹¹. Les hérésies entraînent la division de l'Église, la scission de

1. Expression reprise d'Y.-M. DUVAL, *Le Livre de Jonas dans la littérature chrétienne grecque et latine. Sources et influence du Commentaire sur Jonas de saint Jérôme*, Les Études Augustiniennes, Paris, 1973, p. 166, note 248, qui signale le rapprochement textuel entre Jérôme et Hilaire de Poitiers.

2. *Alterc.* 19, l. 19.

3. Ap 11, 7-8.

4. Cf. Lc 8, 24.

5. Le mot *synagoga* apparaît en 2, l. 26 ; 9, l. 53 ; 15, l. 2 ; 28, l. 10-11.

6. *Alterc.* 3, l. 26.

7. *Ibid.* 1, l. 1.

8. *Ibid.* 22, l. 52-54, qui cite I Jn 2, 19.

9. Voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 283-284.

10. *Alterc.* 15, l. 5-6. Cette idée trouve peut-être sa source chez Optat de Milève : les hérétiques sont selon lui isolés du reste du monde, idée qui revient constamment dans son *Histoire de Donatistes*. Tout comme eux, les Lucifériens sont cantonnés dans leur petite île de Sardaigne. On retrouve le thème chez Pacien de Barcelone (*Ep.* 3).

11. Le mot *antichristus* se trouve en *Alterc.* 2, l. 26 et 28, l. 10.

l'unité ; momentanément cependant, car les hérétiques, s'ils veulent bien revenir, doivent être admis dans l'Église catholique.

Si, dans sa bonté, l'Église vierge donne l'impression de se compromettre au point de devenir une courtisane¹, ou pire, un lupanar², elle est en réalité l'Église Mère, l'*alma mater*, sensible et émouvante : elle a ses nourrissons³, elle leur adresse la parole et des reproches dans une prosopopée pathétique⁴ : elle pardonne au fruit de ses entrailles⁵.

L'Église est encore une construction, un édifice, une demeure⁶ aux fondations solides – les Apôtres –, qui réunit en elle ce qui est bien et ce qui ne l'est pas. Pour montrer la catholicité de l'Église, Jérôme utilise aussi le symbolisme animal⁷ dont la diversité fait ressortir la pureté ou l'impureté, l'exemple paulinien des vases d'or, d'argent, de bois ou de terre (ou des vases de colère et des vases de miséricorde, auxquels il donne le même sens⁸). Il recourt surtout à la parabole du bon grain et de l'ivraie. L'idée est empruntée à Cyprien⁹. Jérôme fait preuve d'une certaine originalité en rapprochant des textes de Cyprien, des citations bibliques diverses et en faisant une « description virgilienne du champ de l'Église¹⁰ ». Jérôme, en un anthropomorphisme audacieux, renouvelle le thème du Dieu Cultivateur¹¹. L'Église,

1. *Ibid.* 9, l. 6.

2. Le mot *lupanar* est employé en *ibid.* 1, l. 5 et 9, l. 6.

3. Le mot *alumnus* est utilisé en *ibid.* 1, l. 2.

4. *Ibid.* 26, l. 19 s.

5. *Ibid.* 5, l. 19.

6. *Ibid.* 6, l. 21-23.

7. *Ibid.* 22, l. 33-34.

8. Cf. *Alterc.* 22, l. 49-52/CYP., *Ep.* 55, 25, 1. Sur cette erreur matérielle de Jérôme, voir DUVAL, « *Le baptême...* », p. 171, note 113.

9. *Alterc.* 22, l. 54-56. Cet emprunt est plus direct encore que ne l'a remarqué Y.-M. Duval à cause de la leçon nouvelle *palam Christi* au lieu de *palnam Christi*. Sur ce point, voir la note critique n° 41 du CC 79 B.

10. DUVAL, « *Le baptême...* », p. 171.

11. *Alterc.* 22, l. 37 s.

outre son hétérogénéité naturelle, manifeste sa catholicité dans son universalisme, symbolisé par son extension géographique. L'Occident, l'Orient, le monde entier, sont gouvernés par le Christ, ce qu'indique l'accumulation des noms de pays¹. Si l'Église n'était qu'en Sardaigne, le Christ serait bien pauvre, explique plaisamment l'Orthodoxe²! Ainsi, l'ecclésiologie hiéronymienne fait-elle l'apologie de l'Église et de son unité.

3. L'EXPOSÉ HISTORIQUE ET SES SOURCES

Si la première partie de l'*Altercatio* est surtout consacrée à la valeur à accorder au baptême des hérétiques, la seconde se transforme en un exposé plus historique: Jérôme fait, entre autres, le récit de la deuxième session du concile de Rimini (§§ 17-18), puis évoque l'attitude des évêques bernés (§ 19), ainsi que de Lucifer et des partisans du diacre Hilaire (§§ 20-21 ; 26-27). Sa description des progrès de l'hérésie arienne s'accompagne d'une réflexion sur les hérésies qui ont précédé l'arianisme.

Or, la question des sources ou des ouvrages dont disposait le polémiste est délicate, car la documentation historique qui existait au IV^e s. ne nous est pas complètement parvenue. D'autre part, certains textes importants, aussi bien grecs que latins, concernant la période, n'ont pas encore été tous scientifiquement édités. Aussi subsiste-t-il une marge d'incertitude ou d'hypothèse dans la recherche de ces sources.

1. *Ibid.* 15, l. 6-8.

2. *Ibid.*, l. 5-6.

A) *Les appels à l'histoire de l'Église*

Il est sûr cependant que Jérôme a lu un certain nombre d'ouvrages, à défaut de les avoir tous sous les yeux au moment où il compose l'*Altercatio*. Il a des sources latines: Tertullien largement utilisé et Cyprien, qu'il nomme, comme on l'a vu. Loin cependant de se cantonner à citer les documents historiques bruts, il les retravaille et les commente à sa façon. On peut parfois se demander s'il n'a pas disposé de textes que nous n'avons plus. Il faut examiner chaque cas séparément. Pour l'histoire du conflit entre Cyprien et Étienne, évêque de Rome, après le concile de Carthage en 256, où l'évêque de Carthage conseillait de rebaptiser les hérétiques¹, il faut éliminer un faux problème qui a intrigué². La *PL* a transmis une leçon fautive *emiserunt decretum*, qui supposait la tenue d'un nouveau concile dont nous n'avons pas d'attestation, où les évêques seraient revenus sur leur décision. Les manuscrits donnent en réalité *omisere decretum*³. A ces sources latines africaines concernant le III^e s., il faut ajouter des auteurs plus récents: Hilaire, évêque de Poitiers, dont Jérôme a lu le *Contre Constance* et le *De Trinitate*⁴. On doit se demander s'il a lu le *Liber aduersus Vrsacium et Valentem* dont il nous donne le titre et qui traitait du concile de Rimini⁵. On sait d'autre part qu'il a recopié à Trèves, en 367, son *De synodis*⁶. Il a également lu les libelles du diacre romain Hilaire⁷, perdus pour nous.

1. *Alterc.* 23, l. 1 s.

2. BATIFFOL (p. 101) et Y.-M. DUVAL (« *Le baptême ...* », p. 172).

3. *Alterc.* 23, l. 8 (Voir note critique n° 43 du CC 79 B).

4. DUVAL, « *Le baptême ...* », p. 151, note 30, p. 176, note 40, pour le *Contre Constance*, 2 et p. 152, note 32, p. 166, note 90 pour le *De Trinitate*, 7, 23. V. *supra* p. 45, n. 1.

5. HIER., *De Vir.* 100, 3: « ...et liber *Aduersus Valentem et Vrsacium* historiam Ariminensis et Seleuciensis synodi continens... » (p. 204-207).

6. HIER., *Ep.* 5, 2 (*CUF* 1, p. 18, l. 23).

7. BATIFFOL, p. 99.

Il s'appuie aussi sur des *sources grecques*, comme l'a montré P. Batiffol : l'un des passages qui l'indique le mieux, c'est lorsque Jérôme écrit au sujet d'Arius *epistulae et libri impietatis ante synodum editi usque in praesentem diem durant*¹. Il connaît donc des écrits d'Arius et autres ariens ou arianisants² : Jérôme doit cela à l'*Oratio I contra Arianos*, au *Synodikon* d'Athanase d'Alexandrie³. Ces sources peuvent être considérées comme sûres.

D'autres sources sont plus difficiles à cerner, parce que nous ne possédons plus les textes auxquels Jérôme se réfère de manière pourtant explicite. Diverses questions ou hypothèses sont laissées en suspens, notamment à propos de son témoignage sur le concile de Nicée. Jérôme évoque en effet les « actes du concile de Nicée », qui ne semblent pas avoir existé en tant que tels, et les « noms des évêques qui ont signé⁴ ». Plutôt que de voir là une erreur, il est plus judi-

1. *Alterc.* 20, l. 24-25.

2. BATTIFFOL, p. 112 : « On peut penser que ces *libri* sont la *Thalie* d'Arius, dont nous savons qu'elle fut composée avant le concile de Nicée et que des extraits en furent lus au concile pour l'éclairer sur l'impiété d'Arius : la *Thalie* est signalée par Athanase dans son *De decretis nicaenae synodi*, citée dans son *De synodis* et dans l'*Oratio I contra Arianos*. Quant aux *epistulae*, Athanase donne dans le *De synodis* le texte de la lettre *Ἡ πιστις ἡμῶν* d'Arius à l'évêque Alexandre d'Alexandrie, la célèbre lettre qui est la profession de foi d'Arius et des prêtres et diacres d'Alexandrie ses compagnons. »

3. *Ibid.*, p. 109-110, 112, 113 : « L'assertion de St Jérôme est d'une parfaite netteté. Huit évêques qui avaient donné dans l'arianisme furent traités avec indulgence par le concile de Nicée (...) Dans le *De synodis* encore, Athanase mentionne des lettres écrites 'avant que se tint le concile de Nicée' et d'une doctrine pareille à celle d'Arius, par Eusèbe (de Nicomédie), par Narcisse (de Nérodiaide), par Patrophile (de Scythopolis), par Maris (de Chalcédoine), par Paulin (de Tyr), par Théodote (de Laodicée), par Athanase (d'Anazarbe), par Eusèbe (de Césarée). On remarquera que ces évêques sont au nombre de huit, exactement, et que St Jérôme parle de huit évêques compromis dans l'arianisme avant le concile de Nicée. On pourra donc conjecturer que Jérôme parle des '*epistulae et libri impietatis*' d'après St Athanase, c'est-à-dire de seconde main. »

4. *Alterc.* 20, l. 16-18.

cieux de penser avec P. Batiffol que Jérôme a travaillé sur des documents réunis après coup : « St Athanase, en effet, dans son traité *De decretis Nicaenae Synodi*, vers 350, donc vingt-cinq ans après Nicée, écrit au destinataire du traité : 'Ta charité ayant voulu savoir de moi ce qui s'est passé dans le concile (...), je n'ai pas perdu de temps, mais aussitôt j'ai exposé ce qui s'est alors passé (...)'¹. Ces lignes font allusion à une lettre d'Athanase, antérieure au *De decretis* qui n'est pas venue jusqu'à nous². On inférera de ces lignes que, si des *Acta* authentiques avaient existé, Athanase n'aurait pas été prié par un catholique très attaché à la foi de Nicée de raconter ce qui s'était passé au concile. Quand donc (...) Jérôme se réfère aux *Acta* de Nicée, on peut penser, soit (avec Tillemont) qu'il entend par *Acta* les souscriptions des évêques, soit qu'il désigne quelque récit comme le *De decretis* d'Athanase, soit qu'il suppose que des *Acta* existent quelque part sans qu'il les ait personnellement jamais vus³. »

Jérôme indique le nombre approximatif des évêques présents à Nicée : *trecenti et eo amplius episcopi*⁴ ; c'est l'un des rares endroits dans ses œuvres⁵ où il se hasarde à avancer un nombre pour les évêques présents au concile de Nicée. On pourrait croire que Jérôme aime mieux suivre Athanase⁶ qu'Hilaire de Poitiers qui, dans le *Contre Constance* et le *De synodis*⁷, mentionne 318 évêques, nombre symbolique

1. ATHANASE, *De decret. Nic. Syn.* 2 (PG 25, col. 420).

2. *Ibid.* 5 (PG 25, col. 424-425).

3. BATTIFFOL, p. 111-112.

4. *Alterc.* 20, l. 26.

5. D'après le *Thesaurus Hieronymi*. Le nombre 318 apparaît au contraire dans la *Chronique* d'Eusèbe traduite et poursuivie par Jérôme.

6. ATHANASE, *De decret. Nic. Syn.* 3 (PG 25, col. 428) : « plus ou moins de 300 ». Sur ce point voir E. BOULARAND, *L'hérésie d'Arius et la foi de Nicée*, 2, Letouzey, 1972 (dans bibliog. BOULARAND), p. 205 s.

7. HIL., *Syn.* 86 (PL 10 col. 538-539).

rappelant les 318 serviteurs d'Abraham¹. En fait, sa source est sans doute une œuvre historique d'Hilaire de Poitiers, dont nous ne possédons plus que des fragments².

En tout cas, Jérôme se réfère implicitement aux canons 8 et 19 du concile de Nicée³ pour rappeler le sort de l'évêque des Novatiens et celui des disciples de Paul de Samosate... Ces canons sont parvenus jusqu'à nous⁴.

Pour Rimini, il ne faut pas émettre les mêmes doutes sur l'existence et la diffusion des Actes du concile. Ceux-ci ont bien existé. Des traces de ces Actes sont en effet repérables dans l'*Altercatio*, comme l'a montré P. Batiffol ; l'expression hiéronymienne *Sub rege Constantio, Hypatio et Eusebio consulibus*⁵ est proche d'un texte cité par l'évêque de Poitiers qui donne la date de la première session du concile de Rimini : *Eusebio et Ypatio cons. XIII KAL. AVGVSTI*⁶. Jérôme cite ensuite, en l'abrégant, le formulaire, l'*expositio (fidei)*, de Nikè⁷. Comme l'écrit Batiffol⁸ expliquant pourquoi le mot *ousia* a été supprimé du formulaire : « St Jérôme poursuit : *Quia in Scripturis, aiebant, non inuenitur, et mul-*

1. Sur le nombre des évêques de Nicée, voir F. HAASE, « Die koptischen Quellen zum Konzil von Nicäa », Verlag von Ferdinand Schöningh, Paderborn, 1920, p. 82-92 ; M. AUBINEAU, « Les 318 serviteurs d'Abraham (Gen. XIV, 14) et le nombre des Pères au concile de Nicée (325) », *RHE*, 61, 1966, p. 5-43.

2. Ed. A. FEDER, dans *Excerpta ex opere historico deperdito*, ser. B, II, IX, 7 (CSEL 65, p. 149, 22) : « Itaque comprimendi mali istius causa trecenti uel eo amplius episcopi apud Nicheam congregantur. » Ce texte d'Hilaire est daté par A. FEDER de 356. M. AUBINEAU (*art. cit.*) évoque l'*Altercatio* sans pour autant conclure explicitement qu'Hilaire est ici la source de Jérôme.

3. *Alterc.* 27, l. 10-14.

4. Sur ce point voir HÉFÉLÉ, I 1, p. 576-587, 615-618 et *Le magistère de l'Église*, t. 2 *les conciles œcuméniques*, sous la direction de G. ALBERIGO, Cerf, Paris, 1994, p. 42-43, 55-56.

5. *Alterc.* 17, l. 1-2.

6. HIL., *Fragm.* VII, 4, cité par BATIFFOL, p. 104.

7. *Alterc.* 17, l. 7-13. Voir BATIFFOL, p. 106.

8. BATIFFOL, p. 106.

*tos simpliciores nouitate sua scandalizat, placuit auferrî*¹. On peut penser que cette phrase faisait partie du formulaire de Nikè et en était pour une part la justification. » La suite du récit de Jérôme se présente comme « un morceau du procès verbal rédigé par les notaires² », lors du concile de Rimini ; « Jérôme a eu sous les yeux et (...) (il) transcrit les *Acta* de la dernière session du concile de Rimini³. »

Mais, au lieu de les tenir directement des *Acta*, comme l'estime Batiffol, Jérôme, dira-t-on avec Y.-M. Duval⁴, a tout aussi bien pu tenir de seconde main ses informations sur le protocole de Nikè et les anathématismes de Rimini ; rien ne s'oppose en effet à ce qu'il les ait puisées dans des documents officiels, tels que ceux qui circulaient dès 363⁵, ou trouvées dans le *Liber aduersus Vrsacium et Valentem* d'Hilaire de Poitiers, qu'il connaît, puisqu'il le mentionne dans son *De uiris*⁶. Cette seconde hypothèse paraît même plus vraisemblable... parce que plus conforme aux habitudes de Jérôme.

Aux documents écrits officiels, fussent-ils connus indirectement, Jérôme ajoute la garantie de témoins oculaires qu'il ne cite pas⁷. S'il vise des personnages précis, ses contemporains étaient les mieux à même de comprendre les allusions. Certains renseignements sont cependant erronés, ou sujets à caution : la dénomination et l'identification des personnages évoqués dans l'*Altercatio*, comme Saras, sont parfois floues, sinon incertaines⁸. Les évêques ariens « reçus » à Nicée sont assurément plus de huit ; mais Jérôme, qui travaille vite, trouve ce nombre, comme le

1. *Alterc.* 18, l. 2-3.

2. BATIFFOL, p. 107 à propos de *Alterc.* 18, l. 13-36.

3. *Ibid.*, p. 108 à propos de *Alterc.* 18, l. 43-49.

4. Voir DUVAL, « La 'manœuvre' ... », p. 98 s.

5. *Ibid.*, p. 81-82.

6. *Ibid.*, p. 84 s. Sur le *Liber*, voir *supra* p. 55, n. 5.

7. *Alterc.* 18, l. 37-41.

8. *Ibid.* 20, l. 4. Voir CANELLIS, « Saint Jérôme et les Ariens... », p. 174 s.

remarque Batiffol, dans le *De Synodis* d'Athanase où celui-ci évoque des lettres écrites par huit évêques¹. Quelques anachronismes, comme la présence supposée d'Arius à Nicée ou le titre de « lecteur » donné à Achillas, ne suscitent pas moins l'étonnement².

Inversement, le témoignage de Jérôme sur la seconde session du concile de Rimini est capital et il fournit des fragments de documents officiels. Grâce à lui, la reconstitution des événements et la chronologie du concile de Rimini ont pu être établies, de manière plus précise³. En tout cas, le récit de Jérôme dans les chapitres 17 à 20 dénote une sorte de progression dramatique qui a une fonction idéologique : Jérôme passe de la vraisemblance à l'exagération, à l'hyperbole ou à la caricature, et le sommet est atteint avec l'emploi du pathétique. Il veut montrer que la bonne attitude de l'Église est d'accueillir les *faillis*, comme elle l'a déjà fait à Nicée⁴. Ce remaniement partial des sources se révèle de la même façon dans la présentation des différentes hérésies.

B) *Le catalogue des hérésies*

Jérôme illustre l'idée du *De praescriptione haereticorum*⁵ de Tertullien selon laquelle les hérésies réalisent la prophétie de Pierre⁶ : elles sont nécessaires ; car, par contraste, l'Orthodoxie est amenée à se préciser et à s'affirmer⁷.

1. ATHANASE, *De Syn.*, 16-17, PG 26, col. 712 AB (où sont cités les noms des « huit » évêques). Voir *supra* p. 56, n. 3, où sont nommés ces évêques.

2. *Alterc.* 20, l. 7-8. Voir CANELLIS, « Saint Jérôme et les Ariens... », en particulier p. 175, n. 107 s.

3. DUVAL, « La 'manœuvre'... ». Cet article sera utilisé *ad loc.* dans les notes commentant les passages de l'*Altercatio*.

4. Voir CANELLIS, « Saint Jérôme et les Ariens... », p. 183 s.

5. Le rapprochement des idées est fait par R. F. REPOULÉ (*De praesc. haer.* 29, 6, dans SC 46 ; introduction p. 68, note 1).

6. Cf. 2 P 2, 1 - 3 ; 3, 3.

7. Suivant l'interprétation de 1 Co 11, 19.

L'arianisme¹, au centre de l'*Altercatio*, n'est que la dernière de ces hérésies survenues depuis les temps apostoliques. Jérôme en dresse un catalogue assez complet, soit en établissant des séries², soit en faisant de celles-ci des mentions plus ponctuelles³.

A quelques écarts près, la chronologie à l'intérieur de chaque groupe est respectée. Elles sont situées en gros aux deux premiers siècles après J.-C., si l'on prend la liste de Simon à Jézabel (§§ 23-24)⁴. Jérôme se sert massivement de l'*Adversus omnes haereses* du Pseudo-Tertullien⁵ : le terme *Sethoitae* (Séthiens), que Jérôme ne réutilise pas ailleurs dans son œuvre⁶, est spécifique au Pseudo-Tertullien. Le *De pae-*

1. Les indications concernant chacun de ces personnages ou groupes seront données ultérieurement, *ad loc.* Pour une synthèse sur les hérésies évoquées dans l'*Altercatio*, voir JEANJEAN (p. 21-26), qui donne une idée de la « première formation de Jérôme à l'hérésiologie ».

2. *Alterc.* 23-24.

3. *Ibid.* 12, l. 18 (Sabellius) ; 26, l. 12, 22, 23 (Mani, Praxéas, Novatus) ; 28, l. 9-10 (les Marcionites, les Valentiniens et les Donatistes appelés *Montenses sive Campitae*). Il faut ajouter à ces mentions explicites une allusion au docétisme, représenté par Marcion, Appellès et Valentin, en 23, l. 10-12.

4. Jérôme évoque Simon le Mage, Ménandre, Basilide, Nicolas, Dosithée, les Sadducéens, les Pharisiens, les Hérodiens, Saturnin, les Ophites, les « Chaldéens » (Sur le choix de la leçon *Chaldeos*, au lieu de *Cainaeos*, en 23, l. 29, voir note critique n° 45 du CC 79 B), les Séthiens, Carpocrate, Cérinthe, Ébion, les Nicolaites et Jézabel. Sur ces hérésies, voir JEANJEAN, p. 177-208.

5. Plus que ne l'indique BATIFFOL (p. 103), qui se contente de donner le parallèle textuel le plus probant (Ps.-TERT., I 1 : *taceo enim iudaismi haereticos ... ex euangelio haeretici esse uoluerunt*) sans commenter le travail de Jérôme. De même Y.-M. DUVAL, « Le baptême... », p. 172, note 123.

6. Si l'on se fie au *Thesaurus Hieronymi*, il nommera à nouveau les hérésies, mais sans se référer directement au Ps.-Tertullien. Il ne reparle que deux autres fois des Ophites : dans l'*epist.* 147, 4 aux alentours de 386 (*CUF* 8, p. 124) : *Nicolaus Antiochenus, immunditiarum omnium, et Ophitarum hereseos auctor extitisse referatur* et, en 386, dans le *Commentaire de l'Épître de Paul aux Galates* 2, PL 26, col. 356 : *Omitto Cataphrygas, Ophitas, Borboritas et Manicheos ...*

nitentia de Tertullien lui permet¹ aussi de montrer les tendances hétérodoxes, sinon les hérésies, de certains peuples. Dans ce but, le polémiste transforme sa source, la complète ou la réduit². Tertullien mentionne les habitants d'Éphèse, de Thyatire, de Sardes, de Pergame, et enfin de Laodicée. Jérôme évoque Éphèse, Pergame, Thyatire, puis à nouveau les Nicolaïtes et ceux qui suivent la doctrine de Balaam à Pergame. Au lieu de suivre l'ordre de Tertullien, il restitue l'ordre biblique³; et si, comme son modèle, il laisse de côté le cas de Smyrne, où, d'après l'*Apocalypse*, il n'y a pas, semble-t-il, d'hérétiques notoires, il innove en revanche en omettant Laodicée, où il n'est point question d'hérétiques⁴, ainsi que les habitants de Sardes, point rangés parmi les hérétiques de l'*Apocalypse*. Cette longue digression des § 23-24, qui manifeste *uariatio* et liberté à l'égard du modèle, a pour but de prouver qu'il n'y a eu aucun rebaptême depuis les premiers temps de l'Église, et qu'il faut se conformer toujours à la tradition⁵.

De façon ponctuelle, Jérôme mentionne d'autres hérétiques – Sabellius, Mani, Praxeas, Novatus, les Novatiens, les Marcionites, les Valentiniens, les Montagnards ou « Campagnites » (surnoms des Donatistes romains) –, sans qu'il soit possible de savoir sur quelles sources il travaille. Sa lecture de Tertullien a pu cependant l'intéresser à Praxéas,

1. TERT., *De paen.* 8, 1 (p. 176-177) / *Alterc.* 24, l. 1-4. N'oublions pas toutefois que tous deux s'inspirent de l'*Apocalypse de Jean* : globalement il s'agit de Ap 2, 4-20.

2. Le parallèle a déjà été fait par Y.-M. DUVAL, mais pas dans la même optique. (« *Le baptême...* », p. 173-174).

3. En Ap 1, 11, la liste des villes auxquelles Jean écrit est la suivante : Éphèse, Smyrne, Pergame, Thyatire, Sardes, Philadelphie, et Laodicée. C'est l'ordre d'*Alterc.* 24.

4. Nous ne nous attardons pas sur les autres villes de l'*Apocalypse* omises par les deux auteurs.

5. CANELLIS, « *La composition...* », p. 277-278.

aux Marcionites et aux Valentiniens. *Nouatus*¹ est un schismatique, non un hérétique. Jérôme ne parle pas en général de *Nouatus* mais de *Nouatianus*, lorsqu'il évoque le schismatique du III^e s. et il ne semble pas le confondre avec son acolyte, le prêtre *Novat*². Il suit peut-être ici la tradition grecque, qui, avec Eusèbe de Césarée par exemple, parle de *Nouatus* pour désigner *Nouatianus*. Il est difficile de trancher et de savoir qui vise exactement Jérôme. Sans doute s'agit-il de *Nouatus*, même s'il serait, selon nous, plus judicieux d'incriminer *Nouatianus* dans le contexte de l'*Altercatio*³.

Les surnoms des Donatistes⁴, *Montenses sive Campitae*⁵, intriguent aussi le lecteur moderne : comment Jérôme les connaît-il ? D'après ses propres souvenirs romains⁶ ? Par les relations qu'il conserve avec ses amis restés à Rome ? Par

1. *Alterc.* 26, l. 23.

2. Il parle de *Nouatus* en l'appelant *Cypriani presbyter* (*De uir.* 70, 1, p. 176-177) et du *Nouati schisma* (*Comm. in Titum* – PL 26, col. 564 – : *Montanus et qui Nouati schisma sectantur...*) et le distingue de *Nouatianus romanae urbis presbyter aduersum Cornelium* (*De uir.*, 70, 1 : *Nouatianus, Romanae urbis presbyter, aduersum Cornelium cathedram sacerdotalem conatus inuadere, Nouatianorum quod graece dicitur καθάρων dogma constituit, nolens apostatas suscipere paenitentes. Huius auctor Nouatus Cypriani presbyter fuit*). Voir aussi *Ep.* 10, 3 (*CUF* 1, p. 29, l. 13-16).

3. *Nouatus* est cependant considéré comme un hérétique dans le *Decretum sinodi orientalium apud Serdicam*, au même titre que Sabellius, Valentinus : *Nam in urbe Roma sub Nouato et Sabellio et Valentino haereticis factum concilium ab Orientalibus confirmatum est* (*Collectanea Antiariana Parisina*, Series A IV 1, 26, CSEL 65, p. 65, l. 16-18).

4. Dans la notice 93 (Donat) de son *De Viris* (p. 198-199), JÉRÔME rapproche l'hérésie donatiste de l'arianisme : « *extant eius multa ad suam haeresim pertinentiam et De Spiritu Sancto liber Ariano dogmati congruens* ». En 393, Jérôme (*De Viris*, 110) connaît donc l'œuvre d'Optat ; en 381, il connaît la date de l'expulsion de Donat de Carthage (*Chron. a.* 355) ; mais rien ne montre qu'il connaît l'argumentation d'Optat à l'époque de l'*Altercatio*.

5. *Alterc.* 28, l. 9-10.

6. Il faut reconnaître que cette allusion serait plus claire si Jérôme était à Rome quand il rédige l'*Altercatio*.

quelque livre précis ? Jérôme peut très bien avoir lu Optat de Milève ¹, qui explique pourquoi la communauté donatiste romaine, fondée en 320, a reçu ce sobriquet de *Montenses* ²; il cite son ouvrage dans le *De Viris* ³. Les canons du concile d'Arles de 314 ⁴ contiennent aussi cette appellation. Si *Montenses* se retrouve ailleurs ⁵ que dans les écrits de Jérôme ⁶, *Campitae* est un *hapax* ⁷. Ce mot est peut-être le surnom des Donatistes romains, mais il est plutôt, à notre avis, un néologisme ironique de Jérôme qui ridiculise ces hérétiques. C'est pourquoi nous osons créer un mot en français qui en rende compte : « Campagnites ». Nous avons

1. OPTAT, *C. Don.* 2, 4, 4-5 (ed. M. LABROUSSE, SC 412, p. 248-249, l. 24-32) : « Missus est igitur Victor : erat ibi filius sine patre, tiro sine principe, discipulus sine magistro, sequens sine antecedente, inquilinus sine domo, hospes sine hospitio, pastor sine grege, episcopus sine populo ; non enim grex aut populus appellandi fuerant pauci, qui, inter quadraginta et quod excurrit basilicas, locum, ubi colligerent, non habebant. Sic speluncam quamdam foris a ciuitate cratibus saepserunt, ubi ipso tempore conuenticulum habere potuissent ; unde *Montenses* appellati sunt. » *Montenses* est traduit par *Montagnards*. Ce terme est encore attesté par AUGUSTIN (*C. Pet.* 2, 108, 247 ; *ep.* 53, 1, 2 ; *ep. ad Catholicos*, 3, 6). Sur *Montenses*, voir aussi OPT., *C. Don.*, 2, 4, 5 (SC 412, p. 248 et n. 2) ; sur *Campenses*, voir *ap. OPT.*, Append. 1 (CSEL 26, Vienne, 1893, p. 196, l. 17 : *Campeses* (sic) et *harenarii fecerunt illum episcopum*).

2. Il semble en fait que, contrairement à ce que prétend Optat, ce sobriquet soit antérieur à 320 puisqu'il est déjà cité dans les canons du concile d'Arles.

3. *De uir.*, 110, 1 (p. 212).

4. Nous renvoyons au Canon 5 (28) du Concile d'Arles : « Venientes de Donatistis uel de Montensibus per manus impositionem suscipiantur, ex eo quod contra ecclesiasticum ordinem baptizare uidentur » (CCSL 148, ed. C. MUNIER, 1963, p. 28, l. 12-14).

5. Sept occurrences sont dénombrées par le *Cetedoc Library of Christian Latin Texts*.

6. Jérôme emploie encore ce mot dans la lettre 37, 1 à propos de Rheticius d'Autun qui prit part au concile de Rome de 313 au sujet de Caecilien et de Donat (CUF 2, p. 65, l. 16) : « Ob causam *Montensium* misus est Romam. »

7. C'est à cette conclusion qu'ont abouti nos recherches dans le CLCLT, dans le TLL et dans le *Thesaurus Hieronymi*...

abandonné, bien qu'elle s'oppose parfaitement à « Montagnards », la traduction commode « Campagnards » que nous réserverions pour traduire *Campenses*, mot utilisé dans d'autres œuvres ¹ par Jérôme ².

Mais de toutes ces hérésies la plus pernicieuse est sans nul doute la dernière, celle d'Arius, nommé quatre fois ³, et ironiquement stigmatisé par un vers virgilien ⁴. Comme ailleurs chez Jérôme ⁵, le nom de l'hérésiarque est toujours associé à ceux de *perfidia* (= foi de travers) et d'adultère (inspiré de Tertullien).

Alors que les hétérodoxies, en particulier l'arianisme, sont brocardées par le polémiste, les schismatiques lucifériens semblent épargnés. En effet, malgré ses attaques à l'égard des Sardes, Jérôme respecte Lucifer ⁶ ; il a pris soin de faire remarquer que son désaccord avec l'orthodoxie n'est que formel ⁷ ; il isole la Sardaigne du reste du monde avec un certain doigté, en reconnaissant malgré tout que cette île appartient au Christ ⁸, et non à Satan ou à l'Antichrist comme les hérétiques ! Le Luciférien converse avec « un autre nourrisson de l'Église ⁹ », donc il en est un lui-même. Lucifer est qualifié de « bon pasteur ¹⁰ ». Enfin, Jérôme

1. Nous ne pouvons pas non plus exclure l'hypothèse que ces *Campitae* soient les *Campenses* dont JÉRÔME parle par exemple dans la *Lettre* 15, 5 (CUF 1, p. 49, l. 20).

2. Nous aimerions pouvoir dire que Jérôme a lu Épiphanes, et qu'il s'en est servi pour parler des hérétiques, Mani ou Sabellius ; mais rien ne le prouve.

3. *Alterc.* 19, 48 ; 20, 6-7 ; 26, 14 et 21.

4. *Ibid.* 20, l. 6-7. Cf. VERG., *Aen.* 11, 361.

5. Voir CANELLIS, « *Saint Jérôme et les Ariens...* », p. 183 s.

6. *Alterc.* 20, l. 40 s.

7. *Ibid.* 14, l. 5-8 ; l. 22-23.

8. *Ibid.* 15, l. 5 s.

9. *Ibid.* 1, l. 1-2.

10. *Ibid.* 20, l. 45-47.

appelle le schisme d'Antioche *Antiochena dissensio*¹. Comparé à *schisma*, ce mot sonne comme un euphémisme. Or Jérôme utilise *schisma* dans l'*Altercatio*² et il distingue soigneusement le *schisme* de l'*hérésie* : les schismatiques ont des prêtres (ou évêques), alors que les hérétiques n'ont même pas d'évêque !

Tous ces problèmes soulevés dans l'Église – surtout ceux qui concernent le baptême – par les hérésies et les schismes n'ont pu que resurgir dans les siècles suivants, eux aussi troublés par des controverses doctrinales : aussi les arguments de Jérôme ont-ils été plus d'une fois repris et discutés.

III. HISTOIRE DU TEXTE ET INFLUENCE DE LA PENSÉE

1. HISTOIRE DU TEXTE

Le lecteur ne lira ici sur l'histoire du texte que les conclusions, fort résumées, auxquelles a abouti notre étude. Il pourra trouver le détail de cette analyse dans notre édition majeure³.

A) *La tradition manuscrite*

Les 82 manuscrits collationnés pour l'édition majeure de l'*Altercatio* se répartissent en deux familles. La *Famille 1*, qui regroupe 36 manuscrits du IX^e au XV^e s., compte 4 groupes de manuscrits⁴ ; la *Famille 2*, qui regroupe les 46 autres

1. *Ibid.* 20, l. 51.

2. *Ibid.* 9, l. 30-31 : « ... Tot in Ecclesiis efficiuntur *schismata* quot sacerdotes. »

3. *Corpus Christianorum SL 79 B* (décembre 2000).

4. P. Lardet nous informe, au moment de la relecture des épreuves, qu'il existe un autre témoin (proche de *E*) de cette famille, daté du XII^e s. : Porto, Santa Cruz 9, ff. 137^v-144.

manuscrits (VIII^e-XV^e s.), compte 5 groupes de manuscrits. Onze manuscrits du VIII^e au XII^e s. ont été retenus pour l'établissement du texte. Les leçons proposées par la *Famille 2* sont en général plus intéressantes que celles de la *Famille 1*.

B) *La tradition imprimée*

Dans le maquis des éditions hiéronymiennes depuis le XV^e s., nous avons limité notre étude au collationnement des deux incunables romains de 1468 (édition de Sixtus Riessinger ainsi que celle de Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz), des trois éditions lyonnaises de J. Sacon (1508, 1513 et 1518), des éditions d'Érasme de 1516 et de 1553, des éditions de Mariano Vittori de 1564-1565 et de 1578/1579 (celles de C. Plantin de 1578, et de S. Nivelles de 1579), de l'édition des Mauristes (celle de Jean Martianay, de 1706), des deux éditions de D. Vallarsi (1735 et 1766-1772), des deux reproductions que Jacques Paul Migne a donnée de la seconde édition de Vallarsi (1845 et 1865).

Nous avons essayé de démêler le réseau parfois inextricable des filiations, contaminations, corrections ou hyper-corrections, améliorations ou détériorations... qui ont abouti à l'élaboration du texte, tel que nous le connaissons, dans son dernier état, dans la *Patrologie Latine*, et nous avons tenté, autant que possible, de retrouver le ou les modèle(s) qui ont servi de base aux différents éditeurs.

Pour en rendre compte, les leçons des incunables et des premières éditions d'Érasme, de Victorius, de Martianay, de Vallarsi et de Migne figurent dans l'apparat critique du CCSL 79 B. En revanche, nous ne garderons ici que les leçons des premières éditions de Vallarsi et de Migne.

C) *Les traductions*

Il existe peu de traductions intégrales de l'*Altercatio* : sont à signaler les traductions françaises de J. Tigeou (1573)¹, de F. Z. Collombet (1842)², et celle de J. Bareille (1878)³, et une traduction anglaise⁴.

La plus récente est la traduction roumaine de D. Negrescu (1999) dotée d'une introduction et de 131 notes⁵.

2. INFLUENCE DE LA PENSÉE⁶A) *Au Moyen Age*

La tradition indirecte semble assez pauvre, à cause du caractère daté de la controverse luciférienne. Néanmoins, les canonistes du Moyen Age Alger de Liège, Gratien et Yves de Chartres ont repris à Jérôme quelques principes.

1. J. TIGEOU, *Dialogue de Saint Hierosme contre les Lucifériens*, Jean du Carroy au Mont Saint-Hilaire, 1610 (traduction datant de 1573).

2. F. Z. COLLOMBET, *Discussion entre un Luciférien et un Orthodoxe dans Mélanges théologiques et moraux, empruntés des œuvres de Saint Jérôme, et traduits en français, avec le texte en regard*, 8, Lyon et Paris, 1842, p. 200-271.

3. J. BAREILLE, *Dialogue contre les Lucifériens, Traduction des Œuvres de Jérôme*, t. 2, Vivès, Paris, 1878, p. 450-477.

4. H. WACE - P. SCHAFF, *A select library of Nicene and Post-nicene Fathers of the Christian Church*, VI, Jerome, *Letters and select works; Dialogue against the Luciferians*, Oxford, New York, 1893, p. 320-334.

5. D. NEGRESCU, Sfântul Ieronim, *Dialog împotriva Luciferienilor*, Paideia, Bucarest, 1999. J'en profite pour remercier tous les enseignants de Lettres de l'Université de Bucarest qui ont, avec beaucoup de gentillesse, tout mis en œuvre pour m'offrir cette traduction de l'*Altercatio*.

6. Pour plus de précisions, voir A. CANELLIS, « La réception de l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* de saint Jérôme au Moyen Age et au XVI^e s. » (Mélanges P. MONAT, p. 91-100, à paraître à Besançon en décembre 2002).

B) *Au XVI^e s.*

L'*Altercatio* a inspiré l'ami d'Érasme, Thomas More (1478-1535). Les pages de Jérôme consacrées à la « perfidie arienne » ont aussi influencé le Cardinal Bellarmin (1542-1621).

3. DE L'EDITIO MAIOR
À L'EDITIO MINOR...

a) Pour justifier certains choix textuels, 50 notes critiques ont été placées à la fin de l'édition du CCSL 79 B. Des astérisques (*) introduits dans le texte latin indiqueront les leçons qui ont nécessité une note critique.

b) La linéation du CC n'a pu être respectée ; toutefois la pagination de l'*editio maior* et la columnation des deux éditions de la PL sont indiquées en marge du texte latin, et figurées dans le texte latin par des barres verticales ou obliques, sans que les mots latins aient été inutilement coupés.

c) L'apparat critique de la présente édition est très « allégé » par rapport à celui du CC : les variantes des éditions de Riessinger, Sweynheym et Pannartz, Érasme, Victorius et Martianay ont été omises dans l'apparat critique de l'*editio minor*, ainsi que les erreurs commises par un seul manuscrit, y compris les longues omissions de P et Q. Cependant, les leçons des premières éditions de Vallarsi et de Migne sont indiquées, pour faciliter la comparaison du présent texte critique avec le texte en usage jusqu'à nos jours.

BIBLIOGRAPHIE

Seuls les ouvrages et articles fondamentaux portant sur l'*Altercatio*, ainsi que ceux cités dans ce travail figurent dans notre bibliographie.

A) TEXTES

a) Bible et éditions des œuvres de Jérôme

- ADRIAEN, M., Jérôme, *Commentarii in prophetas minores*, 1 et 2, CCSL 76 et 76 A, Brepols, Turnhout, 1969 et 1970.
- CANELIS, A., Jérôme, *Altercatio Luciferiani et Orthodoxi*, CCSL 79 B, Brepols, Turnhout, 2000.
- CERESA-GASTALDO, A., *Gerolamo, Gli uomini illustri*, Nardini Editore, Centro internazionale del libro, Biblioteca Patristica 12, Firenze, 1988.
- FEIERTAG, J.-L., Jérôme, *Contre Jean de Jérusalem*, CCSL 79 A, Brepols, Turnhout, 1999.
- LABOURT, J., Saint Jérôme, *Lettres*, t. 1 à 8, CUF, Paris, 1949-1963.
- LARDET, P., Jérôme, *Contre Rufin*, CCSL 79, Brepols, Turnhout, 1982.
- LARDET, P., Jérôme, *Apologie contre Rufin*, SC 303, Paris, 1983.
- MIGNE, J.-P., *Opera omnia sancti Hieronymi*, PL 22-30 (1845-1846).
- MORESCHINI, C., Jérôme, *Dialogus aduersus Pelagianos*, CCSL 80, Brepols, Turnhout, 1990.
- MORIN, G., Jérôme, *Tractatus in Psalmos*, CCSL 78, Brepols, Turnhout, 1958.
- RAHLFS, A., *Septuaginta*, Deutsche Bibelgesellschaft, Stuttgart, 1979.

R. WEBER et alii, *Biblia Sacra Vulgata*, Deutsche Bibelgesellschaft, 4^e édition, Stuttgart, 1994.

b) Banques de données

- CLAESSON, C., *Index Tertullianaeus*, 2, Études Augustiniennes, Paris, 1975.
 CLCLT, *Cetedoc Library of Christian Latin Texts*, Université Catholique de Louvain, Brepols, Louvain-la-Neuve, 1994.
Thesaurus sancti Hieronymi, Corpus Christianorum Thesaurus Patrum Latinorum, CETEDOC; Université catholique de Louvain, Brepols, Louvain-la-Neuve, 1990.

B) TRADUCTIONS

- BAREILLE, J., *Dialogue contre les Lucifériens, Traduction des Œuvres de Jérôme*, t. 2, Vivès, Paris, 1878, p. 450-477.
 COLLOMBET, F. Z., *Discussion entre un Luciférien et un Orthodoxe*, dans *Mélanges théologiques et moraux, empruntés des œuvres de saint Jérôme, et traduits en français, avec le texte en regard*, 8, Lyon et Paris, 1842, p. 200-271.
 NEGRESCU, D., Sfântul Ieronim, *Dialog împotriva Luciferienilor*, Paideia, Bucarest, 1999.
 TIGEOU, J., *Dialogue de Saint Hierosme contre les Lucifériens*, Jean du Carroy au Mont Saint-Hilaire, 1610 (traduction datant de 1573).
 WACE, H. - SCHAFF, P., *A select library of Nicene and Post-nicene Fathers of the Christian Church*, VI, Jerome, *Letters and select works, Dialogue against the Luciferians*, Oxford, New York, 1893, p. 320-334.

C) ÉTUDES

- ALBERIGO, G. (sous la direction de), *Le magistère de l'Église*, t. 2, *Les conciles œcuméniques*, Cerf, Paris, 1994.
 AUBINEAU, M., « Les 318 serviteurs d'Abraham (Gen. XIV, 14) et le nombre des Pères au concile de Nicée (325) », *RHE* 61, 1966, p. 5-43.

- BATIFFOL, P., « Les sources de l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* », dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920, p. 97-113 (= BATIFFOL).
 BODIN, Y., *Saint Jérôme et l'Église*, Beauchesne, Théologie Historique 6, Paris, 1966 (= BODIN).
 BOUHOT, J.-P., *La confirmation, sacrement de la communion ecclésiastique*, éd. du Chalet, Parole et tradition, 1968.
 BOULARAND, E., *L'hérésie d'Arius et la foi de Nicée*, t. 1 et 2, Letouzey, 1972 (= BOULARAND).
 CANELLIS, A., « Saint Jérôme et l'*Altercatio Luciferiani* : 'A nimia salsitate Sardorum' », *Studia Patristica* 33, Peeters, Leuven, 1997, p. 289-294.
 CANELLIS, A., « La Composition du *Dialogue contre les Lucifériens* et du *Dialogue contre les Pélagiens* de saint Jérôme, A la recherche d'un canon de l'*altercatio* », *REAug* 43/2, Paris, 1997, p. 247-288 (= « *La composition...* »).
 CANELLIS, A., « Saint Jérôme et les Ariens. Nouveaux éléments en vue de la datation de l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* », *Les chrétiens face à leurs adversaires dans l'Occident latin du 4^e s.*, Actes des colloques du GRAC, 1997-2000, Publications de l'Université de Rouen, 2001, p. 155-194 (= « *Saint Jérôme et les Ariens...* »).
 CANELLIS, A., « Les 'Ariens' dans le *Libellus Precum* de Faustin et Marcellin », *Studia Patristica*, 36, Leuven, 2001, p. 489-501 : Communication à la *XIIIth International Conference on Patristic Studies* (Oxford, 16-21 août 1999) (« *Les 'Ariens'...* »).
 CANELLIS, A., « La réception de l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* de saint Jérôme au Moyen Age et au XVI^e s. » (*Mélanges P. MONAT*, p. 91-100, à paraître à Besançon en décembre 2002).
 E. CASPAR, *Geschichte des Papsttum, von den Anfängen bis zur Höhe der Weltherrschaft*, 1, Verlag von J. C. MOHR, Tübingen, 1930.
 CAVALLERA, F., *Le schisme d'Antioche*, Paris, 1905 (= *Le schisme*).
 CAVALLERA, F., *Saint Jérôme, sa vie et son œuvre* I, t. 1 et 2, Paris, 1922 (= *Saint Jérôme*).
 CONGAR, Y., *Jalons pour une théologie du laïc*, Cerf, Unam Sanctam 23, Paris, 1954.
 CONGAR, Y., *Sainte Église, études et approches ecclésiologiques*, Cerf, Unam Sanctam 41, Paris, 1963.

- COURCELLE, P., « *Parietes faciunt Christianos* », *Mélanges Carcopino*, Paris, 1966, p. 241-248.
- DUCHESNE, L., *Le Liber Pontificalis*, t. I, de Boccard, Paris, 1955².
- DUVAL, Y.-M., « Saint Jérôme devant le baptême des hérétiques, d'autres sources de l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* », *REAug* 14, 1968, p. 145-180 (= « *Le baptême...* »).
- DUVAL, Y.-M., « La 'manœuvre frauduleuse' de Rimini, A la recherche du *Liber aduersus Vrsacium et Valentem* », dans *XVI^e centenaire de la mort d'Hilaire, Hilaire et son temps, Actes du colloque de Poitiers, 29 septembre-3 octobre 1968*, Études Augustiniennes, Paris, 1969, p. 51-103, repris dans Y.-M. DUVAL, *L'extirpation de l'arianisme en Italie du nord et en Occident*, Variorum, Ashgate, 1998, article II (= « *La 'manœuvre'...* »).
- DUVAL, Y.-M., « Tertullien contre Origène sur la résurrection de la chair dans le *Contra Iohannem Hierosolymitanum* 23-26 », *REAug* 17, 1971, p. 227-278.
- DUVAL, Y.-M., « La lecture de l'*Octavius* de Minucius Felix à la fin du IV^e s. : la fin des *Protreptiques* », *REAug* 19, 1973, p. 56-68.
- DUVAL, Y.-M., « Vrais et faux problèmes concernant le retour d'exil d'Hilaire de Poitiers et son action en Italie en 360-363 », dans *Athenaeum* 48, Pavie, 1970, p. 251-275, repris dans Y.-M. DUVAL, *L'extirpation de l'arianisme en Italie du nord et en Occident*, Variorum, Ashgate, 1998, article III (= « *Le retour...* »).
- DUVAL, Y.-M., *Le livre de Jonas dans la littérature chrétienne grecque et latine. Sources et influence du Commentaire sur Jonas de saint Jérôme*, Les Études Augustiniennes, Paris, 1973.
- GRIBOMONT, J., Article « Jérôme » dans *Dictionnaire de spiritualité*, 8, Jacob - Kyspenning, Beauchesne, Paris, 1973, col. 901-918.
- GRIBOMONT, J., « Les traductions : Jérôme, Rufin », dans A. DI BERARDINO, *Initiation aux Pères de l'Église, vol. 4, Les Pères Latins*, Éditions du Cerf, Paris, 1986.
- GRÜTZMACHER, G., *Hieronymus, Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte*, t. 1, Dieterich'sche Verlags-Buchhandlung, Theodor Weicher, Leipzig, 1901.
- GUSTAFSON, M., « Lucifer and Constantius in conversation » (Communication présentée lors du *Thirteen International Conference on Patristic Studies*, Oxford, août 1999, mais non publiée dans les actes).

- HAASE, F., « Die koptischen Quellen zum Konzil von Nicäa », Verlag von Ferdinand Schöningh, Paderborn, 1920, p. 82-92.
- HAGENDAHL, H., *Latin Fathers and the Classics, a Study on the Apologists, Jerome and other Christian Writers*, Studia Graeca et Latina gothoburgensia 6, Göteborg, 1958.
- HALL, S. G., « Stephen of Rome and the one Baptism », *Studia Patristica* 17, 1982 p. 796-798.
- HAMBLENNÉ, P., « L'apprentissage du Grec par Jérôme », *REAug* 40, 1994, p. 353-364.
- HÉFÉLÉ, J., *Histoire des conciles*, Letouzey et Ané, t. I., Paris, 1907 (= HÉFÉLÉ).
- HERRON, M. C., *A study of the clausulae in the writings of St. Jerome*, Patristic Studies 51, the Catholic University of America, Washington D. C., 1937.
- JEANJEAN, B., *Saint Jérôme et l'hérésie*, Coll. des Études Augustiniennes, Série Antiquité 161, Paris, 1999 (= JEANJEAN).
- JONES, A. H. M. - MARTINDALE, J. R. - MORRIS, J., *The Prosopography of the Later Roman Empire*, Vol. 1, University Press, Cambridge, 1971 (= JONES-MARTINDALE).
- KELLY, J. N. D., *Jerome, his Life, Writings, and Controversies*, Duckworth, Londres, 1975.
- KRÜGER, G., *Lucifer Bischof von Calaris und das Schisma der Lukiferianer*, Breitkopsf und Härtel Verlag, Leipzig, 1886 (= KRÜGER).
- LARDET, P., *L'Apologie de Jérôme contre Rufin, Un commentaire*, Brill, Leyde, 1993.
- LAURAND, L., *Pour mieux comprendre l'Antiquité classique, Histoire et méthode historique, pédagogie, linguistique*, Éditions Auguste Picard, Paris, 1936, « Le cursus dans les Lettres de saint Jérôme », p. 180-182.
- LEROY-MOLINGHEM, A., « La mort d'Arius », *Byzantion* 38, 1968, p. 105-111.
- LEUMANN, M. - HOFMANN, J. B. - SZANTYR, A., *Lateinische Grammatik*, t. 1 et 2, München, 1977 et 1972 (= LEUMANN-HOFFMANN).
- LUBAC, H. de, *Exégèse médiévale, les quatre sens de l'écriture*, II, 2, Aubier, Paris, 1964.
- MANDOUZE, A., *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire, I Afrique (303-533)*, CNRS, Paris, 1982.

- MARC'HADOUR, G., « Saint Jérôme dans l'œuvre et dans l'univers de Thomas More », *Moreana* 27, mai 1990, p. 93-124.
- MARKSCHIES, Ch., « Kerinth : wer war er und was lehrte er ? », *JbAC* 41, 1998, p. 48-76.
- MARTIN, A., « Le fil d'Arius : 325-335 », *RHE* 84, 1989, p. 297-333.
- MARTIN, A., *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au 4^e s. (328-373)*, Coll. de l'École Française de Rome, 216, 1996.
- MAYEUR, J.-M. - PIETRI, Ch. et L. - VAUCHEZ, A. - VENARD, M., *Histoire du Christianisme*, t. 2, *Naissance d'une chrétienté (250-430)*, Desclée, Paris, 1995 (= PIETRI).
- MESLIN, M., *Les Ariens d'Occident (335-430)*, Seuil, Paris, 1967 (= MESLIN).
- MOHRMANN, C., « *Credere in Deum*, sur l'interprétation d'un fait de langue », *Études sur le Latin des Chrétiens*, t. 1, Edizioni di Storia e Letteratura, Roma, 1961, p. 195-203.
- MUDRY, P., *La préface du De medicina de Celse*, Imprimerie des Arts et Métiers, Lausanne, 1982.
- NAUTIN, P., « La liste des œuvres de Jérôme dans le *De uiris illustribus* », *Orpheus* 5, 1984, p. 319-334.
- NAUTIN, P., Article « Hieronymus » dans *Theologische Realenzyklopädie*, 15, De Gruyter, Berlin, 1986, p. 304-315.
- NOUGARET, L., *Traité de métrique latine classique*, Paris, Klincksieck, Paris, 1956.
- OPELT, I., *Hieronymus' Streitschriften*, Carl Winter - Universitätsverlag, Heidelberg, 1973 (= OPELT).
- OTTO, A., *Die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, réimpression G. OLMS Verlag, Hildesheim, 1962 (= OTTO).
- PALANQUE, J. R., BARDY, G., LABRIOLLE, P. de, *La paix constantinienne à la mort de Théodose*, dans A. FLICHE-V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, t. 3, Bloud et Gay, 1936 (= PALANQUE-BARDY).
- PEASE, A. S., « *Medical allusions in the works of st. Jerome* », *Harvard Studies in Classical Philology*, 25, University Press, Cambridge, 1914, p. 73-86.
- PENNA, A., *S. Gerolamo*, Marietti, Torino/Roma, 1949.
- PIETRI, Ch. et L., *Prosopographie Chrétienne, Italie*, École Française de Rome, 2 vol., 1999 et 2000.

- SAXER, V., *Vie liturgique et quotidienne à Carthage vers le milieu du III^e s., Le témoignage de saint Cyprien et de ses contemporains d'Afrique*, Pontificio Istituto di archeologia cristiana, Città del Vaticano, 1969.
- SCHMIDT, P. L., « Zur Typologie und Literarisierung des frühchristlichen lateinischen Dialogs », *Christianisme et formes littéraires de l'Antiquité Tardive en Occident*, Entretiens sur l'Antiquité Classique, publiés par O. REVERDIN, t. 23, Fondation HARDT, Vandœuvres, Genève, 1977, p. 101-190.
- SCOPELLO, M., « Beliar, symbole de l'hérésie : autour des exégèses de Jérôme et de Pierre d'Alexandrie », *Cahiers de Biblia Patristica* 2, Strasbourg, 1989, p. 255-275.
- SEECK, O., *Regesten der Kaiser und Päpste für die Jahre 311 bis 476 n. Chr.*, Stuttgart, 1919.
- SIMONETTI, M., « Appunti per una storia dello scisma luciferiano », *Atti del Convegno di Studi religiosi sardi (Cagliari, 24-26 maggio 1962)*, CEDAM, Padova, 1963, p. 69-81.
- SIMONETTI, M., *La crisi ariana nel IV secolo*, Institutum Patristicum « Augustinianum », Studia Ephemeridis « Augustinianum » 11, Roma, 1975, (= *La crisi*).
- SMULDERS, P., « Two passages of Hilary's Apologetica responsa rediscovered », *Bijdragen* 39, 1978, p. 234-243.
- VIGNE, D., « Enquête sur Basilide », dans *Recherches et tradition, Mélanges patristiques offerts à H. CROUZEL*, Beauchesne, Paris, 1992, p. 285-313.
- VOGEL, C., *Le pécheur et la pénitence dans l'Église ancienne*, Cerf, Chrétiens de tous les temps. Textes du 1^{er} au 20^e siècle. 15, Paris, 1966.
- VOSS, B. R., *Der Dialog in der frühchristlichen Literatur*, München, 1970.
- VOSS, B. R., « Vernachlässigte Zeugnisse Klassischer Literatur bei Augustinus und Hieronymus, V - Eine Gesprächsfloskel in den Disputationen des Hieronymus », *Rheinisches Museum*, NF 115, 1972, p. 154-166.

TABLE DES SIGLES

I) MANUSCRITS¹

a - Famille 1

Z	ZÜRICH, Zentralbibliothek, Car. C. 116, s. IX
E	EL ESCORIAL, Biblioteca del Monasterio, Lat. a. II. 3., s. X
B	BERLIN, Deutsche Staatsbibliothek, Theol. fol. 119, s. XII ¹
D	DOUAI, Bibliothèque municipale, 246, s. XII

b - Famille 2

K	KASSEL, Theol. fol. 21. Fulda, s. VIII (inc. : <i>et heretici omnes gentiles sunt</i> , § 2, l. 20)
P	PARIS, B. N. F., Lat. 1952, s. X (des. : <i>a uobis recipiatur laicus</i> , § 11, l. 8)
Q	PARIS, B. N. F., Lat. 12223, s. XII, qui remplace alors P (§ 11, l. 8).
A	AVRANCHES, Bibliothèque Municipale, 72, s. XI
F	SANKT-FLORIAN, Stiftsbibliothek, XI, 75, s. XI
H	BERLIN, Deutsche Staatsbibliothek, 18 (Phillipps 1675), s. XII
V	VATICANO, CITTA del, Bibl. Apostolica Vaticana, Vat. lat. 360, s. XII

1. L'ordre des manuscrits est celui dans lequel ils sont présentés dans l'apparat critique.

II) ÉDITIONS

Val	Domenico VALLARSI, Veronae, 1734
Mig	J.-P. MIGNE, <i>Patrologie Latine</i> , 23, 1845, col. 155-182 ²

III) ABRÉVIATIONS

a - Dans l'apparat critique

om.	omisit
-	passage entre deux mots, dans une longue omission
add.	addidit
praem.	praemisit
ac	ante correctionem
pc	post correctionem
...	concerne un passage entre deux mots (on tient compte de ces deux mots) avec ou sans variante.
codd.	codices
tr.	transposuit
/	lettre illisible ou effacée

Une initiale est l'abréviation d'un mot sans variante³.

b - Dans la marge

P	PL 1845 (col. 155-182) (= Migne 1)
P	PL 1865 (col. 163-192) (= Migne 2)
C	CCSL 79 B (p. 5-69)

c - Dans l'apparat scripturaire

(oc.)	texte occidental
(LXX)	texte selon la Septante

2. Les autres leçons signalées par Vallarsi et Migne ne figurent pas dans l'apparat critique. Elles renvoient en général plus à des éditions antérieures qu'à des manuscrits nouveaux utilisés par les éditeurs.

3. Il arrive quelquefois que les deux premières lettres d'un mot soient données pour abrégé ce mot, quand plusieurs mots commençant par la même initiale se suivent.

**TEXTE
ET
TRADUCTION**

HIERONYMI ALTERCATIO LUCIFERIANI ET ORTHODOXI*

55 P 163 | 1. Proxime accidit^a : quidam* Luciferi sectator, cum alio
C 5 Ecclesiae alumno odiosa loquacitate contendens, caninam
facundiam exercuit^b. Asserebat quippe uniuersum orbem
Diaboli esse et, ut iam familiare est eis dicere, factum de
5 Ecclesia lupanar^c. At ille contrario, rationabiliter quidem

ZEBD PAFHV

K deest usque ad « Nunc restat conclusio : si Ariani haeretici sunt » (§ 2).

Primum P adest usque ad « a uobis laicus recipitur » (§ 11), deinde Q succedit usque ad finem || incipit epistola hieronimi aduersus luciferianum haeticum Z || incipit altercatio luciferiani et orthodoxi a beato iheronimo conscripta E || h. aduersus luciferianum xc B || incipit altercatio luciferiani et orthodoxi a sancto iheronimo conscripta D || incipit altercatio orthodoxi et luciferi P || disputatio luciferiani et orthodoxi F || ieronimus contra luciferianum H || incipit altercatio luciferiani et orthodoxi V || incipit altercatio luciferiani et orthodoxi a sancto hieronymo scripta Val || s. eusebii hieronymi stridonensis presbyteri dialogus contra luciferianos Mig

1, 1 accidit : et *add. V* ut *add. A, Val Mig* accedit ut *P om. ED* || quidam luciferi : episcopi *add. A* quidam luciferiani B luciferianus quidam E || 3 exercuit : -cuerit *Val Mig* -cuerint A exercens P || orbem : urbem B mundum E, *Val Mig* || 4 diaboli esse : *tr. Val Mig* factione deceptum *add. A* || 5 ille : e *add. EB A, Val Mig* || contrario : -traria *FH* contra V

1. a. cf. TERT., *Iud.* 1, 1 ; *Cor.* 1, 1. b. SALL., *Hist. frg.* 4, 54. c. cf. 1 *Cor* 6, 15.

1. Pour *altercatio*, la traduction la mieux adaptée au sens complexe du mot, est *débat*. Sur l'*altercatio*, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 253-255 ; *Introduction* II. 1. A, p. 36 s.

JÉRÔME

DÉBAT ENTRE UN LUCIFÉRIEN ET UN ORTHODOXE¹

I. LA MISE EN SCÈNE

1. Événement tout récent^a, certain
Événements sectateur de Lucifer, qui polémique
de la journée avec une odieuse verbosité contre un
autre nourrisson de l'Église, fit montre
d'une faconde cynique^{b2} : il prétendait que tout l'univers
appartenait au Diable et que, langage désormais familier à
ces gens, l'Église était devenue un lupanar^{c3}. Mais l'autre,

2. Sur l'expression sallustéenne *canina facundia* réemployée plusieurs fois par JÉRÔME (*Ep.* 119, 1 ; 125, 16 ; 134, 1), voir H. HAGENDAHL (dans bibliog. HAGENDAHL), *Latin fathers and the classics, a study on the apologists, Jerome and other christian writers*, Göteborg, 1958, p. 106 ; A. OTTO (dans bibliog. OTTO), *Die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, Hildesheim, 1962, p. 69, n° 318 ; CANELLIS, « *La composition...* », p. 265, et n. 84.

3. *Factum de Ecclesia lupanar* n'est apparemment pas une citation directe ; l'idée trouve sa source dans l'Écriture : l'Église Vierge est l'Épouse du Christ, selon la tradition du Cantique des Cantiques ; de même chez Paul (1 *Co* 6, 15 ; 2 *Co* 11, 2 ; *Ep* 5, 25-32). Par opposition, tout ce qui est hors de l'Église, le paganisme et les hérésies sont des adultères, des prostituées, des lupanars. Jérôme reprend avec une violente trivialité un thème cher aux Lucifériens (LUCIF., *Athan.* 18, l. 29-32, éd. G.F. DIERCKS, CCSL 8, Turnhout, 1978, p. 108). *Lupanaria* se retrouve en 9, l. 6 dans la bouche de l'Orthodoxe. Le terme et l'idée sont repris dans d'autres textes de JÉRÔME, mais surtout dans l'*Ep.* 22, 6 (*CUF* 1, p. 115).

sed inopportuno et loco et tempore, defendebat non sine causa Christum fuisse mortuum, nec ob Sardorum tantum mastrugam^d Dei filium descendisse.

C 6 | Quid plura ? Cum audientium circulum luminaria iam*
10 in plateis accensa soluerent et inconditam disputationem nox interrumpere, consputata* paene inuicem facie reces-
serunt, hoc tamen his qui adfuerunt statuentibus ut in secre-
tam porticum primo mane conueniretur. Quo cum iuxta placitum omnes conuenissent, uisum est utriusque sermo-
15 nem a notario* excipi.

56 P 164 2. Atque | ita residentibus cunctis, HELLADIUS LUCIFERIANVS dixit : Hoc primum mihi uolo responderi : Ariani Christiani sunt an non^{aa} ? ORTHODOXVS dixit : Ego plus interrogo utrumne omnes haeretici Christiani sint ?

- 5 – L. d. : Quem haeticum dixeris, Christianum negasti.
– O. d. : Omnes ergo haeretici Christiani non sunt ?
– L. d. : Iam superius audisti.

ZEBD PAFHV

6 inopportuno : importuno *BD PV H, Val Mig* importune *F* opportuno
E || 7 fuisse mortuum : *tr. Val Mig* || sardorum : surdorum *ZEB* paucorum
A || 8 mastrugam : mastrucam *Val Mig* mastucam *Z* maustroga *A* astrugam
H astrigam *E* || 9 cum : dum *E, Val Mig* || audientium : audientiam et *Val Mig* || luminaria : -na *ZEBD FHV, Val Mig* || 10 accensa : accense *P* ostensa
A || 11 consputata : -puta *D AFV, Val Mig* -pectata *B* || paene inuicem : *tr. A* pene inuicem *Z* || 12 adfuerunt : -fuerant *ZBD FHV* || 13 quo : quod *Z* qui *PA* || 15 notario : -riis *ZE, Val Mig*

2, 1 residentibus cunctis : resedentibus cunctis *P^{ac}* resedentibus cunctis
P^{ac} *tr. Val Mig* || 1/2 helladius luciferianus : luciferianus *ZD P* luciferi discipulus *A* ellad- *I. E* || 2 primum : -mo *PF* || uolo responderi : *tr. EBD FHV, Val Mig* respondere uolo *Z P* || 2/3 ariani christiani sunt : ariani christiani sint *H* ariani si christiani sunt *Z* ariani si christiani sint *BD V* si ariani christiani sunt *E^{ac}* *PF* utrum ariani christiani sunt *E^{ac}* utrum ariani christiani sint *Val Mig* || 3 orthodoxus : hieronymus *praem. B F* ieronimus *praem. H* iheronimus *praem. E* || dixit ego plus : ego plus *E* ego plus inquit *Val Mig* || 6 ergo : igitur *V* enim *E*

en face, avec logique certes, mais en un lieu et à un moment mal choisis, soutenait que le Christ n'était pas mort sans raison, et que le fils de Dieu n'était pas venu ici-bas seulement pour la peau de mouton des Sardes^{d1}.

Le soir venu... Pourquoi en dire plus ? Comme déjà l'éclairage des luminaires sur les places publiques dispersait le cercle des auditeurs et que la nuit interrompait un débat désordonné, ils se retirèrent après avoir failli se cracher mutuellement au visage, non sans que les assistants décident qu'on se réunirait au petit matin, sous un portique à l'écart. Quand, comme convenu, tous furent réunis sur les lieux, on résolut de faire prendre en note par un sténographe les propos de l'un et de l'autre.

II. LA CONTROVERSE

2. Et ainsi, tous prenant place, Les Ariens HELLADIUS LE LUCIFÉRIEN dit : Je veux sont des païens tout d'abord qu'on me réponde sur ce point : les ariens sont-ils, oui ou non, chrétiens^a ? L'ORTHODOXE dit : Et moi, je vais plus loin, en demandant si tous les hérétiques sont chrétiens !

- L. : Celui que tu as qualifié d'hérétique, tu as dit qu'il n'était pas chrétien.
– O. : Donc aucun hérétique n'est chrétien ?
– L. : Tu me l'as déjà entendu dire précédemment.

d. cf. CIC., *Scawr.* 45 ; QUINT., *Inst.* 1, 5, 8.

2. a. cf. TERT., *Praescr.* 16, 2 ; 37, 2 ; CYP., *Vnit. eccl.* 14.

1. La *mastruga* est un vêtement en peau de mouton porté par les Sardes. Le mot aurait une origine phénicienne (cf. ERNOUT-MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 389). On le rencontre chez PLAUTE sous la forme *mastruga* (*Poen.* 1313), chez CICÉRON (*Scawr.*, 45) et QUINTILIEN (*Inst.* 1, 5, 8). Jérôme reprend ironiquement l'expression.

– O. d. : Si Christi* non sunt, Diaboli sunt.

– L. d. : Nemo dubitat.

C 7 10 | – O. d. : Si autem Diaboli sunt, nihil refert, haeretici sint an gentiles^b.

– L. d. : Non refello.

– O. d. : Igitur fixum inter nos habemus de haeretico sic loquendum quasi de gentili.

15 – L. d. : Plane fixum.

– O. d. : Quaere nunc, ut libet, quoniam inter nos constat haereticos gentiles esse.

– L. d. : Quod interrogatio mea cogere uolebat, expressum est : haereticos Christianos non esse. Nunc restat conclusio :

20 si Ariani haeretici sunt et haeretici omnes gentiles sunt, Ariani gentiles sunt. Si autem Ariani gentiles sunt et constat

57 P 165 nullam | Ecclesiae cum / Arianis, id est cum gentilibus, societatem esse, manifestum est uestram Ecclesiam, quae ab

25 Arianis, id est a gentilibus, episcopos recipit, non tam episcopos recipere quam de Capitolio sacerdotes. Ac per hoc, Antichristi magis Synagoga^c quam Christi Ecclesia debet nuncupari^d.

C 8 | 3. – O. d. : Ecce impleta est prophetia : parauit mihi foueam et ipse in eam incidit^a !

– L. d. : Quonam modo ?

ZEBD KPAFHV

8 christi : -tiani ZD F || 10 refert : dif- an ZBD F || 14 quasi : sicut Val Mig || 15/16 plane fixum orthodoxus dixit : om. EA || 18 cogere : congerere B cogebat P || 20 haeretici omnes : tr. Z christiani omnes E || 20/21 sunt ariani : sunt et ariani E, Val Mig || 22 ecclesiae : -siam ZEBD societatem ecclesiae esse Val Mig || gentilibus : gentibus KA || 22/23 societatem : sociatam ZBD || esse om. Val Mig || 22/24 societatem – gentilibus om. E || quae – gentilibus om. P || 24 episcopos recipit : -pis r. E arrianorum praem. P || recipit : rece- ZB P susci- Val Mig || 26 synagoga : -gam P om. Z^{ac} || debet : -beat FHV, Val Mig om. P

– O. : S'ils n'appartiennent pas au Christ, ils appartiennent au Diable ?

– L. : Personne n'en doute.

– O. : Mais, s'ils appartiennent au Diable, peu importe qu'ils soient hérétiques ou païens^b.

– L. : Je ne conteste pas.

– O. : Donc, nous considérons comme établi entre nous qu'il faut parler de l'hérétique comme du païen.

– L. : Tout à fait établi.

– O. : Interroge maintenant à ta guise, puisque nous sommes d'accord sur le fait que les hérétiques sont des païens.

– L. : Ce que ma question voulait te forcer à dire a été dit : les hérétiques ne sont pas des chrétiens. Maintenant reste la conclusion : si les ariens sont des hérétiques et si tous les hérétiques sont des païens, les ariens sont des païens. Or, si les ariens sont des païens, et s'il est établi qu'il n'y a aucune communion entre l'Église et les ariens, c'est-à-dire des païens, il est manifeste que votre Église, qui reçoit des évêques venant de chez les ariens, c'est-à-dire de chez les païens, reçoit moins des évêques que des prêtres du Capitole ; ainsi doit-elle être appelée Synagogue de l'Antichrist^c plutôt qu'Église du Christ^d.

Recevoir
un Ariens pénitent
est absurde

3. – O. : Voici réalisée la prophétie : « il a préparé pour moi un piège et il est lui-même tombé dedans »^a !

– L. : Comment donc ?

3, 1 mihi : om. KP || 2 foueam : -beam E -seam F^{ac} || in eam incidit : in ea incidit H incidit in eam B PA, Val Mig || 3 quonam modo : quodam modo H quomodo Z K^{ac}

b. cf. TERT., Pud. 19, 5. c. cf. Ap 2, 9 ; 3, 9. d. cf. HIL., C. Const. 2. 3. a. cf. Ps 7, 16.

- O. d. : Si Ariani, ut dicis, gentiles sunt, et conuenticula eorum castra sunt Diaboli, quomodo in castris Diaboli^b baptizatum recipis ?
- L. d. : Recipio, sed paenitentem.
- O. d. : Prorsus quid dicas, non intellegis : quisquamne gentilem recipit paenitentem ?
- 10 – L. d. : Ego simpliciter in exordio sermonis omnes haereticos gentiles esse respondi. Verum, quia captiosa interrogatio fuit, primae quaestionis tibi palmam tradens, ad secundam uenio, in qua aio laicum ab Ariani uenientem debere suscipi paenitentem, clericum uero non debere.
- 15 – O. d. : Atquin in prima quaestione quam obtinuisse me dicis, etiam secundam obtinui*.
- L. d. : Doce quomodo obtinueris !
- O. d. : Nescis et laicos et clericos unum habere Christum, nec alium esse neophytis, alium episcopis Deum ? Cur ergo
- 20 non recipiat clericos, qui recipit laicos paenitentes ?
- C 9 | – L. d. : Non est ipsum lacrimas fundere pro peccatis et corpus adtractare Domini. Non est ipsum ad fratrum genua prouolui et de sublimi loco eucharistiam populis ministrare. Aliud est lugere quod fueris, aliud, neglecto peccato, uiuere
- 25 in Ecclesia gloriosum. Tu qui, hesterno die, sacrilegus, creaturam Dei filium praedicabas, qui cotidie, peior Iudaeis^c,

ZEBD KPAFHV

4/5 conuenticula eorum : arianorum conuenticula *Val Mig* conuenticula *P* || 6 recipis : rece- *P* ere- *F^{ac}* || 9 recipit : rece- *Z K* || 13 uenio : ueniam *Val Mig* || aio : agio *F^{ac}* dico *E* dixi *P* || uenientem : *om. FHV* || 13/14 debere suscipi : debere suscepi *Z K* recipi debere *Val Mig* || 15 atquin : adquin *ZE K* atqui *FHV, Val Mig* quin *A* || 15/16 me dicis : medicis *ZE* nedicis *F* || 17 doce : *om. K^{ac} om. E* || 19 esse : *om. V, Val Mig* || episcopis : esse *add. HV, Val Mig* || 20 recipit laicos : *tr. EBD* recepit laicos *P* recipiat laicos *A* laicos recepit *Z* laicos *om. K^{ac}* || 22 attractare : -tractare *E K* || 23 loco : fratribus *add. A* || populis ministrare : populo ministrare *E* ministrare populo *Val Mig* ministrare *A* || 24/25 uiuere in ecclesia : uibere in e. *E* in ecclesia uiuere *Val Mig* || 25 hesterno die : hesterno *K* externo die *H* hesterna die *ZBD* externa die *E*

- O. : Si les ariens, comme tu le dis, sont des païens, et si leurs lieux de réunion sont le camp du Diable, comment se fait-il que tu accueilles un homme baptisé dans le camp du Diable^b ?
- L. : Je l'accueille, mais en pénitent².
- O. : A vrai dire, tu ne comprends pas ce que tu dis. Est-il quelqu'un qui accueille comme pénitent un païen ?
- L. : Pour ma part, c'est avec simplicité que j'ai répondu, au début de notre discussion, que tous les hérétiques sont des païens. Mais, puisque ta question était captieuse, tout en te décernant la palme sur le premier problème, j'en viens au second, où je prétends que le laïc venant de chez les ariens doit être accueilli s'il fait pénitence, mais que le clerc ne doit pas l'être.
- O. : Eh bien, avec la palme que, dis-tu, j'ai remportée sur le premier problème, j'ai aussi remporté la seconde.
- L. : Apprends-moi comment tu l'as remportée !
- O. : Ne sais-tu pas que les laïcs et les clercs ont un seul et même Christ, et qu'il n'y a pas un Dieu pour les néophytes et un autre pour les évêques ? Pourquoi donc ne recevrait-il pas les clercs, celui qui reçoit les laïcs pénitents ?
- L. : Il n'est pas pareil de verser des larmes pour ses péchés et de toucher le corps du Seigneur. Il n'est pas pareil de tomber aux genoux de ses frères et, depuis un lieu élevé, de dispenser aux fidèles l'Eucharistie. C'est une chose que de pleurer sur ce qu'on a été, c'en est une autre, en ayant laissé de côté le péché, de vivre glorieux au sein de l'Église. Toi qui, hier sacrilège, prêchais que le fils de Dieu est une créature, toi qui, journellement, pire que les Juifs^c, jetais sur le

b. cf. Gn 32, 2. c. cf. HIL., *Trin.* 7, 23.

1. La métaphore militaire *castra Diaboli* se trouve chez CYPRIEN (*Fort.* 10, 14, éd. G. HARTEL, *CSEL* 3, 1, p. 332) ; cependant Cyprien donne à *castra* le sens d'*armée*.

2. C'est la position du pape Étienne, face à Cyprien.

blasphemiaram lapides in Christum iaciebas^d, cuius manus sanguine plenae sunt^e, cuius stilus lancea militis fuit^f, ad unius horae conuersionem* uirginem* adulter ingredieris ?
 30 Si peccasse te paenitet, depone officium sacerdotis ! Si te non peccasse confidis, permane quod fuisti !

4. – O. d. : Rhetoricaris et a disputationum spinetis ad campos liberae declamationis excurris ! Verum desine, quaeso, communibus locis^g, et in gradum rursus ac lineas regredere ; postea, si placuerit, latius disseremus.

C 10 5 | – L. d. : Nulla hic declamatio est ! Dolor patientiam superat ! Propone ut libet, argumentare ut libet : numquam persuadebis id esse episcopum quod laicum paenitentem !

ZEBD KPAFHV

29 horae : ore ZKH || conuersionem : -sationem K^{sc} H -sionis E ad add. BF || uirginem : ecclesiam praem. E add. Val Mig || ingredieris : -deris BD K || 30 deponere officium : tr. Val Mig || 30/31 te non peccasse : non peccasse te Z || non om. Val Mig

4, 1 a : ad ZBK om. A || disputationum : -nem ZB || 3 communibus : commo- K a praem. H, Val Mig || rursus : -sum ZEBD, Val Mig || 4 disseremus : desse- K dese- Z^{sc} -ramus F || 5 hic declamatio : tr. Val Mig || 6 argumentare : -ri ZK || numquam : nus- BF

d. cf. Jn 8, 59 ; 10, 31-33 ; 11, 8. e. cf. Is 1, 15. f. cf. Jn 19, 34.

4. a. cf. Cic., Ac. (Lucull.) 2, 80.

1. Les *disputationes* évoquées par l'Orthodoxe désignent les syllogismes dont use Helladius. Leurs *spineti* s'opposent aux *campi*, plaines de la déclamation. Le mot *spineti*, ronciers, est nouveau au sens figuré. Jérôme l'utilise avec cette acception dans d'autres œuvres et surtout dans le c. *Helu.* (PL 23, col. 206), le c. *Ruf.* (1, 16, 1), et dans l'*adu. Pel.* 15 (CCSL 80, p. 17-18). La traduction *épineuses subtilités* conviendrait bien pour l'*Altercatio*, mais elle ne rendrait pas l'opposition terme à terme entre *spineti* et *campi* : les uns indiquent l'idée de fourrés touffus, d'épineux problèmes sur lesquels on achoppe, alors que les seconds représentent « un champ libre », facile à parcourir. Nous avons essayé de rendre l'image en opposant les *maquis* touffus et difficiles à traverser aux *plaines*. Sur *spineti*, voir P. LARDET, *L'Apologie de Jérôme contre Rufin, un commentaire*, Brill, Leiden, 1993, n. 138, p. 79.

Christ les pierres de tes blasphèmes^d, toi, dont les mains sont pleines de sang^e, dont le stylet fut la lance du soldat^f, tu vas entrer, toi, l'adultère, dans l'<Église> Vierge pour une conversion d'une heure ? Si tu te repens d'avoir péché, abandonne ta fonction de prêtre ! Si tu es convaincu de n'avoir pas péché, reste ce que tu étais !

Recevoir le laïc,
pas l'évêque,
est absurde

4. – O. : Tu n'es qu'un rhéteur ; et, du maquis des débats¹, tu t'élances vers les plaines de la libre déclamation ! Mais finis-en, de grâce, avec les

lieux communs², et reviens à nouveau à ta place et dans ton couloir³. Par la suite, si nous en décidons, nous élargirons le propos.

– L. : Il n'y a point ici de déclamation ! La souffrance l'emporte sur la patience⁴ ! Expose comme il te plaît, argumente comme il te plaît ! Jamais tu ne me persuaderas qu'un évêque est la même chose qu'un laïc pénitent !

2. Souvenir de Cicéron : HAGENDAHL, p. 106 ; CANELLIS, « *La composition...* », p. 284.

3. On trouve d'autres formules analogues chez JÉRÔME : c. *Ruf.* 3, 14, 10 (SC 303, p. 250) ; *adv. Pel.* 3, 6, l. 1-2 (CCSL 80, p. 104). Il s'agit moins d'un proverbe que d'une expression métaphorique empruntée au langage des écoles d'athlètes ou de cochers. Le mot *lineae* désigne aussi le couloir dans lequel doivent rester les concurrents lors d'une course. Jérôme s'inspire de TERTULLIEN polémiste qui aime les métaphores sportives comportant *gradus* et *lineae* : *adv. Marc.* I, 9, 2 (éd. R. BRAUN, SC 365, p. 136) ; 3, 5 (éd. R. BRAUN, SC 399) ; *pudic.* 6 : (éd. C. MICAELLI-C. MUNIER, SC 394) ; *carn.* 17, 1 (éd. J.P. MAHÉ, SC 216, p. 278). Sur ces expressions voir OTTO, p. 155, n° 767 ; LARDET, *Un commentaire...*, n. 524, p. 276.

4. Helladius est excédé par l'injure que lui adresse l'Orthodoxe ; il est vexé de se faire traiter de *rhéteur*, *professeur de rhétorique* et que ses arguments soient qualifiés de *déclamation*, car la déclamation est un exercice d'école. Helladius n'aime pas être pris pour un débutant.

- P 166 – O. d. : / Quoniam obstinate tenes aliam rationem esse episcopi, aliam laici, ad | compendium concertationis, tribuo
 P 158 quod postulas, nec me pigebit, loco tecum faciente, manum
 10 conserere. Expone mihi causam quare laicum uenientem ab Arianis recipias, episcopum non recipias.
 – L. d. : Recipio laicum quia errasse se confitetur et Dominus mauult paenitentiam peccatoris quam mortem ^b.
 15 – O. d. : Recipe ergo et episcopum, quia errasse se confitetur et Dominus mauult paenitentiam peccatoris quam mortem ^c !
 – L. d. : Si errasse se confitetur, cur episcopus perseuerat ? Deponat sacerdotium ! Concedo ueniam paenitenti.
 20 – O. d. : Respondebo tibi et ego tuis sermonibus : si laicus errasse se confitetur, quomodo laicus perseuerat ? Deponat sacerdotium laici, id est baptisma, et ego concedo | ueniam paenitenti. Scriptum est enim : *Regnum quoque nos et sacerdotes Deo et patri suo fecit* ^{d*}. Omne quod non licet
 C 11 Christiano, tam episcopo quam laico commune est. Qui paenitentiam agit, priora acta condemnat. Si non licet epi-

ZEBD KPAFHV

8 rationem esse : tr. Val Mig || 10 postulas : -labas E -laris B || pigebit : pege- Z pie- E || loco tecum : loqui tecum E locum te V, Val Mig || faciente : -tem A -tum F faciem te Z || manum : tecum add. V, Val Mig || 11 causam : om. Val Mig || 11/12 uenientem ab arianis : ab arianis uenientem A ab om. K^{ac} || 12 recipias : -pere Z susc- A || 13 quia : qui HV, Val Mig || errasse se : errasse se P errasse A^{ac} om. E tr. K || 14 mauult : magis uult EB V uult magis Z || 15 recipe : -pio EB P, me add. F^{ac} || ergo et : ergo A et ego E om. P || quia : qui E FHV qui et Val Mig || se : om. E^{ac} P^{ac} A^{ac} || 16 mauult : magis uult EBD V uult magis Z || 18 confitetur : dicit ZBD || episcopus : -pum E est add. Z || 20 tuis sermonibus : tr. Val Mig || 21 errasse se : tr. B errasse PA eer- F^{ac} || 22 laici : -cis H et add. Z || concedo : do Val Mig || 23 nos et : nostrum ZEBD KPAH || 24 et : om. Val Mig || fecit : et iterum gentem sanctam regale sacerdotium populum adquisitum add. P, Val Mig || non : om. B H || 25 tam : commune est praem. P, Val Mig || commune est : om. P, Val Mig || 26 acta : om. ZE KFV, Val Mig

- O. : Puisque tu t'obstines à soutenir que la situation de l'évêque et celle du laïc sont différentes, pour abrégier le débat ¹, je t'accorde ce que tu demandes et je ne trouverai pas gênant d'engager le combat sur un terrain à ton avantage ². Expose-moi la raison pour laquelle tu accueilles le laïc qui vient de chez les ariens, mais n'accueilles pas l'évêque.
 – L. : Je reçois le laïc parce qu'il confesse avoir été dans l'erreur, et parce que le Seigneur préfère la pénitence à la mort du pécheur ^{b3}.
 – O. : Reçois donc aussi l'évêque parce qu'il confesse avoir été dans l'erreur, et parce que le Seigneur préfère la pénitence à la mort du pécheur ^c !
 – L. : S'il confesse avoir été dans l'erreur, pourquoi reste-t-il évêque ? Qu'il renonce au sacerdoce, j'accorde alors le pardon au pénitent !
 – O. : Je vais, moi aussi, te répondre, dans tes propres termes. Si le laïc confesse avoir été dans l'erreur, comment reste-t-il laïc ? Qu'il renonce au sacerdoce du laïc, c'est-à-dire au baptême, et moi j'accorde le pardon au pénitent. En effet, il est écrit : *Il a fait aussi de nous un royaume et des prêtres pour Dieu et pour son Père* ^d. Tout ce qui n'est pas permis au chrétien vaut pour l'évêque comme pour le laïc. Qui fait pénitence condamne sa conduite passée. S'il n'est

b. cf. Ez 18, 23 ; 33, 11. c. cf. Ez 18, 23 ; 33, 11. d. Ap 1, 6 ; cf. TERT., *Exh. cast.* 7, 3.

1. C'est la première apparition du stéréotype d'abrègement dans l'*Altercatio*. Jérôme coupe court au débat et conclut.

2. Pour l'emploi de *facere cum* + ablatif, on trouve des expressions comme : *persona (uel res) facit cum* + ablatif ; cela veut dire qu'une personne « est du parti de quelqu'un », qu'une chose « est avantageuse », « utile à », ou bien le sens est « traiter avec », « avoir affaire à », « s'accorder avec » ... (cf. sur le sens de cette expression, *TLL* 6, 1, col. 123). JÉRÔME emploie à nouveau cette tournure en 11, l. 19-20, et, par exemple, dans *epist.* 34, 2 (*CUF* 2, p. 45). Voir LARDET, *Un commentaire*, n. 193-194, p. 110.

3. C'est la manière habituelle de Jérôme de citer ce passage biblique. Voir par ex. in *Ion.* (éd. Y.-M. DUVAL, *SC* 323, p. 284-285, *Heb.* 3, 10).

scopo paenitenti perseuerare quod fuerat, non licet et laico paenitenti permanere propter quod paenitentiam confitetur.

– L. d. : Recipimus laicos quoniam nemo conuertetur si se scierit rebaptizandum et ita fiet ut nos simus causa perditionis eorum, si repudientur °.

– O. d. : Tu, in eo quod recipis laicum, unam animam recipiendo seruas, et tamen, quotusquisque, episcopum a quo baptizatus est deserens, haeticum putauit* ! Ego, in episcopo recipiendo, non dicam unius ciuitatis populos, sed uniuersam cui praeest prouinciam Ecclesiae socio ; quem si repellam, multos secum in ruinam trahet^f. Quamobrem
 C 12 quaesumus uos ut eam rationem, quam in paucis | recipiendis habere uos existimatis, etiam ad totius orbis concedatis
 40 salutem. Quod si displicet, et tam duri estis, immo tam irrationabiliter clementes*, ut eum qui dederit baptisma, hostem Christi, eum qui acceperit, filium putetis, nos nobis aduersa non facimus : aut episcopum cum populo recipimus, qui fecit populum christianum, aut, si episcopum non recipimus, scimus nobis etiam populum reiciendum.
 45

ZEBD KPAFHV

27 perseuerare quod fuerat : quod fuerat perseuerare *F* perserare quod fuerat *Z^{ac}* quod perserare quod fuerat *Z^{ac}* || licet : -ceat *ZBD* || et : *om. E A^{ac}* || 28 permanere : in eo *add. Val Mig* || propter quod : propter *F* quod erat qui propter *D* || 29 conuertetur : -titur *E KAFHV* || 32 tu in eo : tu in *om. K^{ac}* in eo *om. BD* || recipis : rece- *KP* || 32/33 recipiendo seruas : *tr. F* recipiendo *om. PA* || 33 seruas : saluas *P, Val Mig* || et : sed *E om. PH* || 33/34 tamen – putauit : *om. PV, Val Mig* || 33 quotusquisque : quo tu quisque *H* quotiens quisque *ED* quoties quisque *ZB* || 34 est : es *H* || putauit : -abit *Z^{ac}* *E* putbit *Z^{ac}* || 34/35 episcopo recipiendo : recipiendo episcopum *Val Mig* || 35 populos : -lum *ZBD AF* || 38 quaesumus : -so *Val Mig* || 39 existimatis : esti- *V exti- H^{ac}* || 39/40 concedatis salutem : *tr. Val Mig* || 40 duri : di- *FHV* || 41 clementes : inclemente *H* inclementes *ZEBD V, Val Mig* || 42 acceperit : accip- *Z K cep- E* || 44 qui fecit populum christianum : qui populum christianum fecit *F* quem facit christianum *Val Mig*

pas permis à un évêque pénitent de rester ce qu'il était, il n'est pas non plus permis au laïc pénitent de demeurer ce à cause de quoi il confesse sa pénitence.

– L. : Nous recevons les laïcs parce qu'aucun d'entre eux ne se convertira, s'il sait qu'il lui faudra être rebaptisé. Et avec ce résultat que nous serions, nous, cause de leur perdition, s'ils viennent à être repoussés.

– O. : Toi, dans la mesure où tu reçois le laïc, tu ne sauves qu'une seule âme en le recevant, et encore, combien peu y en a-t-il qui, en l'abandonnant, ont jugé hérétique l'évêque qui les a baptisés ! Moi, en recevant un évêque, c'est, je ne dirai pas, les fidèles d'une seule cité, mais toute la province dont il est responsable, que je rattache à l'Église ; mais si je le rejette, il entraînera bien des gens dans sa chute^{e1}. Ainsi, de grâce, la logique que vous estimez avoir en recevant un petit nombre de laïcs, étendez-la à tout l'univers pour son salut ! Si cela vous déplaît, et si vous êtes assez inflexibles, ou plutôt assez illogiquement cléments, pour considérer comme l'ennemi du Christ celui qui a administré le baptême, et comme son fils, celui qui l'a reçu, nous, en revanche, nous ne sommes pas en contradiction avec nous-mêmes : ou bien nous recevons avec le peuple l'évêque qui a rendu le peuple chrétien, ou bien, si nous ne recevons pas l'évêque, nous savons qu'il nous faut aussi rejeter le peuple.

|| 45 nobis : *om. F a praem. E* || nobis etiam : *tr. Val Mig om. K* || reiciendum : rec- *Z^{ac}* non recipiendum *B*

e. cf. Dn 14, 41 ; Ph 1, 28. f. cf. ATHAN., *Ep. ad Rufin.* (PG 26, col. 1180-1) ; CYP., *Ep.* 55, 11.

1. Cet argument se trouve chez ATHANASE dans l'*Ep. ad Rufin.* (PG 26 col. 1180-1181), comme le signale Y.-M. DUVAL (« *Le baptême...* », p. 152, n. 36) et également chez CYPRIEN (*ep.* 55, 11, éd. BAYARD, p. 138) à propos de Trofime (peut-être un des évêques consécrateurs de Novatien).

5. – L. d. : Oro te, non legisti de episcopis dictum : Vos
P 167 *estis sal | terrae*^a. *Si autem sal infatuatum fuerit, in quo salie-*
tur ? Ad nihil ualet, nisi ut proiciatur foras et ab hominibus
P 159 *| conculcetur*^b. Sed et illud quod, *pro populo peccatore, sacer-*
5 *dos Dominum exoret, pro sacerdote uero nullus sit alius qui*
deprecatur^c. Quae quidem duo Scripturarum capitula in
C 13 unam sententiam concurrunt. Nam, ut sal omnem | cibum
condit nec est aliquid per se tam suaue quod absque eo gus-
10 tum demulceat, ita mundi totius et propriae Ecclesiae condi-
mentum episcopus est. Qui si infatuatus fuerit, siue per
negationem, siue per haeresim, siue per libidinem, et, ut
semel dicam, per uniuersa peccata, a quo alio poterit condiri,
cum ipse omnium fuerit condimentum ? Sacerdos quoque
15 pro laico offert oblationem, imponit manum subiecto^d,
reditum Sancti Spiritus inuocat atque ita, eum qui traditus
fuerat Satanae in interitum carnis ut spiritus saluus fieret^e,
indicta in populum oratione, altario reconciliat, nec prius
unum membrum restituit sanitati quam omnia simul mem-
bra confluerint^f. Facile quippe ignoscit filio pater cum
20 mater pro uisceribus suis deprecatur^g. Si ergo hoc quem
diximus gradu laicus paenitens restituitur Ecclesiae, ibique
sequitur uenia ubi luctus ante praecesserit, manifestum est
sacerdotem de gradu suo motum in eundem locum non

ZEBD KPAFHV

5, 1 non : nonne PAHV, Val Mig || 3 ad nihil : ad nihilum ZEBD PFH, Val Mig || ualet : utile est A est utile ZEBD FHV, Val Mig || 3/4 ab hominibus conculcetur : c. ab hominibus Val Mig ab omnibus c. HV || 5 dominum : deum E, Val Mig || exoret : et add. ZEBD HV ac add. Val Mig || uero : om. ZEBD HV, Val Mig || 7 unam : imam B, om. Val Mig || concurrunt : unam add. Val Mig || omnem : -ne Z PA -nes E || 8/9 gustum : -tu HV || 9 et : om. Z || proprie H || 11 negationem : neclegentiam E om. A || libidinem : liui- ZE || 13 omnium fuerit : tr. F, Val Mig omnium fuit Z || quoque : quippe V, Val Mig || 14 oblationem : suam add. V, Val Mig || 14/15 subiecto reditum : subiecto redditum P subiecor editum K^{ac} subiecore dictum Z || 17 in populum : in popupulum K in populo ZE AF populo BD || altario reconciliat : alteriore conciliatur Z altariore conciliat B ||

Rôle de l'évêque
dans l'Église

5. – L. : N'as-tu pas lu, je te prie, ce
texte sur les évêques ? *Vous êtes le sel de*
la terre^a. *Or, si le sel s'est affadi, avec*
quoi salera-t-on ? Il n'est bon qu'à être jeté dehors et à être
foulé aux pieds par les hommes^b. Mais il y a aussi ce texte :
que pour le peuple pécheur, le prêtre supplie le Seigneur, mais
que pour le prêtre personne d'autre n'intercède^c. En vérité,
ces deux passages des Écritures mènent à la même idée. De
fait, de même que le sel assaisonne tout aliment, et qu'il n'y
a rien d'assez savoureux en soi pour flatter le goût sans sel,
de même, l'évêque est l'assaisonnement du monde entier et
de sa propre Église ; s'il s'est affadi, par l'apostasie, par l'hé-
résie, par la luxure et en un mot, par toutes sortes de péchés,
par qui d'autre pourra-t-il être assaisonné, lui qui était l'as-
saisonnement de tous ? De même, le prêtre offre l'oblation
pour le laïc ; il impose la main à celui qui se courbe devant
lui^d, il invoque le retour du Saint-Esprit et ainsi, pour sau-
ver l'esprit de celui qui avait été livré à Satan pour la des-
truction de sa chair^e, il prescrit la prière sur le peuple et le
réconcilie avec l'autel ; il ne ramène pas un seul membre à
la santé avant qu'en même temps tous les membres n'aient
pleuré^f. En effet, le père pardonne facilement à son fils
quand la mère supplie pour le fruit de ses entrailles^g. Si donc
c'est dans le statut que nous avons dit que le laïc pénitent
est rendu à l'Église, et si le pardon intervient au niveau où
ont précédé les pleurs, alors il est manifeste que le prêtre,
démis de son statut, ne peut être rétabli dans la même place,

18 restituit : -tui et Z -tuet D F || 19 confluerint : -fleuerent Z -fleuerunt B -fleuerit V -flauerit E compleuerit H || 20 deprecatur : -cetur Z^{ac} AH || hoc : heaec Z^{ac} om. K || quem : quae Z quod A quo D F || 21 restituitur : -etur Z H -atur KA || ibique : ubi- Z^{ac} et ubi- B || 22 ante : om. Val Mig || praecesserit : -rat Val Mig

5. a. Mt 5, 13 ; cf. CYP., *Vnit. eccl.* 1, 1. b. Mt 5, 13. c. 1 R 2, 25. d. cf. Lv 8, 18. e. 1 Cor 5, 5. f. cf. 1 Cor 12, 26 ; cf. TERT., *Paen.* 10. g. cf. TERT., *Paen.* 10, 4-6.

C 14 posse restitui, quia, aut, paenitens, | sacerdotio carebit, aut,
 25 in honore persistens, reduci in Ecclesiam non poterit per
 ordinem paenitentis. Tu mihi nunc infatuato sale Ecclesiae
 saporem contaminas ? Tu eum qui, proiectus foras, iacere
 debet in stercore ^h, a cunctis hominibus conculcandus ⁱ,
 super altarium reponis ? Et ubi erit illud Apostoli praecep-
 30 tum : *Episcopum oportet esse sine crimine, quasi Dei dispensa-*
tores ⁱ ? Et iterum : *Probet se unusquisque et sic accedat* ^k ?
 Vbi dominica denuntiatio* est : *Ne miseritis margaritas uestras ante porcos* ^l ?

Quod si de omnibus generaliter dictum intellegis, quanto
 35 magis de sacerdotibus praecauendum est, cum etiam de lai-
 cis sic cauetur ! *Separamini*, inquit Dominus per Moysen, *a*
tabernaculis hominum istorum durissimorum et nolite tan-
gere ab omnibus quae sunt eis, ne simul pereatis in peccato
 40 *eorum* ^m ! Et rursus in duodecim Prophetis : *Sacrificia*
eorum tamquam panis luctus ; omnes qui manducant ea,
contaminabuntur ⁿ. Et Dominus in Euangelio : *Lucerna,*
 C 15 | inquit, *corporis est oculus, id est Ecclesiae lumen episcopus.*
Si autem oculus tuus simplex est, totum corpus tuum
 lucidum erit ^o. Sacerdote enim ueram fidem praedicante,
 P 168 45 | ex omnium corde tenebrae discutiuntur. Et causam reddit :

ZEBD KPAFHV

27 saporem : -re A om. F^{ac} || contaminas : -nes H -n s K^{ac} -nans E ||
 28 debet : -bes H^{ac} -beat B -bebat F -beret Val Mig || 29 altarium : -tare
 ZD -tario B -terum A || reponis : -nes Z -nas KHV || 30 episcopum oportet : tr. Val Mig || oportere A || esse : om. ED || crimine : esse add. ED ||
 30/31 dei dispensatorem : tr. Val Mig || 31 probet : prae- E autem add. Val
 Mig || 32 dominica : -nicae K -na A^{ac} || denuntiatio : enun- A enuntiatione
 K || est : om. KA || 35 praecauendum : praecaben- E praedican- Z || 36 per :
 pro E ad D om. Z || moysi B || 37 hominum istorum : tr. Val Mig homi-
 num D istorum F || durissimorum : diri- E istorum add. D || 37/38 tan-
 gere : -gi AV, Val Mig || 38 ab : de Z F om. B || omnibus : hominibus Z
 omnia B || quae : que H qui A || eis : eius Z^{ac} cum praem. A eorum Val Mig
 || peccato : -tis E -ta B || 39 eorum : om. H^{ac} ipsorum A || et : de quo P om.

parce que, ou bien, s'il fait pénitence, il sera privé de sacer-
 doce, ou bien, s'il conserve son titre, il ne pourra être réin-
 tégéré dans l'Église en entrant dans l'ordre des pénitents.
 Mais, toi, c'est avec du sel affadi que tu me souilles la saveur
 de l'Église ! Toi, tu replaces sur l'autel celui qui, jeté dehors,
 devrait se trouver sur le fumier ^h pour être foulé aux pieds
 par tous les hommes ⁱ ! Et où sera le précepte de l'Apôtre :
Il faut que l'évêque soit sans reproche, comme le dispensa-
teur de Dieu ⁱ ? Et encore : *Que chacun se mette soi-même*
à l'épreuve et qu'alors il approche ^k ? Où est l'injonction du
 Seigneur : *Ne jetez pas vos perles devant les porcs* ^l ?

Responsabilité de l'évêque à l'égard des fidèles

Si tu comprends que ces paroles ont été dites au sujet de tous de façon générale, combien plus de précautions faut-il prendre au sujet des prêtres, quand semblables précautions sont prises au sujet même des laïcs ! *Éloignez-vous*, dit le Seigneur par la bouche de Moïse, *des tentes de ces hommes si insensibles ; ne touchez à rien de tout ce qui leur appartient, de peur que vous ne périsiez avec eux dans leur péché* ^m. Et également dans les douze Prophètes : *Leurs sacrifices sont comme le pain du deuil : tous ceux qui en mangent seront souillés* ⁿ. Et dans l'Évangile, le Seigneur déclare : *La lampe du corps, c'est l'œil, c'est-à-dire : la lumière de l'Église, c'est l'évêque ; or, si ton œil est sain, ton corps tout entier sera dans la lumière* ^o. En effet, lorsque le prêtre prêche la vraie foi, les ténèbres se dissipent du cœur de tous les fidèles. Et il en donne la raison :

ZBD K || 41 dominus in euangelio : in euangelio dominus Val Mig in domini euangelio HV || 42 oculus id est : id est A om. H || lumen : est add. Val Mig || 43 tuum : om. KPA || 44 ueram fidem : tr. Val Mig

h. cf. Jb 2, 8. i. cf. Mt 5, 13. j. Tt 1, 7 ; cf. CYP., Ep. 67, 5, 4. k. 1 Cor 11, 28. l. Mt 7, 6. m. Nb 16, 26 ; cf. CYP., Ep. 67, 3, 2. n. Os 9, 4 ; cf. CYP., Ep. 67, 3, 1-2. o. Mt 6, 22 ; Lc 11, 34.

Neque enim accenditur lucerna et ponitur subter modium, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt ^{p.} | Hoc est : ideo Deus scientiae suae igniculum in episcopo succendit, ut non sibi tantum luceat sed omnibus prosit. Et in consequenti : *Si uero*, inquit, *oculus tuus nequam est, omne corpus tenebrosum est. Si autem lumen quod in te est tenebrae sunt, ipsae tenebrae quantae sunt* ^{q.} ! Et recte ! Nam cum ideo episcopus in Ecclesia constituatur ut populum coerceat ab errore, quantus erit error in populo, cum erret ipse qui doceat ! Quomodo potest peccata dimittere, qui ipse peccator est ? Quomodo sanctum sacrilegus faciet ? Vnde ad me lumen introiet^{s.}, cum oculus meus | caecus sit ? Proh dolor ! Antichristi discipulus Christi Ecclesiam gubernat ? Et ubi illud est : *Non potestis duobus dominis servire* ^{r.} ? Sed et illud : *Quae communicatio luci ac tenebris ? Qui consensus Christo et Belial* ^{s.} ? Legimus in Veteri Testamento : *Homo in quo fuerit macula et uitium, non accedet offerre dona Deo* ^{t.}. Et rursum : *Sacerdotes, qui accedunt ad*

ZEBD KPAFHV

46 accenditur lucerna : *tr. Val Mig* accendunt lucernam *HV* || subter modium : sub modium *ZEBD* sub modio *A* || 47 super : -pra *Z A* || 48 ideo : in deo *ZEBD* || 50 consequenti : se- *F* consequentibus *D* || uero : *om. F, Val Mig* || inquit : *om. ZBD P* || 51 est : *om. H* fuerit *Val Mig* || corpus : tuum *add. ZE F* || 52 ipsae : ipse *ED FHV, Mig* || sunt² : erunt *FV, Val Mig om. KH* || 53 ecclesia : -ie *E* -iam *P* || constituatur : -etur *P* -itur *A* || 53/54 populum : constituatur ut populum *add. E* || 54 coerceat : conherceat *F* conseruat *E* || 55 erret : errat *ZB P, Val Mig* erat *E* || doceat : -cet *PF, Val Mig* || 56 sanctum : secundum *F* aequum *E* || 57 introiet : -troibit *BD F* || 58 christi ecclesiam : *tr. V, Val Mig* ecclesiam *BF* || 59 illud est : *tr. Val Mig* || 60 ac tenebris : a tenebris *A* ad tenebras *ZEBD FHV, Val Mig* || qui : quid *E* quis *H* quae *A* autem *add. F* || 61 christo : -ti *ZEBD* || et : ad *E, Val Mig* || belial : beliae *E* helias *K* || 62/63 accedet offerre : accedet afferre *H* accedet dona deo offerre *Z* accedat offerre *EB, Val Mig* offeret *A* || 63 dona : -naria *B om. H* || deo : domino *Val Mig om. F* || et rursum : et rursus *FHV om. B*

La lampe en effet n'est pas allumée pour être placée sous le boisseau ; elle est placée sur le candélabre, pour donner de la lumière à tous ceux qui sont dans la maison ^{p.}. Comprendons : si Dieu allume chez l'évêque une petite flamme de sa science, ce n'est pas pour qu'il s'éclaire lui seulement, mais pour qu'il soit utile à tous. Et dans la suite, il dit : *Mais si ton œil ne vaut rien, ton corps tout entier est dans les ténèbres. Or, si la lumière qui est en toi est ténèbres, combien ces ténèbres elles-mêmes sont profondes* ^{q.} ! Et avec raison ! En effet, étant donné que l'évêque est placé dans l'Église pour écarter le peuple de l'erreur, combien l'erreur sera grande dans le peuple, lorsque celui qui enseigne est lui-même dans l'erreur ! Comment peut-il remettre les péchés, celui qui est lui-même pécheur ? Comment le sacrilège fera-t-il œuvre sainte ? D'où la lumière entrera-t-elle jusqu'à moi, puisque mon œil est aveugle ? O douleur ! Le disciple de l'Antichrist gouverne l'Église du Christ ? Et où est ce précepte : *Vous ne pouvez pas servir deux maîtres* ^{r.} ? Et encore celui-là : *Quel rapport entre la lumière et les ténèbres ? Quel accord entre le Christ et Belial* ^{s.1} ? Nous lisons dans l'Ancien Testament ² : *L'homme en qui il y aura une souillure et un défaut ne s'approchera pas pour offrir ses présents à Dieu* ^{t.}. Et aussi : *Que les prêtres qui s'approchent du Seigneur Dieu*

p. Mt 5, 15 ; Lc 11, 33. q. Mt 6, 23 ; Lc 11, 35. r. Mt 6, 24 ; Lc 16, 13 ; cf. CYP., *Laps.* 27, 6. s. 2 Cor 6, 14-15. t. Lv 21, 21 ; cf. CYP., *Ep.* 67, 3, 1-2.

1. En hébreu *beliyya'al* est un nom commun signifiant littéralement *le vaurien* (Paul : 2 Co 6, 15). Pour Jérôme, Béliar symbolise l'hérésie. Ce thème est repris dans la longue réflexion sur l'hérésie qu'est le *Commentaire sur le Livre de Nahum* ; voir M. SCOPELLO, « Beliar, symbole de l'hérésie : autour des exégèses de Jérôme et de Pierre d'Alexandrie », *Cahiers de Biblia Patristica* 2, Strasbourg, 1989, p. 255-275.

2. Jérôme utilise 184 fois *ueteri* contre 7 fois le classique *uetere*. Voir LARDET, *Un commentaire*, n. 146, p. 84.

Dominum Deum, sanctificentur, ne forte derelinquat illos
 65 *Dominus* ! Similiter in eodem : *Et cum accedunt ministrare*
sancti, non adducent in se delictum, ne moriantur ! Et
 multa, quae persequi infinitum est, studio breuitatis omitto.
 Neque enim numerus testimoniorum, sed auctoritas ualet.
 Ex quibus ostenditur uos, per modicum fermentum, totam
 70 Ecclesiae massam ^x corrupisse, et de eius manu hodie eucha-
 ristiam accipere quem heri quasi idolum despuebatis.

C 17 | 6. – O. d. : Multa quidem de sacris uoluminibus memo-
 riter copioseque ^a dixisti ; sed, cum totum circumieris sal-
 tum, meis cassibus cluderis. Sit quippe, ut uis, Arianorum
 episcopus hostis Christi ; sit infatuatum sal ^b ; sit lucerna
 5 sine igniculo ; sit oculus sine pupilla ! Nempe eo peruenies,
 ut non possit salire qui sal ipse non habeat, non illuminet
 caecus, non accendat exstinctus. Tu autem, cum conditum
 ab eo cibum deuores, cur insulsum arguas conditorem ? De
 igniculo eius in Ecclesia tua lucet, et lucernam eius crimi-
 10 naris exstinctam ? Oculos tibi praebet, et caecus est ?

ZEBD KPAFHV

64 deum : ut *add. HV, Val Mig om. Z A* || sanctificentur : sacrificent
 mundi sint *Val Mig* || derelinquat : re- *ZBD* || illos : eos *D F, Val Mig* illos
add. B^{ac} || 65 similiter : si *add. E* et *Val Mig* || accedunt : -dant *ZB* -dent
AHV -dent in eodem *F* || ministrare : -tare *H* -trari *K* -trae *F* || 66 sancti :
 -tis *E* -ta *Val Mig* || adducent : -cant *E F, Val Mig* || 67 multa : alia *add.*
V, Val Mig || persequi infinitum : p. infinitam *H^{ac}* per se quem infinitum
B prosequi infinitum *V* || 69 fermentum : -ti *AH* || 70 corrupisse : cor-
 rump- *Z A^{ac}* || hodie : odie *E^{ac}* -diae *K* || 71 despuebatis : dis- *Z* dispuabas
K deputabatis *E* ded/spuebatis *H^{ac}* respuebatis *F^{ac}* respuistis *A*

6, 2 circumieris : circume- *Kac* circue- *EB HV* curure- *F* || 2/3 saltum :
 -tu *A* -tim *Z* -tem *BD* || 3 cassibus : casi- *EB* cladi- *A* || cluderis : claud- *E*
F conclud- *Val Mig* || 6 non possit salire : non posit salire *Z^{ac}* salire n. p.
Val Mig p. salire *Z^{ac}* n. p. salere *KA* || sal ipse : tr. *A* sal sepe ipse *F^{ac}* || illu-
 minet : -nat *PA* || 8 arguas : -guis *Val Mig* || 9 in : om. *Val Mig* || 10 ocu-
 los : -lus *E K*

u. Ex 19, 22 ; cf. Cyp., *Ep.* 67, 1, 2. v. Ex 28, 43 ; 30, 20-21 ; cf. Cyp., *Ep.*
 67, 1, 2. w. cf. Hil., *Trin.* 2, 19. x. cf. 1 Cor 5, 6 ; Mt 13, 33 ; Lc 13, 21.

6. a. Cic., *Nat. deor.* 1, 91. b. Mt 5, 13.

soient saints, de crainte que d'aventure le Seigneur ne les
 abandonne^v. Et dans le même passage : *Et, quand, saints, ils*
viennent accomplir leur ministère, ils ne porteront pas de
faute sur eux, de crainte de mourir^v ! Par souci de conci-
 sion, je laisse de côté bien des passages qu'on n'en finirait
 pas d'exposer. De fait, ce n'est pas la quantité des témoi-
 gnages¹ qui a de la valeur, mais leur autorité^v. Il en ressort
 que vous, avec un peu de levain, vous avez gâté toute la pâte
 de l'Église^{x2}, et que vous recevez aujourd'hui l'Eucharistie
 de la main de celui sur lequel vous crachiez hier, comme sur
 une idole.

Nullité
 du baptême arien

6. – O. : Voilà certes bien des pas-
 sages des Livres Saints que tu as cités de
 mémoire et en abondance^a ; mais, en
 faisant tout le tour du bois, tu te laisses prendre à mes
 filets³. Admettons en effet, comme tu le prétends, que
 l'évêque des ariens soit l'ennemi du Christ, qu'il soit le sel
 affadi^b, qu'il soit la lampe sans la moindre flamme, qu'il soit
 l'œil sans pupille ; tu arriveras, n'est-ce pas, à cette conclu-
 sion : qui n'a pas lui-même de sel, ne saurait saler ; qui est
 aveugle ne saurait éclairer ; qui est éteint, ne saurait allumer.
 Or toi, alors que tu avales un aliment assaisonné par celui-
 ci, pourquoi reprocherai-tu à celui qui l'a assaisonné d'être
 sans sel ? C'est sa petite flamme qui éclaire ton Église, et tu
 accuses sa lampe d'être éteinte ? Il te fournit des yeux, et il
 est aveugle ? Aussi, de grâce, ou bien donne l'autorisation

1. Ce mot signifie *passage, citation biblique* ; il a une connotation juri-
 dique d'*attestation*.

2. La métaphore du levain est ici prise dans un sens négatif comme
 lorsque le Christ invite ses disciples à « se garder du levain des Phariséens
 et des Sadducéens » (cf. Mt 16, 6-11 ; Mc 8, 15).

3. Ces « filets » sont ceux de l'argumentation dialectique de l'Orthodoxe.
 Image courante.

Quamobrem, oro te ut, aut sacrificandi licentiam ei tribuas, cuius baptisma probas, aut reprobas eius baptisma, quem non putas sacerdotem. Neque enim fieri potest ut qui in baptisterio sanctus est sit apud altare peccator*.

15 – L. d. : Sed ego recipio laicum paenitentem per manus
P 169 / impositionem et inuocationem Spiritus Sancti ^c, sciens ab
haereticis Spiritum Sanctum non potuisse conferri ^d.

C 18 | – O. d. : Omnes propositionum uestrarum calles ad
unum competum* confluunt, et, pauidorum more ceruo-
rum, | dum uanos pennarum euitatis uolatus ^e, fortissimis
161 20 retibus implicamini ! Nam, cum in Patre et Filio et Spiritu
Sancto baptizatus homo templum Dei ^f fiat, cum ueteri aede
destructa nouum Trinitatis delubrum aedificetur, quomodo
dicis sine aduentu Spiritus Sancti apud Arianos posse pec-
25 cata dimitti ? Quomodo antiquis sordibus anima purgatur,
quae Spiritum non habet Sanctum. Neque enim aqua lauat

ZEBD KPAFHV

11 sacrificandi : ei *add. A, Val Mig om. D* || licentiam : diligen- *ED* ||
ei : eis *Z om. E A, Val Mig* || 12 reprobas : -probas *Z* -probis *K* probes *H^c*
|| 13 putas : -tes *EB KPA* potes *Z* existimas *Val Mig* || 14 baptisterio :
-tismo *A* -tismate *Val Mig* || est : sit *E om. P* || 15 sed : si *H om. P* || 16 inu-
ocationem : inuotionem *P^{ac}* uocationem *A* || 17 potuisse : -ise *E^{ac}* posse *AF*,
Val Mig || conferri : -feri *P^{ac}* praeferi *A* confiteri *V* || 19 competum :
-pitem *Val Mig* -pedem *B V* || 20 uanos : -no *B K* || pennarum : pinna-
Z spina- *EBD K* || 22 dei : domini *V, Val Mig* || ueteri aede : uetere *a. A*
ueteriae de *K^{ac}* || 23 aedificetur : -catur *KF* || 24 dicis : -cit *Z* -citis *ED* ||
sine : sin *P^{ac}* siui *Z* || aduentu : -tus *Z F* -tum *P* || 24/25 posse peccata
dimitti : posse peccata demitti *Z* posse dimitti peccata *P* peccata posse
dimitti *B, Val Mig* || 26 spiritum non habet sanctum : sanctum non habet
spiritum *Val Mig* spiritum sanctum non habet *Z A* non habet spiritum spi-
ritum *B* || lauat : -bat *E K*

c. cf. Ac 8, 18 ; Hebr. 6, 2. d. cf. CYP., Ep. 74, 1. e. cf. VERG., *Georg.*
3, 371-372. f. cf. 1 Cor 3, 16-17 ; 2 Cor 6, 16.

1. Les textes latins disent le plus souvent *imposition de la main* et non *imposition des mains*. Dans le texte écrit par Jérôme, nous avons en principe choisi la leçon *manus* au singulier. En 7, l. 83, dans la citation d'Ac

d'offrir le sacrifice à celui dont tu approuves le baptême, ou bien, désapprouve le baptême de celui que tu ne considères pas comme prêtre : il est impossible en effet que celui qui est saint dans le baptistère soit pécheur à l'autel ^c.

– L. : Mais moi, je reçois le laïc pénitent en lui imposant la main ¹ et en invoquant l'Esprit saint, parce que je sais que l'Esprit saint n'a pu lui être conféré par les hérétiques ^d.

– O. : Toutes les sentes de vos arguments convergent vers un seul et même carrefour et, comme des cerfs affolés ², en cherchant à éviter la vaine agitation des plumes des épouvantails ^e, vous vous emmêlez dans des rêts très solides. De fait, puisqu'un homme baptisé dans le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, devient le Temple de Dieu ^f et que l'édification d'un nouveau sanctuaire de la Trinité suit la destruction de la vieille ³ demeure ⁴, comment dis-tu que les péchés peuvent être remis chez les ariens sans la venue de l'Esprit saint ? Comment est-elle purifiée de ses anciennes souillures, l'âme qui n'a pas l'Esprit saint ? En effet, l'eau ne lave pas l'âme ;

19, 1-6, nous avons toutefois opté pour le pluriel, car telle est la leçon fournie par la majorité des manuscrits. La remarque vaut aussi pour la citation d'Ac 8, 16-17, en 9, l. 47. Dans le même paragraphe, JÉRÔME utilisera l'expression au pluriel (l. 52).

2. Souvenir de VIRGILE (*Georg.* 3, 371-372). C'est l'adjectif *pauidus*, *affolé*, qui fait le lien entre Virgile et Jérôme. Sur les effets littéraires, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 279.

3. Sur *ueteri*, voir p. 101, n. 2.

4. Avec les expressions *templum Dei / ueteri aede destructa / nouum Trinitatis delubrum*, Jérôme développe le thème du fidèle, temple de Dieu, avec une certaine préciosité puisqu'il file la métaphore. Cette *uariatio* n'est pas sans faire penser à la parabole des deux maisons (Mt 7, 24-28). La vieille maison détruite rappelle la maison bâtie sur le sable, tandis que l'autre, le nouveau sanctuaire de la Trinité, évoque la maison bâtie sur le roc.

animam, sed prius ipsa lauatur a Spiritu, ut alios lauare spiritaliter possit : *Et Spiritus*, inquit, *Dei*, Moyses, *super aquas ferebatur* ^s. Ex quo apparet baptismum non esse sine Spiritu Sancto. Bethesda^z, lacus Iudaeae, nisi per aduentum Angeli debilitata corporaliter membra sanare non poterat^h. Et tu mihi aqua simplici, quasi de balneo, lotam animam | producis ? Ipse Dominus noster Iesus Christus, qui non tam mundatus est lauacro quam in lauacro suo uniuersas aquas mundauit, statim ut caput extulit de fluente, Spiritum Sanctumⁱ accepit. Non quod umquam fuerit sine Spiritu Sancto, quippe qui et in carne de Spiritu Sancto natus estⁱ, sed ut nobis monstraretur illud esse uerum baptismum quo Spiritus Sanctus adueniat. Igitur Arianus, si Spiritum Sanctum non potest dare, ne baptizare quidem potest, quia Ecclesiae baptismum sine Spiritu nullum est^k ; tu uero, cum baptizatum ab eo recipias et postea inuoces Spiritum Sanctum, aut baptizare eum debes, quia sine Spiritu non potuit baptizari, aut, si est baptizatus in Spiritu, desine ei Spiritum inuocare quem
45 tunc cum baptizaretur accepit.

ZEBD KPAFHV

27 lauatur : -batur *E K* || a : ab *Z*^{pc} *EBD* || 27/28 spiritaliter : spri- *H* -tialiter *EBD V*, *Val Mig* || 28 et : om. *P*, *Val Mig* || spiritus : dei *add. ZD* || dei : om. *ZD A*, *Val Mig* || moyses : moes- *K om. P* dei *add. A* domini *add. Val Mig* || 28/29 super aquas ferebatur : super aquis ferebatur *E* ferebatur super aquas *A*, *Val Mig* || 30 bethesda : bethsaida *ZEBD HV* bethsaida *A* bedisayda *F* || 31 debilitata : deui- *E* debli- *H*^{sc} || 32 lotam animam : *tr. V*, *Val Mig* tam animam *B K*^{sc} lauatum animam *A* labatam animam *E* lotamante *Z* lauta manante *H* || 32/33 producis : per- *F* dicis produci *E* || 34 in lauacro : in labacro *E* lauacro *H* || 35 fluente : -tu *Z* -te *B* -tum *E* || 36 quod : quo *KAV* || fuerit sine spiritu sancto : fuerit sine sancto spiritu *KH* sine spiritu sancto fuerit *Val Mig* || 37 et : om. *E*, *Val Mig* et iam *F* || in carne de spiritu sancto : in carne spiritu sancto *Z* in carne a spiritu sancto *B* de spiritu sancto in carne *Val Mig* || ut : illud *add. Val Mig* || 38 illud : om. *Val Mig* || esse uerum : *tr. V*, *Val Mig* || 39 arianus si : *tr. P*, *Val Mig*

elle est plutôt lavée par l'Esprit, pour pouvoir laver spirituellement d'autres personnes : *Et l'Esprit de Dieu*, dit Moïse, *était porté sur les eaux* ^s. Il apparaît par là qu'il n'y a pas de baptême sans l'Esprit saint. Bethesda, la piscine de Judée, ne pouvait, sans l'intervention de l'Ange, guérir les membres affaiblis corporellement^h ; et toi, tu me fais sortir, comme du bain, une âme lavée simplement avec de l'eau ? Même notre Seigneur Jésus Christ, qui par bain fut moins purifié qu'il ne purifia par son bain toutes les eaux, dès qu'il eut la tête hors du courant, reçut l'Esprit saintⁱ ; non qu'il eût jamais été sans l'Esprit saint, lui qui, dans sa chair même, est né de l'Esprit saintⁱ, mais pour nous montrer que le vrai baptême est celui par lequel vient l'Esprit saint. Donc, si l'arien ne peut pas donner l'Esprit saint, il ne peut pas non plus baptiser, parce que le baptême de l'Église sans l'Esprit est nul^k. Mais, toi qui reçois l'homme baptisé par l'arien, et qui invoques ensuite l'Esprit saint, tu dois, ou bien le baptiser parce qu'il n'a pu être baptisé sans l'Esprit, ou bien, s'il a été baptisé avec l'Esprit saint, cesse d'invoquer sur lui l'Esprit, qu'il a reçu lors de son baptême !

|| si om. *F*^{ac} || 40 ne : nec *ZEBD PA*^{sc}*FH* || quia : qua *K*^{sc} nam *P* || ecclesiae : -ia *E F om. P* || 41 spiritu : sancto *add. AFV*, *Val Mig* || cum : cur *E om. B* || 42 sanctum : om. *ZBD* || 43 quia : qui *EB* || spiritu : sancto *add. AFV*, *Val Mig om. Z* || potest *A* || 44 desine : dis- *Z* sancto *praem. A* sine *E* || spiritum inuocare : *tr. D V*, *Val Mig*

g. Gn 1, 2 ; cf. TERT., *Bapt.* 3, 2 ; 4, 1. h. cf. Jn 5, 2-4. TERT., *Bapt.* 5, 5. i. cf. Mt 3, 16 ; Mc 1, 9-10 ; Lc 3, 21-22. j. cf. Mt 1, 20. k. cf. CYP., *Ep.* 74, 5, 4.

7. – L. d.: Obsecro te, non legisti, in Actibus Apostolorum, eos qui iam a Ioanne baptizati fuerant, cum ad | interrogationem Apostoli respondissent se nec auditu quidem comperisse quid esset Spiritus Sanctus, postea fuisse Spiritum Sanctum consecutos^a ? Vnde manifestum est posse aliquem baptizari, et tamen non habere Spiritum Sanctum.

– O. d.: Non tam imperitos diuinorum uoluminum eos qui audiunt puto, ut ad hanc quaestiunculam dissoluendam longo mihi sermone opus sit. Et, priusquam quid / in ea sentiam loquar, ausculta iuxta sensum tuum quanta Scripturarum turbatio oriatur ! Quid est hoc ? Ioannes in baptisate suo aliis Spiritum Sanctum non potuit dare, qui Christo dedit^b ? Et quis iste est Ioannes ? *Vox | clamantis in deserto : parate uiam Domini, rectas facite semitas Dei nostri*^c ! Ille qui dicebat : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*^d – minus dico : ille qui de matris utero clamabat : *Et unde hoc mihi, ut mater Domini mei ueniat ad me*^e ? Spiritum Sanctum non dedit, quem Philippus diaconus eunucho | dedit^f ? –, quem Ananias Paulo dedit^g ? Audacter forsitan uidear Ioannem praefere cunctis ? Audi Dominum loquentem : *Inter natos mulierum non surrexit maior*

ZEBD KPAFHV

7, 1 obsecro : oro D F || non : nonne D AHV, Val Mig || 3 apostoli : -lorum ZEBD KAF qui P || se nec : se ne K sine PA^{sc} se non H || 4 quid esset : quod esset ZBA quod est E || 8 ad : om. E K || dissoluendam : -soluendam E disoluendum Z^{sc} dissoluendum Z^{sc} || 9 et : ut E sed PA uerum Val Mig || ea : eam ZEBD PFHV, Val Mig || 10 sentiam : -tentiam ZEB PHV, Val Mig sententiam quid F || ausculta : as- Z quanta add. F || 11 turbatio : turba E pertur- A || hoc : quare add. P quod add. E, Val Mig || in : om. HV || 12 aliis : -lis Z^{sc} om. PA^{sc} || non potuit dare : dare non potuit P, Val Mig || 13 iste est : tr. B FV, Val Mig iste P || ioannes : iohannis est P qui dicit add. A || 14 uias BD || domino ED PA || 15 peccata : -tum ZED, Val Mig || 16 de : do F ex Val Mig || 17 mater domini mei ueniat : ueniat mater domini mei ED FV || 18 sanctum : om. A dare add. P || quem : quam B et P || 19 ananias : anin- F^{sc} anias E^{sc} || paulo dedit : tr. A dedit add. K dedit om. P || audacter : aued- P aut ac ter E || 20 uidear : -detur ZB -demur D || 21 loquentem : om. V non est add. ZEBD KPFH, Val Mig || inter natos :

Baptême de Jean, sans Esprit Saint ?

7. – L. : N'as-tu pas lu, je te prie, dans les *Actes des Apôtres*, que ceux qui avaient déjà été baptisés par Jean, après avoir répondu aux questions de l'Apôtre qu'ils n'avaient pas appris, même par ouï-dire, ce qu'était l'Esprit saint, ont par la suite obtenu l'Esprit saint^a. Dès lors, il est clair que l'on peut être baptisé, sans pour autant avoir l'Esprit saint.

– O. : Je ne crois pas nos auditeurs si ignorants des Livres divins qu'il me faille un long propos pour résoudre ce petit problème. Mais, avant que je donne mon opinion à ce sujet, attention à la confusion que ton point de vue¹ suscite dans les Écritures ! Quoi ? Jean par son baptême n'a pas pu donner l'Esprit saint à d'autres, lui qui l'a donné au Christ^b ? Et qui est ce Jean ? *La voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur, rendez droits les chemins de notre Dieu*^c. C'est lui qui disait : *Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui enlève les péchés du monde*^d. Je ne dis pas assez : c'est lui qui, du sein de sa mère, proclamait : *Et d'où me vient que la mère de mon Seigneur vienne à moi*^e ? Il n'a pas donné l'Esprit saint que le diacre Philippe a donné à l'eunuque^f, qu'Ananias a donné à Paul^g ? Peut-être paraîtrai-je audacieux de préférer Jean à tous les autres ? Écoute le Seigneur parler : *Parmi les fils des femmes, il ne s'est pas*

inter natis P in natis ZEBD KFHV, Val Mig || non surrexit : om. ZEBD KPFHV, Val Mig

7. a. cf. Ac 19, 2 ; 19, 6 (oc.) ; cf. TERT., *Bapt.* 10, 4. b. cf. Mt 3, 13 ; Mc 1, 9 ; Lc 3, 21-22. c. Mt 3, 3 ; Mc 1, 3 ; Lc 3, 4 ; cf. Is 40, 3. d. Jn 1, 29. e. Lc 1, 43. f. cf. Ac 8, 38. g. Ac 9, 17.

1. La traduction littérale de *iuxta sensum tuum* est *selon ton point de vue, selon ta façon de comprendre* ; *iuxta* a le sens de *secundum*, selon : voir M. LEUMANN, J.B. HOFMANN, A. SZANTYR, *Lateinische Grammatik* (dans bibliog. LEUMANN-HOFMANN), 2, p. 235-236. L'Orthodoxe, selon sa tactique, va montrer l'absurdité à laquelle conduit l'interprétation de son adversaire.

Ioanne Baptista^h! Nulli enim contigit prophetarum et annuntiare Christum et digito demonstrareⁱ. Et quid me necesse est in talis uiri laudibus immorari, cum a Deo Patre etiam Angelus nuncupetur? *Ecce*, inquit, *mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui praeparabit uiam tuam*ⁱ. Plane Angelum qui, post materni uentris hospitium^k eremi deserta sectatus^l, paruulus de serpentibus lusit^m, qui, oculis exspectantibusⁿ Christum, nihil aliud est dignatus aspicere, qui eloquiis Domini, quae melle et fauo dulciora sunt^o, dignam Deo uocem erudiuit^p. Et, ne quaestionem morer, sic decebat crescere Domini praecursorem. Iste ergo, talis tantusque, Spiritum Sanctum non dedit, quem centurio Cornelius, antequam baptizaretur^p, accepit^q?

[Responde, quaeso, cur non dederit? Ignoras? Audi quid Scripturae doceant! Ioannis baptisma non tam peccata dimisit, quam paenitentiae baptisma fuit in peccatorum remissionem^r, id est, in futuram remissionem, quae esset postea per sanctificationem Christi^s subsecutura. Scriptum est enim: *Fuit Ioannes baptizans et praedicans Euangelium paenitentiae in remissionem peccatorum*^t. Et post modicum: *Et baptizabantur ab eo in Iordane confitentes peccata sua*^u.

ZEBD KPAFHV

23 me : mibi Val Mig, om. PAV || 24 talis : -ibus E tanti P || patri Z P || 26 praeparauit ZE KPH || tuam : ante te add. Z F, Val Mig || 27 materni : -nae Z om. K || 29 exspectantibus : spec- FHV, Val Mig || est dignatus : tr. BD FV dignatur A || 31 deo uocem : tr. E deo uoce H || 32 decebat : dice- Z A^{sc} doce- F^{sc} || domini praecursorem : tr. ZEBD, Val Mig || 33/34 centurio cornelius : tr. ZEBD, Val Mig || 35 dederit : dedit P dederi H^{sc} si add. E || audi : aut E om. P || 36 baptisma : -sta E F^{sc} || 37 paenitentiae : -tia PF || 37/38 peccatorum remissionem : tr. FHV B || 38 futuram : furam F^{sc} peccatorum add. P || 39 postea : poste P^{sc} || per sanctificationem : per signifi- A in baptismo P || 40 ioannes : -nis P in deserto add. Z, Val Mig || 42 iordane : -nem D H -nen E

h. Mt 11, 11; Lc 7, 28. i. cf. Jn 1, 29. j. Mt 11, 10; Mc 1, 2; Lc 7, 27; cf. Mt 3, 1. k. cf. Lc 1, 24-25. l. cf. Mt 3, 1; Mc 1, 4. m. cf. Is 11, 8-9; cf. TERT., *Herm.* 11. n. cf. Ps 18, 11; 118, 103; Mt 3, 4; Mc 1, 6. o. cf. Mt 3, 3; Mc 1, 3; cf. HIL., *Psal.* 13, 1. p. cf. Ac 10, 47-48. q. cf. Ac 10, 44.

levé de plus grand que Jean-Baptiste^b. Aucun des prophètes n'a eu, de fait, le bonheur à la fois d'annoncer le Christ et de le montrer du doigtⁱ. Et à quoi bon m'attarder à l'éloge d'un tel homme, puisque Dieu le Père même l'appelle un « Ange » : *Voici*, dit-il, *que j'envoie mon Ange devant ta face, qui préparera ta voie*ⁱ. Oui, un Ange ! lui qui, après l'hospitalité du ventre maternel^k, gagna les solitudes du désert^l, s'amusa, tout enfant, avec des serpents^m, lui qui, comme ses yeux attendaient le Christ, ne jugea rien d'autre digne de ses regards ; lui qui, avec les paroles du Seigneur, plus douces que le mielⁿ et que le gâteau de miel, forma sa voix pour qu'elle soit digne de Dieu^o.

Baptême de Jean, baptême de pénitence Et pour ne pas faire traîner la question en longueur, c'est ainsi que devait croître le Précurseur du Seigneur. Ce si grand homme, donc, n'a pas donné l'Esprit saint que le centurion Corneille a reçu^q avant son baptême^p ? Réponds, de grâce, pourquoi ne l'a-t-il pas donné ? Tu l'ignores ? Écoute l'enseignement des Écritures : le baptême de Jean remet moins les péchés^r qu'il ne fut un baptême de pénitence en vue de la rémission des péchés, c'est-à-dire en vue de la rémission future, qui devait suivre après, par la sanctification du Christ^s. En effet, il est écrit : *Jean baptisait et il prêchait un Évangile de pénitence en vue de la rémission des péchés*^t. Et un peu plus loin : *Et ils se faisaient baptiser par lui dans le Jourdain en confessant leurs péchés*^u.

r. cf. TERT., *Bapt.* 10, 5. s. cf. Mt 3, 1-2; Mc 1, 4; Lc 3, 3. t. Mt 3, 1-2; Mc 1, 4; Lc 3, 3; cf. TERT., *Bapt.* 10, 6. u. Mt 3, 6; Mc 1, 5.

1. Ce Jean Baptiste enfant jouant avec des serpents est original, mais s'explique : les serpents sont des bêtes habituelles du désert. Peut-être sont-ce là les raisons qui poussent Jérôme à faire une allusion à ce texte d'Isaïe. Voir plutôt *ep.* 107, 3, l. 9 s. (*CUF* 5, p. 147).

2. Voir OTTO, p. 217, n° 1082. Jérôme renouvelle ce cliché en ajoutant *fauo* (allusion sans doute à la nourriture de Jean Baptiste).

Vt enim ipse antecursor Domini^v, sic et baptisma eius praeuium Dominici baptismatis fuit. *Qui de terra est, aiebat, terrena loquitur; qui de supernis uenit, super omnes est*^v. Et iterum: *Ego baptizo uos in aqua, ille baptizabit uos in Spiritu*^x. Si autem Ioannes, ut confessus est ipse, non baptizauit in Spiritu, consequenter neque peccata dimisit, quia nulli hominum sine Spiritu Sancto / peccata | dimittuntur^v. Aut, si contentiose argumentaris ideo Ioannis baptisma dimisisse peccata quia de caelis fuit^z, edoce quid amplius in Christi baptisate consequamur, quod peccata dimittit, liberat a Gehenna. Quod a Gehenna liberat, perfectum est. Perfectum autem baptisma, nisi quod in cruce et in resurrectione Christi^a est non potest dici. Ita tu, in peruersum religiosus, dicente ipso Ioanne: *Illum oportet crescere, me autem minui*^b, dum serui baptismo plus quam habuit tribuis, dominicum destruis, cui amplius nihil relinquis.

Quorsum ista tendit assertio? Videlicet ut non tibi mirum uideatur, si hi qui a Ioanne fuerant baptizati, postea per impositionem manus Apostolorum sint Spiritum Sanctum consecuti^c, cum constet eos ne peccatorum quidem sine subsequutura fide remissionem consecutos. Tu uero qui ab Arianis recipis baptizatum, id ei tribuis baptisma quod per-

ZEBD KPAFHV

43 antecursor: ante praecursor *E P^o V, Val Mig* || 44/45 aiebat: ait *B om. Z^o* || 46 baptizo uos: *tr. A baptizauit uos V uos baptizo inquit P uos F baptizo Z* || in aqua: aqua *E uos add. Z* || baptizabit: baptizauit *KP^o* baptizauit *P^o* || uos: *om. PA, Val Mig* || 47 spiritu: sancto *add. PA* || ut: *om. E^o H* || 47/48 baptizauit: -izabit *Z^oE K* -tizauit *P^o* || 50 contentiose argumentaris: *tr. D* contentione a. *H* contentiosie a. *Z* || 52 dimittit: de-*Z* et *add. D* || 54 in: *om. D F* || 55 in peruersum: in perueruersum *Z^o* imperfectus *D* || 56 religiosus: rele- *Z* es *add. F* et *add. B* inreligiosus *D* religionis *H* || ipso: ipse *E* iohanne dicente *add. D* || 57 dum: cum *E om. D* || baptismo: -ma *ZA* || 58 destruis: dis- *K* -trues *Z* destrues *E* || amplius nihil: *tr. F* amplius nil *D* || relinquis: -ques *E* || 59 quorsum: quorsum *K^o* quo rursus *A* quorum *H* quo *B^o* cur *ZB^o* cursim *E* uidelicet *add. V* || mirum: durum *E* absurdum *D om. ZB* || 60 uideatur: graue *add. B* || hi: hii *ZE HV om. F^o* || fuerant baptizati: fuerant baptizati *B* baptizati fuerint

En effet, de même qu'il fut l'Avant-coureur du Seigneur^v, de même aussi son baptême ouvrit la voie au baptême du Seigneur. *Celui qui est de la terre, disait-il, parle des choses de la terre, mais celui qui vient d'en haut, est au-dessus de tous*^v. Et encore: *Moi, je vous baptise dans l'eau; lui, il vous baptisera dans l'Esprit*^x. Or, si Jean, comme il l'a confessé lui-même, n'a pas baptisé dans l'Esprit, il n'a pas non plus, par conséquent, remis les péchés, parce qu'il n'y a pour aucun homme de rémission des péchés sans l'Esprit saint^v. Ou bien, si tu polémiques en prétendant que le baptême de Jean a remis les péchés, parce qu'il venait des cieux^z, apprends-moi ce que nous obtenons de plus dans le baptême du Christ! Ce qui remet les péchés, délivre de la Géhenne; ce qui délivre de la Géhenne, est parfait. Or, le baptême ne peut être dit parfait s'il n'est pas dans la Croix et dans la Résurrection du Christ^a. Ainsi toi, tu es pieux en un mauvais sens: alors que Jean déclare: *Il faut que, lui, il croisse, mais que, moi, je diminue*^b, toi, en attribuant au baptême du Serviteur plus de valeur qu'il n'en a eu, tu détruis celui du Seigneur, auquel tu ne laisses rien de plus.

A quoi tend cette affirmation? Le baptême chrétien est impossible sans le Saint-Esprit. Évidemment à ceci: que tu ne trouves pas étonnant que ceux qui avaient été baptisés par Jean aient ensuite, par l'imposition de la main des Apôtres, obtenu l'Esprit saint^c, alors que, c'est un fait établi, ils n'ont pas non plus obtenu la rémission des péchés sans la foi qui devait suivre. Mais toi qui reçois un homme baptisé par les

A baptizati *K^o* || 61 spiritum sanctum: *tr. ZB KH* || 62 ne: nec *A^oF* non *Z* || 64 id: et *ZBD V, Val Mig*

v. cf. TERT., *Bapt.* 11, 4. w. Jn 3, 31; cf. TERT., *Bapt.* 10, 7. x. Mt 3, 11; Mc 1, 8; Lc 3, 16; cf. TERT., *Bapt.* 10, 7. y. cf. TERT., *Bapt.* 10, 3. z. cf. Mt 21, 25; Mc 11, 30; Lc 20, 4. a. cf. Rm 6, 3-4; cf. TERT., *Bapt.* 11, 4. b. Jn 3, 30. c. cf. TERT., *Bapt.* 10, 4.

C 24 65 factum est. Et quo pacto, quasi modicum quiddam ei | defue-
rit, Spiritum Sanctum aduocas, cum baptisma Christi sine
Spiritu nullum sit ?

Verum longe excessi et, cum aequa fronte aduersarii
potuerim impetum submouere, leuiores eminus tela direxi.

70 Ioannis enim baptisma intantum imperfectum fuit ut constet
postea Christi baptisate baptizatos qui ab eo fuerant bap-
tizati. Ita enim historia refert: *Factum est autem, dum*
Apollo esset Corinthi, et cum Paulus pertransisset superiores
partes deuenit Ephesum. Et cum inuenisset quosdam dis-
75 *centes, dixit ad eos: si Spiritum Sanctum accepistis, cum cre-*
didistis? At illi responderunt: sed nec si Spiritus Sanctus sit,
audiuimus! Dixit autem ad illos: In quo ergo baptizati
estis? Responderunt: In Ioannis baptisate! Dixit autem
Paulus: Ioannes quidem baptizauit baptismum paenitentiae
80 *plebem, dicens in aduenientem post eum ut crederent, hoc est*
in Iesum, in remissionem peccatorum. His auditis, baptizati
C 25 *sunt in nomine Domini | nostri Iesu Christi. Et cum impo-*
suisset illis manus Paulus, continuo decidit super eos Spiritus
Sanctus^d. Si ergo baptizati sunt uero et legitimo Ecclesiae

ZEBD KPAFHV

65 et: om. V, Val Mig || quiddam: quid ZEBD AFHV, Val Mig ||
66 spiritum sanctum aduocas: sanctum aduocas spiritum Val Mig ||
67 spiritu: sancto add. A, Val Mig om. F || 68 longe: -gi V Val Mig ||
69 submouere: -mauere Z -mobere E || leuiores: leue- Z leuiore D leui K^{ac}
|| eminus: mi- ZEBD AFHV || 70 enim: autem ZEBD P || 71/72 fuerant
baptizati: fuerunt baptizati A baptizati F || 72 historia: -storiare K storia
E storiac Z || dum: cum FHV, Val Mig || 73 paulus: om. E KA || per-
transisset: tran- E pertransiret Val Mig || 74 partes: asiae add. Val Mig
paulus add. A || 74/75 discentes: -cedentes E descendentes ZBD AV ||
76 sit: est AV om. F || 77 illos: eos E, Val Mig || 79 ioannis ZE KP || qui-
dem baptizauit: tr. A autem b. Z F^{ac} q. baptizabit E || baptismum:
-ma Z A -mo ED PV, Val Mig -mate F^{ac} || 80 plebem: ad praem. Z^{ac}B^{pc} ||
dicens: doc- A om. D || ut: uti B FH || 81 iesum: -su E et add. A hoc est
add. F || remissionem: -ne KP || 82 nostri: om. ED PAF || 83 manum
Z^{ac}E^{BD} || decidit: cec- E V, Val Mig caec- P || 83/84 super eos spiritus
sanctus: spiritus sanctus super eos Val Mig super illos spiritus sanctus V

ariens, tu lui attribues ce baptême qui est parfait et, comme
s'il lui manquait quelque chose de peu d'importance, tu
invoques l'Esprit saint, alors que, sans l'Esprit, le baptême
du Christ n'existe pas ?

Baptême du Christ Mais je me suis trop éloigné et,
alors que j'aurais pu repousser de
plein front l'assaut de mon adversaire, j'ai lancé de loin¹ des
traits légers. En effet, le baptême de Jean était si imparfait
que, c'est un fait établi, ceux qui avaient été baptisés par lui
furent ensuite baptisés du baptême du Christ. Voici ce que
rapporte l'histoire: *Or il advint, pendant qu'Apollo était à*
Corinthe, et quand Paul eut traversé les régions supé-
rieures², qu'il descendit à Éphèse, et, alors qu'il avait ren-
contré certains disciples, il leur dit: Avez-vous reçu l'Esprit
saint, au moment où vous avez cru? Et eux de répondre:
Mais nous n'avons même pas entendu dire qu'il existe un
Esprit saint! Or, il leur dit: dans quel baptême avez-vous
donc été baptisés? Ils répondirent: dans le baptême de Jean.
Or, il dit: certes, Jean a baptisé le peuple du baptême de
pénitence, en lui disant de croire en celui qui viendrait après
lui, c'est-à-dire en Jésus, en vue de la rémission des péchés.
Cela dit, ils furent baptisés au nom de notre Seigneur Jésus
Christ. Et dès que Paul leur eut imposé les mains, l'Esprit
saint tomba aussitôt sur eux^d. Aussi, s'ils ont été baptisés

|| 84 uero: -re V om. F || legitimo: -me HV || 84/85 ecclesiae baptismo:
tr. A e. baptisate Val Mig

d. Ac 19, 1-6.

1. La métaphore militaire fait allusion aux deux types de combats tra-
ditionnels: le corps à corps (*comminus*, de près) et le combat à distance
(*eminus*) à l'aide d'armes de jet; l'Orthodoxe aurait pu trouver un argu-
ment solide sans passer par une longue digression. Sur les effets littéraires,
voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 279.

2. Il s'agit des régions supérieures de l'Asie Mineure. Mais les manus-
crits bibliques ne le disent pas. Les éditions modernes précisent en général.

85 baptismo et ita postea Spiritum Sanctum consecuti, et tu Apostolorum sequere auctoritatem : baptiza eos qui Christi non habent baptisma, et poteris inuocare Spiritum Sanctum.

P 172 | 8. – L. d. : Qui dormientes sitiunt, auidius fauces fluminibus ingurgitant*. Et quanto plus hauserint, tanto plus sitiunt^a ! Ita mihi et tu uideris aduersum quaestiunculam quam proposui hinc atque illinc argumenta quaesisse et
5 nihilominus in eadem quaestionis siti perseuerare*. An necis etiam Ecclesiarum | hunc esse morem ut baptizatis manus postea imponatur, et ita inuocetur Spiritus Sanctus ? Exigis ubi scriptum sit ? In Actibus Apostolorum^b ! Etiamsi Scripturae auctoritas non subesset, totius orbis in hac parte
C 26 10 | consensus instar praecepti obtineret. Nam multa et alia quae per traditionem^c in Ecclesiis obseruantur, auctoritatem sibi scriptae legis usurpauerunt, uelut in lauacro ter caput mergitare, deinde egressos lactis et mellis praegustare concordiam ad infantiae significationem, die dominica* et
15 omni Pentecoste nec de geniculis adorare* et ieiunium soluere. Multaque alia, quae scripta non sunt, rationabilis sibi obseruatio uindicauit. Ex quo animaduertis nos

ZEBD KPAFHV

85 postea : -ta *F om. D* || spiritum sanctum : *tr. H* postea sunt *add. D* || consecuti : sunt *add. F^{ac}V, Val Mig* || 86 auctoritatem : et *add. Val Mig* || baptiza : ergo et tu *add. P*

8, 1 auidius : -dis *A* -das *ZEBD FHV* -de *Val Mig* || 2 quanto : -tum *ZB* || hauserint : aus- *ZH* hauriunt *A* auxerint *E* || 3 mihi et tu : et tu mihi *AV* || aduersum : -sus *ZEBD AF, Val Mig* || 5 in : *om. ZEBD KAHV* || eadem : can- *EBD KAHV* || quaestionis : -ni *V* -num *Val Mig* -nem *E* || siti : -tim *ZBD AHV* uis *E* sit *K* || 6 etiam ecclesiarum : *tr. BA* || etiam : etiam *Z^{ac} om. PF* || hunc esse morem : morem hunc esse *F h. e. mortem E* || 6/7 manus postea : *tr. D, Val Mig* || 7 imponatur : -nantur *BD HV, Val Mig* || inuocetur : -catur *ZBD* || 8 ubi : ub *E* urbi *Z* sicut *P* || 9 hanc partem *Val Mig* || 10 obtineret : obte- *Z^{ac} conti- V* || multa et alia : et alia multa *B* et multa alia *Val Mig* et alia *Z* || 13 egressos : -essus *Z^{ac} E FHV* -esus *Z^{ac} ingressus B* || 14 ad infantiae : ad infantiam *ZD* ad infantium *B* ab infantia *F* || die : redire *ZD HV* || dominico *A, Val Mig* || 15 pentecoste :

dans le baptême véritable et légitime de l'Église, et s'ils ont ainsi obtenu ensuite l'Esprit saint, eh bien, toi, suis donc aussi l'autorité des Apôtres ! Baptise ceux qui n'ont pas le baptême du Christ, et tu pourras invoquer l'Esprit saint !

Nécessaire invocation de l'Esprit 8. – L. : Ceux qui ont soif en dormant engloutissent fort goulûment des fleuves ; et plus ils boivent, plus ils ont soif^{a1}. Ainsi, toi aussi, tu me sembles, face au petit problème que je t'ai soumis, avoir cherché des arguments ici et là, et néanmoins persévérer dans la même soif de questionnement. Ignores-tu que c'est même la coutume des Églises d'imposer la main aux baptisés après le bain, et d'invoquer ainsi l'Esprit saint ? Tu réclames la référence ? Dans les Actes des Apôtres^b ! Même sans l'autorité de l'Écriture, l'accord de tout l'univers sur ce point équivaldrait à un ordre ! De fait, bien d'autres pratiques, qui sont observées par tradition^c dans les Églises, ont acquis l'autorité d'une loi écrite : plonger² trois fois la tête lors du baptême ; ensuite, une fois sorti, goûter au mélange de lait et de miel, pour symboliser l'enfance ; le jour du Seigneur et durant les Cinquante jours, ne point prier à genoux et interrompre le jeûne, et bien d'autres pratiques, non écrites mais revendiquées par une observance bien fondée. Ainsi, vois-tu, nous suivons l'habi-

-tes *F* -ten *ZEBD A* || geniculis : genei- *Z^{ac} ieni- H* || 16 quae : *om. Val Mig* || sunt : quae *add. Val Mig* || 17 obseruatio uindicauit : *tr. A* obseruatio uendicauit *B V* obseruatio uindicabit *E* || animaduertis : -titis *D KHV* aduerti *E* -timus *A*

8. a. cf. LUCR., *Nat. rer.* 4, 1024-1025. b. cf. *Ac* 8, 16-17. c. cf. TERT., *Cor.* 3, 2-4, 1.

1. Souvenir de LUCRÈCE (*nat. rer.* 4, 1024-1025). Voir LARDET, *Un commentaire*, n. 239c, p. 141-142.

2. Le fréquentatif *mergitare* ne semble pas être attesté ailleurs que dans le *De corona* de Tertullien auquel Jérôme le reprend ici.

Ecclesiae consuetudinem sequi in aduocatione Spiritus, licet constet ante aliquem baptizatum.

9. – O. d. : Non quidem abnuo hanc esse Ecclesiarum institutionem ut ad eos, qui longe a maioribus urbibus per presbyteros et diaconos baptizati sunt ^a, episcopus ob inuocationem Spiritus Sancti manum impositurus excurrat. Sed | quale est ut Ecclesiae leges ad haeresim transferas et Virginis tuae integritatem per meretricum lupanaria partiaris. Episcopus si imponit manum, eis imponit qui in recta fide baptizati sunt, qui in Patre et Filio et Spiritu Sancto ^b tres personas unam substantiam crediderunt. Arianus uero, cum nihil aliud crediderit – Claudite, quaeso, aures qui audituri estis, ne tantae impietatis uocibus polluamini ! – nisi in Patre solo uero Deo et in Iesu Christo creatura et in Spiritu Sancto utriusque seruo, quomodo Spiritum Sanctum ab Ecclesia accipiet, qui necdum remissionem peccatorum consecutus est ? Spiritus quippe Sanctus, nisi mundam sedem non incolit, neque habitator eius templi ^c efficitur quod antistitem non habet ueram fidem.

ZEBD KPAFHV

|| 18/19 in aduocatione – ante : in aduocationem sp. licet c. ante. D in aduocationem sp. sancti licet c. ante Z in aduocationem sp. licet c. ante F^{pc} in aduocationem sp. licet c. F^{pc} ad inuocationem sp. licet c. ante P licet ante ad uocationem sp. c. V licet ante aduocationem sp. c. Val Mig ad uocationem sp. licet ante H^{pc} ad uocationem sp. licet c. ante H^{pc}

9, 1 abnuo : abuno PF || 2 institutionem : consuetudin- F^{pc}, Val Mig || a : in E HV || maioribus : minor- HV || urbibus : aut add. HV || 3 diaconos : -nes E P || ob : ab Z H ad BD AV, Val Mig || 4 spiritus sancti : spiritu sancti ZB tr. Val Mig || 5 ecclesiae leges : tr. Val Mig e. legis Z P || haeresim : -ses P -sam H || 6 uirginis : -nes B -nitatis H || 6/7 partiaris : patiaris A, Val Mig || 7 manum : -nus B FHV || eis : his FHV, Val Mig || 9 uero : non F om. Z || 10 nihil aliud : tr. Val Mig || 11 tantae : ante Z^{pc} om. H || 12 uero : om. F^{pc} deo add. K^{pc} || in¹ : om. HV || christo : saluatore add. Val Mig || in² : om. ZBD FHV || 14 accipiet : recipiet Val Mig ||

tude de l'Église en invoquant l'Esprit, bien qu'il soit établi que la personne a reçu le baptême auparavant.

Ne pas transférer
à l'hérésie les lois
de l'Église

9. – O. : Certes, je ne nie pas que ce soit l'usage des Églises que, par l'intermédiaire des prêtres et des diacres, l'évêque aille courir, loin des

grandes villes, imposer la main pour invoquer l'Esprit saint sur ceux qui ont été baptisés. Mais, comment peux-tu transférer à l'hérésie les lois de l'Église, et déchirer l'intégrité de ta Vierge dans les lupanars des courtisanes ¹ ? L'évêque, s'il impose la main, l'impose à ceux qui ont été baptisés dans l'orthodoxie ^a, qui, dans le Père et le Fils et le Saint-Esprit ^b, ont cru en trois personnes et à l'unité de substance. Quant à l'arien, puisqu'il n'a cru à rien d'autre – Bouchez-vous les oreilles, de grâce, vous qui allez entendre, pour n'être pas souillés par des propos si impies ! – qu'au Père, comme seul vrai Dieu, et en Jésus Christ, comme une créature, et à l'Esprit saint, comme serviteur des deux, comment recevra-t-il, de l'Église, l'Esprit saint, lui qui n'a pas encore obtenu la rémission de ses péchés ? En effet, l'Esprit saint n'occupe qu'une demeure pure, et il ne se fait point l'habitant d'un temple ^c qui n'a pas la vraie foi comme desservante.

16 sedem : fidem ZBD FHV || neque : nec Val Mig || 17 fidem : praedicantem add. K praedicante add. F

9. a. cf. CYP., Ep. 73, 9, 1. b. cf. Mt 28, 19. c. cf. 1 Cor 3, 16 ; 6, 19.

1. Déjà évoqué en 1, l. 5 et en 3, l. 28-29, ce thème est repris ici avec une rare violence et beaucoup de passion. L'antithèse *Virginis tuae integritas/meretricum lupanaria* est expressive et symbolique : les hérésies représentent la dispersion, l'écartèlement, la pluralité, par opposition avec l'Église, une, catholique et apostolique.

Quod si hoc loco quaeris quare in Ecclesia baptizatus nisi
 P 173 per manus episcopi non / accipiat Spiritum Sanctum, quem
 20 nos asserimus in uero baptisate tribui, disce hanc obser-
 uationem ex ea auctoritate descendere quod post ascensum
 Domini^d Spiritus Sanctus ad Apostolos descendit^e. Et
 C 28 | multis locis idem factitatum reperimus, ob honorem potius
 P 165 sacerdotii quam ob legem | necessitatis. Alioquin, si ad epi-
 25 scopi tantum imprecationem Spiritus Sanctus defluit,
 lugendi sunt qui, in lectulis* aut in castellis et remotioribus
 locis per presbyteros et diaconos baptizati, ante dormierunt
 quam ab episcopis inuiserentur. Ecclesiae salus in summi
 sacerdotis dignitate pendet^f. Cui si non exsors quaedam et
 30 ab omnibus eminens detur potestas, tot in Ecclesiis effi-
 cientur schismata quot sacerdotes^g. Inde adeo uenit ut, sine
 chrismate et episcopi iussione, neque presbyter neque dia-
 conus ius habeant baptizandi^h. Quod frequenter, si tamen
 necessitas cogit, scimus etiam laicis licereⁱ. Vt enim accipit
 35 quis, ita et dare potest. Nisi forte eunuchus a Philippo dia-
 cono baptizatus sine Spiritu Sancto fuisse | credendus est, de
 C 29 quo ita Scriptura loquitur : *Et descenderunt ambo in aquam
 et baptizauit eum Philippus*^j. *Et cum ascenderent de aqua,
 Spiritus Sanctus irruit in eunuchum*^k.

ZEBD KPAFHV

18 loco quaeris : loqueris Z^{ac}E A^{ac} || 23 multis : in *add. Val Mig* || facti-
 tatum -ctitantum Z -ctitantur E -ctum tantum B -ctum D || ob : ad ZEBD,
Val Mig || 24 sacerdotii : -tis PHV || ob : ad *Val Mig* ex. P || legem neces-
 sitatis : legis necessitatem F lege descendere P || alioquin : -qui *Val Mig* quod
 E^{ac} || 24/25 episcopi : -pis P christi F || 25 imprecationem : -precatione H
 precationem PA in praedicationem K || 26 lectulis : uillulis *Val Mig* || et :
 aut in Z, *Val Mig* et in EBD || 29 dignitate pendet : ueneratione consistit
 P || si non : tr. Z nisi P || exsors : exors E P, *Val haecors* Z haec sors BD
 FHV || 30 omnibus : hominibus ZBD FHV || eminens : -nes B om. P ||
 ecclesiis : -sis Z^{ac}D F || 30/31 efficientur : -iuntur P -centur Z^{ac} || 31 quot :
 quod ZE KP || sacerdotes : -tis K ministeria P || adeo : ade K om. P, *Val
 Mig* || 32 episcopi iussione : e. iussioni P tr. V || 32/33 diaconus : -nos Z -
 nis P diacon- H || 33 habeant : -beat E A -bebit Z^{ac} || si tamen : si tam K tr.
 F tamen H || 34 laicis licere : tr. *Val Mig* l. licere Z^{ac} et laicis conuenire

Don de l'Esprit

Or, si tu demandes ici pourquoi
 l'homme baptisé dans l'Église ne
 reçoit que des mains de l'évêque l'Esprit saint, que nous
 soutenons être attribué dans le baptême véritable, apprends
 que cette observance vient de cette autorité que, après l'as-
 cension du Seigneur^d, l'Esprit saint descendit auprès des
 Apôtres^e. Nous trouvons que le même événement s'est
 répété dans bien des endroits, en raison de l'honneur du
 sacerdoce plutôt qu'en raison d'une loi de nécessité.
 D'ailleurs, si l'Esprit saint ne se répand qu'à la prière de
 l'évêque, sont à plaindre ceux qui, baptisés par les prêtres et
 les diacres dans leur lit ou dans des bourgades et dans des
 campagnes isolées, s'éteignent avant d'avoir reçu la visite des
 évêques^f. La sauvegarde de l'Église dépend de la dignité
 <reconnue> au prêtre suprême^f : s'il ne lui est pas donné un
 pouvoir extraordinaire, supérieur à tous, il se fera dans les
 Églises autant de schismes qu'il y aura de prêtres^g. De là
 vient que, sans le chrême et sans un ordre de l'évêque, prêtre
 ni diacre n'ont le droit de baptiser^h. Or il est fréquent, qu'en
 cas de nécessité toutefois, nous le savons, cet acte soit per-
 mis même aux laïcs : si l'on reçoit, on peut aussi donnerⁱ. A
 moins que par hasard il ne faille croire que l'eunuque bap-
 tisé par le diacre Philippe l'a été sans l'Esprit saint, lui dont
 l'Écriture dit : *Ils descendirent tous deux dans l'eau et
 Philippe le baptisa*^j. *Et lorsqu'ils remontaient de l'eau,
 l'Esprit saint tomba sur l'eunuque*^k.

P^{ac} et laicis conuenire P^{ac} || accipit : -cepit Z^{ac}E P || 36 fuisse : -ise P^{ac} om. Z^{ac}
 || credendus est : -dendum est Z credatur A || 37 ita scriptura : tr. F, *Val
 Mig* || 38 ascenderent : ascenderint A^{ac} ascenderet HV abscederent *Val Mig*
 descenderet E || de : ab ZEBD AHV, *Val Mig* || 39 irruit : uenit *Val Mig*

d. Ac 1, 6-11. e. cf. Ac 2, 4. f. cf. TERT., *Bapt.* 17, 1. g. cf. TERT.,
Bapt. 17, 2. h. cf. TERT., *Bapt.* 17, 1. i. cf. TERT., *Bapt.* 17, 2. j. Ac 8,
 38 ; cf. CYP., *Ep.* 73, 9, 1. k. Ac 8, 39 (oc.).

1. Sur l'épiscopat chez Jérôme, voir BODIN, p. 186 s.

40 Si autem illud obiciendum putas quia, cum uidissent qui
 in Hierosolymis erant Apostoli quia percepit Samaria uer-
 bum Dei, miserunt ad illos Petrum et Ioannem. Qui, cum
 uenissent ad eos, orauerunt pro eis ut acciperent Spiritum
 Sanctum; nondum enim deciderat super ullum eorum¹. Cur
 45 ita factum sit, in sequentibus disce! Ait enim: Sed solum
 baptizati erant in nomine Domini Iesu. Tunc imponebant
 illis manus, et accipiebant Spiritum Sanctum^m. Hoc loco si
 et tu similiter te facere dicis, quia haeretici non baptizauerunt
 in Spiritu Sancto, scias Philippum ab Apostolis non
 50 fuisse diuisum, eandem habuisse Ecclesiam, eundem
 Christum Dominum praedicasse, diaconum certe fuisse
 C 30 | eorum qui postea manus imposuerunt. Tu uero, cum apud
 Arianos non Ecclesiam dicas esse sed Synagogam, nec clericos
 Dei sed creaturae et idolorum cultores, quomodo in dis-
 55 pari causa eandem rationem asseris te tenere?

P 174 10. – L. d.: Valenter quidem et fixo gradu me tibi in
 faciem dimicantem repellis; sed post tergum / caederis et

ZEBD KPAFHV

40 obiciendum: ab- Z adi- E || uidissent: aud- B FV, Val Mig || qui:
 apostoli praem. Val Mig || 41 in – erant: erant in iherosolimis D in hieru-
 solimis erant Z^{sc} erant iherosolymis Val Mig iherosolimis erant Z^{sc} P || apos-
 toli: om. Val Mig || percepit samaria: tr. Z percipit s. KP perceperit s. V
 recepit s. E^{pc} A, Val Mig precepit s. E^{sc} || 42 dei: domini Z F || illos: illo
 E eos D F, Val Mig || 44 deciderat: deced- K cecid- E, Val Mig desid- F
 || eorum: illo- D V, Val Mig || 45 sequentibus: conse- PFHV, Val Mig
 sequien- Z || disce: ipse add. Val Mig || ait enim: tr. Val Mig || 47 illis:
 eis Z^{sc} P || manum KFH || accipiebant Z^{sc} || 48/49 baptizauerint: -uerunt
 HV, Val Mig -berunt E || 51 christum dominum: tr. V dominum iesum
 christum Z, Val Mig || 53 dicas esse: dicas e. H dicis e. F om. A || nec:
 ne H non Z^{sc} || 54 creaturae: -ra Z P || et om. F || idolorum K || 55 ratio-
 nem asseris: ratione asseris P tr. Val Mig rationem B || te: ius B om. ZD
 A || tenere: -ri ZBD

L'imposition des mains Or, si tu estimes qu'il faille
 objecter <le fait> que, lorsque les
 Apôtres qui étaient à Jérusalem virent que la Samarie avait
 reçu le Verbe de Dieu, ils y envoyèrent Pierre et Jean, qui,
 une fois arrivés là, prièrent pour les Samaritains, afin qu'ils
 reçoivent l'Esprit saint, car il n'était pas encore descendu sur
 l'un d'entre eux¹, la raison pour laquelle cela s'est passé ainsi,
 apprends-la par la suite <du texte>. Il est dit en effet: Mais
 ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus.
 Alors, ils leur imposaient les mains, et eux recevaient l'Esprit
 saint^m. Si tu prétends ici tenir le même raisonnement, sous
 prétexte que les hérétiques n'ont pas baptisé dans l'Esprit
 saint, sache que Philippe, loin d'être séparé des Apôtres, eut
 la même Église, prêcha le même Seigneur Christ, fut assurément
 le diacre de ceux qui, ensuite, imposèrent les mains.
 Mais toi, qui dis que chez les ariens il y a, non l'Église, mais
 la Synagogue, non des clerics de Dieu, mais des adorateurs
 de la créature et des idoles, comment affirmes-tu que tu
 appliques la même logique à des cas différents?

10. – L.: En vérité, tu repousses vaillamment et de pied
 ferme¹ mon attaque de face; mais tu te laisses frapper par

10, 1 gradu: -dum KP || me: et P om. ZBD || 2 faciem: -cie BD -ciae
 Z K || caederis: -deris B PAV.

l. Ac 8, 14-16. m. Ac 8, 17.

1. La *iunctura* « gradum figere » signifie, au sens propre, *tenir bon au combat sans reculer*. Jérôme l'emprunte sans doute à TERTULLIEN (*fug.* 11, 1: *ad gradum in acie figendum suadere*). Au figuré, cette expression est fréquente chez TERTULLIEN (*ieiun.* 11, 4; *adu. Marc.* 4, 2, 3; 5, 10, 2; *adu. Prax.* 8, 2; 22, 10). Jérôme l'utilise ici pour désigner une joute oratoire, un combat spirituel. Cette expression se retrouve notamment dans *adu. Ruf.* 2 (SC 303, p. 266): voir LARDET, *Un commentaire*, n. 563, p. 296; sur les effets littéraires, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 279.

nuda a spiculis dorsa non protegis. Esto quippe apud
 Arianos ne baptisma quidem esse, et ideo Spiritum Sanctum
 5 eis non posse dari, quia necdum peccatorum remissionem
 acceperint. Totum hoc uictoriae meae proficit et argumen-
 torum tuorum palaestra mihi palmam sudat. Arianus bap-
 tisma non habet, et quomodo sacerdotium habet? Laicus
 apud eos non est, et quomodo episcopus est? Mihi mendi-
 10 cum recipere non licet, et tu suscipis regem? Vos hosti cas-
 tra traditis, et nobis perfuga reiciendus est?

C 31 | 11. – O. d. : Si priorum meminisses, iam tibi scires esse
 P 166 responsum; sed dum amorem contradicendi | sequeris, a
 quaestionum lineis excidisti, more quorumdam loquacium
 potius quam facundorum, qui cum disputare nesciant,
 5 tamen litigare non desinunt. Ego enim in praesenti non tam

ZEBD KPAFHV

3 a : om. E P || 4 ne : nec FH || quidem esse : tr. V quidem P || 5 eis
 non posse dari : eis non posse dare A nō posse dare Z ab eis non posse dari
 Val Mig ab eis dare non posse P in eis non posse durari E || peccatorum
 remissionem : tr. A, Val Mig || 6 acceperint : -ciperint K -ciperunt Z susce-
 B || 7 palmam : palam K^{sc} mihi palamam Z^{sc} uictoriae add. Val Mig || 9 epi-
 scopus est : ep. eius est A ep. esse potest Val Mig || 9/10 mendicum reci-
 pere : tr. V, Val Mig mendicum suscip- E AF || 10 et : om. Val Mig || sus-
 cipis : suscep- K recip- Val Mig || 11 nobis : a praem. P, Val Mig || perfuga :
 -fugam E P profuga V profugus B || reiciendus : recipiendus K^{sc} recipien-
 dus non K^{sc} reiciendum Z^{sc} reiciendum Z^{sc}E

11, 1 priorum : -or F -ora V || tibi scires : tr. B, Val Mig tibi sciris K
 scires P || scires : iam tibi add. P rescii- E || esse : fuisse FHV, Val Mig om.
 A || 4 potius : pu- Z om. F || 5 enim : non tam add. V, Val Mig || non tam :
 om. V, Val Mig

1. Jérôme exploite de façon originale l'image du « dos tourné ». Il regroupe dans la même phrase deux types de combats qui sont incompatibles : si l'Orthodoxe repousse Helladius, comment peut-il avoir en même temps le dos tourné et l'arrière à découvert, comme s'il se dérobait ? Une expression similaire se retrouve, entre autres, dans l'*adu. Ruf.* 3, 24, 9 (SC 303, p. 278), voir LARDET, *Un commentaire*, n. 602a, p. 320-321 ; sur les effets littéraires, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 279.

derrière, et tu ne protèges pas des traits ton dos, qui est à découvert ! Soit, il n'y a même pas de baptême chez les ariens et l'Esprit saint ne peut leur être donné, puisque la rémission de leurs péchés ne leur a pas encore été accordée. Tout cela sert ma victoire et, dans la palestre de tes arguments, c'est à moi que ta sueur vaut la palme² : si l'arien n'a pas de baptême, comment alors a-t-il le sacerdoce ? s'il n'y a pas chez eux de laïc, comment y a-t-il alors un évêque ? Je n'ai pas le droit de recevoir un mendiant, et toi, tu reçois un roi ? Vous, vous livrez le camp à l'ennemi, et nous, nous devrions refouler le transfuge ?

Reprise des réponses antérieures 11. – O. : Si tu te rappelas nos propos précédents, tu saurais qu'il t'a déjà été répondu. Mais, en t'adonnant à ta passion pour la contradiction, tu as dépassé les limites de nos problèmes³, selon l'habitude de certains – jacasseurs plutôt qu'orateurs –, qui, faute de savoir discuter, ne cessent de chicaner⁴. Moi, en effet, à présent, je ne

2. Le tour ne peut être rendu littéralement en français. Gymnase où l'on pratique toutes sortes d'exercices physiques, la palestre, par métonymie, finit par signifier la lutte. Au figuré, *palaestra* désigne les exercices de rhétorique, l'élégance oratoire, et l'habileté politique (CICÉRON, *Brut.* 37, *Leg.* 1, 6 ; *orat.* 186). Jérôme se sert du sens figuré (gymnastique rhétorique) tout en l'employant dans un contexte extrêmement concret (*sudat palmam*) ; il joue donc sur les deux sens du mot, propre et figuré, ce qui rend la traduction difficile. Nous avons cherché à maintenir ce qu'il y avait de concret dans la scène.

3. Voir OTTO, p. 194, n° 956. Une expression similaire se trouve chez TERTULLIEN, *adv Hermog.* 39, 1 : *a lineis tuis excidisti* (ed. F. CHAPOT, SC 439, Paris, 1999, p. 184, l. 5-6). Voir p. 91, n. 3.

4. L'Orthodoxe maîtrise l'art des antithèses ; il oppose deux adjectifs *loquax* et *facundus*, l'un péjoratif, l'autre laudatif. Par une sorte de chiasme, les deux verbes *disputare* et *litigare*, le premier laudatif, et le second péjoratif, répondent à *loquax* et *facundus*. Ces figures de rhétorique renouvellent le proverbe devenu un cliché et donnent de la vivacité à l'*altercatio*. Voir LARDET, *Un commentaire*, n. 443b, p. 243 ; CANELLIS, « *La composition...* », p. 281.

Arianos uel improbo uel defendo quam illam cursus mei metam circumeo, eadem ratione a nobis episcopum recipi, qua a uobis laicus recipitur. Si erranti concedis ueniam, et ego ignosco paenitenti. Si in fide sua baptizatum baptizans
 10 nocere* non potuit, et in fide sua sacerdotem constitutum constituens non inquinavit. Subtilis est haeresis et ideo simplices animae facile decipiuntur! Deceptio tam episcopi quam laici communis est. At episcopus errare non potuit. Reuera de Aristotelis et Platonis* sinu in episcopatum adle-
 32 15 guntur. Quotus enim quisque est, qui non | apprime sit eruditus. Atquin quicumque ex litteratis hodieque ordinantur, id habent curae, non quomodo Scripturarum medullas ebibant, sed quomodo aurem populi declamatorum flosculis mulceant. Accedit ad hoc quod Ariana haeresis magis cum

ZEBD KQAFHV

8 a uobis laicus recipitur : l. a uobis recipitur *Val Mig* a uobis recipiatur l. *P* a uobis l. suscipitur *D* || 9 baptizatum : -to *D*, *Val Mig* || 11 inquinavit : coin- *QF* || 12/13 episcopi quam laici : episcopo quam laico *Z* laici quam episcopi *Val Mig* || 13 at : ad *E K* an *F* et *H om.* *ZBD AV* || 14 de aristotelis et platonis : de aristotosphonis et platonis *A^{sc}* de platonis et aristophanis *EB*, *Val Mig* de platonis et de aristophanis *ZD K^{sc}H* de platonis et de aristophani *V* de platonis et de aristofonis *F* de platonis et ide aristophanis *K^{sc}* || episcopatum : -tu *D KF* -taim *Z* || 14/15 adleguntur : alligunt *A* allegant- *V* collegunt- *Z^{sc}* || 15 enim : *om.* *V* || est : *om.* *A* enim *add.* *V* || apprime : in his *add.* *Val Mig* || 15/16 sit eruditus : *tr.* *V*, *Val Mig* sit eruditur *H* est e. *E* || 16 atquin : adquin *E K* atquin que *Z* ad quem *B* alioquin *F* at *V* denique *Q*, *Val Mig* || quicumque ex litteratis : ex litteratis quicumque *Val Mig* || ex : et *Z^{sc}* *om.* *F^{sc}* || hodieque : -die *Val Mig om.* *Q* || 18 aurem : -res *Q*, *Val Mig* || declamatorum : -tionum *B^{sc}D* -tionis *F* declamatorum *A* dogmatorum *Q* || 18/19 flosculis mulceant : f. decipiant *A* f. demulceant *F^{sc}* demulceant f. *F^{sc}* || 19 ad : et *Q om.* *E*

1. Image des jeux du cirque : dans la course de chars les concurrents devaient contourner la borne de l'extrémité du cirque pour poursuivre leur course sur l'autre partie.

2. La leçon *Aristotelis* est préférable à la leçon *Aristophanis* car le comique grec n'a pas ici sa place : la *simplicitas* chrétienne prônée par saint

condamne ou ne défends pas tant les ariens que je ne contourne cette borne dans ma course ¹ : nous, nous recevons l'évêque, pour la même raison que vous, vous recevez le laïc. Si toi, tu accordes le pardon à qui est dans l'erreur, je l'accorde aussi, moi, au pénitent. Si celui qui baptise dans sa foi n'a pu nuire à celui qui est baptisé, celui qui ordonne dans sa foi n'a pas non plus souillé le prêtre qui a été ordonné. Subtile est l'hérésie ; c'est pourquoi les âmes naïves se laissent facilement tromper. La tromperie vaut aussi bien pour le laïc que pour l'évêque. Mais l'évêque n'a pas pu être dans l'erreur. De fait, les évêques sont choisis dans le cénacle d'Aristote et de Platon ². Combien, en effet, il en est peu qui ne soient parfaitement cultivés ! Pourtant, tous les lettrés ordonnés aujourd'hui se soucient, non d'absorber la moelle des Écritures, mais de flatter l'oreille du public ³ avec les belles fleurs ⁴ des déclamateurs.

Paul est opposée à la dialectique et à la rhétorique des philosophes. Voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 280-281 ; voir p. 135, n. 2 ; p. 137, n. 2.

3. Ce thème est souvent traité au 4^e siècle ; d'anciens magistrats ou des hommes qui ont une solide formation rhétorique et philosophique accèdent à l'épiscopat, comme Basile de Césarée, Grégoire de Nazianze, ou Ambroise de Milan : les habiles parleurs, rhéteurs et logiciens deviennent évêques. Mais il ne faut pas en déduire que les bons logiciens soient de bons théologiens : les ariens, Aèce et Acace en sont la preuve ; bien qu'habiles logiciens, ils sont de mauvais théologiens. L'expression *aurem populi mulcere* apparaît d'autres fois chez JÉRÔME, par ex. *ep.* 53, 7, l. 23 (*CUF* 3, p. 15). Elle est ironiquement connotée.

4. *Flosculi*, cicéronien (*Sest.* 119) est repris par QUINTILIEN (*inst.* 10, 5, 23). JÉRÔME emploie trois fois ce mot et notamment dans une expression analogue dans *l'ep.* 36, 14 (*CUF* 2, p. 61). *Flosculi*, *fleurettes*, diminutif de *flores*, est doté d'une connotation ironique et péjorative : le style « fleuri », asianiste, va à l'encontre de la *simplicitas christiana*. En outre, Jérôme ne parle pas d'orateurs, terme élogieux, mais de déclamateurs : les déclamateurs sont les apprentis plaideurs, qui, dans les écoles, s'entraînent aux *controuersiae* et aux *suasoriae*, comme *l'ep.* 36. Par l'alliance de ces deux mots, Jérôme rabaisse et dénigre les évêques qui ont suivi cette formation et la prolongent. Voir LARDET, *Un commentaire*, n. 307, p. 177-178.

20 saeculi sapientia facit et argumentationum riuos de
 Aristotelicis fontibus mutuatur. Igitur, paruulorum inter se
 certantium ritu, quicquid dixeris, dicam : affirmabis, affir-
 mabo, negabis, negabo ! Arianus baptizat, ergo episcopus
 est ! Non baptizat, tu refuta laicum et ego non recipio sacer-
 25 dotem ! Sequar te quocumque ieris : aut pariter in luto hae-
 sitabimus, aut pariter expediemur ^a !

12. – L. d. : Sed laico ideo ignoscendum est, quia
 Ecclesiam Dei putans, simpliciter accessit et iuxta fidem
 P 175 / suam credens baptizatus est.

– O. d. : Nouam rem asseris, ut Christianus quisquam fac-
 tus sit ab eo qui non fuit Christianus. Accedens ad | Arianos,
 C 33 5 in qua fide baptizatus est ? Nempe in ea quam habebant
 Ariani ^a. Aut si iam ipse bene credebat, et sciens ab haeretici-
 cis baptizatus est, erroris ueniam non meretur. Verum hoc

ZEBD KQAFHV

20 saeculi sapientia : s. sapientie *F^{ac} tr. Val Mig* || riuos : -uulos *QA* ||
 21 aristotelicis : -tolicis *F^{ac} -totelis Q, Val Mig* || mutuatur : -antur *ZB* -
 atos *Q* || paruulorum : pauu- *K^{ac} paruo- Z parbu- E* || 22/23 affirmabo :
 affirmo *HV* firmabo *Z* || 24 non baptizat : baptizatum *add. F n. baptiza-*
 tum *KA*

12, 1 ideo : *om. Z^{ac}E* || 4 christianus quisquam : christianas *q. Val tr. A*
 || 5 arianos : -num *Z* -nus *E* || 7 iam ipse bene credebat : ipse bene iam cre-
 debat *A* iam bene creditit *F*

11. a. cf. TER., *Phorm.* 780.

12. a. cf. CYP., *Ep.* 73, 4, 1-2.

1. Sur le tour *facere cum*, voir p. 93, n. 2. Nous adaptions notre traduc-
 tion au contexte. L'expression *s'entendre bien avec* nous paraît rendre l'ironie
 de l'expression.

2. Jérôme, selon son habitude dans l'*Altercatio*, reste évasif sur ses
 adversaires. La personnification de l'hérésie donne à ce qu'il avance un air
 de vérité générale et transforme ses constatations en véritables maximes.
 L'image universelle du savoir puisé aux sources de la science est traitée avec
 originalité et ironie : l'enseignement dérivé, constitué de *riui*, petits cours
 d'eau, est ridiculisé. L'argumentation n'a donc aucune ampleur.

Incohérence des Lucifériens

S'ajoute à cela le fait que l'hérésie
 arienne s'entend plutôt bien avec ¹
 la philosophie profane et emprunte
 les ruisseaux de ses argumentations aux sources aristotéli-
 ciennes ². Ainsi donc, à la manière des petits enfants qui se
 chamaillent, tout ce que tu auras dit, je le dirai : si tu
 affirmes, j'affirme ; si tu nies, je nie ³. L'arien baptise, donc
 il est évêque ; s'il ne baptise pas, alors toi, rejette le laïc
 <alors que tu l'admet> et moi, je ne le reçois pas en tant
 que prêtre. Je te suivrai pourtant où tu iras : ou bien, nous
 nous enliserons ensemble dans la boue, ou bien nous nous
 en dégagerons ensemble ^{a4}.

Nécessité de pardonner au laïc

12. – L. : Mais il faut pardonner
 au laïc, parce qu'il est venu avec
 simplicité vers ce qu'il pensait être
 l'Église de Dieu et qu'il a été baptisé selon la foi à laquelle
 il croyait.

– O. : Tu soutiens là quelque chose d'inouï ! Que quel-
 qu'un ait été fait chrétien par qui n'était pas chrétien !
 Venant chez les ariens, dans quelle foi a-t-il été baptisé ?
 Évidemment dans celle qu'avaient les ariens ^a ! Ou bien
 alors, s'il avait lui-même déjà une foi juste, et s'il a été bap-
 tisé par des hérétiques en le sachant, il ne mérite pas de par-
 don pour cette erreur. D'ailleurs, il est tout-à-fait absurde

3. Jérôme se souvient-il d'un jeu d'enfants dans lequel l'un répond aux
 affirmations de l'autre par *moi aussi*, ou bien d'une querelle d'enfants où
 le *moi aussi* serait encore mieux motivé ? Comparer avec l'*Adv. Iovin.* 2,
 6, *PL* 23, c. 294 : voir I. OPELT, *Hieronymus' Streitschriften*, (dans bibliog.
 OPELT), p. 19 n. 37 ; sur les effets littéraires, voir CANELLIS, « *La composi-*
tion... », p. 279.

4. Voir OTTO, p. 201, n° 994, 995 ; LARDET, *Un commentaire*, n. 528-
 529a, p. 278 ; CANELLIS, « *La composition...* », p. 281, et en particulier note
 156.

penitus absurdum est, ut discipulus ad magistrum uadens
 10 ante sit artifex quam doceatur, ut modo ab idolorum uene-
 ratione conuersus, melius nouerit Christum quam ille qui
 doceat !

At dicis : 'Simpliciter in Patre et Filio et Spiritu Sancto
 creditit, et ideo baptisma consecutus est'. Quae est ista,
 15 quae, simplicitas, nescire quod credas ? Simpliciter credi-
 dit ? Quid creditit ? Certe, aut tria nomina audiens, tres
 Deos creditit, et idolatres* effectus est ; aut in tribus uoca-
 bulis trionymum* Deum credens, in Sabellii haeresim incur-
 rit ; aut edoctus ab Arianis, unum esse uerum Deum Patrem,
 20 Filium et Spiritum Sanctum creditit creaturas ; aut... : extra
 haec, quid credere potuerit, nescio ! Nisi forte homo iam
 doctissimus in Capitolio | homousiam didicerat Trinitatem !
 Sciebat et Patrem et Filium et Spiritum Sanctum non natura
 sed personis esse diuisos ! Sciebat et Filii nomen in Patre
 P 167 | et Patris nomen in Filio ^b ! Ridicula penitus assertio, ante
 34 25

ZEBD KQAFHV

10 idolorum : idul- K ill- E || 10/11 ueneratione : -nem E uenera est B
 || 11 melius nouerit christum : nouerit m. c. F nouerit c. m. V, Val Mig ||
 13 at dicis : ad dicis K an dicis E adicis B audicis Z^{ac} audens Z^{ac} || 14 conse-
 cutus : se- A -sequustustus Z || 16 quid : qui E FH || creditit : crede- Z -
 dit E || 16/17 tres deos creditit : creditit tres deos D tres dei crededit Z^{ac}
 || 17 idolatres : -tris ZE -tra BD AFHV, Val Mig || 18 trionymum : trino-
 nymum K trionomum E trinomium D AF trinominum H trinominem Val
 Mig sermonum B || deum credens : tr. Val Mig domini c. B d. creditit A^{ac}
 d. creditit et A^{ac} credens E || sabellii : -li V -lianam D || 19 patrem : et add.
 ZE FHV || 20 aut : ut Z om. K^{ac} || 22 doctissimus : edoctus Val Mig ||
 homousiam : omousiam D AF homousion Z, Val Mig || didicerat : dedi- Z
 dede- K didicerit E deiecerit A || 23 et' : om. A, Val Mig || et' : om. Val
 Mig || 25 ridicula : -losa B F

b. cf. Jn 10, 38 ; cf. HIL., Trin. 7, 31 ; frag. hist. II, 25-26 = Coll. antiar.
 paris. B II 9, 5-6.

1. Originnaire de Cyrénaïque (début du 3^e s.), il introduisit à Rome le
 monarchianisme (ou modalisme) : le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont
 pas distincts, ne sont que trois modes de Dieu. Voir JEANJEAN, p. 168 s.

qu'un disciple se rendant chez son maître ait le savoir-faire
 avant qu'on ne le lui apprenne ! Qu'un adorateur des idoles
 ait, à peine converti, une meilleure connaissance du Christ
 que celui qui l'instruit !

Mais tu dis : c'est avec simplicité
 Simplicité du laïc qu'il a cru au Père, au Fils et au Saint-
 Esprit, et c'est pourquoi il a reçu le baptême. Qu'est, je te
 le demande, cette simplicité, de ne pas connaître ce à quoi
 l'on croit ? C'est avec simplicité qu'il a cru ? Qu'a-t-il cru ?
 Eh bien ! ou, en entendant trois noms, il a cru qu'il y avait
 trois Dieux, et il est devenu idolâtre ; ou, croyant qu'il y
 avait un Dieu à trois noms, désigné par trois appellations, il
 s'est jeté dans l'hérésie de Sabellius ¹ ; ou, instruit par les
 ariens, il a cru qu'il y avait un seul vrai Dieu, le Père, et que
 le Fils et le Saint-Esprit étaient des créatures ; ou, ... à part
 cela, je ne sais pas ce qu'il a pu croire ! A moins que, par
 hasard, l'homme, déjà très bien instruit sur le Capitole ², y
 ait appris la consubstantialité de la Trinité ³ ! Il savait que le
 Père, le Fils et le Saint-Esprit sont distincts non par la
 nature, mais par les personnes ! Il savait aussi que le nom de
 Fils découle de celui de Père, et que le nom de Père découle
 de celui de Fils ⁴ ! C'est là une affirmation tout à fait ridi-

2. L'ironie est à plusieurs niveaux. Le Capitole est d'abord le haut lieu
 de la triade païenne. De plus, le Capitole est le centre intellectuel d'une
 ville : il arrivait que les écoles fussent situées près du Capitole ; ainsi les
 écoles Méniennes à Autun (voir *Discours d'Eumène pour la restauration
 des écoles d'Autun*, dans *Panegyriques latins*, éd. E. GALLETIER, CUF 1,
 p. 129).

3. Jérôme manie le paradoxe en introduisant une espèce d'*adynaton* iro-
 nique ; de fait, il est impossible qu'un élève du Capitole ait pu apprendre
 l'unité de substance de la Trinité. *Homousios*, ὁμοούσιος, est le mot qui
 résume l'exposition de la foi orthodoxe à Nicée : le Fils est dit *consub-
 stantiel au Père*.

4. Souvenir d'HILAIRE DE POITIERS : DUVAL, « *Le baptême...* », p. 166,
 n. 90. A ce rapprochement, il faut en ajouter un autre (*frag. hist.*, Coll.
antiar. paris. B II 9, 5-6, CSEL 65, éd. A. FEDER, p. 148-149) que JÉRÔME
 réutilisera en 20, l. 26.

quemquam de fide disputare quam credere, ante mysterium scire quam initiatus sit, aliter de Deo sentire baptizantem et aliter baptizatum ! Praeterea, cum solemne sit in lauacro, post Trinitatis confessionem, interrogare : « Credis Sanctam Ecclesiam ? Credis peccatorum remissionem ? », quam Ecclesiam credidisse eum dicis ? Arianorum ? Sed non habent ! Nostram ? Sed, extra hanc baptizatus, non potuit eam credere quam nesciuit ^c.

13. – L. d. : Quoniam ad omnia argumentaris et emissa a nobis spicula scuto orationis eludis, unam hastam iaciam quae umbonem tegminis* tui et uerba crepitantia ui sua penetret, nec diutius patiar fortitudinem arte superari. Laicus, etiam in Ecclesiae fide baptizatus, paenitens recipitur ; episcopus uero, aut paenitentiam non agit et sacerdos est, aut si paenitentiam egerit, esse episcopus desinit. | Quamobrem, nos recte, et laicum suscipimus paenitentem, et episcopum, si in sacerdotio perseuerare uult, repudiamus.

ZEBD KQAFHV

26 quemquam de fide : de fide quempiam *Val Mig* quemquam de fidelibus *H* || 29 sanctam : in *praem. ZEBD FHV* || 30 credis : in *add. ZEBD H* et in *add. K* || quam : in quam *ZEBD FHV*, in qua *A* || 31 dicis : in *add. ZEBD AHV* || 32 habent : -bet *ZE* -bet portionem *D* -bet fidem *B* || nostram : in *praem. ZED AHV* || potuit : in *add. ZEBD AHV*

13, 1 argumentaris : -gutaris *Val Mig* || 2 spicula : spec- *Z^{sc}* -las *K* || iaciam : -ceam *ZE* || 3 umbonem : umbram *ZEBD KAFH* || crepitantia : -tentia *K* crepetatia *Z* crepantia *FH* increpantia *V* || ui sua : in sua *B* ui sui *V^{sc}* || 4 patiar : -tiatur *EBD KFHV* -tiatus *Z^{sc}* a patiatius *Z^{sc}* || arte : aste *H* artes *K* artis *B* marteris *Z^{sc}* martiris *Z^{sc}* martyris *D* || 5 in ecclesiae : in ecclesia *E F^{sc}* in ecclesiam *ZBD F^{sc}* extra ecclesiam *Val Mig* || fide : ex *praem. ZEBD* || 8 nos recte et : et nos recte *A* nos et recte *F* recte nos *Val Mig* non inrecte et *E* || laicum : et *add. Val Mig*

c. cf. *Cyp., Ep. 70, 2, 1.*

1. Nous avons préféré la leçon *credere* + accusatif donnée dans presque tous les cas par *K* plutôt que *credere in* + acc, d'autant plus que dans la même page, Jérôme l'emploie à plusieurs reprises (en 12, l. 16-20). Les Latins avaient plusieurs possibilités pour exprimer l'acte de foi : ils pouvaient utiliser *credere* + datif, *credere in* + acc., *credere in* + ablatif ou *cre-*

cule que de parler en détail de la foi avant que de croire, de connaître le mystère avant que d'être initié ! Celui qui baptise a une opinion sur Dieu, et celui qui est baptisé en a une autre ! En outre, alors que, dans le baptême, il est habituel, après la confession de la Trinité, de poser les questions : « Crois-tu ¹ à la sainte Église ? », « Crois-tu à la rémission des péchés ? » En quelle Église dis-tu qu'il a cru ? En celle des ariens ? Mais ils n'en ont pas. En la nôtre ? Mais s'il a été baptisé hors de celle-ci, il n'a pas pu croire en celle qu'il ne connaissait pas ^c.

Distinction entre évêque et laïc pénitents

13. – L. : Puisque tu as réponse à tout et que tu esquives du bouclier de ton éloquence les traits que nous décochons, je vais te lancer une seule pique dont la force puisse percer la bosse de ta protection et le cliquetis de tes mots ; je ne tolérerai pas plus longtemps que la vaillance soit vaincue par l'artifice ² : le laïc, même baptisé dans la foi de l'Église, est reçu, s'il fait pénitence ; quant à l'évêque, ou bien il ne fait pas pénitence et il est prêtre, ou bien, s'il a fait pénitence, il cesse d'être évêque ³. Aussi avons-nous raison, s'il fait pénitence, d'accueillir le laïc, et de repousser l'évêque, s'il veut persévérer dans le sacerdoce.

dere + accusatif. Voir C. MOHRMANN, « *Credere in Deum*, sur l'interprétation d'un fait de langue », *Études sur le Latin des Chrétiens*, Edizioni di Storia e Letteratura, t. 1, Roma, 1961, p. 195-203.

2. Outre les métaphores guerrières dans le style polémique, le choc des mots dans l'antithèse entre *fortitudo* et *ars* met en évidence la violence de la lutte intellectuelle (voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 279). Le Luciférien combat à la loyale ; il se range, laisse-t-il entendre, du côté de la vaillance, mais place assez injurieusement son antagoniste du côté de l'artifice, de la ruse. Cet accès de colère, un peu sententieux, donne paradoxalement de la vie et du naturel au dialogue. Ce n'est pas la première fois que le Luciférien s'emporte (cf. *supra* p. 91, n. 4).

3. Ce passage montre les différences de la législation pénitentielle entre l'évêque et le laïc. Le choix de la leçon est dicté par le contexte et la réponse de l'Orthodoxe en 13, l. 15 s.

76 10 – O. d. : Sagitta / quae contorto neruo* dirigitur, difficile
 uitatur : ante enim ad eum quem iacta est peruenit quam
 obice clipei frustretur. Et contrario, tuae propositiones, quia
 sine ferri acumine mittuntur, hostem non ualent perforare !
 Hanc igitur hastam tuam quam totis uiribus misisti, de qua
 15 nobis minitaris, uno, ut aiunt, digitulo repellam. Neque
 enim hoc modo quaeritur an episcopus paenitens esse non
 possit, sed an haereticus baptismum habeat ! Qui si, ut constat,
 baptismum non habet, quomodo potest ante esse paenitens
 quam christianus ? Proba mihi ab Arianis laicum uenientem
 20 habere baptismum, et tunc ei paenitentiam non negabo ! Si
 uero christianus non est, si non habuit sacerdotem qui eum
 faceret christianum, quare agat paenitentiam homo qui nec-
 dum credit ?

C 36 | 14. – L. d. : Oro te ut, philosophorum argumentatione
 deposita, christiana simplicitate mecum loquaris, si tamen
 non dialecticos sequeris, sed piscatores^a. Aequumne tibi
 uidetur ut Arianus episcopus sit ?

ZEBD KQAFHV

10 contorto neruo : contento n. Z^oED FHV, Val Mig n. contento B
 contendo n. Z^o cum tanto n. A || difficile : defi- Z fac- A || 11 eum : ad
 add. D AHV, Val Mig in add. F a add. E || iacta : -tata E FV || 12 et contra-
 rio : et contrarie E e contrario ZB HV, Val Mig et e contrario D ||
 12/13 quia sine : quia quasi sine F quasi Z quae quasi BD || 13 acumine :
 -mina Z -men D acum in K || mittuntur : emi- D KH sed add. E || 14 tuam :
 om. HV, Val Mig || 15 minitaris : -naris A -nistraris E || 16 quaeritur : que-
 ZE F || 17 possit : episcopus paenitens add. Z et laicus possit add. BD FV,
 Val Mig uel et laicus possit add. H || 18 ante : om. V, Val Mig || paeni-
 tens : pene- Z^o esse add. B || 19 quam : antequam V, Val Mig || ab arianis
 laicum uenientem : laicum ab arianis uenientem A ab arianis uenientem lai-
 cum D, Val Mig || 20 baptismum : -mum HV, Val Mig || 21 habuit : -bue-
 rit Val Mig || 22 quare : quomodo Val Mig || agat : -get Val Mig || 23 cre-
 dit : -dedit Z -dit B, Val Mig

14, 2 simplicitate mecum : tr. D^o, Val Mig || simplicitate A^o || mecum
 om. Q || 3 dialecticos : die- Z -leticos F || sequeris : -quaris ZBD HV, Val
 Mig

Pénitence de l'évêque – O. : La flèche décochée par la
 torsion de la corde est difficile à évi-
 ter, car elle atteint sa cible avant d'être arrêtée par le bou-
 clier ; tes raisonnements, au contraire, lancés sans pointe de
 fer, ne sont pas assez puissants pour transpercer l'ennemi !
 Ainsi donc, la pique que tu m'as envoyée de toutes tes forces
 et dont tu nous menaçais, je vais, comme l'on dit, la repous-
 ser de mon seul petit doigt¹ : le problème n'est pas mainte-
 nant de savoir si un évêque ne peut pas être pénitent, mais
 de savoir si l'hérétique possède le baptême. Or, si, comme
 il est établi, il n'a pas le baptême, comment pourrait-il être
 pénitent avant d'être chrétien ? Prouve-moi que le laïc
 venant de chez les ariens a le baptême, et alors, je ne lui refu-
 serai pas la pénitence ! Mais s'il n'est pas chrétien, s'il n'a
 pas eu de prêtre pour faire de lui un chrétien, pourquoi
 ferait-il pénitence, lui qui n'a pas encore cru ?

14. – L. : Renonce, de grâce, à l'argumentation des phi-
 losophes, et parle avec moi selon la simplicité chrétienne²,
 si toutefois tu ne suis pas les dialecticiens, mais les
 pêcheurs^{a3}. Est-il équitable, d'après toi, qu'un arien soit
 évêque ?

14. a. cf. Mt 4, 18-22 ; Mc 1, 16-20 ; Lc 5, 1-11.

1. Voir OTTO, p. 115, n° 546.

2. Sur l'opposition entre simplicité chrétienne et philosophie voire dia-
 lectique, voir LARDET, *Un commentaire*, n. 47b, p. 29 ; CANELLIS, « *La
 composition...* », p. 280-281.

3. Entendons « pêcheurs d'hommes », comme les premiers disciples de
 Jésus : Simon (Pierre), son frère André, Jacques et son frère Jean, les deux
 fils de Zébédée.

- 5 – O. d. : Tu eum episcopum probas, qui ab eo recipis baptizatum, et in hoc reprehendus, | quare a nobis parietibus separeris^b, cum et in fide et in Arianorum nobiscum receptione consentias.
- L. d. : Iam et superius rogavi ut non philosophice mecum sed christiane loquaris.
- O. d. : Discere uis an contendis ?
- L. d. : Vtique contendo, qui facti tui a te quaero rationem !
- O. d. : Si contendis, iam tibi responsum est. Eadem enim ratione ab Arianis recipio episcopum qua tu recipis baptizatum. Si discere cupis, in meam aciem transgredere ! Aduersarius enim uincitur, discipulus docetur !
- 15 |– L. d. : Non possum ante esse discipulus quam magistrum audiam praedicantem !
- O. d. : Quoniam tergiuersaris, et sic a me uis doceri ut aduersarium in integro habeas, tuo animo te docebo. Consentimus in fide, consentimus in haereticis recipiendis, consentiamus et in conuentu !

ZEBD KQAFHV

5 qui : quia *Val Mig* || ab eo : habeo *H om. A* || recipis : -cipisti *ZE* -cepisti *BD om. F* || 5/6 baptizatum : ab eo *add. A* recipis *add. F* || 6 reprehendus : -hendus *Z es add. E, Val Mig* || 7 separeris : -raris *AHV, Val Mig* || et¹ : *om. Z, Val Mig* || et in² : *om. ZBD* || 9 philosophice : -phe *Z -phi A^{sc}* || mecum : *om. B, Val Mig* || 10 christiane : mecum *add. B, Val Mig* || 11 contendis : -deris *B -dere Z* || 12 qui : quia *E AF, Val Mig* || 15 ratione : recipio *add. Z* episcopum *add. V, Val Mig* || episcopum : -po *E om. V, Val Mig* || 16 meam : eadem *A eadem E* || transgredere : trans-*E^{sc}* transi *Q* || 20 a me uis : uis a me *Val Mig* || 21 in : *om. Z* || integram *F^{sc}* || 23 consentiamus : -timus *E A* || et : etiam *Q, Val Mig*

b. cf. Ep 2, 14.

1. L'Orthodoxe reprend un thème biblique, énoncé par Paul : le Christ, dit-il, « a détruit le mur de séparation : la haine », qui était entre les Juifs et les Païens (Ep 2, 14). L'Orthodoxe veut dire que les Lucifériens ne sont pas à l'intérieur des mêmes murs que les Orthodoxes, qu'ils ont une Église à part. Cette remarque vaut en général pour les hérétiques qui ont une église

– O. : C'est toi qui le reconnais comme évêque, en accueillant celui qui a reçu de lui le baptême, et tu es répréhensible en ce que tu es séparé de nous par un mur^{b1}, alors que, pour ce qui est de la foi et de recevoir les ariens, tu es d'accord avec nous.

– L. : Je t'ai déjà prié précédemment de parler avec moi non en philosophe, mais en chrétien².

– O. : Veux-tu apprendre ou polémiques-tu ?

– L. : Oui, je polémique, puisque je te demande la raison de ton attitude !

– O. : Si tu polémiques, la réponse t'a déjà été faite : la même raison me pousse à recevoir l'évêque venant de chez les ariens, que toi, à recevoir celui qui a été baptisé par eux. Si tu désires apprendre, passe dans mon armée : on vainc un adversaire, mais on instruit un élève !

– L. : Je ne puis être élève avant d'avoir entendu parler le maître !

– O. : Puisque tu te dérobes³, et que tu veux que je t'instruise tout en me considérant entièrement comme un adversaire, je t'instruirai selon tes dispositions d'esprit. Nous sommes d'accord sur la foi, nous sommes d'accord sur la réception des hérétiques : soyons aussi d'accord sur le lieu de réunion !

de pierre, mais ne forment pas l'Église, puisque « l'Église est où se trouve la vraie foi ». Voir HIER., *Tract. de Psalmo* 133, 1, CCSL 78, éd. G. MORIN, p. 285, 81 ; P. COURCELLE, « *Parietes faciunt Christianos* » dans *Mélanges Carcopino*, Paris, 1966, p. 241-248. *Parietes* continue la métaphore de la maison, du temple. Voir *supra* p. 105, n. 4.

2. Par les deux adverbes *philosophice/christiane*, Jérôme oppose les arguties des dialecticiens et des rhétoriciens à la *simplicitas christiana*. Ce thème est un leitmotiv dans l'œuvre de Jérôme qui met à profit tous les sens du mot *simplicitas*. Pour une synthèse sur la *simplicitas christiana*, voir LARDET, *Un commentaire*, n. 47b, p. 29-30 ; voir p. 135, n. 2.

3. Au sens propre, *tergiuersari* signifie *tourner le dos* ; au sens figuré, il équivaut à *tergiverser, user de détours* et convient à un contexte polémique, car les dérobadés font partie de l'art de la guerre. Voir LARDET, *Un commentaire*, n. 502b, p. 268 et n. 592b, p. 314-315.

– L. d. : Hoc non est docere, sed argumentari !

25 – O. d. : Quia tu pacem cum scuto petis, et nos oliuae ramum gladio inserimus ^c.

– L. d. : En tollo manus, cedo ^d, uicisti. Verum cum arma deponam, sacramenti, in quo me iurare compellis, quaero rationem.

30 – O. d. : Gratulor interim tibi, et Christo Domino meo gratias refero, quia a nimia salsitate Sardorum* ad totius

P 177 orbis te saporem / contulisti, nec dicis more quorumdam : *Saluum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus* ^e. Quorum uox impia crucem Christi euacuat ^f, Dei Filium subiugat

38 35 Diabolo et illam complorationem quae a Domino de | peccatoribus prolata est, nunc de uniuersis hominibus dictam intellegit : *Quae utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem* ^g ? Sed absit ut Christus frustra mortuus sit !

ZEBD KQAFHV

24 argumentari : -re D QA || 25 petis et nos : petisset nos Z et nos H petis nos A || 27 en tollo : intollo ZB en tollamus H || manus : meas add. V et add. Q || 28 quo : quod ZBD HV, Val Mig || quaero : -so F quaeo K^{sc} || 30 domino : deo ZEBD QAFHV, Val Mig || 31 refero : ago Z^{sc}, Val Mig || a nimia : anima Z animo E A animo bono BD FHV, Val Mig || salsitate sardorum : falsitate sardorum Q a falsitate sardorum AF, Val Mig falsitate sardorum H^{sc} falsitatis ardorum Z falsitates sardorum H^{sc} a falsitatis ardore BD V, falsitatis ardore E || 35 diabolo : -bulo Z K || 36 nunc : non HV || 37 descendo : dis- Z -dero E || 38 christus frustra : tr. Z frustra deus V, Val Mig frustra F^{sc}

c. cf. Gn 8, 11. d. CIC., *Cons. fr.* 13 ; cf. LACT., *Inst.* 3, 28, 9. e. Ps 11, 2. f. cf. 1 Co 1, 17. g. Ps 29, 10.

1. Le verbe a la même connotation négative que le nom *argumentatio* en 11, l. 19-20. Voir p. 135, n. 2 ; p. 137, n. 2.

2. Les mots *manus tollere* rappellent l'expression technique *manus dare* : le vaincu tend les mains vers le vainqueur pour se laisser lier les mains. Voir OTTO, p. 211, n° 1040. En fait, cette expression serait plutôt, comme l'atteste LACTANCE (*Inst. Diu.* 3, 28, 9), un souvenir de la célèbre *Consolatio* de Cicéron. Voir B.R. VOSS, « Vernachlässigte Zeugnisse Klassischer Literatur bei Augustinus und Hieronymus, V – Eine Gesprächsflöskel in den Disputationen des Hieronymus », *Rheinisches*

– L. : Ce n'est point là instruire, mais argumenter ¹ !

– O. : Puisque tu demandes la paix avec ton bouclier, nous aussi, nous fixons sur notre glaive un rameau d'olivier ^c.

– L. : Voilà, je lève les mains ², je cède ^d, tu as vaincu. Mais, puisque je dépose les armes, je te demande de m'expliquer le serment selon lequel tu me presses de jurer ³.

III. L'EXPOSÉ DOGMATIQUE

Louange du Christ – O. : En attendant, je te félicite et je rends grâces au Christ, mon Seigneur, de ce que tu es passé de l'excessive salure des Sardes à la saveur du monde entier ⁴, et que tu ne dis pas, à la manière de certains : *Sauve-moi, Seigneur, puisqu'il n'y a plus de saint* ^e ! Leur parole impie abolit la Croix du Christ ^f, soumet au Diable le fils de Dieu, et alors que la plainte suivante a été proférée par le Seigneur à propos des pécheurs, elle l'interprète aujourd'hui comme ayant été exprimée à propos de l'ensemble des hommes : *Quelle utilité a mon sang, quand je descends dans la corruption* ^g ? Mais, loin de nous l'idée que le Christ soit mort en vain ⁵ ! Le Fort a été

Museum, NF 115, 1972, p. 154-166, et, en particulier, p. 161. Sur l'aspect littéraire de ce passage, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 260, et n. 64-65.

3. Jérôme poursuit la métaphore du combat : le vainqueur exige du vaincu un serment par lequel il doit jurer. Ce dernier reconnaît ainsi sa défaite et la supériorité du vainqueur, et, comme il change d'armée, il doit prêter un nouveau serment ...

4. Sur l'originalité de l'expression, voir CANELLIS, « Saint Jérôme et l'*Altercatio Luciferiani* : 'A nimia salsitate Sardorum'... », p. 292-293.

5. Cette phrase fait écho et répond aux questions laissées en attente dans le *Prologue* (§ 1, l. 1-8). L'Orthodoxe affirmait déjà que le Christ n'était pas mort sans raison. Quant à la généralisation abusive que font les Lucifériens en appliquant la plainte que le Seigneur a formulée à propos des seuls pécheurs, elle correspond au langage d'Helladius dans le *Prologue* : « L'Église était devenue un lupanar. » Voir p. 83, n. 3.

40 Alligatus est fortis et uasa eius erepta sunt ^h. Allocutio Patris impleta : *Postula a me et dabo tibi gentes haereditatem tuam et possessionem tuam terminos terrae* ⁱ. *Paruerunt fontes aquarum* ^j et *reuelata sunt fundamenta orbis* ^k. *In sole posuit tabernaculum suum nec est qui se abscondat a calore eius* ^l. Deo plenus, Psalmista canit : *Inimici defecerunt frameae in*
45 *finem et ciuitates destruxisti* ^m.

15. Et ubi, quaeso, isti sunt nimium religiosi, immo nimium profani, qui plures Synagogas asserunt esse quam Ecclesias ? Quomodo destructae sunt Diaboli ciuitates, et in fine, hoc est in saeculorum consummatione, idola corruerunt ? Si Ecclesiam non habet Christus, aut si in Sardinia
5 tantum habet, nimium | pauper factus est ^a. En Britannias, Gallias, Orientem, Indorum populos, barbaras nationes et
C 39 | totum semel mundum Satanias possidet. Quomodo ad angulum uniuersae terrae Crucis tropaea collata sunt ?
10 Nimirum Aduersarius potens concessit Christo Hiberam excetram : luridos homines et inopem prouinciam dedignatus est possidere.

ZEBD KQAFHV

39 direpta E Q, Val Mig || 40 impleta : est add. E AF, Val Mig || 41 parucrunt : appa- ZEB F, Val Mig || 42 orbis : terrae add. E F terrarum add. H, Val Mig || 44 inimici : om. ZBD || framea BD || 45 ciuitates : -tis K corum add. ED A, Val Mig || destruxisti : destruxi- Z distru- K dextruxi- E

15, 4 saeculorum consummatione : tr. F secolorum c. Z saeculi c. E || 5 ecclesiam : per totum orbem add. Q || si : om. E QFV || sardinia : -dina ZB -dinam E || 6 en : an ZBD F et E si add. V et si Val Mig || 8 semel : simul BD F || satanas possidet : tr. Val Mig || 9 angulum : -gelum E H || 10 hiberam : -beriam BD F^v -beriam A om. H || 11 excetram : et ceteram Z A et exceteram E exedram hyberiam et cytheram F et ceteros B V ethiopiae D om. H || et inopem : ethiopicumque B V

h. Mt 12, 29. i. Ps 2, 8. j. Ps 17, 16. k. Ps 18, 6. l. Ps 18, 7. m. Ps 9, 7.

15. a. cf. PACIAN., C. Tract. Nou. (Ep. 3), 27, 2.

1. JÉRÔME aime accumuler les noms géographiques, comme le montre l'Ep. 146, 1 (CUF 8, p. 117). Ces deux exemples piquent notre curiosité,

ligoté et ses biens lui ont été arrachés ^h. La parole du Père s'est réalisée : *Demande-moi et je te donnerai les nations comme patrimoine, et comme propriété les confins de la terre* ⁱ. *Les sources des eaux sont apparues* ^j et *les fondations du monde se sont dévoilées* ^k. *Il a placé sa tente dans le soleil et il n'y eut personne qui puisse se soustraire à sa chaleur* ^l. Plein de Dieu, le psalmiste chante : *Les épées de l'Ennemi ont défailli à la fin, et tu as détruit ses cités* ^m !

15. Et où sont, je te prie, ces hommes par trop religieux, ou plutôt, par trop profanes, qui soutiennent qu'il y a plus de Synagogues que d'Églises ? Comment « les cités du Diable ont-elles été détruites », et les idoles se sont-elles écroulées « à la fin », c'est-à-dire, lors de l'achèvement des siècles ? Si le Christ n'a pas d'Église ou s'il n'en a qu'en Sardaigne, il est devenu par trop pauvre ^a ! Voilà que les Bretagnes, les Gaules, l'Orient, les peuples des Indes, les nations barbares ¹, et, en un mot, la totalité de l'univers est propriété de Satan ? Comment les trophées de la Croix ont-ils été concentrés en un <tel> recoin de toute la terre ² ? Assurément, l'Adversaire, puissant, n'a laissé au Christ que la vipère d'Ibérie ³ ! Il a dédaigné de prendre possession d'hommes livides et d'une province misérable ⁴.

car Jérôme, dans les deux cas, se tourne de l'Occident vers l'Orient. Ce sont d'ailleurs presque les mêmes contrées qui sont évoquées.

2. Le recoin est la Sardaigne, et plus précisément Calaris. Jérôme utilise l'hyperbole, en opposant le microcosme sarde au macrocosme terrestre. Le choc des mots est plus brutal en Latin, car Jérôme juxtapose les mots *angulus et uniuersa*. La secte luciférienne est rabaisée par l'ironie hiéronymienne.

3. L'origine de cette expression énigmatique est inconnue. *Excetra* désigne, au figuré, une servante de comédie (LIV., 39, 11, 1 ; PLAUT., *Cas.* 644 ; *Pseud.* 218 ; DON., *Eun.* 825). *Excetra* est une injure dans la *Casina* de Plaute, à l'adresse de la servante. JÉRÔME utilise plusieurs fois cette expression (*Ep.* 6, 6 – CUF 1, p. 20, l. 21 ; *in Nah.* 3, 1-4 – CCSL 76 A, p. 556, l. 77 ; *in Habac.* 2 *Prol.*, p. 618, l. 4 – *In Soph.*, 3, 19-20, p. 711, l. 659) ; voir OPELT, p. 21, note 47.

4. L'adjectif *luridus* fait allusion au « rire sardonique », rire jaune, causé par la renoncule de Sardaigne.

Quod si de illa quae in Euangelio scripta est sibi sententia blandiuntur : *Putas cum uenerit filius hominis, inueniet fidem super terram* ^b ? sciant illam fidem nominari de qua ipse Dominus aiebat : *Fides tua te saluam fecit* ^c. Et alibi de centurione : *Non inueni talem fidem neque in Israel* ^d. Et rursus ad Apostolos : *Quid timetis, modicae fidei* ^e ? Necnon et in alio loco : *Si habueritis fidem ut granum sinapis* ^f, *dicitis monti huic : transmigra et transferetur* ^g. Neque enim centurio ^h aut illa muliercula quae per duodecim annos fluxu sanguinis tabescebat ⁱ in Trinitatis sacramenta crediderant, quae post resurrectionem Christi Apostolis / manifestata sunt, ut merito fides eorum quae in mysterio est, laudaretur ; sed simplicitas mentis et deuota Deo suo anima approbata est. *Dicebat enim in corde suo, si tetigero uestem eius, salua fiam* ^l. Haec est fides quam raro inueniri Dominus praenuntiauit. Haec est fides quae, etiam apud eos qui bene credunt, difficile perfecta est. *Fiat, inquit Dominus, secundum fidem tuam* ^k. Hanc ego uocem audire nolo ! Si enim secundum fidem meam mihi fiat, peribo ! Et certe *credo in*

ZEBD KQAFHV

13 est : sunt Z || 14 blandiuntur : -duntur F -ditur Z^{sc} || putas : -ne add. Val Mig || 15 fidem : -de Z om. A^{sc} || terra Z Q || 16 saluam : saluum E KFHV te saluum add. Z || 17 talem : tantam E QAFHV, Val Mig || neque : nec Z^{sc} om. Z^{sc}EB QAFHV, Val Mig || 18 rursus EB Q || ad apostolos : apostolis BD ad populos E || timetis : timidi estis QF, Val Mig domini add. Z^{sc} || 19 et : om. ZBD AFHV || ut : sicut FV, Val Mig || sinapis : se- E^{sc} K || 19/20 dicitis : -citis K -ceretis ZEBD F || 20 monti huic : tr. Val Mig -tis huic H || transferetur : -fertur K -ferretur D transmigrabit Val Mig || 21 fluxu : -xus KA -xum F || 22 trinitatis sacramenta : t. sacramento Z sacramento t. D || crediderant : -runt E quae resurrectionem postea apostolis add. Z^{sc} || 23 manifestata : mane- Z -festa AFH || 24 eorum : hor- BD HV, Val Mig || in : om. H in praem. Z^{sc} || mysterio : minis- FH || 25 anima : -mo B confessio D || 26 uestem : -timentum Val Mig -timenta E || eius : tantum add. Val Mig || 27 fiam : ero ZEBD || inueniri dominus : tr. V inuenire dominus B inueniri deus Val Mig inuentam dominus Z inuenturus est dominus Q inuenta dominus E inuenturam dominus A || 28 praenuntiauit : pro- Val Mig pronuntiabit E om. Q || est : inuenitur Q, Val Mig || 29 fiat :

Définition de la vraie foi

S'ils se flattent ¹ de cette sentence inscrite dans l'Évangile : *Penses-tu que, lorsque viendra le Fils de l'homme, il trouvera la foi sur la terre* ^b ?, qu'ils sachent que la foi mentionnée est celle dont le Seigneur lui-même disait : *Ta foi t'a sauvée* ^c. Et ailleurs, à propos du centurion : *Je n'ai pas trouvé une telle foi en Israël* ^d. Et encore, aux Apôtres : *Que redoutez-vous, hommes de peu de foi* ^e ? Et aussi, dans un autre passage : *Si vous avez la foi comme un grain de sénévé* ^f, *vous direz à cette montagne : bouge, et elle se déplacera* ^g ! Le fait est que, ni le centurion ^h, ni cette pauvre femme, qui pendant douze ans avait souffert d'un écoulement de sang ⁱ, n'avaient cru aux mystères de la Trinité, qui n'ont été manifestés aux Apôtres qu'après la résurrection du Christ, pour qu'on louât avec raison leur foi dans ce mystère ; mais c'est la simplicité de leur âme et leurs dispositions dévouées à leur Dieu qui ont été approuvées : *Elle disait en effet en son cœur : si je touche son vêtement, je serai sauvée* ^j ! Voilà la foi dont le Seigneur a déclaré qu'elle se trouve rarement ! Voilà la foi qui, même chez ceux qui ont une foi juste, est difficilement parfaite ! *Qu'il soit fait*, dit le Seigneur, *selon ta foi* ^k ! Cette parole, moi, je ne veux pas l'entendre ! En effet, pour peu qu'il soit fait selon ma foi, je

tibi add. D AFH, Val Mig || inquit : tibi add. B Q || dominus : deus Val Mig om. QA || 30 ego : ergo FH om. A || uocem : sententiam Q || 31 mihi fiat : tr. Val Mig mihi fiet E || peribo : -ibeo Z -hibeo Q

b. Lc 18, 8 ; cf. CYP., Ep. 74, 9, 1. c. Mt 9, 22 ; Mc 5, 34 ; Lc 8, 48. d. Mt 8, 10 ; Lc 7, 9. e. Mt 14, 31. f. cf. Mt 13, 31-32 ; Mc 4, 30-32 ; Lc 13, 18-19. g. cf. Mt 17, 19-20. h. cf. Ac 10, 1-8 ; 10, 17-32. i. cf. Mt 9, 20. j. Mt 9, 21. k. Mt 9, 29.

1. Il s'agit toujours des Lucifériens. *Blandiri* est souvent péjoratif ; il traduit les nuances captieuses d'un enjôlement, ou l'illusion de posséder un bon argument ; voir LARDET, *Un commentaire*, n. 652b, p. 366.

Deo Patre, credo in Filio Deo, credo in Spiritu Sancto Deo, credo in uno Deo, et tamen nolo secundum fidem meam mihi fieri. Saepe quippe uenit inimicus homo et inter dominicam messem zizania interserit* ¹.

[Neque hoc ego dico quod maius quicquam sit quam sacramenti fides, sed puritas animae et indubitata ad Deum mens ardue reperiuntur. Verbi gratia dictum sit ut quod uolumus perspicuum fiat: ad orationem assisto. Non orarem si non crederem; sed, si uere crederem et illo corde quo Deus uidetur ^m, manibus tunderem pectus ⁿ, genas lacrimis rigarem, corpore inhorrescerem, ore pallerem, iacerem ad Domini mei | pedes eosque fletu perfunderem, crine tergerem ^o, haererem certe trunco crucis nec prius amitterem ^p quam misericordiam impetrarem. Nunc uero, creberrime, in oratione mea, aut per porticus deambulo, aut de fenore computo, aut abductus turpi cogitatione, etiam quae dictu erubescenda sunt gero. Vbi est fides? Sicine putamus orasse Ionam ^q? Sic tres pueros ^r? Sic Danielelem inter leones ^s? Sic

ZEBD KQAFHV

32 deo patre: deum patrem Z ^{F^oHV}, Val Mig uno deo patre et Q || filio deo: filium deum Z H deum filium et Val Mig filio Q filio dei ^{F^o} filium domini ^{F^o} || spiritu sancto deo: spiritum sanctum deum ^{F^o} deum spiritum sanctum Val Mig spiritu sancto Q spiritum sanctum H spiritum sanctum deum hanc ego uocem audire nolo si enim secundum meam fidem mihi peribeo et certe credo in deum patrem credo in filium deum credo in spiritum sanctum deum Z || 33 unum deum FH, Val Mig || nolo: om. Z, Val Mig || fidem meam: tr. Val Mig || 34 mihi: nolo praem. Val Mig || 35 zizania ZEB A || 36 hoc ego: tr. ZEBD FV hoc A, Val Mig || quod: quo Z K || 37 sed: quam ZEBD, Val Mig || et: sed BD, Val Mig || indubitata: -tate ZE || 38 mens: mentis Z mentes E fides Q, Val Mig || reperiuntur: -riunt Z -ritur BD Q, Val Mig || ut: om. Z A || 40 si non: nisi B F || et: om. B Q, Val Mig || illo corde: illud cor Q, Val Mig || 41 uidetur: mundarem add. Val Mig || 42 inhorrescerem: -remo K^o mollescerem in Q || pallerem: repal- K^o psa- Z || ad: ante E om. H || 43 eosque: eos F om. ZE KA || fletu: -tum H -que eos add. E || perfunderem: fun- E H || 44 certe: om. E Q || 45/46 in oratione mea: in orationem Q om. A || 46 porticus: -cos ZE || deambulo: -labo B -li K || 47 dictu: -tum F -to A || 48 sicine: siccine FV, Val Mig sicine A^oH sic enim ZBD si enim E sine

périrai. Et assurément, je crois en Dieu le Père; je crois en Dieu le Fils; je crois en Dieu, l'Esprit saint; je crois en un seul Dieu ¹, et cependant, je ne veux pas qu'il me soit fait « selon ma foi ». Souvent, en effet, vient l'homme ennemi et, au milieu de la moisson du Seigneur, il sème l'ivraie ¹.

Un aveu

Je ne dis pas cela parce qu'il y aurait plus grand que la foi dans ce mystère, mais parce qu'on rencontre avec peine une âme pure et un esprit qui ne doute pas de Dieu ². Donnons un exemple, pour que ce que nous voulons dire devienne limpide ! J'assiste à la prière ³: je ne prierais pas si je ne croyais pas; mais, si je croyais vraiment, et avec ce cœur par lequel on voit Dieu ^m, de mes mains, je me battrais la poitrine ⁿ, j'inonderais mes joues de larmes, je frémissais de tout mon corps, j'aurais le visage blême, je girais aux pieds de mon Seigneur et je les baignerais de pleurs, je les essuierais avec mes cheveux ^o, je m'attacherais assurément au tronc de la Croix et je ne la lâcherais pas ^p avant d'avoir obtenu miséricorde. En réalité, bien des fois, dans ma prière, je flâne à travers les portiques, je calcule des intérêts, ou bien, emporté par une songerie honteuse, je m'occupe même de ce que je rougirais de dire. Où est la foi? Pensons-nous que telle fut la prière de Jonas ^q? Et celle des trois enfants ^r? Et celle de Daniel au milieu des lions ^s? Et assurément celle du brigand

A^o || 49 sic tres: si t. E sic tre Z^o || danielem: -elum KE -el HV || inter leones: om. Q

1. Mt 13, 25. m. cf. Mt 5, 8. n. cf. Lc 18, 13; 23, 43. o. cf. Lc 7, 38. p. Ct 3, 4. q. cf. Jon 2, 1-10. r. cf. Dn 3, 24-90. s. cf. Dn 6, 11-25.

1. Reprise *ad sensum* des principales données du *credo* de Nicée avec une affirmation très nette de la divinité de l'Esprit, très assurée pour l'époque.

2. Le participe-adjectif *indubitatus* a ici son sens actif.

3. Il s'agit de la prière commune, de la liturgie.

4. Gestes de prière et d'affection profondes qui évoquent, en particulier, l'attitude de Madeleine aux pieds du Christ.

50 certe latronem in cruce ^t? Et haec ego, exempli causa, ad
 C 42 intellegentiam sensus protuli. Ceterum, conueniat | unus-
 quisque cor suum, et in omni uita inueniet quam rarum sit
 animam fidelem inueniri, ut nihil ob gloriae cupiditatem,
 nihil ob hominum rumusculos faciat. Neque enim statim qui
 55 ieiunat, Deo ieiunat ^u, aut extendens pauperi manum,
 Christo fenerat ^v. Vicina sunt uitia uirtutibus ^w. Difficile est
 Deo tantum iudice esse contentum ^x.

16. – L. d.: Praeuenisti interrogationem meam: hanc enim Scripturam mihi in ultimo reseruabam. Et fere omnes nostri, immo iam non mei, hoc quasi ariete in disceptationibus utuntur, quem confractum et comminutum uehementer gaudeo. Sed quaeso / te ut mihi omnem causam quare ab Arianis uenientes Ecclesia recipiat, non quasi aduersario, sed quasi discipulo explices. Nam cum tibi lingua respondere non possim, animo tamen necdum assensi¹.

ZEBD KQAFHV

50 haec: hac Z et add. E || 53 animam fidelem: tr. QF, Val Mig ||
 54 hominum rumusculos: tr. Val Mig || 55 extendens: -tens Z K^{ac} qui
 -tendit Q || pauperi manum: tr. DA || 56 christo: deo Val Mig || difficile
 est: deficile se Z^{ac} ut iam difficile sit Q || 57 iudice esse: iudicisse K^{ac} iudices
 esse Z iudice uirtutis esse Q || contentum: -tendum Z^{ac} -temptum V

16, 2 fere: ferre Mig || 3 nostri: ues- B F || 3/4 disceptationibus:
 -nebus Z^{ac} disceptio- K^{ac} || 4 et: ac Val Mig || 5 mihi: referas add. Q expo-
 nas add. F || 6 aduersario: -rios ZBD || 7 quasi: tamquam ZBD || disci-
 pulo: -los BD -lum Z || explices: -cis K gaudet B gaudit Z suscipere gau-
 det D || tibi lingua respondere: lingua tibi respondere B lingua tibi in hac
 parte respondere D lingua respondere Z tibi respondere KQA tibi uerbo
 respondere E F^{ac}H, Val Mig tibi uerbo non possim respondere V || respon-
 dere: in hac parte add. ZB F || 8 non possim: non possum Q om. V ||
 assensi: -sentior ZE, Val Mig -sentio BD FHV

t. cf. Lc 23, 40-43. u. cf. Mt 6, 6-18. v. Mt 6, 1-4. w. QUINT., *Inst.*
 8, 3, 7. x. cf. 1 Cor 4, 1-5; Jc 4, 12; Ga 1, 6.

1. Jérôme utilise à plusieurs reprises cette maxime empruntée à Sénèque ou Quintilien (cf. SEN., *Ep.* 120, 8; QUINT., 8, 3, 7), à moins qu'elle ne soit à considérer comme un simple proverbe: voir OTTO, p. 376, n° 1921; LARDET, *Un commentaire*, n. 614b, p. 330-331; CANELLIS, « *La composition...* », p. 282.

sur la croix ^t? Pour ma part, je n'ai avancé cela comme exemples que pour faire comprendre mon sentiment. A chacun d'interroger son propre cœur et, dans toute la vie, il découvrira combien il est rare de découvrir une âme fidèle au point de ne rien faire par désir de gloire, rien pour les cancans des gens. En effet, quand on jeûne, on ne jeûne pas immédiatement pour Dieu ^u; en tendant la main au pauvre, on ne prête pas immédiatement au Christ ^v. Les vices voisinent avec les vertus ^w¹. Il est difficile de se contenter de n'avoir que Dieu pour juge ^x².

Helladius élève
de l'Orthodoxe

16. – L.: Tu as prévenu ma question; en effet, je réservais pour la fin ce passage de l'Écriture ³. Presque

tous les nôtres, ou plutôt ceux qui ne sont plus les miens ⁴, se servent dans les controverses de cette espèce de bélier. Je me réjouis vivement qu'il ait été détruit et démoli. Mais, de grâce, explique-moi, non comme à un adversaire mais comme à un élève, toute la raison pour laquelle l'Église reçoit ceux qui viennent de chez les ariens. Car, j'ai beau ne pas pouvoir te répondre avec ma langue, mon cœur ne donne pas encore son accord.

2. C'est ici peut-être moins le thème du Dieu Juge qu'évoque Jérôme que celui de la vaine gloire, *uana gloria* ou *κενοδοξία*, contre laquelle les Pères de l'Église mettent traditionnellement en garde, car elle empêche la vraie foi et pousse à l'ostentation. Jérôme, dans l'*Ep.* 22, 27 s., par exemple, conseille à Eustochium d'éviter ce travers (*CUF* 1, p. 139, l. 10-11, p. 140, l. 1-10).

3. A savoir Lc 18, 8: « Penses-tu que lorsque le Fils de l'homme viendra, il trouvera la foi sur la terre? », avancé en 15, l. 14-15. L'Orthodoxe a brisé la force (*aries*!) que lui donnent les Lucifériens, en faisant remarquer qu'il s'agit du *sentiment* de foi et non de son *contenu*. Les Lucifériens ne faisaient que reprendre un texte de CYPRIEN (*Ep.* 74, 9, 1). Les Donatistes utilisaient aussi ce texte, d'après les réponses que leur donne AUGUSTIN (*Epistula ad Catholicos*, 15, 39).

4. Helladius montre qu'il s'est déjà laissé gagner par les idées de l'Orthodoxe. Ces propos sont une anticipation de la conclusion (§ 28, l. 20 s.) et de son ralliement complet.

C 43 | 17. – O. d. : Sub rege Constantio*, Hypatio et Eusebio
 consulibus^a, nomine unitatis et fidei, infidelitas scripta est,
 ut nunc agnoscitur. Nam, illo tempore, nihil tam pium, nihil
 5 et a totius mundi communione non scindi, praesertim cum
 superficies expositionis nihil sacrilegum praeferret :
Credimus, aiebant, *in unum solum uerum Deum, Patrem*
omnipotentem. Hoc etiam nos confitemur. *Credimus et in*
Vnigenitum filium Dei, qui ante omnia saecula et ante omne
 10 *principium natus est ex Deo. Natum autem Vnigenitum*
solum ex solo Patre, Deum ex Deo, similem genitori suo
Patri secundum Scripturas ; cuius natiuitatem nemo nouit^b,
nisi solus qui genuit eum, Pater. Numquid hic insertum est :
Erat tempus, quando non erat ? uel, de nullis exstantibus
 44 15 *creatura est Filius Dei ?* Perfecta fides est *Deum | de Deo cre-*
 P 171 *dere*. Et *natum* aiebant *Vnigenitum solum ex solo | Patre*.
 Quid est *natum* ? Certe non *factum* ! Natiuitas suspicionem
 auferebat creaturae. Addebant praeterea : *Qui de caelo des-*

ZEBD KQAFHV

17, 1 constantio : -tantino D QF^{ac} || hypatio et eusebio : hispatio et
 eusebio QA eusebio et hypatio F^{ac}HV, Val Mig eusebio et ipatio H euse-
 bio et hispatio F^{ac} epasio et eusebie E || 2 consulibus nomine : consule
 nomine KA^{ac} cognomine ZE || scripta est : cons- est. Q om. ZE et infide-
 litas add. KA et fidelitas scripta est et fidelitas add. H infidelitas reuera add.
 D || 3^o ut nunc : ita nunc A^{ac} it nunc A^{ac} ut non Z quae quidem nunc infi-
 delitas Q non E || agnoscitur : -cetur Z -citur A^{ac} cognoscebatur E nosci-
 tur Q || illo : in praem. ZB in add. ED F || 3/4 nihil tam : nihil A atque Q
 || 4/5 sequi et a : sequi et ZE Q sed quieta K || 5 communione : -nem ZED
 QF || 6 nihil : tam add. V iam add. Val Mig || praeferret : -feret E^{ac} -ferre
 A^{ac} -fert Z || 7 aiebant : -bat H credimus add. A enim praem. B || solum :
 om. AV, Val Mig || uerum deum : tr. H^{ac} || 8 et : om. ZEBD A, Val Mig ||
 9 filium dei : tr. A, Val Mig || 10 est : om. ZH || 12 nemo : nullus Val Mig
 || 13 solus qui : tr. FHV, Val Mig || genuit eum : tr. Q, Val Mig deus add.
 V || 15 creatura : -tus BD F -turis Q || 17 quid est : quidem QAHV

17. a. cf. HIL., *Frag. hist.* VII, 7 = *Coll. antiar. paris.* A IX 3. b. cf.
 Is 66, 8-9.

Deuxième session
 du Concile de Rimini

17. – O. : Sous l'Empereur¹
 Constance², sous le consulat
 d'Hypatius et d'Eusebius³, au
 nom de l'unité et de la foi, une foi erronée fut consignée par
 écrit⁴, comme il apparaît maintenant. De fait, en ce temps-
 là, rien ne semblait aussi pieux, aussi convenable à un servi-
 teur de Dieu, que de suivre l'unité, et de ne pas se séparer
 de la communion du monde entier. Surtout qu'en surface la
 proposition ne présentait rien de sacrilège : *Nous croyons,*
 disaient-ils, *en un seul vrai Dieu, Père tout-puissant*. – Nous
 aussi, nous confessons cela. – *Nous croyons aussi dans le Fils*
unique engendré de Dieu, qui est né de Dieu avant tous les
siècles et avant tout principe ; il est seul né Fils unique du
seul Père, Dieu de Dieu, semblable au Père son géniteur,
selon les Écritures ; personne ne connaît sa naissance^b, sinon
celui-là seul qui l'a engendré, le Père. – Est-ce qu'on avait
 inséré à cet endroit : *Il était un temps où il n'était pas ?* ou
 bien : *Le Fils de Dieu est une créature née du néant ?* C'est
 la foi parfaite que de le croire *Dieu de Dieu* ! Et ils disaient
 qu'il est *né, unique engendré du seul Père*. Que veut dire
né ? Assurément pas *créé* ! La <mention de la> *naissance*
 ôtait le soupçon qu'il fût une *créature*. Ils ajoutaient en

1. Même s'il désigne à l'époque l'Empereur, le nom *rex* reste souvent
 connoté de façon péjorative dans l'esprit d'un romain, qui garde le souve-
 nir attristé des derniers tyrans de Rome... Accolé au nom de Constance,
rex semble ne pas avoir été écrit au hasard, d'autant plus que JÉRÔME réem-
 ploie le même terme en 18, l. 8 et en 19, l. 2 pour évoquer le même
 Constance.

2. Sur Constance et son action, voir *Introduction* I, 2, p. 15 s.

3. Flavius Hypatius et son frère Flavius Eusebius, consuls en 359. Voir
 A.H.M. JONES, J.R. MARTINDALE, J. MORRIS, *The Prosopography of the*
Later Roman Empire, Vol. 1, Cambridge, University Press, 1971 (dans
 bibliog. JONES-MARTINDALE), p. 308-309, 448-449.

4. Sur le Concile de Rimini, voir *Introduction* I, 2. C, p. 18 s.

20 *ceudit, conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria*
Virgine, crucifixus a Pontio Pilato, tertia die resurrexit, sedet
ad dexteram Patris, uenturus iudicare uiuos ac mortuos.
 Sonabant uerba pietatem et, inter tanta mella praeconii,
 nemo uenenum intersertum* putabat.

18. De *usiae* uero nomine abiciendo, uerisimilis ratio
 praebebatur. *Quia in Scripturis, aiebant, non inuenitur, et*
multos simpliciores nouitate sua scandalizat, placuit aufferi.

P 180 Non / erat curae episcopis de uocabulo, cum sensus esset in
 5 tuto^a. Denique, ipso in tempore, cum fraudem fuisse in
 expositione rumor populi uentilaret, Valens, Mursensis epi-
 scopus, qui eam conscripserat, praesente Tauro, praetorii
 C 45 praefecto, qui ex iussu regis synodo aderat, | professus est se

ZEBD KQAFHV

20 resurrexit : su- F a mortuis *add.* Q a mortuis ascendit in caelum *add.*
Val Mig || sedet : -dit Z K -dens F || 21 dexteram : dei *add.* V, *Val Mig* ||
 ac : et BD QFH, *Val Mig* || 22 pietatem : -tatis E Q pieteta- Z^{ac} || tanta :
 -tam E -ti *Val Mig* || mella : illa HV || 23 uenenum : uenenumi *Val* uenum
 Q uentum F^{ac} || intersertum : inser- ZEBD QAFHV, *Mig* nser- *Val* || puta-
 bat : pot- Z -bant F *nemo praem.* V

18, 1 de *usiae* : de *usie* E *deusi* Z de *homousiae* F^{pc} V *usiae* H *humou-*
siae B *omousiae* D || abiciendo : -cendo Z^{ac} A^{ac} -iceto D^{pc} || 3 multo FH ||
 4 cum sensus : consensus H consensu Q || esset : -se H et Q || 5 tuto : toto
 Z t/to B tuitu Q || 6 mursensis : marsen- D^{pc} mirsen- K myrsen- Q mur-
 sis V *nursis* H || 7 conscripserat : -rent Z scrip- A || praetorii : -rio V^{ac} -re
 A || 8 iussu regis : iussus regis B *cius originis* Z

18. a. cf. Ctc., *Fam.* 12, 2, 3.

1. A partir de ce moment, Jérôme décrit le déroulement de la deuxième
 session du concile de Rimini, qu'il décompose en étapes : 1) la majorité des
 évêques nicéens, sauf une vingtaine, ont signé. 2) Les récalcitrants dont
 Phébadé d'Agen et Servais de Tongres, par suite de la rumeur d'une fraude
 de la part de Valens (sur laquelle les historiens ne sont pas tous d'accord),
 se sont entendus avec lui, pour faire ajouter un certain nombre de modifi-
 cations au formulaire de Nikè. Phébadé et Servais auraient avancé quelques
 formules anti-ariennes auxquelles Valens aurait souscrit avant d'ajouter : Si

outré : *Qui est descendu du ciel, a été conçu de l'Esprit saint,*
est né de la Vierge Marie, a été crucifié par Ponce Pilate, est
ressuscité le troisième jour, est assis à la droite du Père, vien-
dra juger les vivants et les morts. Les mots sonnaient juste
 la piété, et nul ne pensait que parmi tout le miel de cette
 proclamation¹ avait été introduit du poison².

Rumeurs

18. En outre, pour rejeter le mot
ousia (substance), on avançait une
 raison vraisemblable : *Parce qu'il ne se trouve pas*, disait-on,
dans les Écritures et que, par sa nouveauté, il fait trébucher
bien des gens parmi les simples, on a décidé de le supprimer.
 Les évêques n'avaient cure du mot, puisque le sens était
 sauf³. En effet, au moment où la rumeur du peuple répan-
 dait qu'il y avait eu une fraude³ dans l'énoncé, l'évêque de
 Mursa, Valens⁴, qui l'avait rédigé, déclara, en présence du
 Préfet du prétoire Taurus⁵ – qui, sur ordre de l'Empereur,
 assistait au Synode –, qu'il n'était pas arien, et qu'il avait la

quelqu'un dit que le Fils est une créature comme les autres qu'il soit ana-
thème. En fait, Valens faisait du Fils une créature, tout en le séparant du
 reste de la Création. 3) L'ensemble des évêques ralliés condamne, avec
 Valens, un certain nombre de thèses ariennes. Pour plus de détails voir
 DUVAL, « *La 'manœuvre'...* », p. 61-63.

2. L'expression insiste sur la grande quantité des paroles mielleuses des
 hérétiques. L'image du poison enrobé de miel est un cliché qui trouve sans
 doute sa source chez LUCRÈCE (*rer. nat.* 1, 935-937) ; mais chez Lucrèce,
 il s'agit d'une coupe dont les bords sont enrobés de miel. Jérôme, quant à
 lui, fait disparaître la coupe et emploie *mel* dans un genre de pluriel poé-
 tique (« douceurs »), allié à l'adjectif quantitatif *tanta*. Il renouvelle ainsi le
 cliché. Par ce cliché, Jérôme attaque les procédés diaboliques des hérétiques
 ariens, qui rusent et trompent. Voir LARDET, *Un commentaire*, n. 74b,
 p. 44 ; CANELLIS, « *Saint Jérôme et les Ariens...* », p. 183 s.

3. Sur les différentes étapes dans le récit de Jérôme, voir la reconstitu-
 tion des faits par Y.-M. DUVAL, « *La 'manœuvre'...* », p. 74.

4. Sur Valens, évêque de Mursa, voir *Introduction* I. 1. A C ; 2 A (p. 10-
 17).

5. Flavius Taurus, préfet du prétoire d'Italie et d'Afrique (355-361) ;
 voir JONES-MARTINDALE, 1, p. 879-880.

Arianum non esse et penitus ab eorum blasphemis abhor-
 10 rere. Res secrete gesta opinionem uulgi non extinxerat.
 Itaque, alia die, in ecclesiam quae est apud Ariminum et
 episcoporum simul et laicorum turbis concurrentibus,
 Mizonius, episcopus prouinciae Byzacena, cui propter
 aetatem primatus ab omnibus deferebatur*, ita locutus est :

15 *Ea quae sunt iactata per publicum, et ad nos usque perlata,
 aliquem e nobis Sanctitati Vestrae legere praecipimus ut,
 quia sunt mala et ab auribus et a corde uestro abhorre
 debent, una omnium uoce damnentur.* Responsum est ab
 uniuersis episcopis : *Placet.*

20 Itaque, cum Claudius, episcopus prouinciae Piceni, ex
 praecepto omnium, blasphemias quae Valentis ferebantur
 legere coepisset, Valens suas esse negans, exclamauit et
 dixit : *Si quis negat Christum Dominum, Dei filium, ante*
saecula ex Patre genitum, anathema sit! Ab uniuersis

25 consonatum est : *Anathema sit!* – *Si quis negat Filium simi-
 lem Patri secundum Scripturas, anathema sit!* Omnes
 C 46 | responderunt : *Anathema sit!* – *Si quis filium Dei non dixit*

ZEBD KQAFHV

9/10 abhorre : -reres Z abhorrescere A ab errore Q || 10 res : se Q
 sed ex fraudibus D om. ZEB || secrete : -tae Z -to F -ta H recessisse sed
 hoc Q || gesta : -tae ZEB -tis D^{pc} om. Q || extinxerat : -tinguerat Z ||
 11 ecclesiam : -ia EBD QAHV, Val Mig || et : om. Q || 12 episcoporum A^{pc}
 || concurrentibus : procur- V concurrrens Q || 13 mizonius : muz- Val Mig
 mezentius Q || byzacena : bizaci- Z KA bizanti- B FV bizanciae E bri-
 tanniae D || 13/14 propter aetatem : om. ZE || 14 primatus : -mas B V -
 mac ZE KA, Val Mig -me H -mi D || omnibus : hominibus FV honores
 add. D || deferebatur : -bantur D, Val Mig || 15 per : in Q, Val Mig || 16 c :
 ex F a E H || 17 quia : quae ZEBD FHV, Val Mig || et a corde : et corde
 A cordium Q || uestro : -trorum Q nos- A, Val Mig || abhorre : abhorre
 Z^{pc} horrescere A || 18 una omnium : tr. Val Mig || 20 prouinciae piceni :
 p. picene Q p. picenis A p. pizeni Z picensis p. F || 21 blasphemias : -mie
 H -mas F^{pc} || 22 coepisset : cep- Val || 23 dominum : deum add. F deum
 HV, om. D || 24 ex patre : om. D Q || 24/26 ab uniuersis – anathema sit :
 et addidit add. Q om. B || 25/26 similem : om. ZD || 26 patri : patris D
 esse add. V christum Q || 27 filium dei : tr. A || dei om. D

plus profonde horreur pour les blasphèmes de ces gens-là.
 L'affaire, menée en secret, n'avait pas étouffé l'opinion de
 la foule. Aussi, un autre jour¹, alors qu'affluaient, dans
 l'église de Rimini, des foules tant d'évêques que de laïcs,
 Mizonius², évêque de la province de Byzacène, auquel, vu
 son âge, le premier rôle était conféré à l'unanimité, s'ex-
 prima ainsi : *Des propos ont été colportés dans le public et*
qui sont parvenus jusqu'à nous. Nous enjoignons à l'un
d'entre nous de les lire à Votre Sainteté, afin de les condam-
ner tous en chœur, puisqu'ils sont pernicieux et doivent être
chassés avec horreur de vos oreilles et de votre cœur. Il fut
 répondu par l'ensemble des évêques : *D'accord.*

Aussi, quand Claudius, évêque de
 la province du Picénum³, sur l'in-
 jonction de tous, se mit à lire les blas-

phèmes qui, disait-on, étaient ceux de Valens, Valens, niant
 qu'ils fussent les siens, se récria et dit : *Si quelqu'un dit que*
le Seigneur Jésus Christ, le fils de Dieu n'est pas né du Père
avant les siècles, qu'il soit anathème! Tous ensemble d'ap-
 prouver : *Qu'il soit anathème!* – *Si quelqu'un dit que le Fils*
n'est pas semblable au Père, selon les Écritures, qu'il soit ana-
thème! Tous de répondre : *Qu'il soit anathème!* – *Si quel-*

1. Comme la protestation en privé de Valens s'est avérée inefficace, un
 autre jour, en pleine église, le président du concile, demande que l'on lise
 les propositions suspectes, que tous s'accordent à condamner ; voir DUVAL,
 « La 'manœuvre'... », p. 74.

2. Muzonius, dont le siège n'est pas mentionné, a accepté de signer la
 synodale occidentale de Sardique (343), qui lui a été envoyée (ATHAN, *Apol.*
c. Arian., 49, 2, éd. Opitz, 2, p. 128 ; graphie grecque : Muzonios) ; il est à
 identifier avec l'évêque de la province de Byzacène, à qui, comme doyen
 d'âge, est conférée par ses collègues de Rimini une préséance, même sur
 l'évêque de Carthage. Voir A. MANDOUZE, *Prosopographie chrétienne du*
Bas-Empire, I, Afrique (303-533), Paris, 1982, p. 756-757 et p. 768.

3. Connu par ce seul texte : *PC Italie*, t. 1, p. 448 : Claudius 1.

rit aeternum cum Patre, anathema sit ! Ab uniuersis acclamatum est : Anathema sit ! – Si quis dixerit creaturam
 30 *Filium Dei ut sunt ceterae creaturae, anathema sit !* Similiter dictum est : Anathema sit ! – Si quis dicit de nullis exstantibus
 P 172 *Filium, non | de Deo Patre, anathema sit !* Omnes conclamauerunt : Anathema sit ! – Si quis dicit, erat tempus
 quando non erat Filius, anathema sit. In hoc uero, cuncti
 35 episcopi et tota simul ecclesia plausu quodam et tripudio Valentis uocem exceperunt.

Quod si quis a nobis fictum putauit, scrinia publica scrutetur. Plenae sunt certe Ecclesiarum chartae ; recens adhuc
 P 181 / rei memoria est. Supersunt homines qui illi synodo interfuerunt et, quod ueritatem firmet, ipsi Ariani haec ita ut
 40 diximus gesta non denegent. Cum igitur cuncti Valentem ad caelum laudibus tollerent^b et suam in eum suspicionem
 C 47 / cum paenitentia damnarent, idem Claudius qui supra legere coeperat, ait : *Sunt aliqua, quae subterfugerunt dominum et*

ZEBD KQAFHV

28 ab uniuersis : omnes QA || 28/29 acclamatum est : est concla- Val Mig responderunt QA || 29/30 creaturam filium dei : creaturam d. f. A f. d. creaturam D || 31 dicit : dixerit Q, Val Mig om. A || 32 non : et praem. QA, Val Mig nisi F || de om. H || 33 conclamauerunt : cla- ED responderunt QA || dicit : dixerit Val Mig || 35 ecclesia : et add. ZEBD || 36 exceperunt : suscep- EBD suscip- Z || 37 putauit : -tat ZEBD QAFV, Val Mig -tas H || 38 plenae : pla- Z -ne H || certe : om. Z^c et add. E scripturarum add. Q || ecclesiarum chartae : cartis ecclesiae F ecclesiarum arcae Val Mig || recens : et praem. Q, Val Mig || 39 rei : erei K res E || 40 et quod : et qui F aequo E || ueritatem : -tate Z H firmi- F || firmet : -ment F || 41 denegent : -gant ZEBD QAFHV, Val Mig || 41/42 ad caelum laudibus : laudibus ad caelum Q ad c. mani- E || 42 tollerent : extol- QA || eum : eo BD FV || 44 coeperat : cep- AFH || ait : aut Z adhuc add. E, Val Mig om. B || subterfugerunt : -gierunt E subterfue- F

b. cf. CIC., *Fam.* 15, 9, 11.

1. Les six anathématismes reprennent certaines condamnations de Nicée contre l'arianisme strict, mais se contentent de la *similitudo* affirmée à Nikè-Constantinople, ce qui est inadmissible pour les Nicéens qui ont toujours

qu'un ne dit pas que le Fils de Dieu est éternel avec le Père, qu'il soit anathème ! Tout l'ensemble de proclamer : Qu'il soit anathème ! – Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est une créature comme les autres créatures, qu'il soit anathème ! Il fut dit de la même façon : Qu'il soit anathème ! – Si quelqu'un dit que le Fils vient du néant, et non de Dieu le Père, qu'il soit anathème ! Tous en chœur de crier : Qu'il soit anathème ! – Si quelqu'un dit : il était un temps où le Fils n'était pas, qu'il soit anathème !¹ A ce moment, en vérité, tous les évêques et en même temps toute l'église accueillirent les paroles de Valens avec, pour ainsi dire, des applaudissements et des danses de joie.

Renvoi aux documents officiels

Et si quelqu'un pense que nous l'avons inventé, qu'il examine les documents officiels² ! Les archives des églises³ en sont remplies ; le souvenir de l'affaire est encore vif⁴ ; il subsiste des hommes qui ont assisté à ce synode et, ce qui confirme la véracité des faits, même les ariens ne nieraient pas que les choses se sont passées comme nous l'avons dit. Ainsi, comme tous portaient Valens aux nues^{b5} et condamnaient, en les regrettant, leurs soupçons à son égard, le même Claudius qui avait précédemment commencé à lire, dit : *Il y a certains détails qui ont échappé à*

refusé l'homéisme. Voir HÉFÉLÉ, I 1, p. 446, n. 1 ; PALANQUE-BARDY, p. 86 s. ; BOULARAND, 2, p. 260-261 ; SIMONETTI, *La crisi...*, p. 88 s.

2. *Scrinium*, quasi synonyme de *arca*, est le coffre qui sert à garder les documents et les livres dans les archives, soit publiques, comme dans le cas présent, soit privées ; voir LARDET, *Un commentaire*, n. 356b, p. 201.

3. Les *chartae* sont les « papiers » dont disposent les Églises. Jérôme prend des précautions pour se justifier ; il évoque plusieurs types de témoignages : archives publiques, ecclésiastiques, et témoins oculaires, y compris des Ariens.

4. Jérôme s'appuie sur les actes du concile de Rimini qui ont effectivement existé ; voir DUVAL, « *La 'manœuvre'...* », p. 82 ; et *Introduction II*. 3. A, p. 55 s.

5. Sur cette expression, voir LARDET, *Un commentaire*, n. 17, p. 12.

45 *fratrem meum Valentem, quae, si uobis uideatur, ne qui scrupulus remaneat, in commune damnemus: Si quis dixerit Filium Dei esse quidem ante omnia saecula, sed non ante omne omnino tempus, ut ei aliquid anteferat, anathema sit!*
 Dixerunt cuncti: *Anathema sit!* Multaque alia quae suspiciosa uidebantur, ad pronuntiationem Claudii, Valens condemnauit. Quae si quis plenius discere cupit, in Ariminensis synodi actis reperiet, unde et nos ista libaui-
 50 mus.

19. His ita gestis, concilium soluitur. Laeti omnes ad prouincias reuertuntur. Id enim regi et bonis omnibus curae fuerat ut Oriens atque Occidens communionis sibi uinculo necterentur. Sed diu scelera non latent et cicatrix male
 5 obducta, incocto pure, dirumpitur. Coeperunt postea Valens et Vrsacius, ceterique nequitiae eorum socii, egregii

ZEBD KQAFHV

45 qui: -is ZEBD K^cQFH, Val Mig || 46 damnemus: -netur Q in commune dixerunt dampnemus add. F || 47 quidem: siqui- E HV || 48 omne omnino: omnino non B omne praem. Z omnino E Q || anteferat: -fuerit A^c -ferit A^c aufe- E || 49 dixerunt - sit: om. Z A || 50 claudii: -di KF || 51 condemnauit: dam- QA || 52 ariminensis: arii- F^c -si AH || synodi: -do Z^c AH || unde: et praem. Z inde D || 52/53 libaui: liuab- Z libab- E praelibau- Q

19, 1 ita: -que add. E A || laeti: le- H -que add. Q || 2 id: idem Val Mig at Q || 3 atque: ad- K E || sibi: -ui E sub H || 4 necterentur: -retur KAFHV || 5 incocto pure: incocto purae K in cocto prae B in coctu rure Z in corpore E || dirumpitur: dis- EBD QAF^cHV || coeperunt: cep- FHV, Val || 6/7 nequitiae - christi: om. HV || 6 egregii: -ge Q sacerdotes add. D

1. L'Empereur, qui a reconquis l'Occident, voulait réunifier les Églises d'Occident et d'Orient sous son pouvoir.

2. L'image de la blessure qui se rouvre est familière à Jérôme et traditionnelle (Cic., *amic.* 21, 76; *OV.*, *rem.* 623; *PETRON.*, 613). Sur ce thème, voir LARDET, *Un commentaire*, n. 26, p. 16.

mon Seigneur et frère Valens. Nous devons, si cela vous paraît bon, pour qu'il ne subsiste plus aucun doute, les condamner en commun: Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est assurément avant tous les siècles mais non absolument avant tout le temps, en sorte qu'il place avant lui quoi que ce soit, qu'il soit anathème! Tous de dire: Qu'il soit anathème! Bien d'autres points, sur lesquels paraissaient porter des soupçons, furent énoncés par Claudius et condamnés par Valens. Si quelqu'un veut en apprendre davantage sur ces points, il les trouvera, dans les actes du Synode de Rimini, d'où nous aussi nous avons puisé les citations précédentes.

Triomphe
de l'Homéisme

19. Cela ainsi accompli, le concile se dissout. Tous s'en retournent heureux dans leurs provinces. L'Empereur et tous les hommes de bien avaient en effet eu à cœur d'unir l'Orient et l'Occident par le lien de la communion¹. Mais les crimes ne restent pas longtemps cachés, et la plaie mal refermée se rouvre² sous l'effet d'un pus mal réduit³. Par la suite, Valens et Ursace⁴, ainsi que les autres complices de leur méchanceté⁵ – pour sûr de remarquables prêtres du

3. Emprunt à la médecine de l'époque: l'inflammation de la plaie n'atteint pas son stade terminal. Sur cette *coctio*, voir P. MUDRY, *La préface du De medicina de Celse*, Imprimerie des Arts et Métiers, Lausanne, 1982, p. 103, note 20; A.S. PEASE, « Medical allusions in the works of st. Jerome », *Harvard Studies in Classical Philology*, 25, University Press, Cambridge, 1914, p. 73-86.

4. Ursace de Singidunum (Belgrade) et Valens de Mursa (Eszeg), les deux évêques illyriens qui, depuis le début de leur carrière, ont pris parti contre Athanase et ce qu'il représente; voir *Introduction* I. 1. A C; 2. A C (p. 10-20).

5. En fait, 80 évêques arianisants avaient participé au concile, dont Germinius de Sirmium, Auxence de Milan, Épictète de Civita-Vecchia (Centumcellae), Caius d'Illyrie.

C 48 | uidelicet Christi sacerdotes ^a, palmas suas iactitare, dicentes
se non creaturam negasse Christum, sed similem ceteris
creaturis. Tunc *usiae* nomen abolitum, tunc Nicaenae fidei
10 damnatio conclamata est. Ingemuit totus orbis, et Arianum
se esse miratus est.

Igitur, alii intra suam communionem remanere, alii ad eos
confessores qui sub nomine Athanasii exulabant coeperunt
litteras mittere, nonnulli in vitam societatem meliorum des-
15 peratione* planxerunt. Pauci uero – ut se natura hominum
habet – errorem pro consilio defensauere. Periclitabatur
naucula Apostolorum ^b, urgebant uenti, fluctibus latera
P 173 tundebantur ^c: iam nihil supererat | spei. Dominus excita-
tur ^d, increpat tempestatem ^e, bestia moritur ^f, tranquillitas
20 redit ^g, et, ut manifestius dicam, omnes episcopi, qui de pro-
priis sedibus fuerant exterminati, per indulgentiam noui
principis ad Ecclesias redeunt. Tunc triumphatorem suum
C 49 Athanasium Aegyptus excepit; tunc Hilarium de | proelio

ZEBD KQAFHV

7 iactitare : iactare Q HV || 7/8 dicentes se : dicent esse Z filium *add.*
Val Mig || 8 christum : *om.* *Val Mig* || 9 abolitum : est *add.* *Val Mig* oboli-
est B bol- *H^{ac}* || 10 damnatio : -ti Z -to *F^{ac}* || 12 alii : -iis D -ius E KA -ios
Z || alii : -iis D -ius E KA -ios Z Q || 13 exulabant : -bunt K exulta- Q ||
coeperunt : caep- K cep- *FHV*, *Val* || 14 in vitam : sed *add.* B in H || melio-
rum : -rem QHV, *Mig* || 14/15 desperatione : dis- Z in *praem.* A ||
16 defensauere : de ensauere K -bere E -nderunt Q || 17 fluctibus : luct-
K^{ac} flat- A || latera : litora QH || 18 iam nihil : *tr.* *Val Mig* nihil *F^{ac}* ||
19 increpat : imperat E *Val Mig* || tempestatem *Val Mig* || 20 redit : -diit *Val*
Mig || et ut : ut Q *om.* *Val Mig* || qui de : quid e K qui ex A || 22 princi-
pis : -pes *ZE^{ac}* || ecclesias : -iam Z A || 23 excepit : excoep- Z excip- E Q
recip- A || hilarium : eler- *Z^{ac}* elar- *Z^{ac}*

19. a. Hil., *Ep. Benignifica*, 4 = *Liber I ad Const.* 4. b. cf. Lc 8, 22;
Mt 8, 23-24; Mc 4, 37. c. cf. Lc 8, 23. d. cf. Lc 8, 24. e. cf. Lc 8, 24.
f. cf. Ap 13; 17. g. cf. Lc 8, 24.

1. *Egregius* a déjà parfois un sens ironique chez Cicéron; l'expression
egregii uidelicet sacerdotes est un souvenir d'Hilaire de Poitiers; voir
DUVAL, « *La 'manœuvre'...* », p. 92, n. 198. Sur la rencontre avec

Christ ^a ! – levèrent les mains au ciel, en affirmant qu'ils
n'avaient pas dit que le Christ n'était pas une créature, mais
qu'ils avaient dit qu'il n'était pas semblable à toutes les
autres créatures. Alors fut supprimé le mot *ousia* (sub-
stance), alors fut proclamée la condamnation de la foi de
Nicée. Le monde entier gémit, et il s'étonna d'être arien ² !

Exil et retour des exilés

Donc, les uns de rester à l'intérieur
de leur communion; les autres se
mirent à envoyer des lettres aux
confesseurs qui, sous le prétexte d'Athanase, étaient en exil;
quelques-uns déplorèrent d'être entrés dans cette société,
faute de mieux. Mais peu – telle est la nature humaine –,
défendirent leur erreur de propos délibéré. La barque des
Apôtres ^b était en danger, les vents l'assaillaient, ses flancs
étaient battus par les flots ^c: il ne restait désormais plus d'es-
poir. Le Seigneur se réveille ^d, il invective la tempête ^e, la
Bête meurt ^f, le calme revient ^g, et, pour être plus clair, tous
les évêques qui avaient été chassés de leurs propres sièges
reviennent dans leurs Églises grâce à la clémence du nouveau
Prince. Alors, l'Égypte accueillit son Athanase en triom-
phateur ³; alors, l'Église des Gaules embrassa Hilaire reve-

l'Altercatio et la reprise ironique de la formule dans le *Libellus precum* de
Faustin et Marcellin, voir A. CANELLIS, « Les 'Ariens' dans le *Libellus*
Precum », troisième partie et n. 122 s. (dans bibliog. : « Les 'Ariens' »).

2. Le monde entier a été dupé; le 31 décembre 359, les évêques, ambas-
sadeurs du concile de Séleucie auprès de Constance à Constantinople, appo-
sèrent leur signature au symbole de Rimini, sous les menaces de l'Empereur.
Aussi, la concorde que l'Empereur s'était proposé de rétablir, était en fait
loin de régner. Voir HÉFÉLÉ, I, 2, p. 955; SIMONETTI, *La crisi...*, p. 337-338;
sur la progression dramatique de tout le passage, voir CANELLIS, « *Saint*
Jérôme et les Ariens... », p. 186 s.

3. Athanase rentra à Alexandrie, sur un âne, le 21 février 362 (de son
troisième exil, passé dans le désert d'Égypte). Les habitants rangés par sexe
et par âge, enrôlés sous des bannières vinrent à lui, s'efforcèrent d'être tou-
chés par son ombre; le soir la ville est illuminée: voir GREG. NAZ., *Orat.*
21, 27-29 (éd. J. MOSSAY, SC 270, Paris, 1981, p. 167-173).

P 182 reuertentem^h / Galliarum Ecclesia complexa est ; tunc ad
25 reditum Eusebii lugubres uestes Italia mutauit.

Concurrebant episcopi qui, Ariminensibus dolis irretiti,
sine scientia sua* haeretici ferebantur, contestantes corpus
Domini et quicquid in Ecclesia sanctum est, se nihil mali in
30 sua fide suspicatos. Putauimus, aiebant, sensum congruere
cum uerbis nec in Ecclesia Domini, ubi simplicitas, ubi pura
confessio est, aliud in corde clausum, aliud in labiis proferri
timuimus. Decepit nos bona de malis existimatio. Non
sumus arbitrati sacerdotes Christi aduersus Christum
35 pugnare. Multaque alia, quae breuitatis studio praetereo,
fientes asserebant, parati et subscriptionem pristinam et
omnes Arianorum blasphemias condemnare.

Hoc loco, interrogo istos nimium religiosos, quid confessoribus agendum putauerint ? Depositis, inquit, ueteribus

ZEBD KQAFHV

26 irretiti : irri- K -diti Z in retici B || 27 sine : in HV om. BD || scientia : cons- ZEBD QAFHV, Val Mig || sua : om. ZEBD A, Val Mig || 28 nihil : nil A om. Z || 29 putauimus : -bimus E -bamus A || 30 domini : dei D, Val Mig || 31 est : om. ZE A || clausum : esse add. Val Mig || proferri : -re BD QV non add. F || 32 nos : om. D^{re} inquit hoc quod add. Q || existimatio : exti- E estimati Q || 33 aduersus : -sum E AHV || 34 breuitatis : brebi- E K || 37 interrogo : -ga E coin- K || quid : de add. Val Mig || 38 inquit : -quient Val Mig

h. cf. CYP., *Laps.* 2. i. cf. SALL., *Catil.* 10, 5.

1. Hilaire de Poitiers, exilé en Phrygie, avait assisté au concile de Séleucie puis était venu à Constantinople ; il rentra par voie de terre, passa par Sirmium et l'Italie. Contrairement à ce que prétend Jérôme, il est rentré en Gaule avant la mort de Constance. Il anime le concile de Paris, dont la *Lettre* reflète la théologie hilarienne : « On notera d'autre part, écrit Y.-M. DUVAL (« *Le retour...* », p. 266, n. 63), que cette *Lettre* du Concile de Paris ôte toute valeur à l'assertion rapide de Jérôme (...) selon laquelle tous les exilés (sont successivement nommés Athanase, Hilaire et Eusèbe de Verceil) auraient été renvoyés chez eux après la mort de Constance par la mesure d'*indulgentia* prise, selon l'habitude, par le nouveau prince à son avènement. Il ne faut pas détacher cette affirmation de son contexte polé-

nant du combat^{h1} ; alors², pour le retour d'Eusèbe³, l'Italie quitta ses vêtements de deuil⁴.

Regrets des évêques Ils accouraient, les évêques qui, pris dans les rêts des ruses de Rimini, étaient tenus sans le savoir pour hérétiques ! Ils prenaient à témoin le Corps du Seigneur et tout ce qui est saint dans l'Église, qu'ils n'avaient eu aucun soupçon concernant leur propre foi. Nous pensions, disaient-ils, que le sens s'accordait avec les mots ; et, dans l'Église du Seigneur où règnent simplicité et pureté de la confession, nous n'avons pas craint qu'une idée ait été enfermée dans le cœur, et qu'une autre se trouve sur les lèvres¹⁵. Ce qui nous a trompés, c'est un préjugé favorable à de mauvaises gens : nous n'avons pas imaginé que des prêtres du Christ combattaient contre le Christ ! Et ils soutenaient en pleurant bien d'autres choses, sur lesquelles je passe par souci de concision⁶, prêts qu'ils étaient à condamner à la fois leur signature antérieure et tous les blasphèmes des Ariens.

Les Ariens condamnés à Nicée Ici, je demande à ces gens par trop religieux⁷ leur avis sur ce que devaient faire les confesseurs. Une fois, disent-ils, les anciens évêques déposés, ils auraient dû

mique, Jérôme ayant bloqué ici des faits qu'il distingue très bien dans sa *Chronique*, ad ann. 360 (Ed. HELM, p. 241 et 242 d.) et 362 (*ib.*, p. 242) ». Voir RUFIN, *HE*, 1, 30 ; *Alterc. Heracl.*, PLS 1, col. 345 ; SIMONETTI, *La crisi...*, p. 356 ; *Introduction* I. 2. C, p. 18-20.

2. Au rythme ternaire (*tunc ... tunc ... tunc*) s'ajoute l'anaphore qui rend le passage très solennel et épique.

3. Sur l'exil d'Eusèbe de Verceil à la suite du concile de Milan (355), voir *Introduction* I. 2. A B, p. 15-18.

4. L'expression *lugubres uestes Italia mutauit* se retrouve, appliquée à l'Italie, dans l'*Ep.* 130, 6 (*CUF* 7, p. 172, l. 7-8).

5. Souvenir de SALLUSTE (*Cat.* 10, 5) : voir HAGENDAHL, p. 106.

6. Sur le stéréotype d'abrégement, voir LARDET, *Un commentaire*, n. 68, p. 39 ; *supra*, p. 93, n. 1.

7. Ces « ultra », dirions-nous aujourd'hui pour désigner les Lucifériens.

episcopis, nous ordinassent ! Tentatum est. Sed quotus-
 40 quisque bene sibi conscius pateretur se deponi ? Praesertim
 C 50 cum omnes populi, sacerdotes suos diligentes, | paene ad
 lapides et ad internicionem deponentium eos conuolauerint ?
 Mansissent, aiunt, intra suam communionem. Hoc est
 45 dicere : irrationabili crudelitate, orbem totum Diabolo
 condonassent i. Cur damnarent eos qui Ariani non erant ?
 Cur Ecclesiam scinderent^k in concordia fidei ? Cur denique
 bene credentes obstinatione sua facerent Arianos ? Nam,
 cum in synodo Nicaena, quae propter Arii perfidiam
 congregata est, octo episcopos Arianos susceptos sciamus et
 P 174 50 episcopus in | mundo iam nullus sit, nisi quos illa synodus
 ordinavit, quomodo potuerunt aduersum eam facere, prop-
 ter quam exsilium sustinuerant ?

20. – L. d. : An tandem et tunc suscepti sunt Ariani ?
 Quinam quaeso ?

ZEBD KQAFHV

39 ordinasse E A || 40 pateretur : -tetur K^{ac} -titur EBD AHV, Val Mig
 om. Z || 42 internicionem : interne- B ternit- K interempt- Val Mig -onum
 Z || 44 diabulo Z K || 45 condonassent : -dempnarent FH || damnarent : -
 nassent Z Q, Val Mig || 46 ecclesiam : et praem. ZBD F || conscinderent
 Q || concordia : -diam B KQ corda A || fidei : permanentem add. Val Mig
 || 47 bene credentes : tr. Val Mig || facerent : -rc Z -cient B || 48 synodo :
 -nado Z -dus E sido B || nicaena : -nae E -no A nicea B || arii perfidiam :
 tr. F arriani p. ZEB arianam p. Val Mig || 50 episcopus : iam add. F, Val
 Mig || iam : om. D^{ac} F, Val Mig || illa synodus : tr. Val Mig || 51 potue-
 runt : -terant KF || aduersum : -sus FV || eam : ea ZB || 52 sustinuerant : -
 nuerunt Z^{ac}EBD AFHV, Val Mig sustinuerunt Z^{ac}

20, 1 an tandem : a tandem F ad id tandem ZEBD aiunt eandem K ||
 suscepti : rec- F, Val Mig

j. cf. Mt 4, 8-9 ; Lc 4, 5-6 ; cf. HIL., C. Const. 15. k. cf. CYP., Vnit.
 eccl. 3 ; 8 ; 15 ; 23.

1. Réminiscence d'HILAIRE (SC 334, p. 199) : DUVAL, « La
 'manœuvre'... », p. 82, n. 149.

en ordonner de nouveaux ! On essaya. Mais combien peu,
 puisqu'ils avaient bonne conscience, se seraient laissé dépo-
 ser ! Surtout que tous les fidèles, aimant leurs prêtres, accou-
 rurent presque pour lapider et exécuter ceux qui cherchaient
 à les déposer. Ils auraient dû, disent-ils, rester à l'intérieur
 de leur propre communion ; cela veut dire qu'ils auraient
 dû, avec une cruauté illogique, faire cadeau au Diable du
 monde entierⁱ ! Pourquoi devaient-ils condamner ceux qui
 n'étaient pas ariens ? Pourquoi devaient-ils diviser l'Église^k
 en pleine concorde de la foi ? Pourquoi, enfin, devaient-ils,
 par leur obstination, rendre ariens des orthodoxes ? De fait,
 puisque nous savons qu'au concile de Nicée², rassemblé à
 cause de la foi erronée d'Arius, huit évêques ariens³ ont été
 réintégrés et qu'il n'est plus aucun évêque au monde en
 dehors de ceux qui ont été ordonnés par ce concile, com-
 ment auraient-ils pu agir contre le concile pour lequel ils
 avaient supporté l'exil⁴ ?

Ariens réintégrés
 après Nicée

20. – L. : Mais enfin ! Se peut-il
 que des ariens aient alors aussi été
 réintégrés ? Lesquels, de grâce ?

2. Le concile de Nicée, convoqué par Constantin, s'ouvrit le 20 mai
 325 ; les dernières sessions s'achevèrent le 25 août. Arius et ses partisans
 avaient été excommuniés lors du concile d'Alexandrie (vers 320) et le prêtre
 de Baucalis s'était exilé en Palestine où il jouissait de la protection d'Eusèbe
 de Nicomédie. Voir CANELLIS, « Saint Jérôme et les Ariens... », p. 173 s. et
 Introduction II. 3. A, p. 55 s.

3. A partir d'ici, le témoignage de Jérôme ne nous paraît pas très clair.
 Sur ce passage et l'interprétation personnelle des événements par Jérôme,
 voir CANELLIS, « Saint Jérôme et les Ariens... », p. 173 s., p. 186 s., et
 Introduction II. 3. A, p. 55 s.

4. Jérôme parle ici des Confesseurs qui ne pouvaient pas agir différem-
 ment du concile de Nicée (qui, selon lui, a réintégré des ariens) alors qu'ils
 ont été exilés parce qu'ils étaient fidèles à Nicée.

– O. d. : Eusebius episcopus Nicomediensis, Theognius episcopus Nicaenus, Saras tunc presbyter Libyae, Eusebius
 C 51 5 | episcopus Caesareae Palaestinae, et reliqui, quos enumerare
 P 183 | longum est. Ipse quoque caput horum et causa malorum ³,
 Arius presbyter et Euzoius diaconus, qui postea, post
 Eudoxium, Antiochenus episcopus / fuit, et Achilles lector.

ZEBD KQAFHV

3 nicomediensis : -densis Z^c H -dinensis F episcopus *add. A* || theognius : -gneus A^c thognius E theonius K theogus V || 5 quos : quorum ZB || 7 euzoius : ezoius Val Mig euzonius E KA^c euloguis F || postea : om. D, Val Mig || post : sub E om. Q || 8 eudoxium : theodosium B theotiosium Z teudosium D teudosio E^c theudosio E^p om. Q || antiochenus : -num HV om. Q

20. a. VERG., *Aen.* 11, 361.

1. Eusèbe, depuis un peu avant 318 sur le siège de Nicomédie, disciple de Lucien d'Antioche comme Arius, réunit en Bithynie, avant le concile de Nicée, un synode favorable à Arius. Au début des délibérations de Nicée, il lut une lettre exposant sa doctrine blasphématoire sur le Fils de Dieu. Il semble avoir signé la profession de foi nicéenne, et évité qu'une sentence fût portée contre lui en cette circonstance.

2. Théognius ou Théognis, évêque de Nicée, disciple d'Arius dès la première heure, accepta à Nicée, sous la pression de Constantin, de souscrire à la profession de foi antiarienne. Mais Constantin le fit déposer et exiler en même temps qu'Eusèbe de Nicomédie, parce qu'il continuait à soutenir les Ariens. Exilé en Gaule, il revint en 328 et parvint à récupérer son siège épiscopal. Voir CANELLIS, « *Saint Jérôme et les Ariens...* », p. 174 s., pour tous les personnages qui suivent.

3. Saras ne semble pas autrement connu.

4. Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, se rangea aux côtés d'Arius, sans pour autant accepter les thèses les plus extrêmes de sa doctrine. Adversaire de l'« homousios », qui, à ses yeux, avait un relent de sabelianisme, il fut excommunié en 325, par le synode d'Antioche, parce qu'il avait refusé d'adhérer à une formule qui condamnait l'enseignement d'Arius. Toutefois, la même année, il participa au concile de Nicée, où il se réhabilita en souscrivant à la condamnation de l'hérétique et à la formule de foi orthodoxe : après le concile, il continua à agir en faveur d'Arius et de son parti. Il collabora avec Eusèbe de Nicomédie, pour déposer certains évêques défenseurs du *Credo* de Nicée, Eustathe d'Antioche, Athanase, Marcel d'Ancyre ... Il mourut peu après l'empereur, vers 339-340.

– O. : Eusèbe, évêque de Nicomédie ¹, Théognius, évêque de Nicée ², Saras, alors prêtre de Libye ³, Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine ⁴, et d'autres ⁵ qu'il serait trop long d'énumérer ; la « source aussi et cause de tous les maux » ⁶, le prêtre Arius ⁷, le diacre Euzoius ⁸, qui, par la suite, fut après Eudoxe ⁹ évêque d'Antioche, et le lecteur Achilles ¹⁰.

5. Il y avait aussi Maris de Chalcédoine, Théodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe, Grégoire de Béryte, Aetius de Lydda, Ménophante d'Éphèse, Patrophile de Scythopolis, Narcisse de Néronias, les deux Égyptiens déjà condamnés par l'épiscopat de leur pays en 320, Théonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïs, Narcisse de Cilicie, Théodote d'Héraclée en Thrace. La liste des partisans d'Arius (comportant vingt-deux noms) au concile de Nicée est donnée par l'Arien PHILOSTORGE (*Hist. eccles.* 1, 8 – PG 65, col. 623 = GCS 21, éd. J. BIDEZ, Akademie Verlag, Berlin, 1981, p. 9). Sozomène quant à lui, d'accord avec Rufin pour le nombre, ne donne que dix-sept partisans (voir RUF, *HE* I (X), 5 ; SOZ., I, 20, 1, SC 306, p. 204, 205, éd. J. BIDEZ, trad. A.J. FESTUGIERE).

6. Souvenir classique de VIRGILE (*Aen.* 11, 361) : voir HAGENDAHL, p. 106.

7. Sur la présence d'Arius à Nicée, voir p. 163, n. 2 et 3.

8. Euzoius, diacre d'Alexandrie, très lié à Arius, mais beaucoup plus jeune que lui, fut à ses côtés durant toute la première phase de la controverse. Exilé avec Arius à la suite du concile de Nicée, il fut rappelé, et toujours avec lui, il écrivit la profession de foi à Constantin, grâce à laquelle il fut réconcilié lors du concile de Jérusalem (335). Il survécut longtemps à son maître : en 359, il participa au concile de Séleucie aux côtés du groupe proarien. En 360, il devint évêque d'Antioche à la place de Mélèce qui avait été déposé. Dès lors, il fut, avec Eudoxe, le chef des Ariens modérés. En 361, il baptisa Constance à la veille de sa mort. En 362, il réunit un concile à Antioche pour réhabiliter Aetius. En même temps qu'Eudoxe, il rompit avec les Ariens radicaux. Il resta évêque de la communauté arienne d'Antioche jusqu'à sa mort (vers 375).

9. En 357, à la mort de Léonce, il réussit à se faire élire évêque d'Antioche grâce à un coup de main qui irrita Constance. Il se mit à appuyer la propagande arienne radicale, et se fit le protecteur d'Aetius et d'Eunomius. En 360, il sortit en triomphateur du concile de Constantinople. Il obtint son transfert sur le siège de Constantinople. Il y resta jusqu'à sa mort (370).

10. Contrairement à ce que prétend Jérôme, Achilles n'était pas lecteur, mais prêtre. Il a été condamné par le concile d'Alexandrie de 320 ; il signe la profession de foi qu'Arius envoie à Alexandre.

Hi quippe tres Alexandrinae Ecclesiae clerici auctores huius
10 haereseos extiterunt.

– L. d. : Si negauerit quispiam eos fuisse susceptos, quomodo reuincetur ?

– O. d. : Supersunt adhuc homines qui illi synodo interfuerunt. Et si hoc parum est, quia propter temporis antiquitatem rari admodum sunt et in omni loco testes adesse non possunt, legamus acta et nomina episcoporum synodi
15 Nicaenae et, eos quos supra diximus fuisse susceptos, subscripsisse homouision inter ceteros reperiemus.

– L. d. : Sed potest responderi post synodum Nicaenam illos in perfidiam declinasse.

C 52 } – O. d. : Recte proposuisti ! Solent enim clausis oculis denegare, qui non credunt factum esse quod nolunt. Sed quomodo postea declinarunt, propter quos synodus congregata est et quorum epistulae et libri impietatis ante synodum
25 editi usque in praesentem diem durant ? Igitur, cum illo

ZEBD KQAFHV

9 hi : hii ZE || alexandrinae : -inc H -dre Z^{sc} -drie Z^{pc} -driae BD ||
10 haereseos : -sos F -sis K || 11 si – eos : si negauerit eos quispiam B si quispiam eos neget Val Mig || 12 reuincitur ZBD KQA || 13 adhuc : aduc E^{sc} ad F || illi : -lis B K^{sc} -lo E || 16/17 synodi nicaenae : syno nicaenae F modi nicent B || 17 eos : hos E, Val Mig || 17/18 subscripsisse : scri- ZE A || 18 homouision : -musion Val Mig se praem. ZE || 19 sed : si E Q, Val Mig || potest responderi : p. respondere ZB potes responderi E post responderi F potes ostende Val Mig || 21 clausis oculis : tr. Val Mig || 22 denegare : declinare B F^{pc}V || factum esse : tr. BD A esse non factum Z^{sc} factum non esse Z^{pc} || 23 postea : non add. Val Mig || declinauerunt BD F declinauerunt Z || quos : quod ZEB || 24 epistulae : aep- Z -lam K || 25 editi : et add. B F || in : ad Val Mig || diem : om. AV || durant : -rent E die add. V || igitur cum : cum ergo Q igitur Z

1. Les Actes de Nicée à proprement parler n'ont jamais existé ; il n'exista jamais que le symbole de foi, les vingt canons et le décret concernant la date de la fête de Pâques. Jérôme pense peut-être à ces écrits-là. Voir HÉFÉLÉ, I 1, p. 386-402 ; PALANQUE-BARDY, p. 70, n. 1 ; Introduction II. 3. A, p. 55 s. – Sur les noms : à l'époque d'ÉPIPHANE (Haeres. 69, n. 11 –

Ces trois derniers, qui étaient clercs de l'Église d'Alexandrie, furent en effet les responsables de cette hérésie.

– L. : Si quelqu'un dit qu'ils n'ont pas été réintégrés, comment sera-t-il convaincu de son erreur ?

– O. : Il subsiste encore des personnes qui ont assisté à ce concile. Et si cela est trop peu, parce que, en raison de l'éloignement de l'époque, elles sont trop rares et ne peuvent être prises à témoin en tout lieu, lisons les Actes et les noms des évêques présents au concile de Nicée¹ : nous verrons que ceux dont nous venons de dire qu'ils ont été réintégrés ont souscrit à l'*homouosios* (consubstantiel) au milieu des autres².

Concile d'Alexandrie – L. : Mais on pourrait répondre que c'est après le concile de Nicée qu'ils ont dévié vers cette foi erronée.

– O. : Ta remarque est justifiée ! En effet, ceux qui ne croient pas à l'existence de ce qu'ils refusent ont coutume de nier les yeux fermés³. Mais comment n'ont-ils dévié qu'ensuite, ceux à cause de qui le concile a été réuni et ceux dont les lettres et les livres d'impiété⁴, parus avant le concile, subsistent jusqu'à nos jours ? Ainsi, alors qu'à cette

PG 42, col. 217 s.), les signatures des évêques présents à Nicée existaient encore. Mais les listes de noms parvenues jusqu'à nous sont trop mutilées pour pouvoir être reconstituées (HÉFÉLÉ, I 1, p. 409, n. 4 ; p. 448).

2. Sur les dix-sept ou vingt-deux (voir p. 165, n. 5) partisans d'Arius, cinq évêques refusèrent d'abord de signer le symbole de Nicée : Eusèbe de Nicomédie, Théogni(u)s de Nicée, Maris de Chalcédoine, Théonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïs ; tous finirent par signer, sauf les deux derniers qui furent anathématisés. – Contrairement à ce qu'en pensent BOULARAND (p. 28, 51) et HÉFÉLÉ (I 1, p. 447 ; n. 4), Jérôme ne se contredit pas : Arius n'était pas évêque et n'avait donc pas à signer la profession de foi de Nicée, pas plus qu'Achillas ou Saras. Jérôme ne parle en effet que des évêques !

3. Voir OTTO, p. 250, n° 1271.

4. La lettre d'Arius à Eusèbe de Nicomédie, la profession de foi d'Arius et de ses compagnons à Alexandre, la Thalie (banquet) écrits après son expulsion d'Alexandrie pour l'essentiel ; voir BOULARAND (p. 43-61).

tempore trecenti et eo amplius episcopi^b, paucos homines, quos sine damno Ecclesiae abicere poterant, susceperint, miror quosdam, et certe Nicaenae fidei sectatores, tantae duritiae existere ut tres confessores de exilio reuertentes,
 30 non putent id ob totius orbis salutem necessitate facere debuisse quod tot et tales uiri uoluntate fecerunt.

Sed, ut dicere coeperamus, post reditum confessorum, in
 P 175 | Alexandrina postea synodo constitutum est, ut, exceptis auctoribus haereseos, quos error excusare non poterat, paenitentibus Ecclesiae sociarentur, non quo episcopi possent esse
 35 qui haeretici fuerant, sed quod constaret eos qui reciperentur haereticos non fuisse. Assensus est huic | sententiae Occidens et per tam necessarium consilium e Satanae faucibus mundus ereptus est^{c*}.

ZEBD KQAFHV

27 poterant : -tuerant Q -tuerunt A || susceperint : susci- Z -runt EB Q || 28 miror : et *add. F* minor Z || nicaenae fidei : niceni f. Z *tr. B* || 28/29 tanta duritia ZEB || 30 putent : pot- Z putenti K^{ac} possent Q || necessitate : -sitate B K^{ac}H -sario V || 32 coeperamus : cep- FH || reditum : -ri QH^{ac} || 33 alexandrina : alax- Z -dria AF -driae Q || postea synodo : *tr. Q* postea A || 35 quo : quod ZEBD QF, *Val Mig* || possent : -sint E KF, *Val Mig* episcopi possent *add. Z^{ac}* || 36 quod : quo ZBD KA || 38 consilium : -cilium *Val Mig* || e : est F *om. ZBD AV, Val Mig*

b. HIL., *Frag. hist.* II, 27 = *Coll. antiar. paris.* B II 9, 7. c. cf. CIC., *Catil.* 2, 1, 2; *Arch.* 9, 21.

1. Le nombre des participants au concile de Nicée est problématique. D'après EUSÈBE (*Vita Constantini*, 3, 8 – PG 20, col. 1061), il y aurait eu plus de deux cent cinquante évêques. ATHANASE dit qu'il y avait plus de trois cents évêques (*Hist. Ar. ad monach.*, col. 66, PG 25, col. 772; *Apol. c. arian.*, col. 23, 25, PG 25, col. 285, 289; *de Syn. Arim.*, col. 43, PG 26, col. 768); il dit aussi formellement que les Pères étaient 318 (ATHANASE, *Ad Afros*, 2, PG 26, col. 1031). Ce nombre est donné pour la première fois par HILAIRE (*C. Constant.* 27, SC 334, p. 220). Il est symbolique, car il représente les 318 serviteurs qu'Abraham prit avec lui pour battre les quatre rois impies qui s'étaient emparés de Lot son parent (cf. Gn 19, 14). Voir HÉFÉLÉ, I 1, p. 409-416; PALANQUE-BARDY, p. 82, n. 3; AUBINEAU,

époque-là plus de trois cents évêques^{b1} ont réintégré un petit nombre d'hommes qu'ils pouvaient repousser sans préjudice pour l'Église, je m'étonne que certains², et assurément des partisans de la foi de Nicée, soient assez insensibles pour ne pas considérer que trois confesseurs³ ont dû, à leur retour d'exil, faire par nécessité, pour le salut du monde entier, ce qu'un si grand nombre d'hommes de qualité ont fait volontairement.

Mais, comme nous avons commencé à le dire⁴, après le retour des confesseurs, il fut fixé par la suite, lors du concile d'Alexandrie⁵, qu'à l'exception des auteurs de l'hérésie – que l'erreur ne pouvait excuser – ceux qui regrettaient <leur erreur> seraient associés à l'Église. Non que pussent être évêques ceux qui avaient été hérétiques, mais parce qu'il était établi que ceux qui étaient réintégréés n'avaient pas été hérétiques⁶. L'Occident approuva cette décision et, par cette décision si nécessaire, l'univers fut arraché à la gueule de Satan^{c7}.

« Les 318 serviteurs d'Abraham... », p. 183 et H. CHADWICK, *ibid.* p. 808-811. Il est curieux que Jérôme ne donne pas le nombre mystique devenu traditionnel à partir d'Hilaire. Pour le commentaire de ce passage, voir *Introduction* II. 3. A, p. 55 s.

2. Les Lucifériens.

3. Les *trois confesseurs* sont Athanase d'Alexandrie, Hilaire de Poitiers et Eusèbe de Verceil, qui ont pris la défense de l'orthodoxie nicéenne en exil.

4. Cf. 19, l. 22 s.; Jérôme reprend son récit historique où il l'avait laissé.

5. Sur le Synode d'Alexandrie, voir *Hist. Eccles.* 1, 28 – PL 21, col. 498; *Introduction* I. 3. A, p. 20 s.

6. Voir la *Lettre* écrite par Libère vers 362/363 aux évêques d'Italie (HIL., *frag. hist.* B IV 1 (CSEL 65, p. 157).

7. Sur les effets littéraires du souvenir cicéronien, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 282; *Ead.*, « *Saint Jérôme et les Ariens...* », p. 188, n. 180 s.

40 Ventum est ad asperrimum locum, in quo, aduersum
uoluntatem et propositum meum, cogor de beato Lucifero
secus quicquam quam et illius meritum et mea humilitas*
poscit existimare. Sed quid faciam? Veritas os reserat et
inuitam linguam conscium ad eloquendum pectus impellit.
184 45 In tali articulo Ecclesiae, in tanta / rabie luporum, segrega-
tis paucis ouibus, reliquum gregem deseruit^d, bonus quidem
ipse pastor^e, sed multam praedam bestiis relinquens.
Praetereo illa quae quidam ex maledicis quasi satis firma
defendunt: hoc illum amore gloriae et nominis in posteros
50 transmissione fecisse, necnon et simultate quam aduersum
Eusebium propter Antiochenam dissensionem susceperat.
Nihil istorum de tali uiro credo; unum, quod etiam in prae-
senti constat, eloquar: uerbis eum a nobis dissentire, non
C 54 | rebus, si quidem et eos recipiat qui ab Arianis baptisma
55 consecuti sunt.

21. – L. d.: Quam longe alia et, ut nunc intellego, errori
magis quam spei proficientia, mihi ante asserebantur!
Verum gratias Christo Deo, qui in pectus meum ueritatis
lumen infudit, ne adhuc ore sacrilego Virginem eius scor-

ZEBD KQAFHV

41 cogor: cognor *K* quo corde *E* || 42 humilitas: humani- *Val Mig* ||
43 poscit: possit *ZEB HV* || existimare: -ri *E* extimari *E* estimare *D* ||
44 conscium: -ciem *F^{sc}* concilium *Z^{pc}* consilium *Z^{sc}* || 45 ecclesiae: -iam
ZBD || rabie: -iem *E* -biae *Z* || 46 reliquum: -quam *Z* -quium *F* || 47 ipse
pastor: *tr. V* pastor *A* || 49 defendunt: -dant *A^{pc}* -dat *A^{sc}* defun- *Z* ||
amore: amor *K* animo *B* || posteros: -rum *FH* || 50 transmissione: -mit-
tendi *Val Mig* || et: pro. *add. V, Val Mig* || simultate: -multatem *H* -multe
E^{sc} || aduersum: -sus *E F, Val Mig* || 52 unum: est *add. BD FHV, Val Mig*
|| 53 constat: -stanter *BD FHV, Val Mig* || eloquar: -quor *BD A* loquar
HV, Val Mig || dissentire: desen- *Z^{sc}E* || 54 et eos: eos *ZEBD AHV om. F, Val Mig*

21, 1 quam: *om. ZBD F* || alia: -iae *A* -ias *K* -iter *Q* || et: *om. KQA* ||
errore *E KAHV* || 2 proficientia: -fidentia *F* prosc- *B* || ante: antea *Val Mig* ||
asserebantur: -batur *Q* inse- *F* asseuere- *A* || 3 gratias: ago *add. B QA, Val Mig* || 4 infudit: ef- *B F*

Lucifer de Cagliari On en est venu à l'endroit le plus
difficile: contre ma volonté et mon
intention, je suis obligé de porter sur le bienheureux Lucifer
un jugement différent de celui qu'exigent son mérite et ma
petitesse. Mais que faire¹? La vérité m'ouvre la bouche et
la conscience qu'a mon cœur d'être informé pousse ma
langue à parler malgré elle. Dans un moment si critique pour
l'Église, au milieu de la rage si grande des loups, il mit à part
quelques brebis, mais abandonna le reste du troupeau^d.
Certes, il était lui-même un bon pasteur^e, mais il laissait aux
bêtes sauvages bien des proies. Je laisse de côté ce que cer-
tains médisants soutiennent comme étant suffisamment
fondé: il aurait, d'après eux, agi ainsi par passion de la gloire
et pour faire passer son nom à la postérité; et aussi, à cause
du différend qu'il avait eu avec Eusèbe, en raison du désac-
cord d'Antioche². Je ne crois rien de tout cela d'un tel
homme; je ne dirai qu'une chose, qui est, même à présent,
établie: c'est sur les mots qu'il est en désaccord avec nous,
non sur les idées, puisqu'il réintègre aussi ceux qui ont
obtenu le baptême de la part des ariens.

Le diacre romain

Hilaire

21. L.: Combien étaient diffé-
rents, et de loin!, – et plus propices
à l'erreur qu'à l'espérance, comme je
le comprends maintenant –, les propos que l'on me tenait
auparavant! Mais, grâces soient rendues au Christ, mon
Dieu, qui a versé dans mon cœur la lumière de la vérité pour
m'empêcher de continuer à appeler d'une bouche sacrilège

d. cf. Mt 18, 12; Lc 15, 4. e. cf. Jn 10, 11-18.

1. L'expression « amène une alternative formant double impasse ». Jérôme a plusieurs fois recours à ce type de tournures dans ses autres œuvres et en particulier dans l'*adu. Ruf.* Voir LARDET, *Un commentaire*, n. 105, p. 60-61.

2. Sur le « schisme d'Antioche », voir *Introduction* I. 2.; 3. A, p. 15-22.

5 tum Diaboli clamarem ! Restat unum, quod quaeso te ut edisseras : quid aduersum Hilarium dicendum sit, qui ne baptizatos quidem recipiat ab Arianis.

– O. d. : Hilarius, cum diaconus de Ecclesia recesserit, solusque, ut putat, turba sit mundi, neque eucharistiam
10 conficere potest, episcopos et presbyteros non habens, neque baptisma sine eucharistia tradere ; et, cum iam homo mortuus sit, cum homine pariter interiit et secta, quia nul-
lum post se clericum diaconus potuit ordinare. Ecclesia autem non est quae non habet sacerdotes. Sed, omissis pau-
15 cis homunculis, qui ipsi sibi et laici sunt et episcopi, ausculta quid de omni Ecclesia sentiendum sit.

C 55 | – L. d. : Tribus, ut aiunt, uerbis tam grandem quaestionem dissoluisti. Et quidem dum loqueris, uideor mihi tecum
facere. Si uero obticueris, nescio quid rursus scrupuli nasci-
20 tur, quare ab haereticis baptizati suscipiantur.

– O. d. : Hoc est quod et ego dixi, ausculta quid de omni Ecclesia sentiendum sit. Iste enim, ut ais, scrupulus multos

ZEBD KQAFHV

5 clamarem : clamor- Z clamitar- Q dam- F || 6 edisseras : edes- K dis- E^{ac} || hilarum E FHV || ne : nec ED HV || 7 recipiat : -pit A -piebat F || 8 hilarus ZEBD FHV || diaconus : om. DA -nos Z || de : ab Z V || 9 putat : -ta ZB KA -to D || 12 et : ut praem. Z || sectam F || 12/13 nullum post se : post se nullum Val Mig || 15 homunculis : -minibus E -muncunculis K || ipsi sibi : tr. K ipsi Val Mig || 17 aiunt : adi- K audi- Z || tam : -men K istam E || 17/18 quaestionem dissoluisti : tr. E questionem d. F || 18 et quidem : et quidam E equidem Q || 19 rursus Val Mig || 20 suscipiantur : -piuntur V, Val Mig || 21 et : om. QH || 22 scrupulus : scri- E K || multos : -tas B om. Z^{ac}

1. Sur Hilaire, associé à Lucifer en même temps que le prêtre Panrace après le concile d'Arles (353) par le Pape Libère, voir *Introduction* I. 2. A, p. 15 s. ; 4. C, p. 34 s. ; II. 3. A, p. 55 s. Au moment où Jérôme écrit son *Altercatio*, le diacre était déjà mort. Jérôme marque la progression entre le § 20 et le § 21 en soulignant que Lucifer reçoit ceux qui ont été baptisés par les Ariens et qu'Hilaire ne les reçoit pas. Voir les témoignages de LUCIF. CALAR. (*reg. apostat.* 5, p. 145, l. 45-47 ; *ep. Liberii Lucifero* 7, p. 319 ; *ep. Liberii papae ad Constantium imperatorem*, p. 315, l. 164-166, éd.

sa Vierge une courtisane du Diable ! Il ne reste qu'un point, que je te demande de développer : que faut-il dire à l'égard d'Hilaire¹, qui ne réintègre même pas ceux qui ont été baptisés par les ariens.

Le baptême par un diacre est impossible

– O. : Étant donné qu'il était diacre lorsqu'il s'est retiré de l'Église, et qu'il croit être à lui seul la foule du monde,

Hilaire ne peut ni réaliser l'eucharistie², n'ayant ni évêque ni prêtre, ni, sans eucharistie, dispenser le baptême. Comme l'homme est déjà mort, la secte a également disparu avec l'homme ; car, étant diacre, il n'a pu ordonner aucun clerc après lui. Or, il n'existe pas d'Église sans prêtres. Mais, laissons de côté ces quelques individus, qui sont pour eux-mêmes à la fois laïcs et évêques, et écoute ce qu'il faut penser de toute Église !

– L. : En trois mots³, comme l'on dit, tu as résolu un problème aussi important ! En vérité, pendant que tu parles, j'ai l'impression d'être de ton avis. Mais lorsque tu te tais, renaît en moi je ne sais quel scrupule de savoir pourquoi on réintègre ceux qui ont été baptisés par les hérétiques.

Composition de l'Église

– O. : C'est ce que je viens de te dire : écoute ce qu'il faut penser de toute Église ! En effet, ce scrupule,

comme tu le dis, titille⁴ bien des gens. Peut-être serai-je long

G.F. DIERCKS, *CCSL* 8) ; HIER. (*De uir.* 95, p. 200) ; voir CAVALLERA, *Saint Jérôme...*, I, p. 56-57 ; HÉFELÉ, I 2, p. 870-871 ; sur les positions extrêmes d'Hilaire, voir KRÜGER, p. 88 ; P. SMULDERS (« *Two passages of Hilary's Apologetica...* », p. 234-243) a ajouté deux fragments aux *Responsa* d'Hilaire de Poitiers à Lucifer concernant son *de Synodis* (*PL* 10, col. 545-548).

2. L'expression est assez rare ; on retrouvera *panem conficere* dans *in Mal.* I, 7 (éd. ADRIAEN, *CCSL* 76 A, p. 909, l. 233), où JÉRÔME donne à peu près le même sens.

3. Sur ce tour, voir OTTO, p. 366-367, n° 1870 ; LARDET, *Un commentaire*, n. 405, p. 226.

4. Le verbe *titillare* surprend dans ce contexte. Il signifie « chatouiller ». Dans la bouche de l'Orthodoxe, ce terme est une moquerie humoristique plus qu'ironique.

P 176 titillat. Et longus fortasse | ero in enarrando, uerum tanti est
lucrum ueritatis.

P 185 / 22. Arca Noe Ecclesiae typus fuit, dicente apostolo
Petro : *In arca Noe pauci, id est octo animae saluae factae
sunt per aquam; et uos nunc similiter baptisma saluos
faciet*^a. Vt in illa omnium generum animalia, ita in hac
5 uniuersarum et gentium et morum homines sunt. Vt ibi par-
C 56 dus et haedi, lupus et agni, ita hic iusti et peccatores^b, | id
est, uasa aurea et argentea, cum ligneis et fictilibus moran-
tur^c. Habuit arca nidos suos, habet Ecclesia plurimas man-
siones^d. Octo animae hominum in arca seruatae sunt^e, et
10 nos Ecclesiastes^f iubet dare partem septem, dare partem
octo, id est, credere utrique Testamento. Ideo et quidam
psalmi *pro octaua* inscribuntur^g et per octonos uersus, qui
singulis litteris subiecti sunt, in centesimo octauo decimo
15 psalmo iustus eruditur. Beatitudines quoque, quas Dominus
discipulis in monte pronuntians Ecclesiam deliniauit, octo
sunt^h. Et Ezechiel in aedificationem Templi octonarum

ZEBD KQAFHV

23 in : om. E H || tanti : -tum E magnum BD

22, 1 dicente : -cit A sicut ait Q || 1/2 apostolo petro : tr. E, Val Mig
apostolus petrus QA || 3 aquam : quod add. ZD KAFHV, Val Mig || nunc
similiter : tr. A nunc similis formae V, Val Mig || 4 faciet : -cit Val Mig
baptisma add. V || ut : et praem. F et A sicut Q || in : om. ZE || generum
animalia : generum animalium ZB animalium genera Val Mig || ita : ut add.
K et add. Q, Val Mig || 5 et¹ : om. Z QFHV || et² : om. K^{ac} || ut ibi : et
praem. Q ut ubi ZB et ibi A || 6 haedi : -dus QH || hic : et praem. E FHV,
Val Mig || et³ : cum ZBD || peccatoribus BD || 7/8 morantur : -rabantur A
com- Q, Val Mig || 8 habet : et add. D A^{ac}F || plurimas : -rissimas A et add.
F^{ac} || 9 arca : noe add. H, Val Mig || seruatae : salua- D A || 10 nos : uos E
nobis Val Mig || partem : -tes BD V, Val Mig || 10/11 dare partem octo :
dare octo partem Z dare partes octo BD V, Val Mig necnon et octo A ||
11 utrique : uti- A uerique K^{ac} ueteri nouoque K^{bc} || et : om. A, Val Mig ||
12 octaua : -uo ZB -ba E || inscribuntur : scri- ZEB QAFHV || per : pro
ZBK || octonos : -nas F^{ac} octo nos H || 13 centesimo octauo decimo : cen-
tesimo decimo octauo F, Val Mig c^{mo} XVIII F c^{mo} VIII^{mo} X^{mo} BD CXVIII

dans mon développement, mais la vérité en tirera un grand
bénéfice¹.

22. L'arche de Noé était le type de l'Église², selon les
paroles de l'Apôtre Pierre : *Dans l'arche de Noé, quelques-
uns, c'est-à-dire huit âmes, furent sauvés par l'eau; c'est de la
même façon qu'à présent le baptême vous sauvera*^a. De même
qu'il y avait dans l'arche des animaux de toutes sortes, de
même il y a dans l'Église des hommes de tous peuples et de
toutes mœurs. De même qu'il y avait là léopard et chevreaux,
loup et agneaux, de même il y a ici des justes et des
pêcheurs^{b3}, c'est-à-dire que des vases d'or et d'argent demeu-
rent avec les vases de bois et d'argile^c. L'arche eut ses niches ;
l'Église a un très grand nombre de demeures^d. Huit âmes
humaines furent sauvées dans l'arche^e, et l'Écclésiaste^f nous
ordonne de donner une part à sept, de donner une part à huit,
c'est-à-dire de croire aux deux Testaments. C'est pourquoi
certains psaumes sont intitulés *pour l'octave*^g, et, dans le
Psaume 118, le juste est instruit par des strophes de huit ver-
sets, tous liés à une lettre. Les Béatitudes aussi, que le Seigneur
a sur la montagne énoncées à ses disciples en préfigurant
l'Église, sont au nombre de huit^h. Ezéchiel, pour édifier le

H centesimo octavo decimo E || 15 deliniauit : delineauit Mig deliniuit V
declinauit KA declinabit E delirauit B designauit D || 16 aedificacione
ZBD F

22. a. 1 P 3, 20-21 ; cf. CYP., *Ep.* 69, 2, 2. b. cf. TERT., *Idol.* 24 ; *Prax.*
10, 8. c. cf. 2 Tm 2, 20. d. cf. Gn 6, 14. e. cf. Gn 6, 18. f. cf. Qo 11,
2. g. cf. Ps 6, 1 ; 11, 1. h. cf. Mt 5, 1-11.

1. Par une espèce de coquetterie oratoire, Jérôme excuse par avance la
longueur excessive de son exposé. L'expression *lucrum ueritatis* est à rele-
ver, car l'alliance du mot *lucrum* (gain, bénéfice) et du mot abstrait *ueritas*
résonne comme une sentence, à la clausule.

2. Sur ce § 22, voir *Introduction* II. 2. A C, p. 42 s.

3. Le léopard et le loup sont des fauves féroces qui dévorent de jeunes
et innocentes victimes ... Réinterprétation d'Is 11, 6.

numerum adsumpsitⁱ. Multaque alia in hunc modum per Scripturas significata reperies. Emittitur itaque de arca coruus^j et non redit, et postea pacem terrae columba nuntiat^k. Ita et in baptisate Ecclesiae, taeterrimo alite expulso, id | est, Diabolo, pacem terrae nostrae columba^l Sancti Spiritus^m nuntiat. A triginta cubitis incipiensⁿ, et usque ad unum cubitum paulatim decrescens arca construitur. Similiter et Ecclesia, multis gradibus consistens, ad extremum diaconis, presbyteris episcopisque finitur. Periclitata est arca in diluuiio^o, periclitatur Ecclesia in mundo. Egressus^p, Noe vineam plantavit, et bibens de ea inebriatus est^q; natus quoque in carne, Christus Ecclesiam plantavit^r et passus est^s. Nudatum patrem irrisit maior filius^t et minor textit^u; et Dominum crucifixum irrisere Iudaei^v et honorare Gentiles^w.

Dies me deficiet si omnia arcae sacramenta cum Ecclesia componens edisseram : qui sint inter nos aquilae, qui colum-

ZEBD KQAFHV

17 adsumpsit : -mit ZBD AFHV, Val Mig || alia : quae add. A per scripturas add. D || 18 de arca : om. Z noe add. F || 19 redit : -diit Val || 19/21 columba - terrae : om. KH || 21 terrae nostrae : tr. B terrae A || 21/22 sancti spiritus : tr. A, Val Mig || 22 a : at B et K || 25 diaconis : -nes Z -nibus B || 26 periclitatur : pere- E et add. ZBD F || 27 noe : de arca add. QA || 30 dominum : christum praem. F deum E, Val Mig || crucifixum irrisere : c. irriserunt ZBD^o irriserunt c. D^o c. illuserunt E, Val Mig || 30/31 honorare : -uerunt ZBD, Val Mig -berunt E -rare F

i. Ez 40, 9; 40, 31; 40, 34; 40, 37; 40, 41. j. cf. Gn 8, 6-7. k. cf. TERT., *Bapt.* 8, 3-4. l. cf. Gn 8, 8-11; cf. TERT., *Bapt.* 8, 3-4. m. cf. Mt 3, 16; Mc 1, 10; Lc 3, 22; Jn 1, 32. n. cf. Gn 6, 15. o. cf. Gn 7, 17-24. p. cf. Gn 8, 18. q. Gn 9, 20-21. r. Jr 2, 21; Jn 15, 1-8. s. cf. Mt 26; 27; Mc 14; 15; Lc 22; 23; Jn 11, 45-19, 42. t. cf. Gn 9, 22. u. cf. Gn 9, 23. v. cf. Mc 15, 29-32. w. cf. Mc 15, 39-41; 16, 1-23.

1. Sur tous ces nombres symboliques, voir H. de LUBAC, *Exégèse médiévale, les quatre sens de l'écriture*, II, 2, Aubier, Paris, 1964, p. 22-23.

2. Jérôme suit le texte des Septante οὐχ ὑπέστρεψεν (ἀνεστρ-).

3. Interprétation de Gn 6, 16; Jérôme inverse l'ordre au sujet de l'Église : il va de 1 à 30 (et non de 30 à 1).

4. Allusion à la scène du Calvaire où les Juifs l'injurèrent, et le centurion romain le reconnut comme fils de Dieu. Le Christ, sur la Croix, était nu.

Temple se sert aussi du chiffre huitⁱ. Et tu trouveras bien d'autres exemples dans les Écritures allant dans le même sens^l. De même, le corbeau est envoyé hors de l'arche^j et ne revient pas²; ensuite, la colombe annonce la paix à la terre^k. De même, dans le baptême de l'Église, une fois chassé l'oiseau de toute horreur, c'est-à-dire le Diable, la colombe de l'Esprit saint^m annonce la paix à notre terre. Construite d'abord sur trente coudéesⁿ, l'arche diminue progressivement jusqu'à ne plus faire qu'une coudée³; de la même façon, l'Église, constituée de multiples degrés, se termine par les diacres, les prêtres, et enfin par les évêques. L'arche, dans le déluge^o, fut en danger; l'Église, dans le monde, est en danger. Sorti de l'arche^p, Noé planta la vigne, et, en buvant de son jus, il s'enivra^q; de même, né de la chair, le Christ planta l'Église^r et subit la passion^s. Dêvêtu, le père fut tourné en dérision par son fils aîné^t, tandis que le cadet le recouvrit^u; de même le Seigneur, crucifié, fut tourné en dérision par les Juifs^v, tandis que les Gentils l'honorèrent^w⁴.

Aspect mêlé de l'Église

La journée ne me suffirait pas pour développer la comparaison entre tous les mystères de l'arche et ceux de l'Église⁵ : qui sont parmi nous les aigles, les colombes, les lions, les cerfs, les vermisseaux, les serpents⁶ ? Ce qui est en

5. Autre variante du stéréotype d'abrègement, qu'affectionne Jérôme. Voir p. 93, n. 1.

6. Il est bien difficile de savoir à quelles qualités correspondent pour Jérôme ces divers animaux. Les *colombes* sont sans doute parées de nombreuses vertus; les *aigles* sont peut-être ces pèlerins de diverses contrées qui accourent à Jérusalem, comme le dit JÉRÔME dans l'*Ep.* 46, 10 (*CUF* 2, p. 110, l. 10), dans son interprétation de Mt 24, 28 s. Les *lions* incarnent la férocité, l'impiété et la sournoiserie, ils pénètrent dans les bergeries (*Ep.* 78, 26, *CUF* 4, p. 76, l. 15) et rôdent autour du troupeau du Christ. Les *serpents* sont les hérétiques, les démons de tous genres. Les *cerfs* figurent sans doute les catéchumènes qui se préparent au baptême, ainsi que dans l'*Ep.* 78, 30 (*CUF* 4, p. 79, l. 6). Quant aux *vermisseaux*, ils sont l'image de tous les hommes humbles dont fait partie JÉRÔME, si l'on en croit l'*Ep.* 73, 4 (*CUF* 4, p. 22, l. 15).

bae, qui leones, qui cerui, qui uermiculi, qui serpentes.

35 Quod ad praesens negotium pertinet, breuiter expediam.

Non solae in Ecclesia morantur oues, nec mundae tantum

C 58 aues uolitant^x. Frumentum in agro seritur et *inter* | *nitentia*
P 186 *culta lappae tribolique et steriles* | *dominantur auenae* y.

Quid faciat agricola? Euellat lolium? Sed tota pariter

40 messis euertitur! Cotidie industria rusticana aues sonitu

abigit^z, imaginibus exterret. Hinc flagello crepitat, hinc

P 177 | *formidines tendit*; attamen aut ueloces capreae aut lasciuus

onager incurrit. Hinc in effossa horrea mures frumenta

45 comportant^a. Hinc feruenti agmine segetem formica popu-

latur^b. Ita se res habet! Nemo securus agrum possidet!

Dormiente patrefamilias, inimicus homo zizania supersemi-

nauit. Ad quae eradicanda cum discipuli ire properarent,

Dominus prohibuit, sibi seruans palearum et frumenti dis-

50 cretionem^c. Haec sunt uasa irae et uasa misericordiae, quae

in domo Dei^d ab Apostolo praedicantur^e. Veniet ergo dies

ZEBD KQAFHV

35 pertinet: cont- HV || breuiter: -biter E K || 36 solae: -lum ZEBD, Val Mig -le FH || 37 aues uolitant: tr. F a. molitant B || frumentum: sed praem. E, Val Mig || et inter: interque Val Mig inter K || nitentia: -tiam Z ninententia B || 38 lappae: -que add. ED H, Val Mig lappice Z || tribolique: tribulique ZEBD AFHV et tribuli Val Mig || 39 agricola: -cula Z -colae K || euellat: uellat K reu- F || 40 uertitur HV || 40/41 sonitu abigit: soni tuabigit K^{sc} s. ambi- Z || 41 crepitat: tre- K treppidat F || 42 aut: ut A au K^{sc} || capreae: -prae Z A -pre H || lasciuus: lauci- Z lazuius F^{sc} lazuius F^{sc} || 43 in: om. ZBD KF || effossa: -osam K^{sc} offesis F || 45 ita se res habet: ita res se habet A^{sc}, Val Mig idas seres habet Z || securus agrum: s. aurum ZBD KAHV aurum s. F || 46 zizania: -niam ZB H, Val Mig zezaniam K -nias E || 47 ad quae: atque F ad quam ZB KAHV, Val Mig aquam E || eradicandam ZEB KAHV, Val Mig || discipuli: serui Val Mig || properarent: -ponerent ZBD AHV, Val Mig disponerent F preponerent E || 48 prohibuit: cohibu- FV coibu- H non conhibu- ZB non coniu- D nos- ter cohibu- E || 49 uasa om. Val Mig

x. cf. Lv 11, 13; Dt 14, 12-18. y. VERG., *Georg.* 1, 153-154. z. cf. VERG., *Georg.* 1, 156. a. cf. VERG., *Georg.* 1, 181-182. b. cf. VERG., *Aen.* 4, 402-407. c. cf. Mt 13, 24-30. d. cf. 2 Tm 2, 20-22. e. cf. Rm 9, 22-23.

rapport avec la présente affaire, je vais l'expliquer brièvement. Dans l'Église n'habitent pas que des brebis et ne volent pas que des oiseaux purs^{x1}. Le froment est semé dans le champ et, *au milieu de splendides cultures, l'emportent les bardanes et les tribules, ainsi que les folles avoines*^{y2}. Que doit faire le paysan³? Va-t-il arracher l'ivraie? Mais la moisson entière est en même temps saccagée! Chaque jour, l'habileté paysanne chasse les oiseaux par le bruit^z, les effraie par des simulacres: tantôt elle fait claquer le fouet, tantôt elle dresse des épouvantails⁴; cependant, font incur-sion soit les rapides chevreuils, soit l'onagre folâtre; d'un côté, les campagnols amassent le froment dans leurs greniers souterrains^{a5}, de l'autre, les fourmis, en une fébrile colonne, ravagent la récolte^{b6}. C'est ainsi⁷! Personne n'est exempt de souci quand il possède un champ. Pendant le sommeil du père de famille, l'ennemi a semé l'ivraie; comme les disciples se hâtaient d'aller la déraciner, le Seigneur les en a empêchés, se réservant à lui-même de séparer la paille et le froment^c. Ce sont là les vases de colère et les vases de miséricorde qui, selon les propos de l'Apôtre^c, se trouvent dans la demeure de Dieu^d. Viendra donc le jour où, le trésor de l'Église une

1. Noter la paronomase *oues/aues*. Il faut aussi avoir en tête la distinction biblique entre animaux purs et impurs.

2. Utilisation de VIRGILE (*Georg.* 1, 153-154) jointe à une exploitation de la parabole de l'ivraie. Sur les effets littéraires, voir CANELLIS, « *La composition...* », p. 284.

3. Jérôme a souvent recours à ce type de question qui dramatise.

4. Sur l'influence virgilienne (*Georg.* 1, 156), voir HAGENDAHL (p. 106). Le tableautin est croqué de façon réaliste: les effets apparaissent avant les causes; seul un examen attentif permet de voir qu'à *sonitus* correspond *flagellum*, à *imago*, *formido*.

5. Jérôme continue de s'inspirer de *Georg.* 1, 181-182.

6. Par association d'idées, Jérôme rapproche des *Géorgiques* un passage de l'*Énéide* qui est de la même veine (VIRG., *Aen.* 4, 402-407). Voir HAGENDAHL (p. 106).

7. L'expression classique donne au texte un ton familier; c'est un constat objectif d'une réalité contre laquelle personne ne peut rien.

C 59 quando, thesauro Ecclesiae aperto, proferet Dominus uasa
 irae suae. Quibus exeuntibus, Sancti dicent: *Ex nobis | exie-*
runt, sed non fuerunt ex nobis. Si enim fuissent ex nobis,
 55 *mansissent utique nobiscum*^f. Nemo potest Christi palam
 sibi assumere^{g*}, nemo ante iudicii diem de omnibus iudi-
 care! Si iam mundata est Ecclesia, quid Domino reserua-
 mus? *Est uia quae uidetur esse apud homines recta, nouis-*
 5 *sima autem eius ueniunt in profundum inferni*^h. In hoc
 errore iudicii, quae potest esse certa sententia?

23. Conatus est et beatus Cyprianus contritos lacus
 fugere^a, nec bibere de aqua aliena^b, et idcirco haereticorum
 baptisma reprobandis, ad Stephanum, tunc Romanae urbis
 episcopum qui a Petro uicesimus tertius fuit^c, super hac re
 5 Africanam synodum direxit; sed conatus eius frustra fuit.
 P 178 Denique illi | ipsi episcopi qui rebaptizandos haereticos cum
 eo statuerant, ad antiquam consuetudinem reuoluti, nouum

ZEBD KQAFHV

51 proferet: -fert *E K* || 53 fuerunt: erant *FHV*, *Val Mig* || 54 mansissent: perm- *ZEBD* || palam: palmam *ZEBD FHV*, *Val Mig* || 55 iudicii diem: *tr. Val Mig* || omnibus: homini- *Val Mig* || 57 esse: *om. ZEB AHV* || homines: -ni *Z* esse *add. B* || 59 esse certa: *tr. ZEB KFHV*

23, 1 et: et *add. K om. A*, *Val Mig* || lacus: -cos *ZE* || 4 a: beato *add. QA*, *Val Mig* || tertius: sextus *ZEB KQAFHV*, secundus *Val Mig* || fuit: fuerit *E* fuerat *ZBD* || 5 africana *E* -num *Q* || direxit: indix- *E* dix- *Z* || 6 illi ipsi: *tr. E F* ipsi *Q* illi *B*

f. 1 Jn 2, 19; cf. CYP., *Ep.* 69, 1, 3; 70, 3, 2. g. cf. CYP., *Ep.* 55, 25, 1. h. Pr 14, 12.

23. a. cf. Jr 2, 13. b. cf. Pr 9, 18 (LXX).

1. Cyprien a joué un rôle primordial dans la controverse sur le baptême des hérétiques. Le synode de Carthage de 255 répondit aux dix-huit évêques numides qui demandaient s'il fallait rebaptiser les hérétiques, que leur opinion par rapport au baptême des hérétiques était parfaitement juste, car personne ne peut être baptisé hors de l'Église, attendu qu'il n'y a qu'un seul baptême établi dans la sainte Église (*Ep.* 70, 1, 2, p. 253); écrivant à Quintus, évêque en Maurétanie, CYPRIEN soutient la même thèse (*Ep.* 71); en 256 un autre concile confirme les résolutions des conciles précédents.

fois ouvert, le Seigneur fera sortir les vases de sa colère. A leur départ, les Saints diront: *Ils sont partis loin de nous, mais ils n'étaient pas parmi nous; car, s'ils avaient été parmi nous, ils seraient assurément restés avec nous*^f. Personne, avant le jour du Jugement, ne peut s'approprier la pelle à vanner du Christ^g, personne ne peut juger qui que ce soit! Si l'Église a déjà été purifiée, que réservons-nous au Seigneur? *Il est une voie qui paraît droite aux hommes, mais son extrémité débouche dans les profondeurs de l'Enfer*^h. Avec cette erreur de jugement, quelle sentence peut être sûre?

L'autorité de Cyprien 23. Le bienheureux Cyprien¹ lui aussi s'est efforcé de fuir les citernes crevassées^a et de ne pas boire l'eau étrangère^{b2}. Pour cette raison, réprouvant le baptême des hérétiques, contre Étienne³, alors évêque de la Ville de Rome, le vingt-troisième à partir de Pierre, il présida un synode en Afrique⁴ sur ce problème; mais son entreprise fut vaine⁵. En effet, les évêques mêmes qui avaient résolu avec lui de rebaptiser les hérétiques, revenus à l'antique habitude⁶, laissèrent de côté le nouveau décret. Que devons-nous faire? Ce que nos

2. Voir OTTO, p. 184, n° 906. Jérôme s'est inspiré du passage où CYPRIEN et les autres participants du concile de Carthage (255) exposent leur point de vue sur le baptême (*CUF* 2, p. 253).

3. Étienne, évêque de Rome (254-257), eut d'abord des démêlés avec les évêques d'Asie Mineure qui réitéraient le baptême des hérétiques, conformément au principe des conciles d'Iconium (vers 230-235), présidé par Firmilien de Césarée, et de celui de Synnada (vers la même époque); il faillit excommunier les évêques orientaux pour cela; il ne partageait pas non plus les avis du synode de Carthage (vers 220), présidé par Agrippinus, sur l'invalidité du baptême des hérétiques que Cyprien avait défendue.

4. Il s'agit du concile de Carthage de 256 (*Ep.* 72).

5. Étienne refusa même de recevoir les légats africains.

6. Il n'y eut pas de rebaptême à proprement parler, mais un retour à l'antique habitude romaine. Sur le problème posé par le texte défectueux jusqu'à la présente édition, voir l'apparat et BATIFFOL, p. 101; *Introduction* II. 3. A, p. 55.

omisere decretum*. Quid faciamus ? Ita et nobis maiores nostri, et illis sui tradidere maiores.

C 60 10 | Adhuc Apostolis in saeculo superstitibus, adhuc sanguine Christi apud Iudaeam calente, phantasma Domini corpus asserebatur. Galatas, ad obseruationem legis traductos^c, Apostolus iterum parturit^d; Corinthios, resurrectionem carnis non credentes^e, plurimis argumentis ad uerum iter retrahere conatur. Tunc Simon Magus^f et Menander discipulus eius^g Dei se asseruere uirtutes^h; tunc Basilidesⁱ
P 187 / summum Deum Abraxas cum trecentis sexaginta quinque editionibus commentatus est; tunc Nicolaus, qui de septem diaconibus fuit^j, diei noctisque nuptias faciens, obscenos

ZEBD KQAFHV

8 omisere: em- Val Mig || faciamus E -cimus ZBD QAFHV, Val Mig || et nobis: ut nobis E nobis K nos et A || 9 illi ZBF || tradidere maiores: tradedere m. K sed quid de posterioribus loquar add. Val Mig sed quid de posterioribus loquar cum add. Q || 10 adhuc apostolis: tr. Val Mig || in saeculo superstitibus: superstitibus in saeculo AF in mundo superstitibus D in saeculo supprestitibus E om. Val Mig || adhuc: om. Val Mig || 10/11 sanguine christi: sanguinem c. E apud iudaeam Val Mig || 11 apud iudaeam: apud in i. K apud quod i. Z^{sc} christi sanguine Val Mig || calente: -tem E calescente V recenti Val Mig || domini: -nici Z^{sc}EBD om. F || corporis ZEBD AHV || 13 apostolis EB || corintheos E -this B || 14 carnis non credentes: carnis credentes non D^{sc} non credentes carnis D^{sc} || plurimis: -ribus Val Mig || 15 retrahere: -hit Q tra- BD FHV, Val Mig || conatur: -tus Z om. Q || tunc: cum K om. Q || 17 abraxas: -baraxas E -bra-deus Q || quinque: et praem. ZEBD || 18 editionibus: di- ZB sedi- E || commentatus: cum men- Z -mendatus QF || qui: unus add. Val Mig || 19 diaconibus: deia- Z -nis A, Val Mig || diei noctisque: die noctuque Q, Val Mig || obsceno Q -nus Z

c. cf. Ga 1, 6; 5, 1-2. d. cf. Gal. 4, 19. e. cf. 1 Cor 15; 2 Cor 5, 1-10. f. cf. Ps.-TERT., *Haer.* 1, 2. g. cf. Ps.-TERT., *Haer.* 1, 3. h. cf. Ac 8, 10. i. cf. Ps.-TERT., *Haer.* 1, 5. j. cf. Ac 6, 3-5; cf. Ps.-TERT., *Haer.* 1, 6.

1. Il s'agit des divers tenants du docétisme que Jérôme ne distingue pas ici. Sur le docétisme, voir JEANJEAN, p. 214 s.

2. Les Galates, évangélisés par Paul vers 50, à qui six à sept ans plus tard, des judaïsants veulent imposer la Loi de Moïse et la circoncision. D'où l'Épître aux Galates, ici visée (Ga 4, 19).

ancêtres nous ont transmis, et ce que leurs ancêtres leur avaient transmis !

Catalogue des hérétiques

Les Apôtres étaient encore vivants dans le siècle, le sang du Christ était encore chaud en Judée, que l'on soutenait que le corps du Seigneur était un fantôme¹. Les Galates², passés à l'observance de la Loi^c, l'Apôtre les enfante à nouveau^d; les Corinthiens, qui ne croyaient pas à la résurrection de la chair^e, il s'efforce, avec un très grand nombre d'arguments, de les remettre sur le bon chemin. C'est alors³ que Simon le Magicien⁴ et Ménandre⁵, son disciple^g, affirmèrent qu'ils étaient les Puissances de Dieu^h; c'est alors que Basilideⁱ imagine le Dieu suprême, Abraxas⁷, avec ses trois cent soixante-cinq émanations; c'est alors que Nicolas⁸, l'un des sept diacres^j, célébra les noces du jour et de la nuit, rêva d'unions obscènes que l'on rougi-

3. Pour le commentaire de ce passage fortement influencé par le Ps.-Tertullien, voir *Introduction* II. 3. B, p. 60 s.

4. Simon le Magicien, d'Actes 8, auquel on rattacha bientôt l'origine de la Gnose. Sur sa présence chez Jérôme, voir JEANJEAN, p. 187 s.

5. Ménandre est un disciple de Simon le Magicien; voir JEANJEAN, p. 187 s.

6. Basilide, gnostique d'Alexandrie (1^{re} moitié du 2^e s.). Il semble que Jérôme voit en Basilide un contemporain des Apôtres. D'autres docteurs sont de cet avis: Jean Damascène, par exemple. Voir D. VIGNE, « Enquête sur Basilide », *Recherches et tradition, mélanges patristiques offerts à H. CROUZEL*, Beauchesne, Paris, 1992, p. 285 à 313; JEANJEAN, p. 189 s.

7. Abraxas, Dieu suprême inventé par Basilide, composé de 365 manifestations (le nom *Abraxas*, par sa valeur numérique, correspond aux 365 dieux constituant le monde divin, formé par processus émanatif à partir du Père inengendré).

8. D'après Épiphanie, le diacre Nicolas d'Ap 2, 6 avait fait vœu de continence mais il succomba aux charmes de son épouse; il aurait repris la vie conjugale. Rien ne prouve cependant que le diacre Nicolas soit le fondateur de la secte des Nicolaïtes. Voir JEANJEAN, p. 193 s.

20 et auditu quoque erubescendos coitus somniauit. Taceo
 de iudaismi haereticis^k, qui ante aduentum Christi, legem
 traditam dissipauerunt; quod Dositheus^l, Samaritanorum
 C 61 | princeps, prophetas repudiauit; quod Sadducaei^m, ex illius
 radice nascentes, etiam resurrectionem carnis negauerunt;
 25 quod Phariseiⁿ, a Iudaeis diuisi propter quasdam super-
 fluas obseruationes, nomen quoque a discidio susceperunt;
 quod Herodiani^o Herodem regem susceperunt pro Christo.
 Ad eos uenio haereticos qui Euangelia lancinauerunt^{p*}:
 Saturninum quemdam^q et Ophitas^r et Chaldeos^{s*} et

ZEBD KQAFHV

20 auditu; -to A -tum Z in *praem.* E || coitus: coet- Z cont- H ||
 21 iudaismo A^{ac} -daismis E -deismis F -daism Mig || 22 dissiparunt Val
 Mig || dosithaeus Val Mig dositeus H dosittheus E^{ac} dosittheus E^{pc} disit-
 theus V || samaritarum H -tharum F || 25/26 superfluas obseruationes: tr.
 Val Mig s. orationes B || 26 a discidio: a dissidio Val Mig discidio B abs-
 cidio E || suscipuerunt Z K -cipere E || 27 suspere Z K om. A || 28 euange-
 lio B -lium Q || lancinauerunt: la/cina- K lancia- F^{pc} lancea- ZE lania- BD
 QHV, Val Mig om. F^{ac} || 29 ophitas: ophytas V opitas K^{ac} offitas A orfi-
 tas Q || chaldeos: -daeus K cainacos Val Mig

k. cf. Ps.-TERT., *Haer.* 1, 1-6. l. cf. Ps.-TERT., *Haer.* 1, 1. m. cf. Ps.-
 TERT. *Haer.* 1, 1. n. cf. Mt 22, 23; Mc 12, 18; Lc 20, 27; Ac 4, 1-2;
 23, 8. o. cf. Ps.-TERT., *Haer.* 1, 1. p. cf. Ps.-TERT., *Haer.* 1, 1. q. cf.
 TERT., *Cor.* 14, 4. r. cf. Ps.-TERT., *Haer.* 1, 4. s. cf. Ps.-TERT., *Haer.*
 2, 1.

1. Dosithee, originaire de Samarie, vécut probablement au 1^{er} s. Ses
 enseignements ont des caractères en général encratites. La documentation,
 souvent confuse, est à utiliser avec précaution.

2. Les Sadducéens forment une des « sectes » juives à l'époque du
 Christ. D'après Mt 22, 23, ils niaient la résurrection des morts. Selon
 Jérôme et le Ps.-Tertullien, les Sadducéens sont les héritiers de Dosithee,
 mot auquel renvoient *ex illius radice* et *ex huius erroris radice*.

3. Autre secte juive de l'époque du Christ. Leur nom proviendrait de la
 racine hébraïque « paras », « séparer » ou « expliquer ». Ils devraient leur
 nom à leur pratique assidue du commentaire de la Torah ou à la rigueur
 de leur discipline morale qui les séparait du reste de la population. Pour

rait d'entendre. Je passe sous silence les hérétiques du
 judaïsme^k qui, avant l'avènement du Christ, déchirèrent la
 Loi transmise: le fait que Dosithee^l, le chef des Samaritains,
 a répudié les Prophètes; que les Sadducéens^m, nés de cette
 racine, sont allés jusqu'à nier la résurrection de la chair; que
 les Pharisiensⁿ, séparés des juifs à cause de certaines obser-
 vances superflues, ont tiré leur nom aussi de cette division;
 que les Hérodiens^o ont pris le roi Hérode pour le Christ.
 J'en viens à ces hérétiques qui ont déchiré les Évangiles^p:
 un certain Saturnin^q, les Ophites^r, les Chaldéens^s, les

respecter rigoureusement la Torah, ils avaient élaboré 613 règles (248 pré-
 ceptes et 365 interdits).

4. Les Hérodiens sont mentionnés en Mt 22, 16; Mc 3, 6; 12, 13. La
 signification du terme s'explique mal: sont-ils des fonctionnaires des
 princes hérodiens ou des membres de leur parenté, ou bien les partisans
 d'un vrai messianisme en rapport avec la famille d'Hérode? – Sur l'idée
 qu'ils ont pris le roi Hérode pour le Christ, voir Ps.-TERT., *Haer.* 1, 1 (CCSL
 2, p. 1401, l. 11-12); PHILASTRE DE BRESCIA, *Diuersarum hereseon liber* 28
 (CSEL 38, p. 14). Mais JÉRÔME dans son *in Matth.* (3, 15, 16 – SC 259,
 p. 146) trouve cette explication ridicule: « Quidam Latinorum *ridicule*
Herodianos putant qui Herodem Christum esse crederent, quod *nusquam*
omnino legimus. » En fait, Jérôme l'a lu dans le Ps.-Tertullien.

5. Saturnin ou Satornil, gnostique contemporain de Basilide, élève de
 Ménandre, déploya son activité en Syrie: le monde aurait été créé par sept
 Anges parmi lesquels le dieu de l'Ancien Testament. Sa révolte contre le
 Dieu inconnu a causé la venue du Christ, destiné à détruire le dieu des Juifs.
 Voir JEANJEAN, p. 87, n. 263; p. 362.

6. Les Ophites ou Naasséniens sont un groupe gnostique des 2-3^e s.
 Dans leurs doctrines et leurs pratiques cultuelles, le serpent (*ophis* en grec,
nahas en hébreu) occupe une très grande place, par référence au serpent de
 la Genèse qui, pour les Ophites, est celui qui donne la gnose (connaissance
 du bien et du mal); sa puissance se serait manifestée par Moïse dans l'épi-
 sode du serpent d'airain (Nb 21) et aurait été reconnue par Jésus (Jn 3, 14).
 Voir JEANJEAN, p. 195-196.

7. Même si Jérôme a copié sur le Ps.-Tertullien *Chaldéens*, il songe sans
 doute à l'hérésie des Caïnites. Sur ce passage, voir JEANJEAN, p. 196-197.

30 Sethoitas ¹ et Carpocraten ² et Cerinthum ³ et huius successorum Ebionem ⁴ et ceteras pestes ⁵, quorum plurimi, uiuente | adhuc Ioanne Apostolo, eruperunt. Et tamen nullum eorum legimus rebaptizatum ⁶.

C. 62 | 24. Quoniam autem talis uiri fecimus mentionem, de Apocalypsi quoque eius approbemus haereticis sine baptis-
P 188 5 mate paenitentiam ^a debere concedi : Angelo Ephesi deserta caritas imputatur ^b ; in Angelo Pergamenae Ecclesiae, idolothytorum esus ^c et / Nicolaitarum doctrina ^d reprehenditur ;

ZEBD KQAFHV

30 sethoitas : settoitan *H* settottan *V* theoitas *E* choitas *Z* choitan *D* thoitan *B* rethoricas *A* om. *Q* || carpocraten : -tem *ZE*, *Val Mig* arpocraten *HV* apocraten *Q* appocratem *A* et cloytas *add. F* || 30/31 huius successorum : eius *s. E* h. successores *Z om. QA* || 32 uiuente adhuc : uiuente ergo adhuc *K tr. BD* aduc uibente *E^{ac}* adhuc uibente *E^{pc}* adhuc *Z*

24, 1 talis : -lius *E* -lium *Z^{ac}* -li *Z^{pc}* om. *F* || 2 apocalypsin *A* -capsy *F^{ac}* -calipsy *Z^{pc}* || approbemus : comprobe- *F* proba- *Q* || 3 paenitentiam debere : *tr. V, Val Mig* || 4 pergamene *KH* -meae *F* -mi *E QA* -me *ZB* || 4/5 idolithitorum *Z* -lothidorum *B* -lotitum *E*

t. cf. PS.-TERT., *Haer.* 2, 5. u. cf. PS.-TERT., *Haer.* 2, 7. v. cf. PS.-TERT., *Haer.* 3, 1. w. cf. PS.-TERT., *Haer.* 3, 2. x. cf. PS.-TERT., *Haer.* 3, 3. y. cf. CYP., *Ep.* 73, 4.

24. a. cf. TERT., *Paenit.* 7, 14-8, 1-2. b. cf. Ap 2, 4. c. cf. Ap 2, 14 ; 2, 20. d. cf. Ap 2, 15.

1. Les Séthiens sont des gnostiques dont le nom vient de Seth ; le PS.-TERTULLIEN les nomme « Sethoïtae » (1, 7) ; ils sont la descendance physique et spirituelle de Seth, qui est leur Sauveur-Révéléateur ; il existe plusieurs groupes différents se réclamant de lui. Voir JEANJEAN, p. 196.

2. Carpocrate, gnostique d'Alexandrie, enseignait pendant la première moitié du 2^e s. Le monde, selon lui, avait été créé par des Anges inférieurs. Au dessus d'eux, il y a le Dieu inengendré, vers lequel veulent retourner les âmes prisonnières des archontes du monde. Dieu a envoyé une puissance pour aider les âmes à échapper aux archontes, Jésus. Il possède une âme plus juste que les hommes, ce qui le distingue d'eux. Les Carpocratians utilisent aussi la magie sous forme de philtres et d'incantations. Voir JEANJEAN, p. 196.

Séthiens ¹, Carpocrate ², Cérinthe ³ et Ébion ⁴, son successeur, et tous les autres fléaux ⁵, dont un très grand nombre surgit alors que l'Apôtre Jean était encore en vie ⁵. Et cependant nous ne lisons pas qu'aucun d'entre eux ait été rebaptisé ⁶ !

24. Mais puisque nous avons fait mention d'un tel homme, appuyons-nous aussi sur son *Apocalypse*, pour prouver que la pénitence ^a doit être accordée aux hérétiques sans baptême. L'Ange d'Éphèse est accusé d'avoir abandonné la charité ^b. L'Ange de l'Église de Pergame est blâmé de manger les viandes offertes aux idoles ^c et de suivre la doctrine des Nicolaïtes ^d. De même, l'Ange des habitants de

3. Cérinthe est l'auteur d'un système ressemblant à un syncrétisme judéo-agnostique de mosaïsme défiguré, de philosophie orientale et de christianisme travesti. Voir JEANJEAN, p. 177 s. ; Ch. MARKSCHIES, « Kerinth : wer war er und was lehrte er ? », *JbAC* 41, 1998, p. 48-76.

4. Ébion ou Hébon est un personnage réel ou fictif dont se réclament les Ébionites ; son nom vient du mot hébreu signifiant *pauvre* ; hérétique de l'âge apostolique qui voulait bien être chrétien à condition que l'on respectât les coutumes du judaïsme. Les Ébionites ne reconnaissent en Jésus qu'un homme seulement (*nudus homo*, TERTULLIEN, *de carn. Christi*, 3). Voir JEANJEAN, p. 177 s.

5. Jean serait mort sous le règne de Trajan (98-117). Jérôme fait allusion aux autres sectes du premier siècle après Jésus Christ : Esséniens, Zélotes, Hellénistes, comme le montrent les Actes des Apôtres. JUSTIN (*Dial.*, 80, 4) mentionne aussi « les Génistes, les Méristes, les Galiléens, les Helléniens, les Baptistes ».

6. Il s'agit de la chair d'animaux sacrifiés à des dieux païens que les Juifs et les Chrétiens pouvaient manger à la table d'amis païens ou acheter au marché. L'interdiction de manger cette viande provient de la tradition juive. Paul avait tracé une ligne de conduite plus souple (1 Co 8, 9, 10).

7. Sur les Nicolaïtes, voir *supra* p. 183, n. 8. Ils participaient aux banquets païens.

item, apud Angelum Thiatyrenorum, Iezabel prophetissa^e et simulacrorum escae^f increpantur. Et tamen hos omnes ad paenitentiam Dominus hortatur, sub comminatione quoque futurae poenae, nisi conuertantur. Non autem cogeret paenitere, si non esset paenitentibus ueniam concessurus. Numquid dixit: rebaptizentur qui in Nicolaitarum fide baptizati sunt? uel: imponatur eis manus qui eo tempore apud Pergamenos crediderunt, qui disciplinam tenebant Balaam^g? Quin potius, Age, inquit, *paenitentiam!* Sin autem, ueniam tibi cito et pugnabo cum eis in romphaea oris mei^h.

C 63 | 25. Verum si uoluerint hi qui, ab Hilario instituti, oues sine pastore^a esse coeperunt, ea de Scripturis proferre quae beatus Cyprianus ob haereticos baptizandos* in epistulis suis reliquit, sciunt illum haec non cum anathemate eorum qui sequi noluerunt edidisse – si quidem in communionem eorum permansit qui sententiae suae contraierant –, sed hor-

ZEBD KQAFHV

6 item: iterum *E F om. B* || thiatyrenorum: theatyrenorum *Z* tiatirorum *E* thiatyrorum *Val Mig* || 7 escae: et fornicationes *add. Q, Val Mig* || hos omnes: *tr. V, Val Mig* h. dominus *A* || 8 dominus: omnes *A om. Q* || communionem *H* -munione *Z* || 9 poenae: paene *AV* pene *H* || nisi conuertantur: ni conuertantur *K^{ac}* n. uertantur *Z* n. conuertuntur *A^{ac}* || 10 ueniam: *om. ZEB KHV* || 11 rebaptizentur: -zantur *Z^{ac} A^{ac}* baptizantur *Q* || in: *om. B A* || 12 imponantur *B QFHV, Val Mig* || qui: quo *D K* quod *ZE* quod si *A* || 14 balaam: palaham *ZH* || 15 autem: ego *add. Val Mig* || cum eis: tecum *ZEBD V, Val Mig*

25, 1 hi: hii *E K^{ac}V* || hilario *ZEBD KFHV* || instituti: sunt *add. ZB, Val Mig* consti- *A* consti- sunt *D* || oues: et *praem. Val Mig* qui *praem. E* || 2 esse: et *add. ZBD* || coeperunt: cep- *H, Val* || ea de scripturis: de scripturis ea *Val Mig* || 3 cyprianus: non imperiose ut fieret consuluisse si fieri oporteret *add. Q* || baptizandos: re- *V, Val Mig* || epistolis *F* -tuli *K^{ac}* || 4 haec: *om. E K^{ac}* || 5 sequi: se *praem. Val Mig* || noluerant *FHV, Val Mig* -rint *D* || communionem *HV* || 6 contraierant: -runt *ZE* contrari erant *K* contrarii erant *F* || 6/7 hortatum: -torem *E* oranim *B*

Thyatire est critiqué à cause de la prophétesse Jézabel^{e1} et de la nourriture <vouée aux> statues^f. Et cependant, le Seigneur les exhorte tous à la pénitence, en les menaçant du châtement futur, s'ils ne se convertissent. Or, il ne les pousserait pas à se repentir s'il n'était pas disposé à accorder le pardon à ceux qui se repentent. Est-ce qu'il dit: que l'on rebaptise ceux qui ont été baptisés dans la foi des Nicolaïtes? ou bien: que l'on impose la main à ceux des habitants de Pergame qui ont cru à cette époque en suivant la doctrine de Balaam^{g2}? Mais plutôt: *Fais, dit-il, pénitence! Sinon, je viendrai à toi sans délai et je les combattrai avec la lance de ma bouche*^h.

Pas d'anathème
contre les hérétiques

25. Mais si ceux qui, formés par Hilaire³, se sont mis à être des brebis sans pasteur^a, veulent produire les passages des Écritures que le bienheureux Cyprien a laissés dans ses lettres en faveur du baptême des hérétiques, qu'ils sachent qu'il les a prononcés sans lancer l'anathème contre ceux qui ont refusé de le suivre. Oui, il est resté dans la communion de ceux qui avaient combattu son opinion, et

e. cf. Ap 2, 20. f. cf. Ap 2, 20. g. cf. Ap 2, 14-15. h. Ap 2, 16 (oc.)
25. a. cf. Mt 9, 36; Mc 6, 34.

1. Jézabel est un archétype dont le nom symbolique rappelle la reine d'Israël, qui poussa son mari Achab aux cultes idolâtres (cf. 1 R 16, 31; 2 R 9, 22). Cette femme se faisant passer pour une prophétesse, comptait autour d'elle bon nombre de fidèles qu'elle fourvoyait avec ses prophéties et ses séductions (cf. Ap 2, 20-23).

2. Le nom de Balaam vient du mot hébreu « éloquent ». Fils de Béor, devin réputé, il fut appelé par Balaq, roi de Moab, pour maudire Israël et lui assurer la victoire. En fait il bénit Israël (cf. Nb 22-24). Le Nouveau Testament porte une appréciation négative sur Balaam, cause de l'infidélité de Peor (cf. Nb 31, 16 s.). Balaam est l'archétype de la conduite immorale des Nicolaïtes lors des banquets sacrés auxquels ils participaient.

3. Il s'agit du diacre.

tatum potius fuisse, propter Nouatum et multas tunc alias haereses enascentes, ne quisquam ab eis sine damnatione* erroris sui reciperetur. Denique sermonem suum quem
 P 189 10 super hac re ad Stephanum / Romanum episcopum habuit, tali fine compleuit^b: *Haec ad conscientiam tuam, frater carissime, et pro honore communi et pro simplici dilectione pertulimus, credentes etiam tibi pro religionis tuae et fidei*
 C 64 *ueritate placere quae et religiosa pariter et uera | sunt.*
 15 *Ceterum scimus quosdam quod semel imbiberint, nolle deponere nec propositum suum facile mutare, sed, saluo inter collegas pacis et concordiae uinculo^c, quaedam propria, quae apud se semel sint usurpata, retinere. Qua in re non uim cuiquam facimus aut legem damus, quando habeat in Ecclesiae*
 20 *administratione uoluntatis suae arbitrium liberum unus-*
 P 180 *quisque praepositus, rationem actus | sui Domino redditurus.*

Ad Iubaianum quoque de haereticis baptizandis scribens, in fine libelli sic locutus est^d: *Haec tibi breuiter pro nostra mediocritate rescripsimus, frater carissime, nemini praescri-*

ZEBD KQAFHV

7 multas : mutas K^{sc} om. Val Mig || tunc alias : tr. Val Mig || 8 haereses : -sis K multas add. Val Mig || enascentes : nas- EB || cis : eo ZE, Val Mig || damnatione : dam Z^{sc} -no Z^{sc}E^{sc}EBD KAFHV || 9 denique sermonem : tr. Val Mig || 10 episcopum : pontificem Val Mig || 11 tali : -le Z suam epistolam praem. Q || fine : -nem Z sine praem. A || compleuit : -plebiit E concludit Q || 12 pro² : om. A^{sc}, Val Mig || 13 pertulimus : pro- ZE, Val Mig || religionis : rele- K leg- Z || 14 et¹ : om. KA || 15 quod : quos ZB || imbiberint : -runt Val Mig ebiberint Q biberunt A || 17 pacis et concordiae : om. A || et om. F || 18 sint : sunt AF || 18/19 uim cuiquam : tr. AF || 19 quando : quin Val Mig || ecclesia D -iam E || 20 administrationem ED || arbitrium liberum : tr. QA || arbitrium : suum add. ZEBD || 20/21 unusquisque : sit add. E, Val Mig || 21 praepositus : propos- EB pos- F || 22 domino : deo Z om. F || 22 iubaianum : iubaze- Q iubinian- E iuuiinian- Z iuuan- F iouinian- B H^{sc}V iouian- H^{sc} iuuaxe- A iulian- K || baptizandis : re- E, Val Mig || 23 finem E KQ || libelli : sui add. Q -bri A || breuiter : praeu- Z brebi- EK || 24 rescripsimus : -psi E scripsi- KQAFHV, Val Mig || nemini : -nem E ne mihi ZB minime Q

ce fut plus, de sa part, à cause de Novatus¹ et de bien d'autres hérésies naissant alors, une invitation à ce qu'aucun de ces hérétiques² ne fût reçu sans condamner son erreur.

Cyprien à Étienne
 En effet, le propos qu'il adressa à ce sujet à l'évêque de Rome Étienne³, se terminait ainsi^b : *Voilà, très cher frère, ce qu'en raison du respect que nous avons l'un pour l'autre et de notre sincère amitié, nous avons porté à ta connaissance, dans la pensée qu'en raison de la sincérité de ta piété et de ta foi, tu agréeras des idées à la fois pieuses et sincères. Au reste, nous savons que certains ne veulent pas abandonner une idée dont ils se sont une fois imprégnés, et ne changent pas aisément d'avis ; mais, tout en conservant le lien de paix et de concorde^c qui les unit à leurs collègues, ils retiennent, une fois qu'ils ont eu cours chez eux, certains usages particuliers. En cela, nous ne faisons violence et ne donnons de loi à personne, étant donné que chaque chef a, dans l'administration de son église, une totale liberté d'action, lui qui aura à rendre compte de sa conduite au Seigneur.*

Cyprien à Iubaianus
 Écrivant aussi à Iubaianus⁴ sur la nécessité de baptiser les hérétiques, il termine ainsi sa lettre^d : *Voilà en bref, très cher frère, la réponse que nous te faisons, selon nos faibles moyens ; nous ne prescrivons rien à personne et nous n'empêchons pas*

b. CYP., Ep. 72, 3. c. cf. Ep. 4, 3. d. CYP., Ep. 73, 26.

1. Novat est un prêtre de Carthage qui, après s'être séparé de Cyprien, gagne Rome où il attire à lui Novatien, déçu de ne pas avoir été élu évêque en remplacement de Fabien ; voir *Introduction* II. 3. B, p. 63.

2. *Ab* a ici la valeur d'un génitif partitif ou d'un *ex* + ablatif ou d'un *de* + ablatif : voir LEUMANN-HOFMANN, 2, p. 256.

3. Sur Étienne, voir p. 181, n. 3 à 6.

4. Iubaianus est évêque en Maurétanie, ses opinions sur le baptême différaient de celles de Cyprien (Date de la lettre 7 : 256).

25 *bentes aut praeiudicantes, quominus unusquisque episcopo-
rum, quod putat, faciat, habens arbitrii sui liberam potesta-
tem. Nos, quantum in nobis est, propter haereticos cum col-
legis et coepiscopis nostris non contendimus, cum quibus
C 65 30 diuinam concordiam et dominicam pacem tenemus, maxime
cum Apostolus dicat : Si quis autem | putauerit contentiosus
esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia
Dei^c. Seruatur a nobis patienter et leniter caritas animi, col-
legii honor, uinculum fidei, concordia sacerdotii.*

26. Est praeterea aliud quod inferimus, aduersum quod
ne mutire quidem audeat Hilarius, Deucalion orbis. Si enim
haeretici baptismum non habent, et ideo baptizandi sunt* ab
Ecclesia quia in Ecclesia non fuerunt, ipse quoque Hilarius
5 non est christianus. In ea quippe Ecclesia baptizatus est quae
semper ab haereticis baptizatos recepit. Antequam
Ariminensis synodus fieret, antequam Lucifer exularet,
Hilarius, Romanae Ecclesiae diaconus, ab haereticis
uenientes in eo quod prius acceperant baptismate suscipie-
10 bat. Nisi forte tantum Ariani haeretici sunt, et ab his solis

ZEBD KQAFHV

27 in : e FHV || 28 coepiscopis : e- E H || 29 diuinam : -na E domini-
cam F || 30 putauerit : uoluerit D Q || contentiosus : se contentiosum FHV,
Val Mig || 31 neque : nec Val Mig ne E || 32 seruatur : autem add. F scin-
datur E

26, 1 inferimus : -remus FH, Val Mig -fermus K^c || 2 ne mutire : nec
muttire E nemo ne mutire FHV || hilarus ZEBD AFHV helarus K || deu-
calio K^c -calon A -calin E || orbis : ur- E AFH || 3 baptizandi : re- Val Mig
|| 3/4 sunt ab ecclesia : ab ecclesia sunt Val Mig || ab om. E^c || 4 hilarus
ZEBD AFHV helarus K || 5 quippe : est add. ZBD KFHV || est² : om. ZBD
KFHV || 6 baptizatos : -tismum Val Mig || recepit : -cipit ZEBD KHV -
cipiet A || 8 hilarus codd. || 9 acceperant : -ciperant K^c -ceperat EB -cipe-
rat Z K^c || baptismum E -mates K || 10 tantum ariani : tr. BV

chaque évêque d'agir comme il l'entend, puisqu'il dispose de sa liberté de choix. Pour notre part, dans la mesure de nos moyens, à cause des hérétiques, nous ne discutons pas avec nos collègues et nos co-évêques ; nous maintenons avec eux la divine concorde et la paix du Seigneur, surtout que l'Apôtre dit : Si quelqu'un songe à se montrer discutaillieur, nous, nous n'avons pas une telle habitude, ni l'Église de Dieu^c non plus. C'est avec patience et avec douceur que nous conservons la charité de l'âme, l'honneur du collègue, le lien de la foi, la concorde du sacerdoce.

Illogisme
du diacre Hilaire

26. Il est, en outre, une raison à ajouter contre laquelle, Hilaire, ce Deucalion du monde¹, n'oserait même souffler mot² : si les hérétiques n'ont pas le baptême et s'ils doivent être baptisés par l'Église parce qu'ils n'étaient pas dans l'Église, Hilaire lui-même n'est pas non plus chrétien, car il a été baptisé dans une Église qui a toujours reçu ceux qui ont été baptisés par les hérétiques. Avant le concile de Rimini, avant l'exil de Lucifer³, Hilaire, diacre de l'Église romaine, accueillait ceux qui venaient de chez les hérétiques avec le baptême qu'ils avaient précédemment reçu. A moins que, par hasard, seuls les ariens soient hérétiques et qu'il ne

e. 1 Cor 11, 16.

1. Deucalion est (avec sa femme) le seul qui échappe au déluge infligé par Zeus à l'humanité... Sur les effets littéraires, voir CANELLIS, « La composition... », p. 283.

2. Pour ridiculiser le diacre, Jérôme emploie un terme très expressif *mutire* (ou *muttire*) qui vient de *mu*, syllabe fermée représentant le son imperceptible que l'on émet avec les lèvres guère ouvertes. Voir OTTO, p. 230, n° 1149.

3. Sur l'exil de Lucifer à la suite du concile de Milan, en 355, voir *Introduction* I. 2. A, p. 15 s.

baptizatum recipere non licet, ab aliis licet. Diaconus eras,
 O Hilari, et a Manichaeo baptizatos suscipiebas. Diaconus
 C 66 eras, et Ebionis baptismata comprobabas ! Repente, | post-
 quam exortus est Arius, totus tibi displicere coepisti.
 15 Segregas te cum tuis uernaculis*, et nouum balneum aperis.
 P 190 Si te Angelus aliquis, si / Apostolus^a rebaptizauit, non
 infringo quod sequeris. Si uero in sinu meo natus, si ube-
 rum meorum lacte nutritus, aduersum me gladium leuas,
 redde quod dedi et esto, si potes, aliter christianus. Meretrix
 20 sum, sed tamen mater tua sum. Non seruo unius tori casti-
 tatem ? Talis eram quando conceptus es. Cum Ario adulte-
 rium committo ? Feci et ante cum Praxea, cum Ebione, cum
 Nouato ! Hos amplexaris, hos in matris tuae domum iam
 adultus* recipis. Nescio quid te unus adulter offendit !

27. Quod si negandum quispiam putauerit haeticos a
 P 181 maioribus nostris | semper fuisse susceptos, legat beati
 Cypriani epistulas, in quibus Stephanum Romanae urbis

ZEBD KQAFHV

12 hilare *codd.* || a : *om.* ZE || manicheo : -eos ZEB -eis Val Mig || sus-
 cipiebas : -bat A reci- ZEBD, Val Mig || 13 comprobabas : -probas KAF ||
 14 coepisti : cep- BH || 15 uernaculis : uernul- AHV, Val Mig seruul-
 ZEBD || 16 si apostolus : si te a. A aut a. E, Val Mig apostolus Z *om.* Q
 || rebaptizauit : -bit E ba- ZD QF || 18 leuas : -bas E acuis Q || 19 esto :
 is- Z alter *add.* D || aliter : alter Z *om.* D || 20 non : nec V *om.* Z ||
 21/22 adulteria F^{ac}HV, Val Mig -io F^{ac} || 22 ante : -tea E, Val Mig || praxea :
 prex- F pranea ZBD || 23 nouato : cerintho *praem.* Val Mig || 24 adultus :
 -tos E F -teros Val Mig ultus Z^{ac} || te : *om.* D F || offendit : -dat Val Mig
 27, 3 epistolas Z, Val Mig

26. a. cf. Ga 1, 8.

1. Mani (216-276) est appelé indifféremment *Manes* ou *Manichaeus*.
 Dès la fin du 3^e s. sa doctrine se répand dans l'empire depuis la Perse. Voir
 JEANJEAN, p. 205 s.

2. L'anaphore *Diaconus eras ... diaconus eras*, qui débute la prosopopée
 de l'*Ecclesia Mater* rend l'accusation solennelle.

soit pas permis de recevoir celui qui a été baptisé par eux
 seuls, mais qu'il le soit, si c'est par d'autres ! Tu étais diacre,
 ô Hilaire, et tu accueillais ceux qui avaient été baptisés par
 Mani¹ ! Tu étais diacre², et tu reconnaissais le baptême d'É-
 bion³ ! Brusquement, quand Arius a surgi, tu as commencé
 à te déplaire totalement à toi-même. Tu te mets à l'écart avec
 ta valetaille et tu ouvres un nouveau bain ! Si c'est un Ange,
 si c'est un Apôtre^a qui t'a rebaptisé, je ne contredis pas
 l'idée que tu suis. Mais si, né dans mon sein, si, nourri du
 lait de mes mamelles, tu brandis le glaive contre moi, rends-
 moi ce que je t'ai donné, et sois, si tu le peux, chrétien autre-
 ment ! Je suis une courtisane ? Mais pourtant je suis ta mère.
 Je ne respecte pas la chasteté d'une couche unique ? Telle
 j'étais quand tu as été conçu. Je commets l'adultère avec
 Arius ? Je l'ai commis aussi auparavant, avec Praxéas⁴, avec
 Ébion⁵, avec Novatus⁶ ! Eux, tu les embrasses, eux, tu les
 reçois, maintenant que tu es grand, dans la demeure de ta
 mère ! Je ne sais pas pourquoi il n'y a qu'un seul adultère
 qui te fâche !

Hérétiques admis dans l'Église sans rebaptême

27. Et si quelqu'un pense qu'il
 faut dire que les hérétiques n'ont pas
 toujours été accueillis par nos
 ancêtres, qu'il lise les lettres du bien-
 heureux Cyprien, dans lesquelles il déchire Étienne⁷,

3. Sur Ébion, voir *supra* p. 187, n. 4.

4. Praxéas, un monarchien du début du 3^e s., n'est connu que par le
 traité de Tertullien. Voir JEANJEAN, p. 87.

5. Voir p. 187, n. 4 ; p. 195, n. 3.

6. Voir p. 191, n. 1. Aucune chronologie dans toute cette liste.

7. Le bref pontifical d'Étienne ne nous est connu que par les lettres de
 Cyprien (*Epist.* 67 et 75) et quelques informations de l'*Hist. Eccl.* d'EUSÈBE
 (7, 2-9). Il refusait de rebaptiser en s'appuyant sur la tradition romaine.
 Voir S.G. HALL, « Stephen of Rome and the one Baptism », *Studia
 Patristica* 17, 1982, p. 796-798.

episcopum et inueteratae consuetudinis lacerat errorem.
 C 67 5 Legat et ipsius Hilarii libellos, quos aduersum nos de | haereticis baptizandis edidit, et ibi reperiet ipsum Hilarium confiteri, a Iulio, Marco, Syluestro et ceteris ueteribus episcopis simpliciter in paenitentiam omnes haereticos susceptos nec tamen sibi et ueritati consuetudinem praeiudicare
 10 debere. Synodus quoque Nicaena, cuius paulo ante fecimus mentionem, omnes haereticos suscipit, exceptis Pauli Samosatani discipulis, et, quod his maius est, episcopo Nouatianorum, si conuersus fuerit, presbyterii gradum seruat. Quae sententia et Luciferum impugnat et Hilarium,
 15 dum idem et clericus est et baptizatus.

28. Poteram diem istiusmodi eloquio ducere et omnes propositionum riuulos uno Ecclesiae sole siccare. Verum quia iam multum sermocinati sumus et prolixitas concerta-

ZEBD KQAFHV

4 et : om. ZEBD A || inueterate Z KH || 5 hilari *codd.* || aduersus Val Mig || 6 baptizandis : re- Val Mig || hilarum EBD KAFHV || 8 simpliciter : similiter E A, Val Mig || 9 sibi et : sibimet BD V, Val Mig || ueritatis BD V, Val Mig || consuetudinem : consui- K -ne A || 11 haereticos suscipit : h. suscepit EB KFHV, Val Mig suscepit h. Z || 11/12 pauli samosatani : tr. D paulis s. K p. samosacaeni Z^{oc} p. samosanicaeni Z^{oc} || 12 episcopus D -pum B FH -pi E || 14 hilarum EBD KAFHV || 15 et² : om. Z^{oc} || baptizatus : est add. A

28, 1 poteram : -mus ZD || 3 quia : qui Z || iam multum : tr. B i. multo HV multum D^{oc}

1. Il s'agit du diacre de Rome.
2. Jules I^{er} fut évêque de Rome du 6 février 337 au 12 avril 352.
3. Marc fut évêque de Rome du 18 janvier 336 jusqu'au 7 octobre 336.
4. Sylvestre I^{er} fut évêque de Rome du 31 janvier 314 au 31 décembre 335. On notera la remontée dans le temps. Hilaire devait faire allusion à des faits que nous ne connaissons pas.
5. Paul, originaire de Samosate (Syrie). En 268, lors du concile réuni à Antioche, il fut accusé et convaincu d'hérésie. Il fut destitué de sa charge. Ses disciples formèrent une secte qui existait encore à l'époque du concile de Nicée. Paul est monarchien, proche de l'adoptianisme, d'où leur condamnation renouvelée à Nicée. Voir HÉFÉLÉ, I 1, p. 195-206.

l'évêque de Rome, et l'erreur de son habitude invétérée. Qu'il lise aussi les opuscules d'Hilaire¹, qu'il a publiés contre nous sur le baptême des hérétiques : il découvrira qu'Hilaire lui-même confesse que tous les hérétiques ont été simplement admis à la pénitence par Jules², Marc³, Sylvestre⁴ et tous les anciens évêques, sans que, pour autant, cette habitude doive leur faire de tort à eux ainsi qu'à la vérité. Le concile de Nicée, que nous avons mentionné il y a peu, a aussi accueilli tous les hérétiques, sauf les disciples de Paul de Samosate⁵ ; plus important, il conserve à l'évêque des Novatiens, s'il se convertit, son rang de prêtre⁶. Une telle décision va à l'encontre aussi bien de Lucifer que d'Hilaire⁷, vu que cet homme est à la fois cleric et baptisé⁸.

IV. ÉPILOGUE

Retour au présent

28. Je pourrais épuiser la journée en discours de ce genre et assécher, avec le seul soleil de l'Église, tous les ruisselets de tes propositions⁹. Mais, puisque nous avons déjà beaucoup conversé et que la longueur du débat a lassé la sympathie

6. Dans tout ce développement, l'Orthodoxe se réfère aux canons 8 et 19 du concile de Nicée. La différence de traitement entre les disciples de Paul et les Novatiens s'explique par le fait que Paul s'attaquait à la divinité du Christ, alors que les Novatiens soulevaient des problèmes de discipline, car ils considéraient que l'Église qui avait accueilli les *lapsi* s'était souillée. Voir HÉFÉLÉ, I 1, p. 285-287 ; DUVAL, « *Le baptême...* », p. 152, 176, n. 138.

7. Hilaire le diacre.

8. L'évêque des Novatiens est à la fois baptisé (ce qui le fait *recevable* par les Lucifériens) et cleric (ce qui le rend *irrecevable* par les Lucifériens).

9. Le diminutif de *riuis* est encore plus péjoratif, et ridiculise encore davantage les arguments du Luciférien. Le thème biblique du Soleil de l'Église est utilisé de façon originale : il dessèche de petits rus, alors qu'habituellement il illumine.

tionis audientium studia lassauit, breuem tibi et apertam
 182 5 animi mei sententiam proferam, in illa esse Ecclesia | per-
 manendum, quae, ab Apostolis fundata, usque ad hanc
 diem durat. Sicubi audieris eos qui dicuntur christiani, non
 C 68 | a Domino Iesu Christo ^a, sed a quoquam alio nuncupari,
 ut puta, Marcionitas, Valentianos, Montenses siue
 10 Campitas, scito ibi non Ecclesiam Christi sed Antichristi
 esse Synagogam ^b. Ex hoc enim ipso quod postea instituti
 sunt, eos se esse indicant quos futuros Apostolos praenun-
 tiauit ^c. Nec sibi blandiantur, si de Scripturarum capitulis
 uidentur sibi affirmare quod dicunt, cum et Diabolus de
 191 15 Scripturis aliqua sit locutus ^d et Scripturae non in / legendo
 consistant sed in intellegendo ^e. Alioquin, si litteram sequi-
 mur, possumus et nos quoque nouum nobis dogma com-
 ponere, ut asseramus in Ecclesiam non recipiendos qui calci-
 ciati sint et duas tunicas habeant ^f !

ZEBD KQAFHV

4 audientum *E* -ndum *K* || breuem : -bem *E K* || et apertam : apertamque
Val Mig || 5 illa esse ecclesia : ecclesia illa esse *D^{pc} A* ecclesia illa *D^{pc}* ||
 6 fundata : -dita *E* data *HV* est *add. A om. Z* || 6/7 hanc diem : *tr. E, Val*
Mig || 7 audieri *Z* -rim *E* || christiani : christi *Val Mig* || 8 ^a : ab *ZEB KHV*
 || 9 ut puta : ut pote *F* putat *Z* || marcionitas : -nistas *F* archionitas *Q* ||
 ualentinianas *B* -tianos *K* || montensis *K* -tesses *A* || 10 campitas : campe-
 tas *F* capitas *K* tam putas *B* || ibi : *om. H^{ac}, Val Mig* || 11 ex : et *F^{ac}H* ||
 12 se esse : esse *E AF* se *BD KH* sed *Q om. Z* || indicant : eum dicant *Z*
 indicans eos *Q* || futuros apostolos : *tr. BD* apostolos *Z^{pc}* apostolos *Z^{ac}* ||
 12/13 praenuntiauit : -bit *E* pro- *Z QH* || 13 nec sibi : ne et s. *E* || 16 in
 intellegendo : intellegendo *Z KAF* intellectu atque facto *Q* || alioqui *Val*
Mig || 17 quoque nouum : *tr. HV* nouum *F* || 18 ecclesia *AF* || qui : quia
K qu *H^{ac}* || 18/19 calceati *Val Mig* || 19 sint : sunt *ED QHV, om. Z^{ac}* ||
 habent *ZD Q*

des auditeurs, je vais t'exposer brièvement et ouvertement,
 mon intime conviction : il faut rester dans l'Église qui, fon-
 dée par les Apôtres, s'est maintenue jusques à aujourd'hui.
 Partout où tu entendras que l'on nomme des hommes que
 l'on dit chrétiens, non pas avec le nom de Jésus Christ ^a,
 notre Seigneur, mais avec quelqu'autre nom, par exemple ²,
 Marcionites, Valentiniens, Montagnards ou Campagnites,
 sache que c'est là, non l'Église du Christ, mais la Synagogue
 de l'Antichrist ^b ! De fait, en cela même qu'ils ont été insti-
 tués plus tard, ils révèlent qu'ils sont ceux que l'Apôtre a
 prédits ^c. Qu'ils ne se fassent pas illusion à eux-mêmes en
 croyant étayer leurs dires avec des citations des Écritures ^d,
 puisque le Diable aussi cite des passages des Écritures et
 qu'il ne s'agit pas de lire les Écritures mais de les com-
 prendre ^e. D'ailleurs, en suivant la lettre <du texte>, nous
 pouvons, nous aussi, composer un dogme nouveau et affir-
 mer qu'il ne faut pas recevoir dans l'Église ceux qui ont des
 chaussures et deux tuniques ^f !

28. a. cf. Ac 11, 26. b. cf. Ap 2, 9; 3, 9; cf. HIL., *C. Const.* 2. c. cf. 2 P 2, 1-3; 3, 3; cf. TERT., *Praescr.* 29, 6. d. cf. Mt 4, 6; Lc 4, 10. e. cf. HIL., *Ad. Const.* 9. f. Mt 10, 10.

1. C'est à Antioche que le nom de Chrétien fut donné pour la première fois aux disciples du Christ, pour montrer qu'ils se séparaient des juifs (Ac 11, 26). Les autres, nommés d'après le nom d'autres maîtres, ne sont donc pas des Chrétiens.

2. Sur les Marcionites, les Valentiniens, les Montagnards ou Campagnites, voir *Introduction* II. 3. B, p. 63 s. Cf. *Lib. Prec.* (84-86, p. 380-381) où les partisans de Lucifer refusent le nom de Lucifériens.

3. D'après un manuscrit de Vérone, on trouve le même souvenir (opposition entre *legere* et *intellegere Scripturam*) dans l'*adu. Heluidium*, 2 in fin. (*PL* 23, 1845, col. 185; cf. note « c ») – information transmise par Y.-M. DUVAL.

4. Allusion à Mt 10, 10; Jérôme donne un sens absolu à ce texte, sans s'occuper du contexte.

20 – L. d. : Non solum aestimes te uicisse : uicimus. Vterque
 P 192 nostrum / palmam refert : tu mei et ego erroris ». Vtinamque
 C 69 mihi sic semper disputare contingat ut, ad meliora | profi-
 ciens, deseram quod male tenebam ! Vnum autem tibi confi-
 teor, quia mores meorum apprime noui, facilius eos uinci
 25 posse quam persuaderi.

ZEBD KQAFHV

20 aestimes te uicisse : estimes te uicisse *F* estimes te uicissae *KV* aes-
 times te solum uicisse *Q* extimes te uicisse *E* te uicisse existimes *Val Mig*
 || uicimus : uterque *praem.* *Q* utrique *add. Val Mig om. A* || 21 palmas
 ZEBD KAFHV || referto *BD* || tu : *om. BD* || errores *ZB* || 22 mihi sic sem-
 per : sic semper mihi *A* sic mihi *Q* semper mihi *Z* mihi semper *B* ||
 23 autem : tamen *Val Mig* || 24 apprime : -mac *Z K* ||
 explicit aduersus luciferianum *Z*
 explicit altercatio luciferiani et orthodoxi *D*
 altercatio *K*
 finit altercatio orthodoxi et luciferiani a sancto edita iheronimo *Q*

Conversion
 d'Helladius

– L. : Ne va pas penser que tu es
 le seul vainqueur ! Nous avons
 vaincu ! L'un et l'autre nous rempor-
 tons la palme : toi sur moi et moi sur l'erreur ^s ! Puissé-je
 toujours avoir le bonheur de discuter ainsi, pour progresser
 vers le bien, en abandonnant ce à quoi je tenais à tort. Mais,
 je te fais un aveu, car je connais parfaitement le caractère des
 miens : on peut plus facilement les vaincre que les persua-
 der.

g. cf. MINVC., *Octau.* 40, 1.

1. Souvenir de l'*Octavius* de Minucius Felix : voir *Introduction* II. 1. A,
 p. 36-38 ; pour l'étude plus précise du § 28, voir CANELLIS, « *La composi-
 tion...* », p. 263-269.

INDEX

INDEX SCRIPTURAIRE

Figurent dans l'index biblique toutes les références que signale l'apparat scripturaire adjoint au texte de l'*Altercatio*.

La référence à l'*Altercatio* est indiquée comme suit : paragraphe, (dernière) ligne de la référence.

L'*italique* signale qu'il s'agit d'une allusion ou d'une réminiscence. Dans tous les autres cas, on a affaire à une citation proprement dite, exacte ou approximative.

Genèse		Nombres	
1, 2	6, 29	16, 26	5, 39
<i>6, 14</i>	22, 9	Deutéronome	
<i>6, 15</i>	22, 22	<i>14, 12-18</i>	22, 37
<i>6, 18</i>	22, 9	1 Rois	
<i>7, 17-24</i>	22, 26	2, 25	5, 6
<i>8, 6-7</i>	22, 19	Job	
<i>8, 8-11</i>	22, 21	2, 8	5, 28
<i>8, 11</i>	14, 26	Psaumes	
<i>8, 18</i>	22, 27	2, 8	14, 41
<i>9, 20-21</i>	22, 28	<i>6, 1</i>	22, 12
<i>9, 22</i>	22, 29	<i>7, 16</i>	3, 2
<i>9, 23</i>	22, 30	<i>9, 7</i>	14, 45
<i>32, 2</i>	3, 5	<i>12 (11), 1</i>	22, 12
Exode		<i>12 (11), 2</i>	14, 33
19, 22	5, 65	<i>18 (17), 16</i>	14, 42
28, 43	5, 66	<i>19 (18), 6</i>	14, 42
30, 20-21	5, 66	<i>19 (18), 7</i>	14, 43
Lévitique		<i>19 (18), 11</i>	7, 30
<i>8, 18</i>	5, 14	<i>30 (29), 10</i>	14, 38
<i>11, 13</i>	22, 37	<i>119 (118), 103</i>	7, 30
<i>21, 21</i>	5, 63		

Proverbes		3, 1-2	7, 41
9, 18	23, 2	3, 1-2	7, 39
14, 12	22, 58	3, 1	7, 28
Ecclésiaste (Qohélet)		3, 3	7, 15
11, 2	22, 10	3, 3	7, 31
		3, 4	7, 30
Cantique des Cantiques		3, 6	7, 42
3, 4	15, 44	3, 11	7, 47
		3, 13	7, 13
Isaïe		3, 16	6, 35 ; 22, 22
1, 15	3, 28	4, 6	28, 15
11, 8-9	7, 28	4, 8-9	19, 45
40, 3	7, 15	4, 18-22	14, 3
66, 8-9	17, 12	5, 1-11	22, 16
Jérémie		5, 8	15, 41
2, 13	23, 2	5, 13	5, 2 ; 5, 4 ; 6, 4
2, 21	22, 28	5, 13	5, 28
Ézéchiel		5, 15	5, 48
18, 23	4, 14 ; 4, 17	6, 1-4	15, 56
33, 11	4, 14 ; 4, 17	6, 6-18	15, 55
40, 9	22, 17	6, 22	5, 44
40, 31	22, 17	6, 23	5, 52
40, 34	22, 17	6, 24	5, 59
40, 37	22, 17	7, 6	5, 33
40, 41	22, 17	8, 10	15, 17
Daniel		8, 23-24	19, 17
3, 24-90	15, 49	9, 20	15, 22
6, 11-25	15, 49	9, 21	15, 27
14, 41	4, 31	9, 22	15, 16
Osée		9, 29	15, 30
9, 4	5, 41	9, 36	25, 2
		10, 10	28, 19
Jonas		11, 10	7, 26
2, 1-10	15, 49	11, 11	7, 22
		12, 29	14, 39
Malachie		13, 24-30	22, 49
3, 1	7, 26	13, 25	15, 35
		13, 31-32	15, 19
Matthieu		13, 33	5, 70
1, 20	6, 37		

14, 31	15, 18	3, 16	7, 47
17, 19-20	15, 20	3, 21-22	6, 35 ; 7, 13
18, 12	20, 46	3, 22	22, 22
21, 25	7, 51	4, 5-6	19, 45
22, 23	23, 25	4, 10	28, 15
26	22, 29	5, 1-11	14, 3
27	22, 29	7, 9	15, 17
28, 19	9, 8	7, 27	7, 23
		7, 28	7, 22
		7, 38	15, 44
Marc		8, 22	19, 17
1, 2	7, 26	8, 23	19, 18
1, 3	7, 15	8, 24	19, 19 ; 19, 19 ;
1, 3	7, 31		19, 20
1, 4	7, 41	8, 48	15, 16
1, 4	7, 28 ; 7, 39	11, 33	5, 48
1, 5	7, 42	11, 34	5, 44
1, 6	7, 30	11, 35	5, 52
1, 8	7, 47	13, 18-19	15, 19
1, 9-10	6, 35	13, 21	5, 70
1, 9	7, 13	15, 4	20, 46
1, 10	22, 22	16, 13	5, 59
1, 16-20	14, 3	18, 8	15, 15
4, 30-32	15, 19	18, 13	15, 41
4, 37	19, 17	20, 4	7, 51
5, 34	15, 16	20, 27	23, 25
6, 34	25, 2	22	22, 29
11, 30	7, 51	23, 40-43	15, 50
12, 18	23, 25	23, 43	15, 41
14	22, 29	23	22, 29
15	22, 29		
15, 29-32	22, 30	Jean	
15, 39-41	22, 31	1, 29	7, 16 ; 7, 23
16, 1-23	22, 31	1, 32	22, 22
		3, 30	7, 57
Luc		3, 31	7, 46
1, 24-25	7, 27	5, 2-4	6, 31
1, 43	7, 17	8, 59	3, 27
3, 3	7, 41	10, 11-18	20, 47
3, 3	7, 39		
3, 4	7, 15		

10, 31-33 3, 27
 10, 38 12, 25
 11, 8 3, 27
 11, 45 - 19, 42 22, 29
 15, 1-8. 22, 28
 19, 34 3, 28

Actes des Apôtres

1, 6-11 9, 22
 2, 4 9, 22
 4, 1-2 23, 25
 6, 3-5 23, 19
 8, 10 23, 16
 8, 14-16 9, 44
 8, 16-17 8, 8
 8, 17 9, 47
 8, 18 6, 16
 8, 38 9, 38
 8, 38 7, 19
 8, 39 9, 39
 9, 17 7, 19
 10, 1-8 15, 21
 10, 17-32 15, 21
 10, 44 7, 34
 10, 47-48 7, 34
 11, 26 28, 8
 19, 1-6 7, 84
 19, 2 7, 5
 19, 6 7, 5
 23, 8 23, 25

Romains

6, 3-4 7, 55
 9, 22-23 22, 50

1 Corinthiens

1, 17 14, 34
 3, 16 9, 16
 3, 16-17 6, 22
 4, 1-5 15, 57

5, 5 5, 16
 5, 6 5, 70
 6, 15 1, 5
 6, 19 9, 16
 11, 16 25, 32
 11, 28 5, 31
 12, 26 5, 19
 15 23, 14

2 Corinthiens

5, 1-10 23, 14
 6, 14-15 5, 61
 6, 16 6, 22

Galates

1, 6 15, 57; 23,
 12
 1, 8 26, 16
 4, 19 23, 13
 5, 1-2 23, 12

Ephésiens

2, 14 14, 7
 4, 3 25, 17

Philippiens

1, 28 4, 31

2 Timothée

2, 20-22 22, 50
 2, 20 22, 8

Tite

1, 7 5, 31

Jacques

4, 12 15, 57

Hébreux

6, 2 6, 16

1 Pierre

3, 20-21 22, 4

2 Pierre 2, 9 2, 26; 28, 11
 2, 1-3 28, 13 2, 14-15 24, 4
 3, 3. 28, 13 2, 14 24, 5
 1 Jean 2, 15 24, 5
 2, 19 22, 54 2, 16 24, 16
 2, 20 24, 5; 24, 6;
 24, 7
 Apocalypse 3, 9 2, 26; 28, 11
 1, 6 4, 24 13 19, 19
 2, 4 24, 4 17 19, 19

INDEX DES AUTEURS ANCIENS

Athanase

Ep. ad Rufin. (PG 26, col. 1180-1) 4, 37

Cicéron

Academica (Lucull.)

2, 80 4, 3

Pro A. Licinio Archia poeta oratio

9, 21 20, 39

In L. Catilinam orationes

2, 1, 2 20, 39

Consolatio fr. 13 in LACT. Divinarum Institutionum libri

3, 28, 9 14, 27

Ad familiares epistulae

12, 2, 3 18, 5

15, 9, 11 18, 42

De natura deorum

1, 91 6, 2

Pro A. Scauro

45 1, 8

Cyprien

Epistulae

55, 11 4, 37

55, 25, 1 22, 55

67, 1, 2 5, 65 ; 5, 66

67, 3, 1-2 5, 41 ; 5, 63

67, 3, 2 5, 39

67, 5, 4 5, 31

69, 1, 3	22, 54
69, 2, 2	22, 4
70, 2, 1	12, 33
70, 3, 2	22, 54
72, 3	25, 11
73, 4, 1-2	12, 7
73, 4	23, 33
73, 9, 1	9, 3 ; 9, 38
73, 26	25, 23
74, 1	6, 17
74, 5, 4	6, 41
74, 9, 1	15, 15
<i>De lapsis</i>	
2	19, 24
27, 6	5, 59
<i>De catholicae ecclesiae unitate</i>	
1, 1	5, 2
3	19, 46
8	19, 46
14	2, 3
15	19, 46
23	19, 46
Hilaire de Poitiers	
<i>Ad Constantium imperatorem</i>	
9	28, 16
<i>Contra Constantium imperatorem</i>	
2	2, 27 ; 28, 11
15	19, 45
<i>Ep. Benignifica, 4 = Liber I ad Constantium</i>	
4	19, 7
<i>Fragmenta historica = Coll. antiariana parisina</i>	
II, 25-26 = B II 9, 5-6	12, 25
II, 27 = B II 9, 7	20, 26
VII, 7 = A IX 3	17, 2
<i>Tractatus super psalmos</i>	
13, 1	7, 31
<i>De trinitate</i>	
2, 19	5, 68

7, 23	3, 26
7, 31	12, 25
Lucreèce	
<i>De natura rerum</i>	
4, 1024-1025	8, 3
Minucius Felix	
<i>Octavius</i>	
40, 1	28, 21
Pacien	
<i>Contra Tractatus Nouatianorum (=Ep. 3)</i>	
27, 2	15, 6
Quintilien	
<i>Institutio oratoria</i>	
1, 5, 8	1, 8
8, 3, 7	15, 56
Salluste	
<i>De coniuratione Catilinae</i>	
10, 5	19, 31
<i>Historiarum fragmenta</i>	
4, 54	1, 3
Térence	
<i>Phormio</i>	
780	11, 26
Tertullien	
<i>De baptismo</i>	
3, 2	6, 29
4, 1	6, 29
5, 5	6, 31
8, 3-4	22, 20 ; 22, 21
10, 3	7, 49
10, 4	7, 5 ; 7, 62
10, 5	7, 38
10, 6	7, 41

10, 7	7, 46 ; 7, 47
11, 4	7, 43 ; 7, 55
17, 1	9, 29 ; 9, 33
17, 2	9, 31 ; 9, 34
<i>De corona</i>	
1, 1	1, 1
3, 2-4, 1	8, 11
14, 4	23, 29
<i>De exhortatione castitatis</i>	
7, 3	4, 24
<i>Aduersus Hermogenem</i>	
11	7, 28
<i>De idololatria</i>	
24	22, 6
<i>Aduersus Iudaeos</i>	
1, 1	1, 1
<i>De paenitentia</i>	
7, 14 - 8, 1-2	24, 3
10	5, 19
10, 4-6	5, 20
<i>Aduersus Praxean</i>	
10, 8	22, 6
<i>De praescriptione haereticorum</i>	
16, 2	2, 3
29, 6	28, 13
37, 2	2, 3
<i>De pudicitia</i>	
19, 5	2, 11
Ps.-Tertullien	
<i>Aduersus omnes haereses</i>	
1, 1-6	23, 21
1, 1	23, 22 ; 23, 23 23, 27 ; 23, 28
1, 2	23, 15
1, 3	23, 16
1, 4	23, 29
1, 5	23, 16
1, 6	23, 19
2, 1	23, 29

2, 5	23, 30
2, 7	23, 30
3, 1	23, 30
3, 2	23, 31
3, 3	23, 31
Virgile	
<i>Aeneis</i>	
4, 402-407	22, 45
11, 361	20, 6
<i>Georgica</i>	
1, 153-154	22, 38
1, 156	22, 41
1, 181-182	22, 44
3, 371-372	6, 20

INDEX DES NOMS PROPRES

Ne sont pas mentionnés les noms qui reviennent très fréquemment dans l'*Altercatio* (ex. : *Christ, Dieu, Esprit Saint, Père, Fils...*), pas plus que les noms propres cités dans l'*Introduction* ou dans les notes de commentaire.

Abraxas	53 ; 10, 4 ; 10, 7 ; 11, 6 ; 11, 19 ; 11, 23 ; 12, 5 ; 12, 7 ; 12, 31 ; 13, 19 ; 14, 4 ; 14, 7 ; 14, 15 ; 16, 6 ; 18, 9 ; 18, 40 ; 19, 10 ; 19, 36 ; 19, 45 ; 19, 47 ; 19, 49 ; 20, 1 ; 20, 54 ; 21, 7 ; 26, 10
Achillas	20, 8
Afrique	23, 5
Alexandrie	20, 9 ; 20, 33
Ananias	7, 19
Antichrist	2, 26 ; 5, 58 ; 28, 10
Antioche	20, 51
Apollo	7, 73
arien	2, 2 ; 2, 20 ; 2, 21 ; 2, 22 ; 2, 24 ; 3, 4 ; 3, 13 ; 4, 12 ; 6, 3 ; 6, 24 ; 6, 39 ; 7, 64 ; 9, 9 ; 9, 53 ; 10, 4 ; 10, 7 ; 11, 6 ; 11, 19 ; 11, 23 ; 12, 5 ; 12, 7 ; 12, 31 ; 13, 19 ; 14, 4 ; 14, 7 ; 14, 15 ; 16, 6 ; 18, 9 ; 18, 40 ; 19, 10 ; 19, 36 ; 19, 45 ; 19, 47 ; 19, 49 ; 20, 1 ; 20, 54 ; 21, 7 ; 26, 10
Aristote, aristotélicien	11, 14 ; 11, 21
Arius (hérésiarque, prêtre de Baucalis)	19, 48 ; 20, 7 ; 26, 21
Athanase d'Alexandrie	19, 13 ; 19, 23
Balaam	24, 14
Basilide	23, 16
Belial / Beliar	5, 61

Bethesda
6, 30

Bretagnes
15, 6

Campagnites
(Campitae)
28, 10

Capitole
2, 25 ; 12, 22

Carpocrate
23, 30

Cerinte
23, 30

Chaldéens
23, 29

Claudius
(évêque du Picenum)
18, 20 ; 18, 43 ; 18, 50

Constance II
17, 1

Corinthe,
Corinthiens
7, 73 ; 23, 13

Corneille
(centurion)
7, 34

Cyprien
23, 1 ; 25, 3 ; 27, 3

Daniel
15, 49

Deucalion
26, 2

Diable
1, 4 ; 2, 8 ; 2, 10 ; 3, 5 ; 14,
35 ; 15, 3 ; 19, 44 ; 21, 5 ; 22,
21

Dosithée
23, 22

Ébion
23, 31 ; 26, 13 ; 26, 22

Ecclésiaste
22, 10

Égypte
19, 23

Enfants (trois)
15, 49

Éphèse
7, 74 ; 24, 3

Étienne I
(évêque de Rome)
23, 3 ; 25, 10 ; 27, 3

Eudoxe d'Antioche
(de Constantinople)
20, 8

Eusèbe de Césarée
(appelé aussi
de Patrophile)
20, 5

Eusèbe de Nicomédie
20, 3

Eusèbe de Verceil
19, 25 ; 20, 51

Eusebius (consul)
voir Hypatius
17, 1

Euzoïus d'Antioche
20, 7

Ézéchiël
22, 16

Galates
23, 12

Gaules
15, 7 ; 19, 24

Géhenne
7, 53

Gentils
22, 31

Helladius
2, 1

Hérode
23, 27

Hérodiens
23, 27

Hilaire de Poitiers
19, 23

Hilaire
(diacre romain)
21, 6 ; 21, 8 ; 25, 1 ; 26, 2 ;
26, 4 ; 26, 8 ; 26, 12 ; 27, 5 ; 27,
6 ; 27, 14

Hypatius (consul)
voir Eusebius
17, 1

Ibérie
15, 10

Indes
15, 7

Italie
19, 25

Jean Baptiste
7, 11 ; 7, 13 ; 7, 20 ; 7, 22 ;
7, 36 ; 7, 40 ; 7, 47 ; 7, 50 ; 7,
56 ; 7, 60 ; 7, 70 ; 7, 78 ; 7, 79

Jérusalem
9, 41

Jézabel
24, 6

Jonas
15, 49

Jourdain
7, 42

Jubaianus
25, 22

Judée
6, 30 ; 23, 11

Juif
3, 26 ; 22, 30 ; 23, 25

Jules
(évêque de Rome)
27, 7

Lucifer de Calaris
(Cagliari)
1, 1 ; 26, 7 ; 27, 14

Luciférien
2, 1

Mani (Manes)
26, 12

Marc
(évêque de Rome)
27, 7

Marcionites
(Marcion)
28, 9

- Marie (Vierge)
17, 19
- Ménandre
23, 15
- Mizonius (évêque
de Byzacène)
18, 13
- Moïse
5, 36
- Montagnards
(Montenses)
28, 9
- Nicée
19, 9 ; 19, 48 ; 20, 17 ; 20,
19 ; 20, 28 ; 27, 10 (voir aussi
Theognius)
- Nicolas, nicolaïtes
23, 18 ; 24, 5 ; 24, 11
- Nicomédie
(voir Eusèbe de)
- Noé
22, 1 ; 22, 27
- Novatiens
27, 13
- Novat, Novatus
25, 7 ; 26, 23
- Occident
19, 3 ; 20, 38
- Ophites
23, 29
- Orient
15, 7 ; 19, 3
- Paul
7, 19 ; 7, 73 ; 7, 79 ; 7, 83
- Paul de Samosate
27, 11
- Pergame
24, 4 ; 24, 13
- Pharisiens
23, 25
- Philippe (le diacre)
7, 18 ; 9, 35 ; 9, 38 ; 9, 49
- Pierre
22, 2 ; 23, 4
- Platon
11, 14
- Ponce Pilate
17, 20
- Praxeas
26, 22
- Rimini
18, 11 ; 18, 52 ; 19, 26 ; 26,
7
- Rome (voir Étienne, Hilaire
le diacre, Jules, Marc,
Sylvestre)
- Sabellius, Sabellien
12, 18
- Sadducéens
23, 23
- Samarie,
Samaritains
9, 41 ; 23, 22
- Saras
(prêtre de Libye)
20, 4

- Sardaigne, Sardes
1, 7 ; 14, 31 ; 15, 5
- Satan
5, 16 ; 15, 8 ; 20, 38
- Saturnin (Satornil, hérétique)
23, 29
- Séthiens (Sethoïtae)
23, 30
- Simon le magicien
23, 15
- Sylvestre
(évêque de Rome)
27, 7
- Synagogue
2, 26 ; 9, 53 ; 15, 2 ; 28, 11
- Taurus
(Préfet du Prétoire)
18, 7
- Theognius
(Theognis) de Nicée
20, 3
- Thyatire
24, 6
- Ursace
de Singidunum
19, 6
- Valens de Mursa
18, 6 ; 18, 21 ; 18, 22 ; 18,
36 ; 18, 41 ; 18, 45 ; 18, 50 ; 19,
6
- Valentiniens (Valentin)
28, 9

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
I. LE CADRE HISTORIQUE :	
LA LUTTE POUR NICÉE	9
1. L'arianisme en Orient (c. 330-350)	10
A) <i>Les événements en Orient (328-335)</i>	10
B) <i>Échos en Occident (337-340)</i>	12
C) <i>Implication de l'Occident (340-350)</i>	13
2. L'arianisme en Occident (353-c. 360)	15
A) <i>Conciles d'Arles (353), de Milan (355), et formules de foi de 357 et 358</i>	15
B) <i>Les exilés et leur action</i>	17
C) <i>Les conciles de Rimini et de Séleucie (359) et leurs suites</i>	18
3. Lucifer et les Lucifériens (c. 360-385)	20
A) <i>Lucifer à Antioche (362/363)</i>	20
B) <i>Le retour de Lucifer et le schisme luciférien (c. 362-384/385)</i>	22
4. L'intervention de Jérôme : l'unité de la foi et de la discipline	25
A) <i>Le départ de Jérôme en Orient et le séjour à Antioche</i>	25
B) <i>Datation de l'Altercatio Luciferiani et Orthodoxi</i>	28
C) <i>Sens de l'intervention de Jérôme</i>	34



II. L'ALTERCATIO LVCIFERIANI ET ORTHODOXI	36
1. Mise en scène et déroulement :	
les problèmes littéraires	36
A) <i>Dialogue ou altercatio ?</i>	36
B) <i>Art de la polémique</i>	38
C) <i>Clausules et cursus</i>	39
2. L'argumentation dialectique et ses sources . . .	42
A) <i>Baptême et pénitence des hérétiques</i>	42
B) <i>Liturgie du baptême</i>	45
C) <i>Ecclésiologie</i>	50
3. L'exposé historique et ses sources	54
A) <i>Les appels à l'histoire de l'Église</i>	55
B) <i>Le catalogue des hérésies</i>	60
III. HISTOIRE DU TEXTE ET INFLUENCE DE LA PENSÉE	66
1. Histoire du texte	66
A) <i>La tradition manuscrite</i>	66
B) <i>La tradition imprimée</i>	67
C) <i>Les traductions</i>	68
2. Influence de la pensée	68
A) <i>Au Moyen Age</i>	68
B) <i>Au XVI^e s.</i>	69
3. De l' <i>editio maior</i> à l' <i>editio minor</i>	69
BIBLIOGRAPHIE	71
TABLE DES SIGLES	78
TEXTE ET TRADUCTION	81
INDEX	203
Index scripturaire	205

Index des auteurs anciens	211
Index des noms propres	217
TABLE DES MATIÈRES	223

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX

Texte original et traduction française

1. Introduction générale, *De opificio mundi*. R. Arnaldez.
2. *Legum allegoriae*. C. Mondésert.
3. *De cherubim*. J. Gorez.
4. *De sacrificiis Abelis et Caini*. A. Méasson.
5. *Quod deterius potiori insidiari soleat*. I. Feuer.
6. *De posteritate Caini*. R. Arnaldez.
- 7-8. *De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis*. A. Mosès.
9. *De agricultura*. J. Pouilloux.
10. *De plantatione*. J. Pouilloux.
- 11-12. *De ebrietate. De sobrietate*. J. Gorez.
13. *De confusione linguarum*. J.-G. Kahn.
14. *De migratione Abrahami*. J. Cazeaux.
15. *Quis rerum divinarum heres sit*. M. Harl.
16. *De congressu eruditionis gratia*. M. Alexandre.
17. *De fuga et inventione*. E. Starobinski-Safran.
18. *De mutatione nominum*. R. Arnaldez.
19. *De somniis*. P. Savinel.
20. *De Abrahamo*. J. Gorez.
21. *De Iosepho*. J. Laporte.
22. *De vita Mosis*. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. *De Decalogo*. V. Nikiprowetzky.
24. *De specialibus legibus*. Livres I-II. S. Daniel.
25. *De specialibus legibus*. Livres III-IV. A. Mosès.
26. *De virtutibus*. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Serval, P. Delobre.
27. *De praemiis et poenis. De execrationibus*. A. Beckaert.
28. *Quod omnis probus liber sit*. M. Petit.
29. *De vita contemplativa*. F. Daumas, P. Miquel.
30. *De aeternitate mundi*. R. Arnaldez, J. Pouilloux.
31. *In Flaccum*. A. Pelletier.
32. *Legatio ad Caium*. A. Pelletier.
33. *Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca*. F. Petit.
- 34A. *Quaestiones in Genesim, I-II* (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34B. *Quaestiones in Genesim, III-IV* (e vers. armen.). Ch. Mercier, F. Petit.
- 34C. *Quaestiones in Exodum, I-II* (e vers. armen.). A. Terian.
35. *De Providentia, I-II*. M. Hadas-Lebel.
36. *Alexander vel De animalibus* (e vers. armen.). A. Terian.



COMPOGRAVURE
IMPRESSION, BROCHAGE
IMPRIMERIE CHIRAT
42540 ST-JUST-LA-PENDUE
FÉVRIER 2003
DÉPÔT LÉgal 2003 N° 5659
N° D'ÉDITEUR : 11960

IMPRIMÉ EN FRANCE